

# Programme Communal de Développement Rural

## Commune de Héron

### Partie I

# Caractéristiques socio- économiques

Juin 2019



DEMAIN, HÉRON...







# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>11</b>
<b>Evaluation de la première ODR</b> .....	<b>12</b>
<b>Présentation des auteurs de projet</b> .....	<b>23</b>
<b>Carte d'identité expresse de l'entité</b> .....	<b>25</b>
<b>I Pilier : Environnement</b> .....	<b>31</b>
<b>I.1 Structure physique et géographique</b> .....	<b>33</b>
I.1.1 Localisation générale .....	33
I.1.2 Relief et hydrographie.....	34
I.1.3 Géologie .....	36
I.1.4 Pédologie .....	41
I.1.5 Eaux de surface.....	44
I.1.6 Eaux souterraines .....	52
I.1.7 Occupation du sol.....	55
I.1.8 Climat .....	58
I.1.9 Qualité de l'air.....	59
I.1.10 Nuisances sonores.....	61
I.1.11 Analyse AFOM.....	63
<b>I.2 Structure naturelle et paysagère, et gestion environnementale</b> .....	<b>65</b>
I.2.1 Région agro-géographique et territoires paysagers .....	65
I.2.2 Sites et éléments protégés .....	72
I.2.3 Actions et initiatives en faveur de l'environnement .....	76
I.2.4 Actions et initiatives en termes de gestion énergétique.....	80
I.2.5 Analyse AFOM.....	81
<b>I.3 Eléments de l'aménagement du territoire</b> .....	<b>83</b>
I.3.1 Schéma de développement de l'espace Régional .....	83
I.3.2 Plan de secteur .....	84
I.3.3 Périmètres.....	87
I.3.4 La Commission Consultative de l'aménagement du territoire et de la Mobilité .....	90
I.3.5 Le Schéma de Structure Communal .....	90
I.3.6 Autres outils d'aménagement .....	91
I.3.7 Analyse AFOM.....	93
<b>I.4 Structure urbanistique et patrimoine bâti</b> .....	<b>95</b>
I.4.1 Les villages de Héron.....	95



1.4.2	Evolution, configuration urbanistique et paysagère des différents villages et hameaux .....	96
1.4.3	Typologie architecturale des différents villages de la commune.....	106
1.4.4	Espaces publics et places structurantes.....	109
1.4.5	Patrimoine classé.....	115
1.4.6	Inventaire du patrimoine monumental de l'entité .....	116
1.4.7	Sites archéologiques .....	116
1.4.8	Analyse AFOM.....	116
<b>II</b>	<b>Pilier : Société .....</b>	<b>117</b>
<b>II.1</b>	<b>Structure démographique .....</b>	<b>119</b>
	Préambule .....	119
II.1.1	Taille et densité de la population.....	119
II.1.2	Évolution de la population .....	121
II.1.3	Taille moyenne des ménages et typologie.....	128
II.1.4	Analyse AFOM.....	129
<b>II.2</b>	<b>Structure du logement.....</b>	<b>131</b>
II.2.2	Logements publics .....	133
II.2.3	Statut d'occupation des logements privés .....	133
II.2.4	Développement foncier et urbanistique .....	133
II.2.5	Analyse AFOM.....	137
<b>II.3</b>	<b>Enseignement .....</b>	<b>139</b>
II.3.1	Enseignement communal .....	139
II.3.2	Enseignement libre.....	139
II.3.3	Population scolaire .....	140
II.3.4	Evolution de la population scolaire .....	140
II.3.5	Déficit de l'offre scolaire .....	141
II.3.6	Ecoles secondaires .....	142
II.3.7	Situation des bâtiments scolaires.....	142
II.3.8	Analyse AFOM.....	143
<b>II.4</b>	<b>Services à la population .....</b>	<b>145</b>
	Préambule .....	145
II.4.1	Revenus d'intégration sociale.....	145
II.4.2	Accès aux droits fondamentaux – l'indicateur ISADF.....	145
II.4.3	Plan de cohésion sociale .....	147
II.4.4	Le Centre Public d'Actions Sociales .....	147
II.4.5	Services à la petite enfance .....	148



II.4.6	Services à la jeunesse .....	152
II.4.7	Services aux aînés.....	153
II.4.8	Associations .....	153
II.4.9	Services aux personnes handicapées .....	153
II.4.10	Services d'aides à la recherche d'un emploi.....	154
II.4.11	Services d'Initiative Local d'Accueil.....	154
II.4.12	Soins de santé.....	155
II.4.13	Vie spirituelle.....	155
II.4.14	AFOM .....	156
<b>II.5</b>	<b>Services techniques et de sécurité .....</b>	<b>157</b>
II.5.1	Sécurité et justice .....	157
II.5.2	Les réseaux techniques et les déchets.....	161
II.5.3	Analyse AFOM.....	168
<b>II.6</b>	<b>Equipements et services de loisirs .....</b>	<b>169</b>
II.6.1	Les festivités et le folklore .....	169
II.6.2	Les marchés et les brocantes.....	171
II.6.3	Les salles .....	172
II.6.4	Presse et médias.....	173
II.6.5	Milieu associatif .....	174
II.6.6	Culture.....	174
II.6.7	Sport.....	175
II.6.8	Plaine de jeux pour enfants .....	176
II.6.9	Analyse AFOM.....	177
<b>III</b>	<b>Pilier : Economie .....</b>	<b>179</b>
<b>III.1</b>	<b>Structure économique .....</b>	<b>181</b>
	Préambule .....	181
III.1.1	Quelques définitions .....	181
III.1.2	Niveau de vie.....	182
III.1.3	Marché du travail.....	184
III.1.4	Répartition des revenus .....	185
III.1.5	Emploi .....	186
III.1.6	Indice d'attractivité de la commune .....	187
III.1.7	L'emploi indépendant et salarié .....	187
III.1.8	Secteurs d'activité pour les indépendants .....	189
III.1.9	Secteurs d'activité pour les salariés.....	189
III.1.10	Nombre d'établissements et postes d'emploi salariés.....	190



III.1.11 Répartition et mouvements géographiques des salariés.....	190
III.1.12 Activités économiques sur l'entité .....	192
III.1.13 Bâtiment relais.....	193
III.1.14 Zone d'activité économique mixte – ZAEM de Petit-Waret .....	194
III.1.15 Agence de Développement Local (ADL) .....	195
III.1.16 Made in Héron .....	197
III.1.17 Groupe d'Action Locale du Pays de Burdinale Mehaigne.....	197
III.1.18 AFOM .....	199
<b>III.2 Structure de l'agriculture.....</b>	<b>201</b>
III.2.1 Caractérisation de l'agriculture héronnaise .....	201
III.2.2 Orientation des productions agricoles .....	202
III.2.3 Valeur totale de la production agricole .....	204
III.2.4 Exploitations agricoles & Surface Agricole Utile.....	205
III.2.5 Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) .....	206
III.2.6 Gestion des exploitations.....	207
III.2.7 Contraintes environnementales .....	209
III.2.8 Commission Consultative Agri-Rurale .....	210
III.2.9 Analyse AFOM.....	211
<b>III.3 Infrastructures et services touristiques.....</b>	<b>213</b>
III.3.1 Services d'information touristique .....	213
III.3.2 L'offre touristique .....	213
III.3.3 Analyse AFOM.....	221
<b>III.4 Vie politique et services administratifs.....</b>	<b>223</b>
III.4.1 Le pouvoir communal.....	223
III.4.2 L'administration communale et les moyens humains .....	225
III.4.3 Les services communaux .....	225
III.4.4 Les moyens financiers .....	228
III.4.5 Budget communal .....	229
<b>III.5 Mobilité .....</b>	<b>230</b>
III.5.1 Les réseaux de voiries régionales et communales.....	230
III.5.2 Le trafic routier journalier .....	231
III.5.3 Outils stratégiques en matière de mobilité.....	232
III.5.4 Indice de proximité.....	232
III.5.5 Le stationnement dans la commune .....	234
III.5.6 Sécurité routière – voiries dangereuses.....	235



III.5.7	Les comportements modaux.....	236
III.5.8	Transports publics .....	238
III.5.9	Offre cyclable.....	240
III.5.10	Offre piétonne .....	241
III.5.11	Transport alternatif .....	241
III.5.12	Analyse AFOM.....	243

### **Liste des Cartes**

- Carte 1 : Localisation générale
- Carte 2 : Réseau hydrographique et de distribution de l'eau
- Carte 3 : Occupation du sol
- Carte 4 : Contraintes et potentialités environnementales
- Carte 5 : Situation au plan de secteur
- Carte 6 : Propriétés cadastrales publiques (à finaliser)
- Carte 7 : Contraintes et potentialités urbanistiques
- Carte 8 : Structure bâti et noyaux villageois
- Carte 9 : Voies de communication et espaces publics
- Carte 10 : Carte de localisation des services et activités économiques (à finaliser)
- Carte 11 : Réseaux techniques
- Carte 12 : Carte Ferraris
- Carte 13 : Vue aérienne

### **Liste des annexes**

- Annexe 1 : Liste des arbres et haies remarquables
- Annexe 2 : Contrat rivière – Liste des actions menées
- Annexe 3 : 31 communes au soleil – Descriptif des actions
- Annexe 4 : Liste des associations
- Annexe 5 : Folder des activités touristiques
- Annexe 6 : Dépliant « Moulin de Ferrières »
- Annexe 7 : Rapport annuel budget 2019







### **Note préliminaire**

*Le bureau d'études Survey & Aménagement a cessé ses activités au courant de l'été 2017. La commune de Héron a mandaté le bureau d'études AGORA pour poursuivre l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural au côté de la Fondation Rurale de Wallonie.*

*Le bureau AGORA a repris l'étude à partir de la finalisation de la phase IV relative à la stratégie.*





## Introduction

Le présent document constitue la phase 1 « analyse des caractéristiques de la Commune » du Programme Communal de Développement Rural de la Commune de Héron.

Il présente un portrait de l'entité tant d'un point de vue des caractéristiques physiques qu'humaines. Il est accompagné d'illustrations, de graphiques et de cartes pour en faciliter la compréhension. Le dossier cartographique ainsi que les annexes se trouvent à la fin de de cette partie. Par thème, une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces portant sur le territoire est dressée dans le but de dégager des enjeux et des projets à mettre en œuvre dans la suite du PCDR.

Avec l'accord de la commune de Héron, le contenu de ce document est, pour certaines parties, inspiré du document du diagnostic du Schéma de Structure Communal réalisé par le bureau d'étude PLURIS datant de 2015. En effet, vu le caractère récent de cette étude communale et la similarité par rapport à un diagnostic socio-économique de PCDR, certaines informations, éléments descriptifs et données seront reprises partiellement ou entièrement de ce Schéma de Structure. Les données chiffrées seront bien évidemment mises à jour selon les informations disponibles.

Ce document est un document dynamique. Il s'agit ici de la première version de l'étude (pré-diagnostic). Le texte sera adapté tout au long de l'élaboration du PCDR – suite aux réunions d'information consultation, aux rencontres avec les personnes ressources et grâce aux données complémentaires fournies par la commune.

Voici les étapes réalisées dans le cadre de ce programme :

- Désignation de S&A pour la réalisation du PCDR – Novembre 2015
- Terrain en compagnie de la FRW, de la Commune, de la DGO3 et de la presse locale – 20 janvier 2016
- Pré-diagnostic – Février 2016
- Diagnostic prenant en compte les remarques de la FRW et de la Commune – Mars 2016

**Survey & Aménagement,**

**Mars 2016**



## Evaluation de la première ODR

La commune a déjà fait l'objet d'une Opération de Développement Rurale. Nous en reprenons ci-dessous le compte-rendu.

- Approuvé par le Conseil communal le 16 juin 2000, le PCDR de la Commune de Héron s'est réparti sur 3 conventions (2001, 2005 et 2008) pour atteindre son terme en 2013.
- L'état des lieux et les consultations avaient permis de définir un objectif principal « harmoniser l'expansion démographique et le développement de l'agriculture par le maintien du caractère rural », décliné en différents axes :

1. En terme d'emploi : le maintien d'une agriculture de qualité
2. Cohérence en matière d'Aménagement du territoire, de protection de l'Environnement et de création de Logement
3. Aménagement d'infrastructures pour assurer le développement de la vie associative
4. Renforcement de la sécurité routière
5. Maintien de l'enseignement dans les villages

- De nombreux projets (123) ont été proposés à la suite des consultations. Tous n'ont pas pu être analysés. Parmi ceux retenus, 19 ont pu être réalisés en développement rural. 20 ont pu être réalisés au travers d'autres plans et/ou grâce à la collaboration de partenaires extérieurs. Certains projets non-réalisés, tels que l'aménagement de la Place Fayat à Lavoir ou la création d'une maison de village à Waret, ont à nouveau été proposés par la CLDR en lien avec sa stratégie de développement.

- Projets réalisés en développement rural :
  - FP 5 Couthuin : Aménagement rue de la Campagne et rue de Huccorgne ;
  - FP 6 Couthuin : Aménagement d'un ralentisseur rue de Surlemez ;
  - FP 7 Couthuin : Aménagement d'une porte à Envoz ;
  - FP 10 Couthuin : Aménagement de la Place communale ;
  - FP 11 Warêt-l'Evêque : Aménagement des abords de l'école (espace vert, parking, plaine de jeux, petite infrastructure sportive) ;
  - FP 13 Projet global : Création d'une infrastructure sportive couverte ;
  - FP 14/15 Couthuin : Aménagement d'une maison de village dans la salle du Plein Vent et des abords ;
  - FP 19 Couthuin : Aménagement d'une plaine de jeux à Surlemez ;
  - FP 21 Couthuin : Aménagement d'une petite infrastructure sportive au Pied du Thier ;
  - FP 22 Héron : Aménagement de la chapelle St-Pierre et ses abords ;



- FP 23 Warêt l'Evêque : Réhabilitation du cimetière et du site de l'Eglise ;
  - FP 24 Héron : Aménagement du site de la chapelle St-Donat ;
  - FP de 25 à 39 : Mise en place d'un circuit de promenades à travers la commune ;
  - FP 43 : Mise en place d'une journée de ruralité ;
  - FP 44 : Mise en place d'un week-end de promotion du patrimoine local ;
  - FP 50 : Construction d'un hall relais ;
  - FP 51 : Mise en place d'une Agence de Développement Local ;
  - FP 53 : Création d'un parc à containers ;
  - FP 54 : Création d'un livret d'accueil ;
- 
- On notera la réalisation de 3 projets de grande ampleur qui n'auraient très certainement pas pu être réalisés sans l'aide du Développement rural tels que l'aménagement de la place communale, la création d'une infrastructure sportive, l'aménagement d'une maison de village dans la salle du Plein Vent.
  
  - Le nombre de projets réalisés ainsi que l'arrivée massive de nouveaux habitants au cours de cette dernière décade ont encouragé les membres du Collège communal à relancer un nouveau programme de développement rural encadré par la Fondation Rurale de Wallonie. Cette décision a été approuvée lors du Conseil communal du 1er février 2012.

Ci-dessous le tableau récapitulatif de l'ensemble des projets :



N	Intitulé	Objectif	Convention	Résultat	Commentaires
1	Lavoir : Aménagement du carrefour place Fayat	4	2	Cfr nouveau PCDR	
2	Warêt-l'Évêque : Aménagement du carrefour rue Guilitte et rue Mahia	4	2	Réalisé hors PCDR	Lors d'une réunion organisée le 3 mars 2010 avec le SPW - Routes et Bâtiments, Direction des Équipements routiers de Liège, plusieurs solutions ont été évoquées. Des zones 30 et 50 ont été délimitées dans le cadre d'un PDS.
3	Lavoir, Héron et Warêt-l'Évêque : Aménagement de trottoirs entre les arrêts de bus et les carrefours proches	4	2		Réalisés uniquement à Héron (plan trottoirs)
4	Couthuin : Aménagement d'une porte rue des Brûlées	4	3	Abandonné	Ne se justifiait pas dans le cadre des travaux de réaménagement de la voirie rue des Brûlées ; projet de réalisation en juin 2019 sur fonds propres
5	Couthuin : Aménagement rues de la Campagne et rue de Huccorgne	4	1	Réalisé	
6	Couthuin : Aménagement d'un ralentisseur rue de Surlemez	4	3	Réalisé	
7	Couthuin : Aménagement d'une porte à Envoz	4	3	Réalisé	
8	Couthuin : Aménagement d'un ralentisseur rue Pravée	4	3	Cfr nouveau PCDR	Obtention fin 2018 d'un appel à projets pour aménager une piste cyclable
9	Héron : Aménagement de la place et de la rue Saint-Martin près de l'Église	3 / 4	1	Réalisé hors PCDR	Ce dossier a été supprimé de la 1ère convention compte tenu de l'avis négatif de la CRAT qui craignait qu'un aménagement de la rue Saint-Martin fasse perdre au site son caractère rural, ancien et relativement homogène -> réalisé dans le cadre d'un Plan trottoirs



10	Couthuin : Aménagement de la Place communale	3	4	Réalisé	
11	Warêt-l'Evêque : Aménagement des abords de l'école (espace vert, parking, plaine de jeux, petite infrastructure sportive)	3	1	Réalisé	
12	Lavoir : Aménagement de la Place Fayat	3	1	Non réalisé → nouveau PCDR	- Refus du dossier d'urbanisme du projet du Bureau d'études - coûts exorbitants pour enfouissement des câbles => redéfinir le projet pour nouveau PCDR
13	Projet global : Création d'une infrastructure sportive couverte	3		Réalisé	
14-15	Couthuin : Aménagement d'une maison de village dans la salle du Plein Vent + abords arrière/ centre de jour	2 / 3	2	Réalisé	
16	Warêt l'Evêque : Aménagement d'une maison de village à côté de l'école	3	3	Non réalisé → nouveau PCDR	Projet reporté dans le nouveau PCDR
17	Lavoir : Aménagement de la cour et des abords de la maison de village	3	3	Non réalisé	Devait être incorporé dans le projet d'aménagement de la place
18	Projet global : Aménagement d'un parcours VITAE à Surlemez	3	1	Abandonné	Le réseau de promenades initié dans le cadre de la 1 <sup>ère</sup> convention a été privilégié par rapport à la création d'un parcours sportif.
19	Couthuin : Aménagement d'une plaine de jeux à Surlemez	3	1	Réalisé	
20	Héron : Aménagement d'une petite infrastructure sportive et plaine de jeux derrière l'église	3	3	Non réalisé	Après réflexions, le Collège a trouvé plus judicieux et moins coûteux de déplacer ce



					projet près du hall omnisports afin de bénéficier des commodités de celui-ci.
21	Couthuin : Aménagement d'une petite infrastructure sportive au Pied du Thier	3	1	Réalisé	
22	Héron : Aménagement de la chapelle St-Pierre et ses abords		2	Réalisé	
23	Warêt l'Evêque : Réhabilitation du cimetière et du site de l'Eglise	1	4	Réalisé	
24	Héron : Aménagement du site de la chapelle St-Donat + chemin	1	2	Réalisé	
25 à 39	Projet global : Mise en place d'un circuit de promenades à travers la commune	1/2	1	Réalisé	
40	Aménagement de la traversée de la Chaussée de Wavre		1	Non réalisé -> nouveau PCDR	
41	Elaboration d'un Schéma de Structure Communal	2	2	Entamé mais non finalisé	Faute d'une majorité suffisante, le Schéma de Structure Communal (SSC) et le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) mis en œuvre par le bureau PLURIS, et par la C.C.A.T n'ont pas été votés > outils consultatifs
42	Elaboration d'un Règlement Communal d'Urbanisme	2	2		
43	Mise en place d'une journée de ruralité	1		Réalisé	
44	Mise en place d'un week-end de promotion du patrimoine local	1		Réalisé	
45	Organisation de journées pédagogiques dans les fermes	1		Non étudié	
46	Diversification agricole : création d'une vitrine des produits locaux	1		Non réalisé	Projets repris par les ADL et la GAL à l'échelle des 4 communes du PBM





47	Diversification en matière horticole et agro-alimentaire	1			
48	Mise en place d'un nouveau programme de remembrement	1		Non étudié	
49	Elaboration d'une charte de la ruralité	1		Réalisé hors PCDR	Projet réalisé au sein de la CCAR
50	Construction d'un hall relais	1		Réalisé	Projet de la SPI
51	Mise en place d'une Agence de Développement Local	1		Réalisé	
5 2	Etude sur le problème des inondations à Lavoir - Création de bassins de retenue pour diminuer les risques d'inondation à Lavoir et Warêt	2		Non réalisé	Sera réalisé en 2019
53	Création d'un parc à containers	2		Réalisé	Projet du BEP
54	Création d'un livret d'accueil	3		Réalisé	
55	Agrandissement de l'école de Warêt-l'Evêque	5		Réalisé hors PCDR	Travaux dans le réfectoire entrepris dans le cadre d'un Plan d'Urgence
56	Modification éventuelle du plan de secteur	2			Cfr projet n°41
57	Réalisation d'un remembrement à Warêt-l'Evêque et à Lavoir	1		Non étudié	
58	Création de pépinières	1		Non étudié	
59	Mise en place de manifestations et d'événements à vocation touristique	1		Réalisé hors PCDR	Cfr Maison du Tourisme Terres de Meuse
60	Mise en place de promenades à thèmes	1		Réalisé hors PCDR	Des guides animateurs ont été formés dans le cadre de la précédente programmation du GAL (patrimoine / nature / contes)



61	Achèvement et actualisation de l'inventaire sur le patrimoine communal	1		Réalisé hors PCDR + GT nouveau PCDR	Des inventaires ont été réalisés dans le cadre de la précédente programmation du GAL. La Commune vient de répondre à un appel à projet pour continuer l'inventaire (réponse en mai 2019)
62	Développement du tourisme rural (tourisme diffus)	1		Réalisé hors PCDR	Cfr Maison du Tourisme Terres de de Meuse + ADL
63 /64	Instauration d'un concours de façades fleuries	1		Non réalisé	
65	Mise en place d'un syndicat d'initiative	1		Réalisé hors PCDR	Projet intégré dans le Schéma de développement global du site du Moulin de Ferrières
66	Promotion de la commune vis à vis de l'extérieur			Réalisé hors PCDR	Repris dans le nouveau PCDR, ce projet a finalement été abandonné et confié à la MT
67	Création d'un thème de développement pour le tourisme (fil conducteur)	1			
68	Mise en valeur des anciennes mines de fer, des anciennes carrières et du patrimoine industriel ancien	1		Non étudié	
69	Rénovation et mise en valeur des nombreuses potales	1		Réalisé hors PCDR	Ce projet a été réalisé par le GAL dans le cadre de sa précédente programmation
70	Aménagement d'une structure d'accueil et d'une vitrine des produits du terroir	1		Réalisé hors PCDR	Projet porté par les ADL du territoire BM et par la MT + projet au MF
71	Aménagements des accès aux sites intéressants	1			Cfr projet n° 25->39 : Mise en place d'un circuit de promenade à travers la commune et aménagements
72	Mise en valeur du chemin situé rue Tomballes / rue d'Envoz à Couthuin	1			
73	Mise en valeur du chemin situé près du Chateau Blanc allant vers Java à Couthuin	1			
74	Mise en valeur du chemin parallèle à la rue des Theysses à Couthuin	1			



75	Aménagement du chemin des facteurs à Couthuin	1		Non étudié	
76	Aménagement de l'ancien atelier aratoire de Surleméz	1		Non étudié	
77	Aménagement de la partie boisée au Sud de Couthuin	1		Non étudié	
78	Aménagement de la fontaine près de la grand route à Lavoir	1		Réalisé hors PCDR	PPPW
79	Eclairage de l'église de Lavoir	1		Réalisé hors PCDR	Appel à projet éclairage public
80					
81	Aménagement de l'ancienne gare d'Envoz	1		Non étudié	
82	Création d'une piste cyclable entre Lavoir et Waret-l'Evêque	1		Non réalisé -> nouveau PCDR	
83	Aménagement des deux ruisseaux à Warêt avec création de promenades didactiques	1		Non étudié	
84	Création d'un jardin sauvage à Warêt- l'Evêque	2		Non étudié	
85	Mise en place d'une meilleure réglementation en matière de plantations aux abords des constructions	2		Non étudié	
86	Développement des gîtes à la ferme et des gîtes ruraux	1		Réalisé hors PCDR	Projet porté par l'ADL
87	Acquisition de terrains pour la création de logements sociaux et résidentiels	2		Réalisé hors PCDR	Projet porté par Meuse Condroz Logement
88	Construction ou aménagement d'une maison de repos	2		Non étudié	Projet abordé dans le nouveau PCDR mais converti en projet d'aménagement de logements pour seniors : « l'Esp'âge »
89	Aides à l'accès au logement pour les jeunes ménages	2		Non étudié	Projet abordé dans le nouveau PCDR mais converti en projet d'aménagement de logements intermédiaire : « l'Esp'âge »
90	Constitution d'une réserve de logements à louer	2			



91	Aménagement du presbytère de Warêt en logement	2			
92	Amélioration de l'égouttage et construction de stations d'épuration	2		Réalisé hors PCDR	Le village de Couthuin est en zone d'épuration collective ; certaines rues ont été aménagées. La construction de stations d'épuration dépend du SPW.
93	Intégration de l'ensemble de la commune dans le Parc Naturel	2		Réalisé hors PCDR + GT nouveau PCDR	Projet du PN + groupe d'action nature du PN
94	Sensibilisation de la population concernant le Parc Naturel				
95	Mise en valeur et sauvegarde des zones humides	2			
96	Assainissement et protection des sources	2		Réalisé hors PCDR	Projet porté par Contrat Rivière Meuse Aval
97	Information de la population concernant la propreté des villages, l'entretien et le nettoyage des voiries et de ces abords	2		Réalisé hors PCDR	Participation de la commune aux opération BeWaPP
98	Fleurissement des façades	2		Non étudié	
99	Entretien et amélioration des fossés le long des voiries	2			Cfr Service Travaux
100	Programmation d'une conférence concernant l'épuration individuelle	2			Assuré par la Commune +AIDE
101	Pose de citernes d'eau de pluie lors des permis d'urbanisme	2		Réalisé hors PCDR	Imposé lors de la délivrance du permis d'urbanisme
102	Défense commune contre le projet de la ligne 380.000 volts le long de l'autoroute	2		Non étudié	
103	Aide aux particuliers pour la plantations d'arbres et de haies	2		Réalisé hors PCDR	Projet porté par le Parc Naturel + participation de la commune à la Journée de l'Arbre



104	Placement de filets d'eau, installation de bancs et plantation d'arbres rue du Chêna à Héron	2			Uniquement filets d'eau uniquement réalisé par la commune
105	Développement d'activités pour la jeunesse	3		Cfr nouveau PCDR	Projet porté par la Maison des Jeunes Hécowala
106	Promotion des activités artistiques et culturelles	3		Non étudié	
107	Aménagement d'une infrastructure d'accueil pour les enfants en bas âge	3			Création de la crèche La Héronnière + agrandissement récent + création d'une crèche privée (Au Fil de l'Eau)
108	Aménagement de la salle communale en maison de village à Lavoir	3			Travaux de rénovation assurés par la commune
109	Création d'un service de voiturage ou de mini-bus à Lavoir	3			Cfr Portabus du CPAS
110	Aménagement d'un espace sécurité à proximité de l'école de Héron	3 / 4			Il n'y a plus d'école à Héron
111	Sécuriser davantage les piétons	4		Cfr Nouveau PCDR	Projet de PCM
112	Pose de panneaux (vitesse, priorité, ...)	4			
113	Aménagement de zones 30 pour les circulations locales	4			
114	Installation de panneaux radars aux entrées des villages (chaussée de Wavre)	4			
115	Aménagement d'un ralentisseur aux abords de l'école de Surlemez	4			
116	Aménagement d'un ralentisseur aux abords de l'école de Couthuin	4			
117	Installation de ralentisseurs et de panneaux de signalisation rue de Surlemez	4			



118	Aménagement de trottoirs à Couthuin	4			
119	Entretien général des routes à Héron (rue Cortil Stiennon, rue Chena, rue Hérédia)	4			Services Travaux
120	Aménagement d'un piétonnier ou d'une piste cyclable	4		Cfr Nouveau PCDR	Projet de PCM
121	Interdiction de stationnement à proximité des carrefours à Waret	4			
122	Aménagement et agrandissement de l'école de Héron	5			Il n'y a plus d'école à Héron
123	Aménagement et agrandissement de l'école de Couthuin-Centre	5		Réalisé hors PCDR	Projet réalisé cfr FWB



# Présentation des auteurs de projet

## Le bureau d'études Survey ...

*En anglais, «Survey» signifie «Etude », «Diagnostic»...*

C'est dans cette optique que notre bureau d'études travaille. En effet, tant dans le domaine de l'urbanisme que dans celui des espaces publics ou des espaces verts, Survey & Aménagement, avec son équipe pluridisciplinaire, réalise des études complètes depuis l'état des lieux jusqu'aux propositions techniques en passant par les étapes de diagnostic, d'esquisses générales et d'avant-projets. Car un bon aménagement des lieux ne peut se faire qu'en ayant une connaissance précise de la situation existante.

## ... & Aménagement

*Parce que modifier votre cadre de vie, cela ne s'improvise pas...*

De l'étude de conception naîtra un projet technique que notre équipe pourra affiner suivant vos demandes et contraintes techniques ou budgétaires (rédaction de métrés estimatifs et cahiers des charges, mise au net de plans techniques, etc.). Enfin ficelé, le projet pourra alors être réalisé avec le soutien administratif (dossier de permis d'urbanisme, de subsides, etc.) et logistique (surveillance du chantier, etc.) de nos services.

Survey & Aménagement se distingue d'autres bureaux d'études par l'existence de deux cellules distinctes travaillant en étroite collaboration :

- **Une cellule « Urbanisme »** dont l'essentiel du travail consiste en la réalisation de la plupart des études dites de planification en aménagement du territoire.
- **Une cellule « Espaces publics »** qui travaille essentiellement sur la réalisation concrète d'aménagements urbains tels que les voiries, places publiques, aménagements cyclables, égouttage, etc.

**Le bureau d'études Survey & Aménagement a pris en charge la rédaction des parties I – III – IV du PCDR**



## **Le bureau d'études AGORA**

Créé en 1992, le bureau d'études en urbanisme AGORA est fort de son expérience. Il exerce ses activités principalement en Wallonie et à Bruxelles, en réponse à des besoins d'expertise en matière de gestion du territoire et de l'espace.

Son équipe pluridisciplinaire regroupe une trentaine de spécialistes de divers horizons : urbanistes, bio-ingénieurs, géographes, économistes, architectes, architectes-paysagistes, ainsi que de techniciens et dessinateurs infographistes.

Tous ont en commun un intérêt évident pour l'aménagement de notre cadre de vie.

Son expérience couvre tout particulièrement les matières suivantes :

- **La planification ;**
- **L'environnement ;**
- **La mobilité ;**
- **L'espace public et l'aménagement paysager.**

AGORA assure également des missions de conseil et d'assistance dans ses différents domaines de compétences.

Le domaine de compétences des « développeurs territoriaux » d'AGORA s'étend sur les actions suivantes :

- Dresser des diagnostics de territoire ;
- Mobiliser les acteurs locaux et les organiser en réseaux ;
- Promouvoir les dimensions sociale et culturelle du développement ;
- Définir des axes et stratégies de développement ;
- Formuler des plans d'actions et des stratégies de mise en œuvre ;
- Accompagner et évaluer les projets de développement ;
- Apporter des contributions significatives à l'évolution de ce champ d'intervention professionnelle (créativité et innovation).

**Le bureau d'études AGORA a pris en charge la rédaction des parties IV – V – VI du PCDR**





## Carte d'identité expresse de l'entité

Localisation générale et données administratives	
Nom de la Commune	Héron
Province	Liège
Arrondissement administratif	Huy-Waremme
Arrondissement judiciaire	Liège
Communes limitrophes	Andenne, Huy, Fernelmont, Burdinne, Wanze
Superficie totale	3.831,8 Ha
Nombre de villages	4 villages : Couthuin, Lavoir, Héron et Waret-l'Évêque.
Milieu physique, naturel et humain	
Région agro-géographique	Essentiellement la Hesbaye et pour l'extrême sud, Sillon industriel
Relief	Relief marqué par les différents petits cours d'eau. Deux lignes de crêtes. Point culminant de la Hesbaye (215 m)
Bassin hydrographique	Meuse Aval
Cours d'eau principaux	Ruisseau de Fosseroulle, ruisseau Jean-Jean, ruisseau du Grand Vivier.
Occupation du sol (2014)	83 % des surfaces sont non artificialisées (9,4 % de bois, 12,8 % de pâtures, 60,7 % de terres agricoles) et 12,1 % des surfaces sont artificialisées
Réserve naturelle reconnue	/
Zone Natura 2000	1 zone Natura 2000, BE33008 – Vallée de la Burdinale
Site de Grand Intérêt Biologique	1 SGB : 3182 – Prairie de la Ferme de Monthessal
Plan Communal de Développement de la Nature	/
Parc Naturel	Une partie de Héron fait partie du Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne (demande d'extension en cours d'analyse).
Aménagement du territoire normatif	
Schéma de Développement de l'Espace Régional	La commune de Héron se trouve centrée sur l'axe de développement Liège-Namur-Charleroi-Lille et sur une autoroute.
Plan de Secteur (2008)	15,1 % destinés à l'urbanisation (majeure partie en zone d'habitat – 579 ha) 84.6 % non destinés à l'urbanisation (majeure partie en zone agricole – 2.848 ha)
Schéma de Structure communal	Finalisé, mais non voté, faute d'une majorité suffisante.
Règlement Communal d'Urbanisme	/
Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité	Nouvelle CCATM installée le 27 mai 2019.



Patrimoine	1 Commission du Patrimoine (sauvegarde du patrimoine rural)
Plans Communaux d'Aménagement (PCA)	/
Sites à réaménager (SAR)	/
Zone protégée en matière d'urbanisme	/
Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural	/
Lotissements	Une centaine de zones de petites tailles.
Périmètre de Reconnaissance économique	Voie d'accès à la ZAEM de Petit-Warêt à Andenne.
Monuments classés	On dénombre 1 bien classé et 1 site classé sur la commune
Centre ancien protégé	/
<b>Démographie</b>	
Nombre total d'habitants (2019)	5.373 habitants
Evolution de la population	5,54 % d'augmentation entre 2012 et 2018
Densité de population (2019)	137 hab/km <sup>2</sup>
Répartition de la population (2015)	Population jeune. Part des moins de 18 ans dépasse les 24 % et les plus de 65 ans arrive à 12,5 %
Coefficient de vieillissement (2015)	47/ largement inférieur à l'arrondissement (69) et la Wallonie (74)
Age moyen de la population (2015)	37,8 ans
Population étrangère	Stable, de 107 à 117 entre 2006 et 2015
Taille des ménages	2,62 (Wallonie, 2,31). Part importante de couples avec enfants
<b>Logement et foncier</b>	
Nombre de logements (2014)	2.038 logements pour 2.204 bâtiments
Pourcentage de maison familiale séparée (4 façades)	63 % de maisons de type ouvert
Taille des logements	73,7 % des logements > 104 m <sup>2</sup>
Nombre de logements publics (2016)	Projet de construction de 6 logements publics
Habitats permanents	Pas de plan HP
Disponibilités foncières (2008)	260 ha disponibles en zone d'habitat + 13 ha de ZACC
Prix moyen de vente des maisons (2014)	Moyenne de 164.917 €
Prix moyen des terrains à bâtir (2013)	Prix au m <sup>2</sup> plus bas que la moyenne de l'arrondissement avec 34 € / m <sup>2</sup>
<b>Emploi, travail et chômage</b>	
Indice de richesse (2012)	103, revenu moyen par habitant de 17.088 €
Revenu annuel médian (2013)	25.579 €



Répartition des revenus	La part des plus de 50 000 euros est plus élevée à Héron que dans la Province du Liège (20 % contre 14 %)
Taux d'activité (2013)	73,2 % (largement supérieur à la Wallonie)
Taux d'emploi (2013)	65,4 % (largement supérieur à la Wallonie)
Taux de chômage (2013)	10,1 % (nettement inférieur à la Wallonie)
Nombre de salariés (2014)	1.824 salariés
Nombre d'indépendants (2014)	299 personnes (hors aidants)
Nombre de postes sur l'entité (2014)	254 postes salariés (125 en secteur privé et 129 en secteur public)
Répartition et mouvements géographiques des salariés (2013)	139 salariés proviennent de l'extérieur et travaillent sur Héron. 45 salariés proviennent de l'entité et travaillent sur Héron. 1671 salariés résidants à Héron travaillent à l'extérieur de la commune.
<b>Agriculture</b>	
Régions	Région limoneuse et du Condroz
Orientation des productions agricoles	Cultures agricoles et élevage de bovins
Nombre d'exploitations agricoles (2013)	48 exploitations pour une Surface Agricole Utile de 2.923 ha
Evolution du nombre d'exploitations agricoles	Nombre d'exploitations agricoles stable sur les 10 dernières années
Surface Agricole Utile	Evolution proche de 200 Ha de la SAU entre 2003 et 2013. Taille moyenne de la SAU par exploitation de 61 ha en 2013
Type d'exploitation	Importance du fourrage des terres arables.
<b>Enseignement</b>	
Ecole primaire et maternelle	1 école en enseignement libre 3 écoles communales
Nombre d'élèves du maternel et du primaire	147 élèves en maternelle (2019) 256 élèves en primaire (2019)
Nombre d'élèves du secondaire	/
Enseignement supérieur et universitaire	/
Formation continue et professionnelle	/
<b>Services administratifs</b>	
Nombre de membres du collège communal	5 membres (bourgmestre, 3 échevins, la présidente du CPAS)
Nombre de conseillers communaux	15 membres (Répartis en 3 groupes politiques)
Représentation citoyenne	CCATM / CCAR / CLDR
Impôts sur les personnes physiques (2012)	8,2 %
Précompte immobilier (2015)	2.500 centimes



<b>Services à la population</b>	
Revenu d'intégration sociale (2015)	Cinquantaine de personnes (0,9 %)
Indicateur par droit fondamental et pour le facteur de risque	42 <sup>ème</sup> place sur les 262 communes wallonnes
Plan de Cohésion Social	/
Offre d'accueil de la petite enfance (2016)	43 places
Taux de couverture ONE (2013)	20 %
Services de garde pour la petite enfance	MCAE / Deux services d'accueil temps libre / Des services de consultation ONE / Accueillantes autonomes / Garderie
Nombre de places d'accueil pour les aînés (2014)	0
Personnes handicapées	/
Services divers	Service d'aide en milieu ouvert / Hébergement de mineurs en difficultés / ALE
Soins de santé	Bien représentés surtout à Couthuin et Héron.
<b>Services techniques et de sécurité</b>	
Zone de police	Zone de Police locale Hesbaye-Ouest Conseil de Police composé du Collège de Police et de 16 conseillers
Aperçu global de la criminalité	Essentiellement des cambriolages (chiffres en baisse) et vol dans ou sur un véhicule.
Aperçu global de la sécurité routière	Diminution constante entre 2008 et 2013, avec une hausse en 2014.
Service d'incendie local	Pas de service incendie sur la commune
Réseaux techniques	SWDE, RESA (gaz et électricité)
Déchets	Gestion par le BEP, 1 parc à conteneurs 211,6 kg de déchets par habitants
<b>Equipements et services de loisirs</b>	
Festivités	Souper des associations / Grand feu de Surlemez / Salon des jeunes vigneron / Cheese Party des voisins de Lavoir / Jogging de Héron / Soirée du Bourgmestre / Procession à Saint-Donat / Festival Folk de Marsinne / Fête de la Saint-Hubert / Envoz'Art
Infrastructures	3 salles communales + 5 salles privées
Associations et comités	Une cinquantaine d'associations en tous genres. Associations sociales et culturelles bien représentées.
Culture	Pas de centre culturel mais travail en collaboration avec les centres culturels de Wanze et de Braives-Burdinne 1 bibliothèque + 2 Bibliobus



Sport	6 infrastructures sportives dont le Complexe Sportif Heromnisport
<b>Tourisme</b>	
Attractions touristiques et de loisirs	Moulin de Ferrière Ferme pédagogique de Waret-l'Evêque (Spéliers) Promenades balisées Patrimoine Petit Marché de Couthuïn Brasserie de Marsinne Jardin ouvert
Hébergements	4 gîtes ruraux + 1 maison d'hôte
Produits du terroir	Plusieurs produits artisanaux
<b>Mobilité</b>	
Nombre de voiries régionales	3 routes régionales (E42, N643, N921)
Etude	/
Nombre de lignes ferrées	/
Mobilité douce	Pas de RAVeL ou Pré-RAVeL / Présence de nombreux sentiers (70 km de sentiers balisés)
Nombre de ligne de bus	3 lignes du TEC. La Commune est relativement mal desservie
Plan de mobilité	/





## *I Pilier : Environnement*

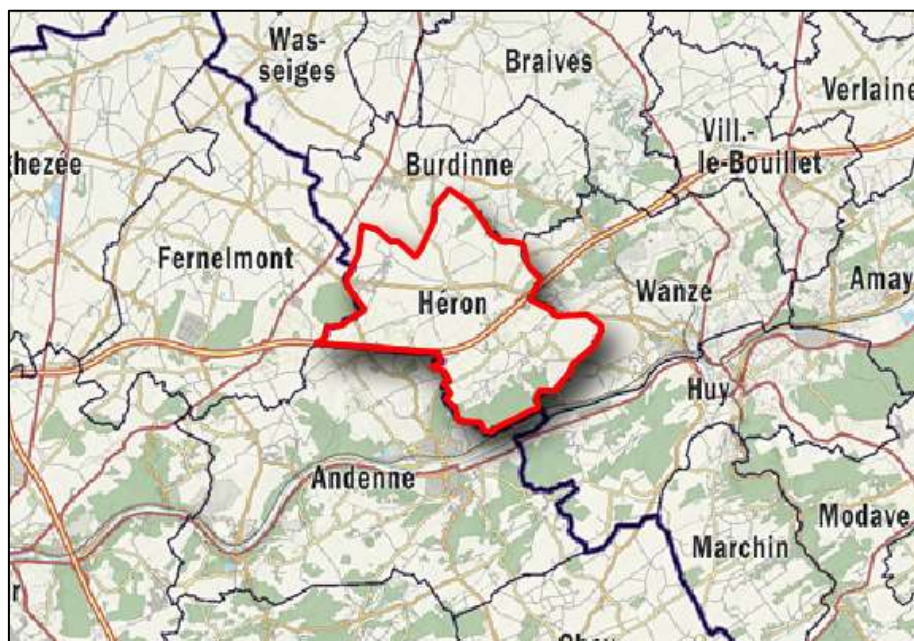




# I.1 Structure physique et géographique

## I.1.1 Localisation générale

⇒ Carte 1 : Localisation générale



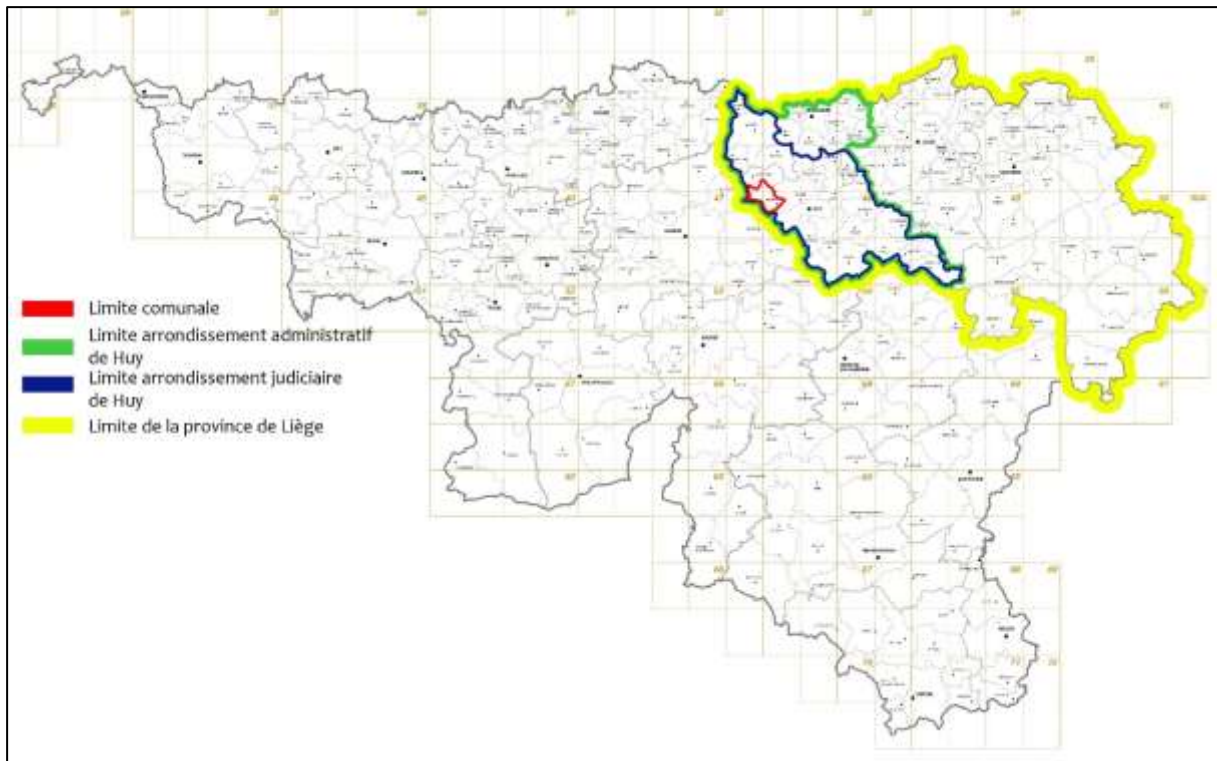
Héron et ses communes attenantes © Benelux Free Map – 2016

La commune de Héron est située à l'ouest de la Province de Liège et à la limite Sud de la Hesbaye, en bordure de la vallée de la Meuse. Elle fait partie de l'arrondissement administratif de Huy. L'entité de Héron est née de la fusion, en 1977, des anciennes communes de Héron, Waret-l'Évêque, Lavoir et Couthuin. Ses communes limitrophes sont pour la Province de Namur : Fernelmont et Andenne et pour la Province de Liège : Burdinne et Wanze.

L'axe autoroutier de la dorsale wallonne (E42) coupe la commune en deux entités : Couthuin, au Sud et Héron, Waret-l'Évêque et Lavoir, au nord.

Les centres urbains les plus proches sont :

- Andenne (6km) ;
- Huy (10 km) ;
- Hannut (25 km) ;
- Namur (30 km) ;
- Liège (35 km) ;
- Bruxelles (75 km).



Communes, arrondissements et province © SPW, DGO4 - 2015

### 1.1.2 Relief et hydrographie

L'altitude de Héron est comprise entre 80 m (pied du versant de la Meuse), et 215m, à Surlemez (sommets du versant de la Meuse). La distance qui sépare ces deux endroits, situés à l'extrême Sud de la commune, n'est que d'un kilomètre environ. Cette crête majeure, la plus élevée et la plus accentuée de la commune, s'allonge de l'Etoile-Surlemez à Envoz et marque la ligne de partage des eaux entre la Méhaigne et la Meuse.

Fait exception à cette règle, la vallée sèche ou « chavée » qui s'ouvre à l'Ouest de Marsinne et que suit la route Couthuin-Seilles. Cette vallée sèche alimente, en aval de la commune, un ruisseau intermittent qui rejoint le vallon de la Velaine à Tra Maka.

Dans la zone forestière, au sud du territoire, dévalent vers la Meuse de petits cours d'eau à pente longitudinale forte. Leurs vallées très encaissées ont un profil transversal en forme de V.

Une deuxième crête, beaucoup plus large que la précédente et presque aussi élevée (200m), s'allonge sur la commune, d'Est en Ouest, de Bôlette à Waret-l'Evêque. A l'Ouest du territoire de Héron, celle-ci se referme en fer-à-cheval sur la précédente, sur les hauteurs de Petit-Waret et de la chapelle Saint-Donat.

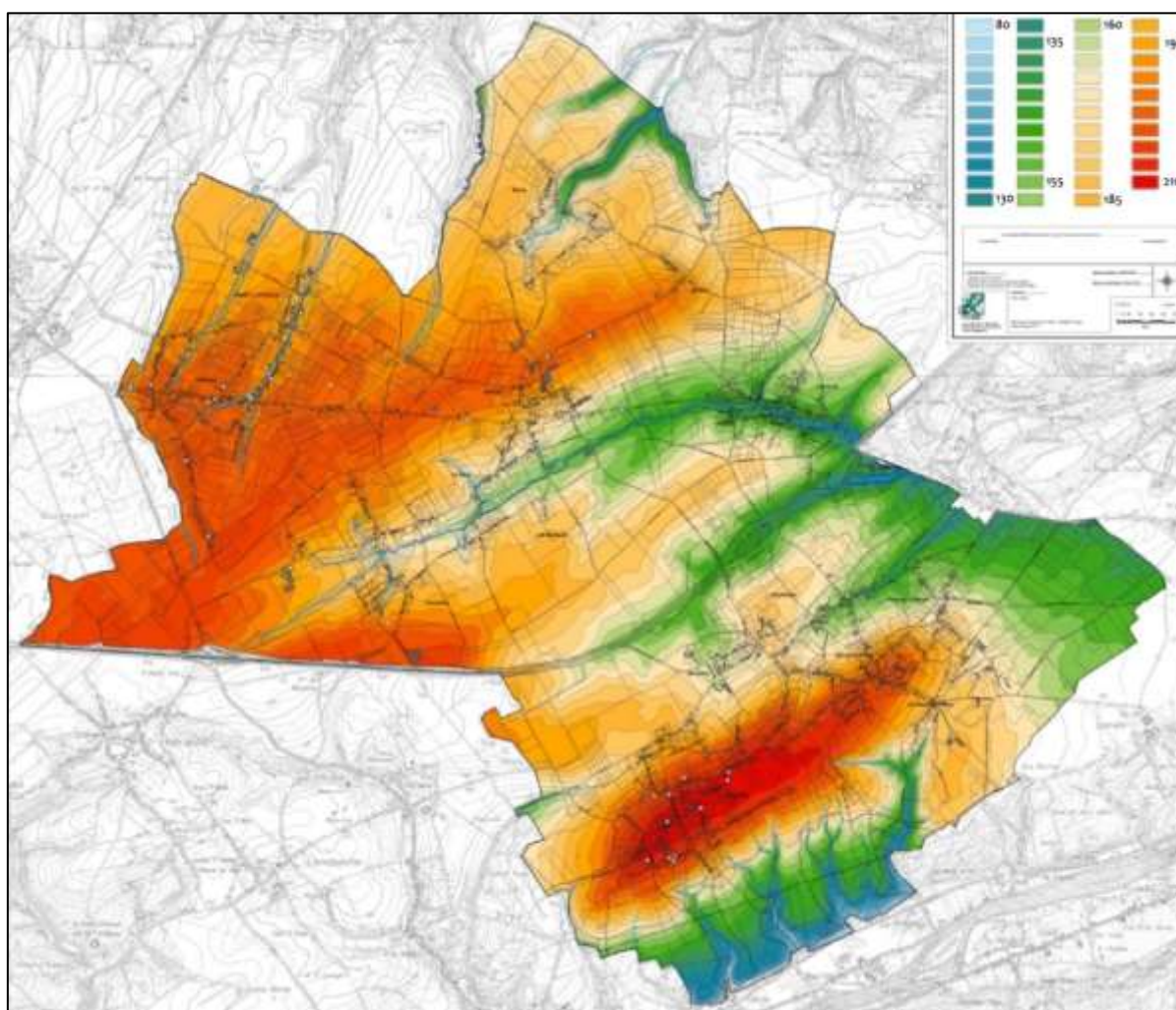
Cette deuxième crête délimite, sur la commune de Héron, la ligne de partage des eaux entre la Méhaigne, au Sud, et son affluent, la Burdinale, au Nord.

Côté Sud, s'écoule d'Ouest en Est, le ruisseau de Forseilles, seule rivière et vallon de quelque importance sur la commune. Le ruisseau de Forseilles dessine de jolis méandres dans un fond de vallée qui reste assez large. Ses versants sont relativement peu accusés sauf dans sa partie aval, à Lavoir-Ferrières. Aux confins de la commune, le vallon de Forseilles reçoit deux petits affluents intermittents, de par la nature calcaire du substrat sous-jacent : les ruisseaux du Fond-de-Couthuin et du Fond de Jottée, ce dernier étant bouleversé par le tracé de l'autoroute.

Côté Nord, naissent sur le plateau hesbignon crayeux et argileux, la Burdinale (Waret-l'Evêque) et ses affluents de rive droite : le Ry Jean-Jean (Bois Planté), le ruisseau de Boingt et deux de ses affluents, le Ruisseau de Fosse et le Ruisseau du Vieux Moulin (Ferme de Ver). Au contact des roches calcaires anciennes sous-jacentes, les vallées de ces derniers s'encaissent.

Les deux zones faîtières de Héron appartiennent à la « Crête de Hesbaye » mentionnée dans les livres de géographie. Celles-ci constituent également l'extrémité du « Plateau de Hingeon », point culminant de la Hesbaye (220m).

**Les détails relatifs aux cours d'eau sont repris dans le chapitre concernant les eaux de surface.**



Carte du relief de la commune © Pluris srl - 2015

## I.1.3 Géologie

### I.1.3.1 Grandes unités tectoniques

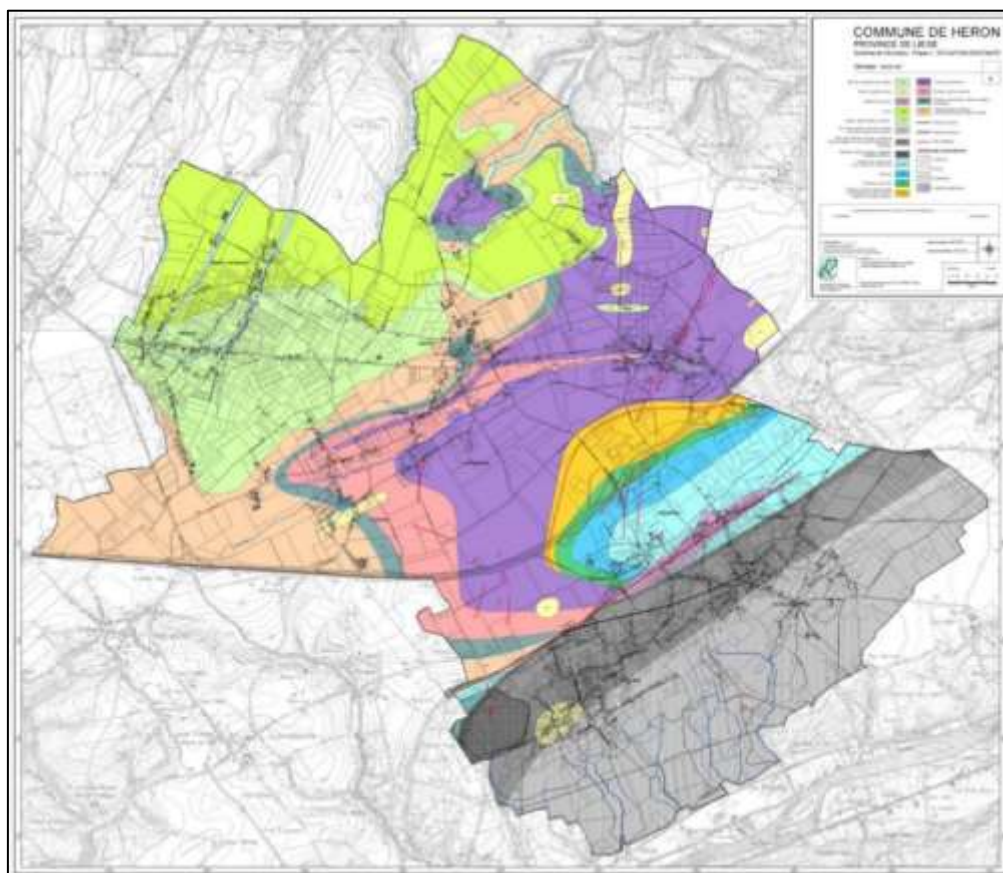
La commune de Héron s'étend sur deux grandes unités tectoniques appartenant au socle géologique d'âge Primaire, conséquences du plissement calédonien (400 millions d'années), à savoir :

- le synclinal de Namur;
- l'anticlinal du Brabant.

Le tiers sud-est de la commune occupe le flanc nord du synclinal de Namur, caractérisé par l'affleurement de terrains du Houiller, matérialisés par des aplats gris sur la carte du sous-sol. Les failles de Landenne (en rouge, sur la carte) et de Couthuin (en noir) témoignent de la poussée venant du sud-est qui, au cours du plissement hercynien (300 millions d'années), a couché le synclinal de Namur sur son flanc nord et fracturé largement celui-ci.

La partie nord de la commune de Héron occupe le bord sud de l'anticlinal du Brabant. Sa structure est rendue complexe du fait :

- de la présence d'une zone anticlinale marquant la fracture avec le synclinal de Namur (Couthuin) ;
- de la présence d'un petit synclinal secondaire s'allongeant de la Ferme de Ver au Ruisseau des Gottes en passant par Boingt ;
- de la couverture d'âge Secondaire (tons verts sur la carte) qui repose en discordance sur le socle plissé Primaire brabançon.



Carte géologique © Bureau d'étude Pluris - 2015



### 1.1.3.2 Minerais métallifères, puits de mines

La ligne rouge de la carte ci-avant qui parcourt le Famennien, de la Campagne de Sisoul au viaduc autoroutier de Lavoir, matérialise une couche riche en minerai de fer, d'origine sédimentaire - limonite, hématite ou « oligiste oolithique de Vezin ». Cette hématite rouge a non seulement été exploitée comme minerai de fer mais aussi comme pigment (colorant) et comme revêtement des fours à puddler (anciens fours pour extraire le carbone de la fonte). Cette hématite s'est transformée localement et massivement en pyrite qui a été, à son tour, exploitée.

Les dolomies et calcaires d'âges frasniens, viséens et tournaisiens contiennent également des filons de minerais de plomb, de zinc, de pyrite et de limonite. En surface, les minéraux sulfurés s'oxydent : c'est la raison pour laquelle les filons de minerais sulfurés sont surmontés principalement de « chapeaux » riches en limonite. Dans un passé plus ou moins lointain, ces amas proches de la surface ont pu facilement être exploités, au-dessus du niveau de la nappe aquifère.

Les schistes du Namurien de la région d'Andenne contiennent de l'ampélite. Celle-ci a servi à la fabrication de soufre et à la production de minerai de fer.

Toute la partie centrale de la commune de Héron est en conséquence **marquée par l'extraction ancienne de minerais métallifères**, en particulier de minerai de fer.

Au XVIII<sup>èmes</sup> et XIX<sup>èmes</sup> siècles, certains endroits comme le Fond de Jottée et les environs de Lavoir-Ferrières étaient truffés de puits d'extraction épars dont il reste très peu de traces visibles aujourd'hui (notamment quelques parcelles de fourrés ou bosquets, situés à proximité de l'aire de repos de l'autoroute). En 1830, à côté des petites exploitations, deux grandes concessions sont accordées par le Gouvernement des Pays-Bas :

- celle des « Propriétaires de la Surface » s'étendant sur Couthuin et Bas-Oha;
- et celle des « Maîtres de Forges », qui regroupe notamment John Cockerill, et qui s'étend sur 439 Ha de Couthuin, Lavoir et Huccorgne.

En 1854, le prix élevé du transport par route amène la société des « Maîtres de Forges » à creuser une galerie souterraine de 3.200 m, partant des rives de la Meuse à Java-Bas-Oha jusqu'à Couthuin.

L'entreprise durera 25 ans. En 1926, le tunnel de Java est parcouru par des trains à traction électrique qui vont lui permettre de jouer pleinement son rôle. Un an plus tard, la fusion des concessions est réalisée par la S.A. Ougrée - Marihaye (Cockerill). Ces concessions ont été depuis lors sous la responsabilité de Cockerill-Ougrée même si l'exploitation a pris fin en 1945.

Le Service Public de Wallonie – Direction des Risques Industriels, Géologiques et Miniers (DRIGM) dispose, à ce sujet, d'une quantité considérable de cartes, plans et archives datant de différentes époques et stades d'extraction. Des inventaires et dépouillements avec report sur carte actuelle ont déjà pu être menés mais tout le territoire n'a pas encore pu être entièrement couvert. De plus, certaines données sont toujours en cours de collecte et de validation. Dès lors, afin de prendre en compte l'imprécision de ces données sur

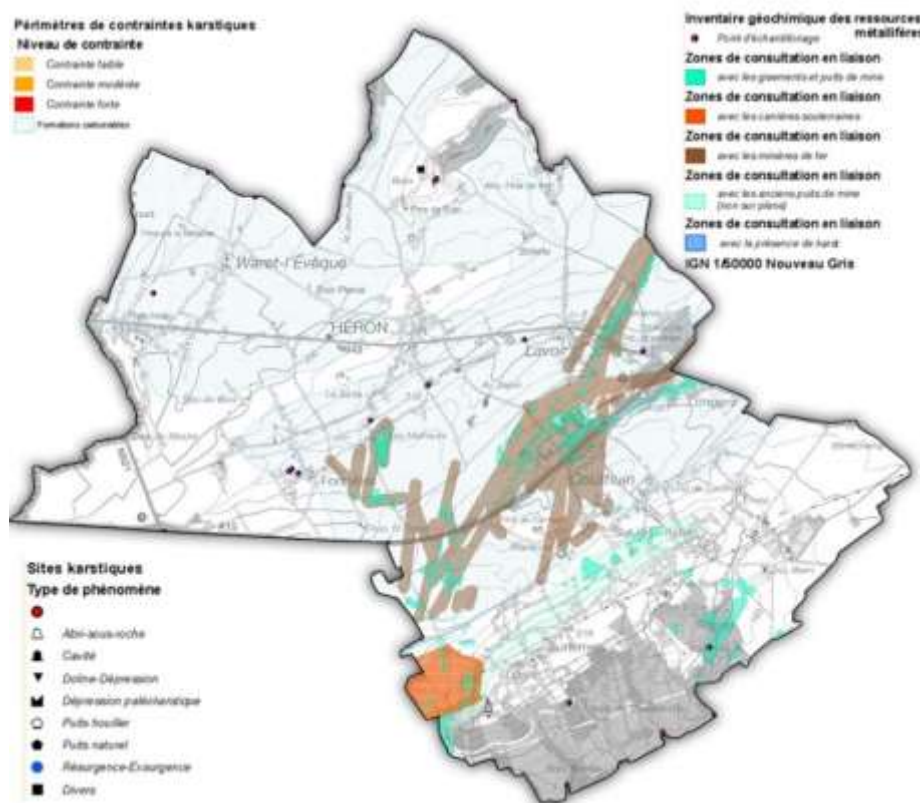
l'emplacement des exploitations souterraines, des zones tampon ont été affectées pour chaque exploitation et en les fusionnant, celles-ci forment une zone de consultation. Comme le précise la DGIRM, une zone de consultation indique qu'il existe une donnée connue de l'Administration à l'intérieur de ce périmètre et qu'il est pertinent, sinon nécessaire, de la questionner à l'occasion de la vente ou de l'achat d'un terrain, ou pour un projet d'utilisation du sol (lotissement à réaliser, nouvelle construction, modifications importantes, passage de conduites ou de lignes électriques, etc.).

Il est à noter que, pour le type de zone de consultation reprenant les mines concédées *sensu stricto*, le dépouillement systématique des plans n'a pas encore été complètement effectué sur certaines zones. C'est le cas justement des concessions houillères et métalliques entre Couthuin et Flémalle.

Au lieu-dit Le Roua, à l'extrémité Sud-Est de la commune de Héron, des ruines situées dans un bosquet, à gauche de la route Couthuin-Tramaka-Andenne, témoignent de l'extraction de minerai de plomb. L'exploitation débuta en 1840 et prit fin en 1875. Le premier étage d'exploitation était situé à 48m de profondeur. De chacun des trois étages, partaient des galeries, notamment en direction de Surlomez. Le puits a été remblayé en 1932, du moins jusqu'au premier plancher d'exploitation.

➤ On ne dénombre pas de puits de mine proprement dit sur l'entité mais un très grand nombre de zones de consultation en liaison avec les gisements et les puits de mine.

La carte ci-dessous présente les thématiques liées au sous-sol (zones karstiques, zones de consultation, etc.)



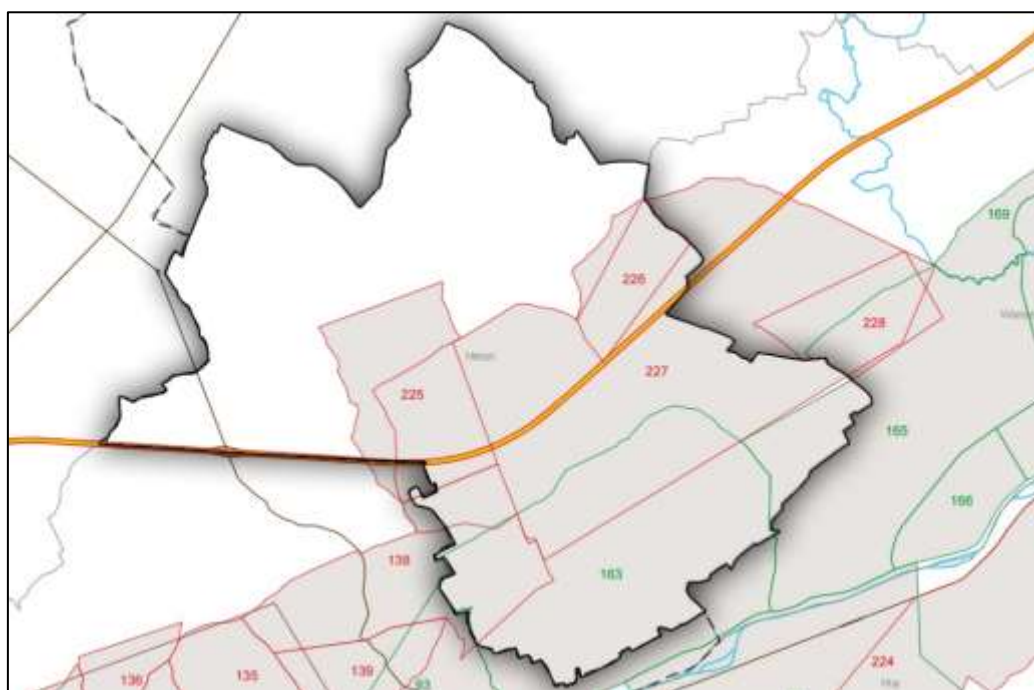
Cartes des contraintes liées au sous-sol © SPW – DGO3 – 2016

- Les vestiges d'anciens puits de mines et d'anciennes galeries sont donc très nombreux sur l'entité. Les galeries ont bien entendu toutes été consolidées et répertoriés par la Région wallonne. Des conseils pour les nouvelles constructions sont toutefois donnés comme la pose de radiers pour éviter divers tassement, légers effondrements et fissures.

Le charbon a aussi été exploité dans le sous-sol de la commune. C'est essentiellement le Wesphalien qui est concerné (H2, gris clair sur la carte géologique). L'ancienne concession houillère de « Couthuin » s'étendait cependant plus largement : de la Meuse à Roua, Marsinne et le Fond-de-Couthuin. Très partiellement, la concession « d'Envoz » couvre aussi le territoire de Héron.

Le tableau ci-dessous reprend les différentes anciennes concessions minières et leurs caractéristiques :

N°	Dénomination	Substance concédées	Surface (ha)	Situation administrative	district
138	Velaine	Pb, cal, pyr	474,8	Déchue le 15-06-1925	2
163	Couthuin	Houille	1068,53	Exist, ss décl (D.1988)	1
165	Espérance et Envoz	Houille	882	Rév/ren. Le 21-03-1974	1
225	Héron	Pb, zn, pyr	364,94	Exit, ss décl (D. 1988)	1
226	Lavoir	Pb, zn, pyr	134,35	Déchue le 06-10-1925	1
227	Maîtres de Forges et de Couthuin	Fer, pb, zn, pyr	1797,87	Exist., ss décl (D 1988)	1



Carte des anciennes concessions minières © DGRNE – 2016



### 1.1.3.3 Matériaux de construction et terres plastiques, carrières

Les roches calcaires du Dévonien (Givetien, Frasnien, Tournaisien) ont été utilisées pour la construction de bâtiments et la fabrication de chaux (« Chaffour »). Epinglons plus spécialement le calcaire viséen, exploité dans la carrière du « Vieux Chaffour » à Longpré, lequel a servi à l'édification de l'église du Fond-de-Couthuin et à la construction de nombreuses maisons anciennes de Longpré, Marsinne, Envoz, Ferrières... Citons également les calcaires frasniens exploités notamment à Lavoir et au Sud de Les Malheurs (anciennes carrières). Vers 1920, des terres plastiques d'assez mauvaise qualité (appelées « crawe » dans la région), à destination de l'industrie réfractaire installée à Andenne-Gives, ont été extraites, à l'extrême limite Sud-Ouest de la commune (Surlomez). Ces argiles sont des dépôts limités en surface datant du Tertiaire. En 1926, des obstacles économiques et techniques mirent fin à cette exploitation à ciel ouvert dont il ne reste apparemment aucune trace sur le terrain.

En 1934, des extractions d'argiles de meilleure qualité, à destination de la France, reprirent. Il s'agissait, cette fois, de galeries souterraines, creusées à quelques mètres de profondeur. Quelques années plus tard, un accident mortel précipita la faillite de l'exploitation.

Les archives du Service Public de Wallonie fournissent les limites d'une concession accordée pour exploitation d'une carrière souterraine, directement au Sud du Roua. Cette concession s'étend sur une quarantaine d'hectares, compris entre l'ancien puits du Roua, le Bois de la Ronde Haie (limite de la commune) et la route de Couthuin à Seilles. Il n'existe aucune précision quant à l'étendue et au destin des galeries qui ont pu être creusées dans ce terrain. Le périmètre de la concession est actuellement affecté essentiellement à l'agriculture, accessoirement à des boisements. Un petit terri boisé marque notamment sa limite Est.

A noter également que les grès du houiller ont été autrefois exploités à Couthuin comme ballast et pour la fabrication de pavés.

La carrière de Longpré et celle du Vieux Chaffour témoignent de l'activité qui y fut jadis déployée. De ces carrières sortirent les pierres qui servirent à construire l'Eglise primaire du Fond-de-Couthuin, nombre de bâtiments remarquables (fermes et châteaux), monuments funéraires, potales, etc.



*Eglise du Fond de Couthuin © FRW, commune de Héron - 2015*





Exploitée sur quelque 18 mètres de profondeur dans une carrière située à Couthuin-Wanze (hameau de Longpré), la pierre de Longpré est un calcaire du Viséen, qui appartient aux pierres de Meuse à patine blanche. Ce calcaire, de teinte claire, grossièrement grenu, contient des coquilles et de nombreuses traînées de crinoïdes. D'excellente qualité, cette pierre se prête à toutes les tailles manuelles ou mécaniques; la taille ancienne, la plus couramment réalisée, accentuant la blancheur caractéristique de la pierre. Abondante et facilement accessible, la pierre de Longpré détermine ainsi la texture des maçonneries, même les plus modestes.

➤ Aucune carrière ou zone d'extraction n'est actuellement en activité sur l'entité de Héron.

#### 1.1.3.4 Phénomènes et contraintes karstiques

Les phénomènes karstiques et la présence d'aquifères concernent, à des degrés divers, toutes les roches carbonatées : calcaires, dolomies, craies... lesquelles affleurent largement au centre et au Nord du territoire de Héron (zones bleus très clair sur la carte de thématiques liées au sous-sol).

L'Atlas du Karst Wallon reprend à juste titre comme zone karstique, l'enveloppe englobant les couches carbonatées du Givetien, Frasnien, Tournaisien et Viséen. Ni les commentaires, ni les cartes de cet inventaire n'indiquent cependant de phénomènes karstiques sur le territoire de Héron tels que perte, résurgence, cavité importante ou doline. On remarque toutefois un site karstique près de Boingt, au nord de l'entité.

Les craies du Crétacé (en vert foncé sur la carte géologique) sont très peu karstifiées. Elles constituent néanmoins des aquifères de fissures dont les ressources peuvent être très importantes (notamment entre Geer et la Meuse) et relativement bien protégées. Ces aquifères reposent sur les argiles imperméables sous-jacentes. L'importante couche de limon qui couvre les craies hesbignones joue le rôle de filtre antibactérien naturel et oblitère souvent toute influence de celle-ci sur la morphologie des terrains.

Vu la vulnérabilité des aquifères karstiques, spécialement dans les vallons secs, il sera tenu compte de la présence de roches carbonatées dans le sous-sol de Héron, notamment en matière d'épuration des eaux usées et de prévention des pollutions.

#### 1.1.4 Pédologie

Nous pouvons remarquer plusieurs types de sol sur l'entité dont voici les principaux :

**Sols limoneux faiblement ou modérément humides** (orange clair et orange foncé sur la carte ci-après)

Ces sols des plateaux, des replats et des pentes faibles occupent la majeure partie du territoire communal, à l'exception des coteaux mosans abrupts, des campagnes s'étendant au Sud-Ouest de



Waret-l'Évêque et d'une zone limitée, au Sud du Roua (Surlomez). Ces sols se caractérisent par une épaisse couche de limon et une économie en eau généralement très favorable. Ils sont bien aérés, vite ressuyés, rapidement améliorés par les fumures et sont donc tout indiqués pour l'ensemble des cultures annuelles.

A l'Ouest de la commune (Waret-l'Évêque, Bois Planté), dans la zone d'affleurement des schistes siluriens et des argiles campaniennes, l'aptitude naturelle de ces sols pour les cultures est sensiblement moindre qu'ailleurs. Compte tenu du substrat géologique imperméable, ces sols souffrent en effet plus facilement d'un excès d'humidité et sont moins résistants aux périodes de climat sec.

### **Sols limoneux à nappe phréatique temporaires à faible profondeur / Alluvions, colluvions, sols limoneux et sols argileux à nappe permanente à faible profondeur (brun foncé sur la carte)**

Cette catégorie de sols repose typiquement sur les substrats géologiques imperméables, soit argileux (argiles campaniennes et chattiennes), soit schisteux (schistes siluriens). C'est la raison pour laquelle ils prennent largement le pas sur la catégorie précédente sur une bande de terrain d'orientation Nord-Ouest, Sud-Est, s'étendant de Bois Planté à Petit Waret, en passant par le Bois de Bierwart. A noter que cette catégorie de sols « gleyifiés » concerne également une petite zone agricole, située au Sud du Roua, où les argiles chattiennes du substrat géologique ont été exploitées dans le passé.

Comme l'indique la toponymie de cette « bande » (Bois Planté, Trou du Bois - au Nord de Forseilles -, Bois de Moxhe - au Sud de Waret -, ruisseau du Bois de Troka), ces sols occupent des endroits favorables à la forêt qui ont été plus récemment défrichés qu'ailleurs. Ces sols périodiquement engorgés d'eau jusqu'en surface conviennent très bien à la pâture. Pour donner les meilleurs rendements agricoles, ils ont néanmoins fait ou (doivent faire) l'objet de drainage.

Le ruissellement sur ce type de terrain est d'autant plus intense que ces sols sont saturés en eau et/ou tassés par le charroi.

Les zones en brun foncé correspondent aussi aux sols caractéristiques des fonds de vallée et des dépressions. Ils constituent des terrains très humides, lourds, souvent asphyxiants pour les racines, ne convenant pas à la culture mais plutôt à la prairie et à la forêt alluviale. Ils coïncident généralement avec des zones inondables.

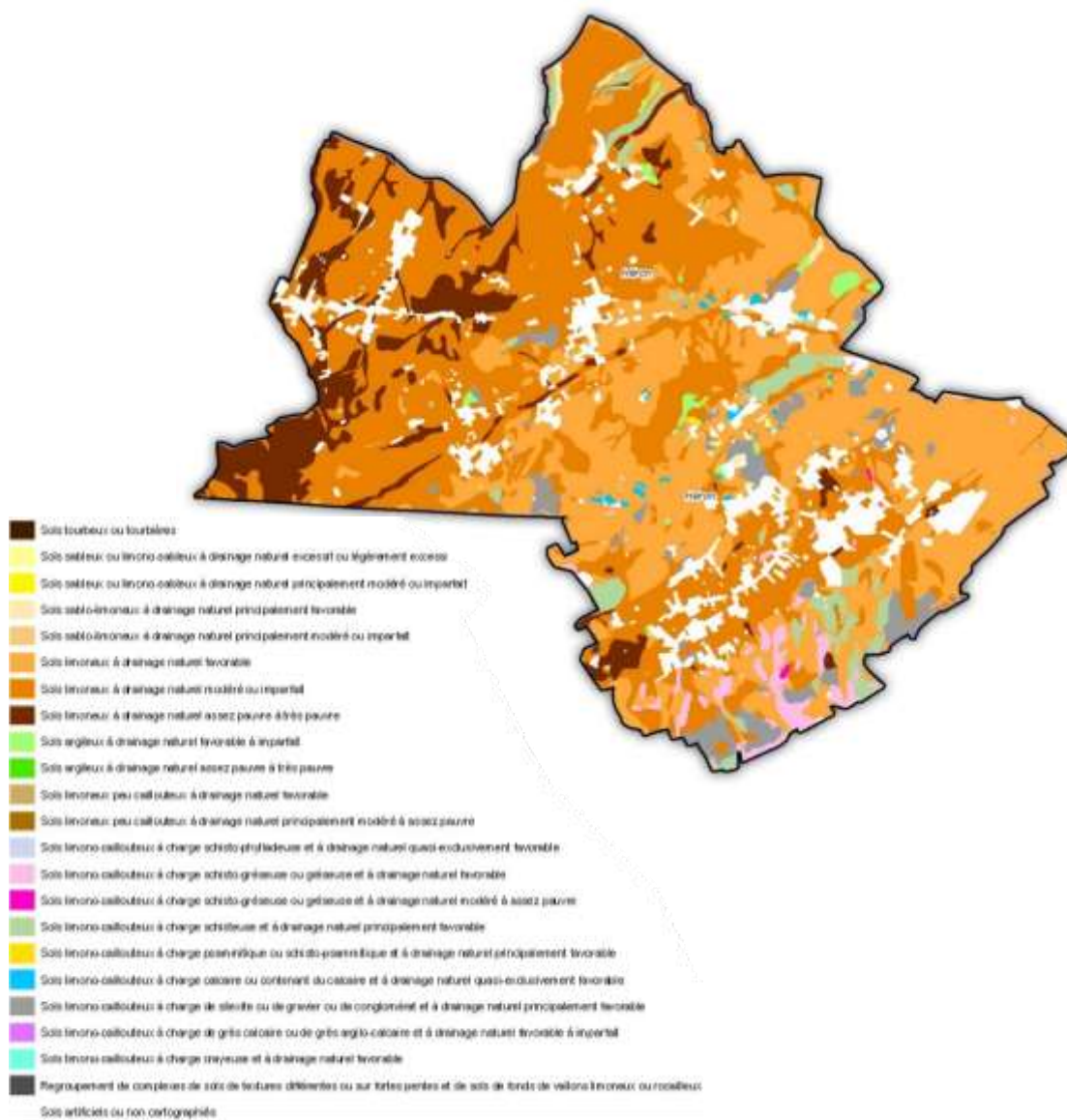
### **Autres sols argileux (vert clair sur la carte)**

Cette catégorie est limitée à quelques plages de sols limoneux riches en argiles provenant de la décalcification des roches calcaires sous-jacentes (Frasnien essentiellement et Givetien). Ces sols sont naturellement fertiles mais difficiles à travailler. Contrairement aux deux catégories précédentes, ils ne souffrent pas d'un excès d'humidité mais peuvent être assez sensibles à la sécheresse.

### Sols limoneux et caillouteux (vert gris et en gris sur la carte)

Ces sols superficiels contiennent généralement plus de 40% en volume de particules grossières. Ils sont caractéristiques des pentes fortes et possèdent généralement des réserves d'eau réduites, compte tenu de la pente et de leur charge graveleuse. La forêt et les reliefs accentués sont généralement leur domaine, parfois la prairie : c'est la raison pour laquelle on les rencontre majoritairement sur les versants de la Meuse et des ruisseaux encaissés (ruisseau de Boingt, Ry Jean-Jean, fond de Jottée, ruisseau de Fosseroule à Ferrières, vallon de Jonkeu entre Couthuin et Longpré, versant droit de la vallée sèche au Roua, etc.).

Lorsque le relief est plus calme, ces sols ne s'étendent que sur des plages limitées, généralement sur des cailloutis de terrasses (sud de la commune), des terrains chargés de silex provenant de l'altération des craies et argiles campaniennes (près d'Héron-centre, par exemple) ou encore, en surface des cailloutis de dragées blanches déposées au Tertiaire-Chattien (près de la Chapelle Saint-Donat et à Couthuin-Frènia). Ces endroits conviennent à la pâture, parfois aux cultures rentables, spécialement dans le dernier cas cité.



Extrait de la carte des principaux types de sols en Wallonie © SPW, DGO3 – 2011, S&A – 2016

## I.1.5 Eaux de surface

### I.1.5.1 Hydrographie

⇒ **Carte 2 – Réseau hydrographique**

Le territoire de Héron fait partie du sous-bassin hydrographique de Meuse Aval dans le district de la Meuse.

Le sous-bassin de la Meuse aval s'étend sur 2011,8 km<sup>2</sup>.

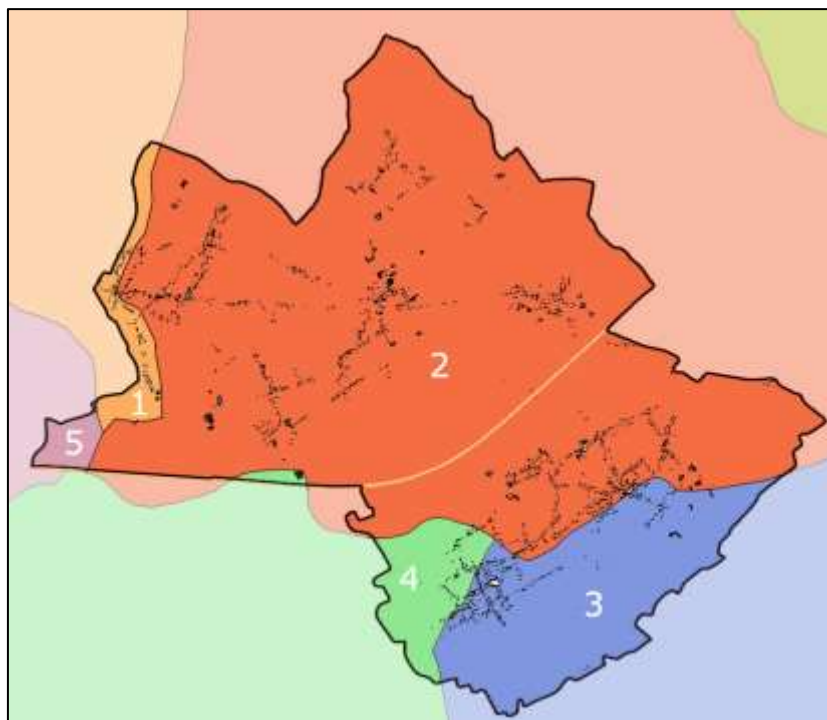


Cartographie des bassins hydrographiques wallons © SPGE – 2012

### I.1.5.2 Bassins versants

La carte ci-après reprend les différents bassins versants couvrant l'entité. Ces derniers sont compartimentés suivant certaines lignes de crêtes et le relief général de la commune. On en distingue 5 sur l'entité :

1. la Rhee ;
2. la Mehaigne du confluent avec la Burdinale (Burdinale incluse) au confluent avec la Meuse (Meuse exclue) ;
3. la Meuse du confluent avec l'Andenelle au confluent avec le Hoyoux (Mehaigne et Hoyoux exclus) ;
4. la Meuse du confluent avec le Samson au confluent avec l'Andenelle ;
5. la Soile (Rhee exclue).



Bassins versants sur l'entité © Atlas du CENN, S&A - 2016

### 1.1.5.3 Cours d'eau

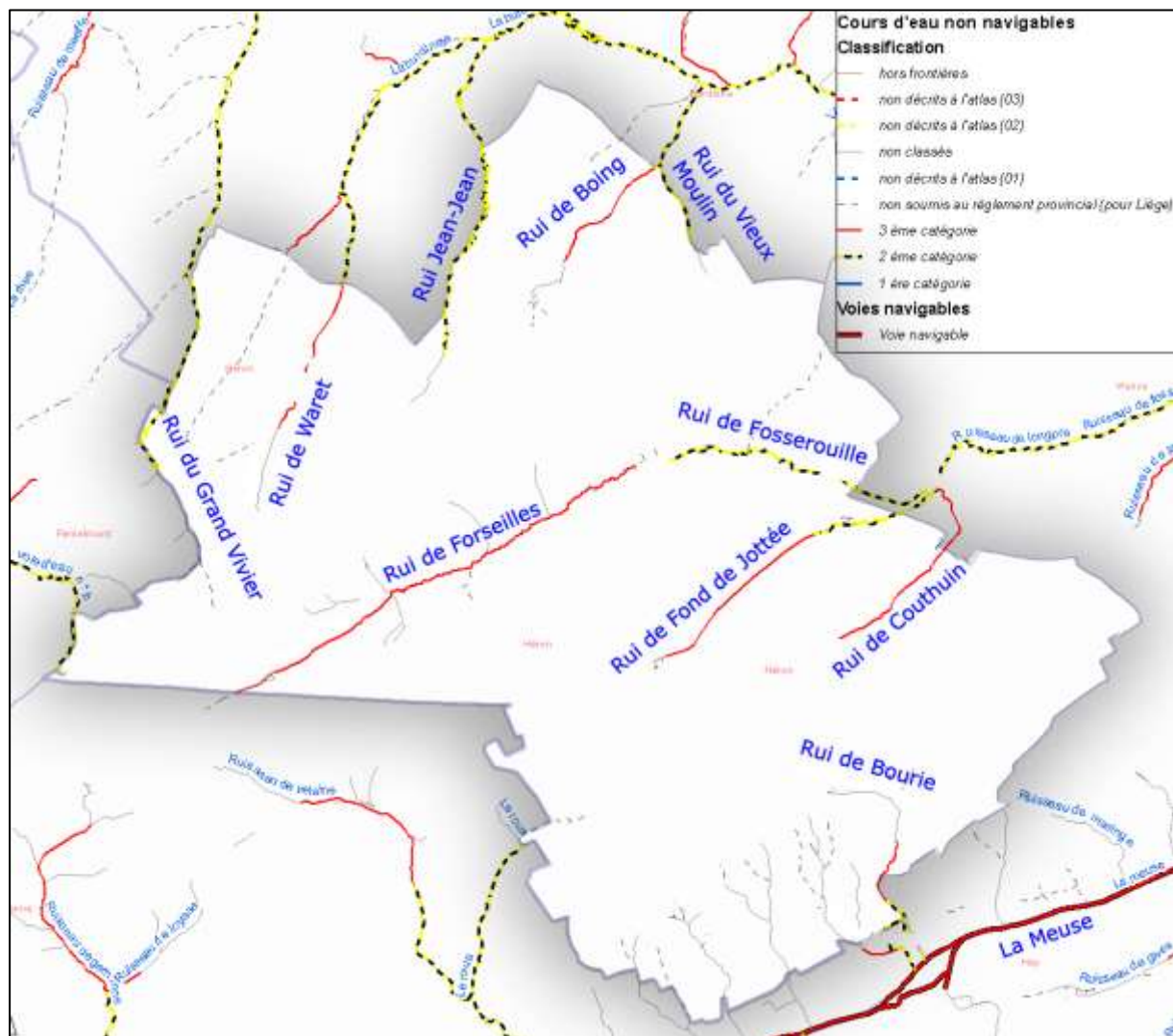
Il n'y a pas de voie d'eau navigable sur le territoire communal. Néanmoins, la commune est traversée par une multitude de cours d'eau de plus petites tailles. Pour rappel selon leur importance, les cours d'eau sont repris sous différentes catégories (celles-ci sont déterminées par la loi relative aux cours d'eau du 28 décembre 1967 (M.B. 15.02.1968)). Cette subdivision permet en outre de définir le gestionnaire :

- Catégorie 1 : gestion régionale ;
- Catégorie 2 : gestion provinciale ;
- Catégorie 3 : gestion communale.

Les principaux cours d'eau du territoire sont repris dans le tableau ci-dessous :

Nom du cours d'eau	Objectifs de qualité	Longueur
Ruisseau de Fosseroulle	Non fixé	2.407 m
Ruisseau Jean-Jean	Non fixé	2.307 m
Ruisseau du Grand Vivier	Non fixé	1.872 m
Ruisseau du Fond de Jottée	Non fixé	789 m
Ruisseau du Vieux Moulin	Non fixé	702 m
Ruisseau de Bourie	Non fixé	454 m
Ruisseau de Boingt	Non fixé	66 m
Ruisseau de Vieux Moulin	Non fixé	56 m
<b>TOTAL</b>		<b>8.653 m</b>

La commune comporte aucun cours d'eau de première catégorie ni aucun cours d'eau navigable. Au niveau communal, la commune est traversée d'est en ouest par un ruisseau de deuxième catégorie et un ruisseau de troisième catégorie, le ruisseau de Fossrouille et le ruisseau de Forseilles.



Principaux cours d'eaux © Atlas du Cenn, S&A - 2016

#### 1.1.5.4 Les plans d'eau

L'entité ne présente aucun plan d'eau significatif sur son territoire excepté quelques bassins d'orage le long de l'autoroute.

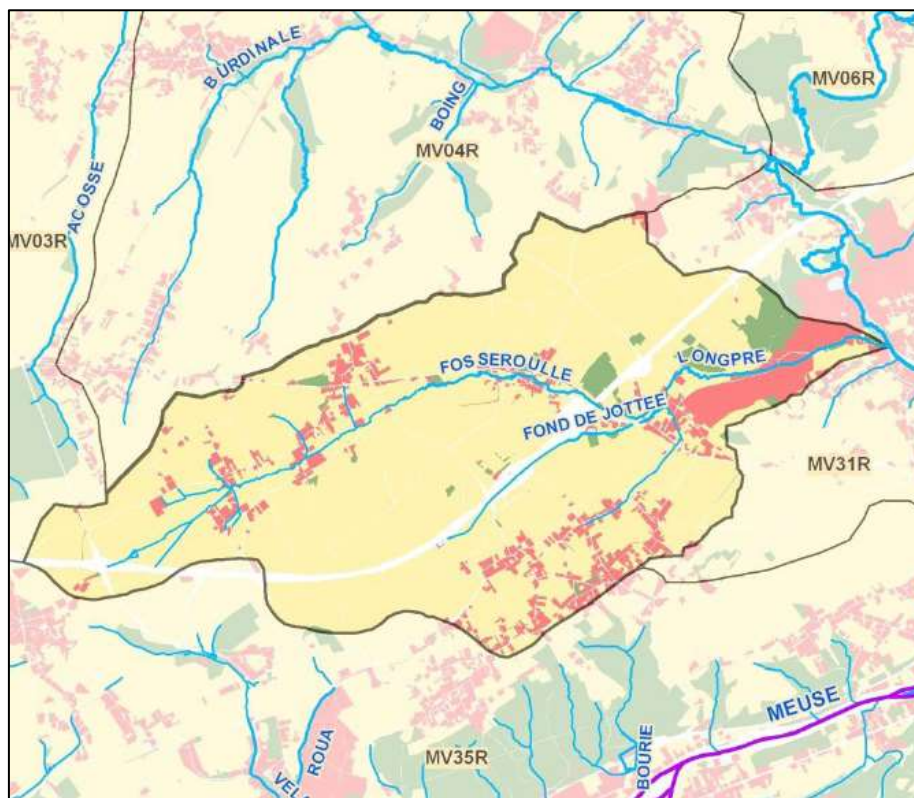
### I.1.5.5 Qualité des eaux de surfaces

Aucune donnée n'est disponible en ce qui concerne la qualité biologique, la biodiversité ou la qualité physicochimique des cours d'eau de l'entité. Le contrat de Rivière Meuse est toutefois actif sur l'ensemble des rivières du bassin hydrographique en ce qui concerne les contrôles et les interventions. Cette thématique sera développée en détail dans le chapitre concernant le milieu naturel.

Aucun de ces cours d'eau ne bénéficie d'un objectif de qualité fixé. Un objectif de qualité est un ensemble de paramètres physico-chimiques et microbiologiques auxquels doit satisfaire l'eau afin que l'on puisse lui attribuer une vocation. Il existe 5 types de vocation :

- eaux potabilisables ;
- eaux piscicoles salmonicoles ;
- eaux piscicoles cyprinicoles ;
- eaux de baignade ;
- eaux naturelles.

L'avant-projet de plan de gestion de la masse d'eau de surface MV05R – Ruisseau de Forseilles (fiche de caractérisation de la masse d'eau) réalisé par la Direction Générale opérationnelle « agriculture, Ressources naturelles et Environnement, direction des Eaux de surface » en 2009 stipule dans son rapport un état de la masse d'eau. Cette masse d'eau est la plus importante au niveau surface sur l'entité parmi deux autres masses d'eau, la MV04R et la MV35R.



© SPW-DGARNE, CNOSW 2008

La masse d'eau MV05R est donc liée aux ruisseaux Fosseroulle, Forseilles, Fond de Jottée qui traversent la commune et l'analyse des résultats 2013 a permis d'établir l'état de la masse d'eau comme suit :

### Ecologie

<b>Etat écologique PGDH 2</b>		
Moyen		
<b>Qualité biologique</b>	<b>Qualité physico-chimique</b>	<b>Qualité hydromorpho.</b>
Moyen	Paramètres généraux	Moyen
	Médiocre	
	Polluants spécifiques	
	Bon	

#### Paramètres déclassants

Orthophosphates; Phosphore total; Nitrites; Azote amoniacal; Azote kjeldahl; Nitrates; Macroinvertébrés

<b>Etat écologique PGDH 1</b>
Moyen

### Chimie

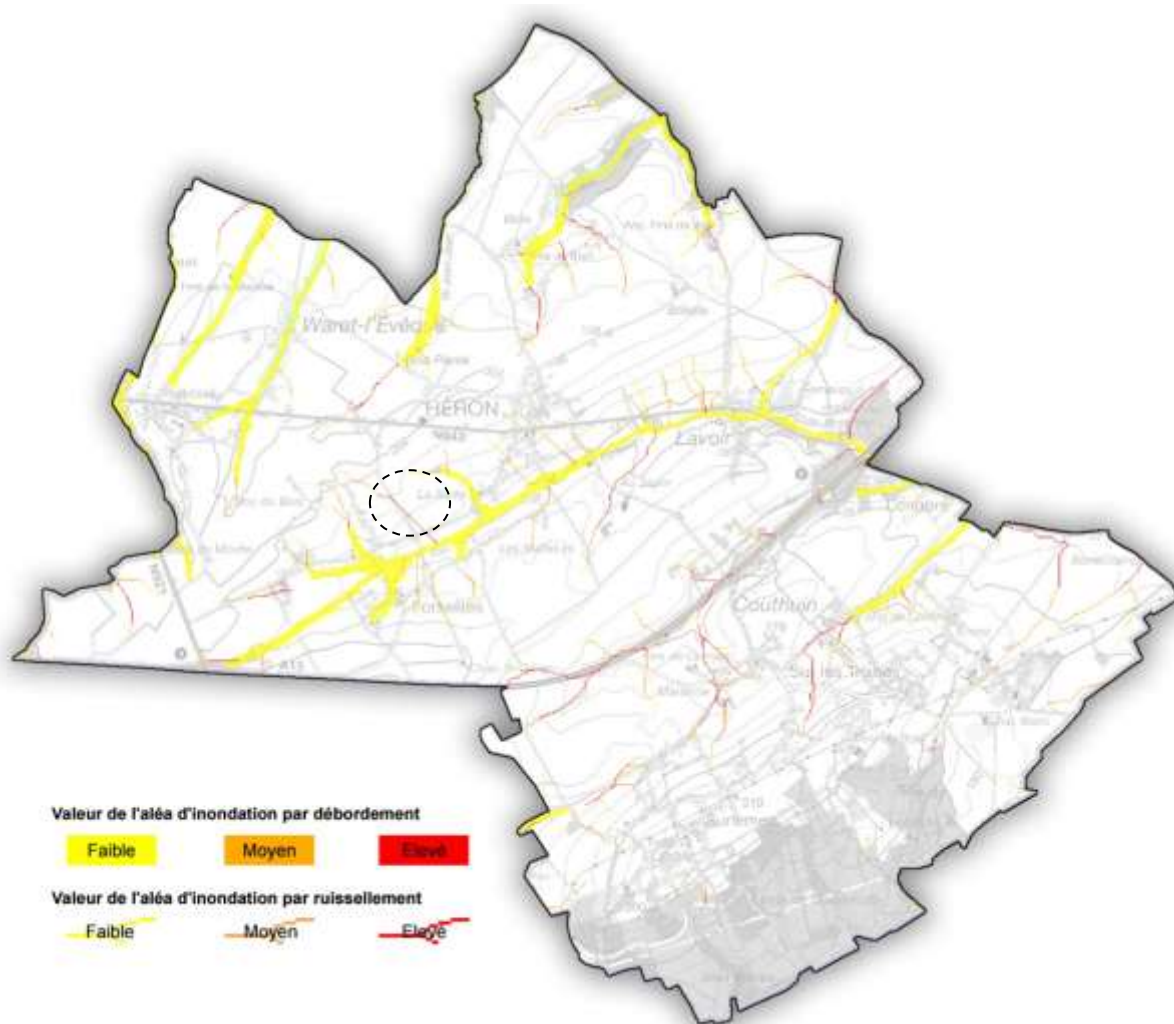
<b>Etat chimique PGDH 2</b>	
Qualité hors PBT	
Bon	
Qualité avec PBT	
Pas bon	
<b>Etat chimique PGDH 1</b>	
Pas bon	
<b>Paramètres déclassants</b>	PBT ubiquistes : HAP + mercure (biote)

© SPW-DGARNE,2013

### 1.1.5.6 Aléas d'inondation et zones inondables

De manière générale, les cours d'eau de l'entité sont essentiellement parcourus par des aléas d'inondation faibles à très faibles. On peut toutefois noter l'omniprésence d'aléas d'inondation par ruissellement élevé. De nombreuses coulées de boues et de saturation des égouts sont d'ailleurs pour la plupart dues à ces aléas d'inondation par ruissellement élevés. Un des points les plus touchés par ce phénomène se trouve à l'ouest de la Sarthe (zone entourée en noir pointillé). Les différents points noirs sont cités ci-après.





© Géoportail de la Région wallonne – S&A 2016

La problématique des inondations est toutefois très présente sur le territoire de Héron et plusieurs parcelles ont subi des crues ces dernières années. En 2002, des dégâts ont d'ailleurs été causés chez de nombreux habitants qui ont sollicité une indemnisation par le Fonds des Calamités. Ces crues avaient particulièrement affecté le bassin versant de la Mehaigne.

Plus récemment, la commune s'est adjoint les services de la cellule GISER du Service Public de Wallonie à propos des inondations par ruissellement présentes au sein de son territoire. Une analyse et des recommandations détaillées d'aménagements pour réduire le ruissellement et l'érosion ont été transmises à la commune en 2012. Ce rapport d'expertise s'attarde particulièrement sur 6 points noirs ayant fait l'objet d'une analyse sur base des données cartographiques.

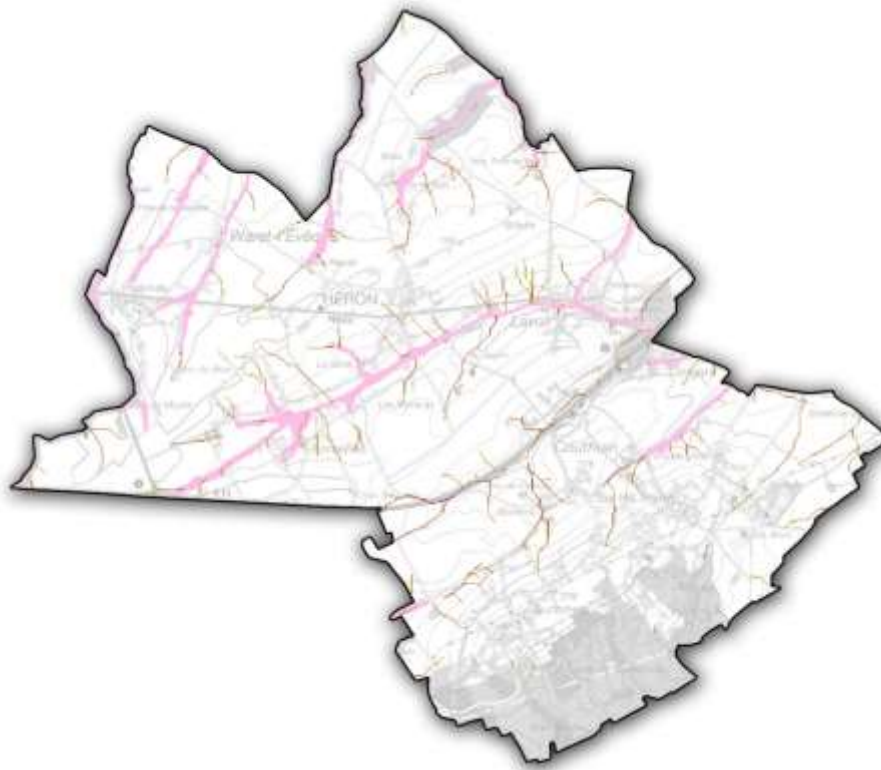
Ces différents points noirs se situent :

- Rue Bois Piron à Lavoir ;
- Rue de Ver à Bolette ;
- Rue de Boingt à Boingt ;
- Rue Montigny à Héron ;
- Rue de la Sarthe et rue Hérédia.

Outre les recommandations détaillées pour chaque site, des recommandations générales sont également prescrites. Il y est expliqué que le grand principe à adopter lors de chaque aménagement d'une zone productrice de ruissellement et de sédiments est de diminuer la production d'eau et de boue en amont et de mieux conduire l'eau excédentaire vers l'aval. Ce qui implique, par conséquent, d'agir prioritairement en amont avant de réaliser des aménagements de transfert des eaux en aval.

Pour diminuer cette production, il est envisageable de jouer sur différents facteurs : la couverture du sol, l'organisation du parcellaire, les pratiques culturales, les mesures palliatives ou encore les aménagements dits d'hydraulique douce.

La carte ci-dessous reprend les zones inondables pour un scénario de pluie d'une période de retour de 100 ans (pluie conséquente qui n'est susceptible de se produire qu'une fois tous les 100 ans, temps statistique entre deux événements naturel d'une intensité donnée). Il est donc extrêmement rare si l'ensemble des zones en rosé soient totalement sous eau. La hauteur d'eau est indéterminée.



*Zones inondables pour une pluie de période de retour de 100 ans © SPW, DGO4 – 2016*

Un projet de **zone d'immersion temporaire (ZIT)** est en cours d'étude au nord du village de Lavoir.

Le portail agriculture de la Région wallonne donne comme définition à la ZIT :

« Le mot bassin d'orage est souvent associé à une image négative mêlant aspect inesthétique et pollution liée au réseau routier. Le concept a pourtant fortement évolué. Ainsi loin d'être un simple réservoir bétonné qui se vide et se remplit au gré des pluies, la ZIT consiste en un terrain agricole ou naturel proche d'un cours d'eau qui se retrouve sous eaux de manière temporaire. De par la surface inondable disponible, la ZIT tamponne les variations de débit de la rivière et limite donc les inondations.

Ce type d'aménagement est multifonctionnel. Il cumule plusieurs usages et permet de rentabiliser au mieux l'espace public, mais également de réduire l'empreinte écologique d'un projet.

La ZIT peut donc être donc à la fois :

- une zone de réception des eaux
- un refuge pour la biodiversité
- une zone pédagogique et d'observation du milieu naturel »



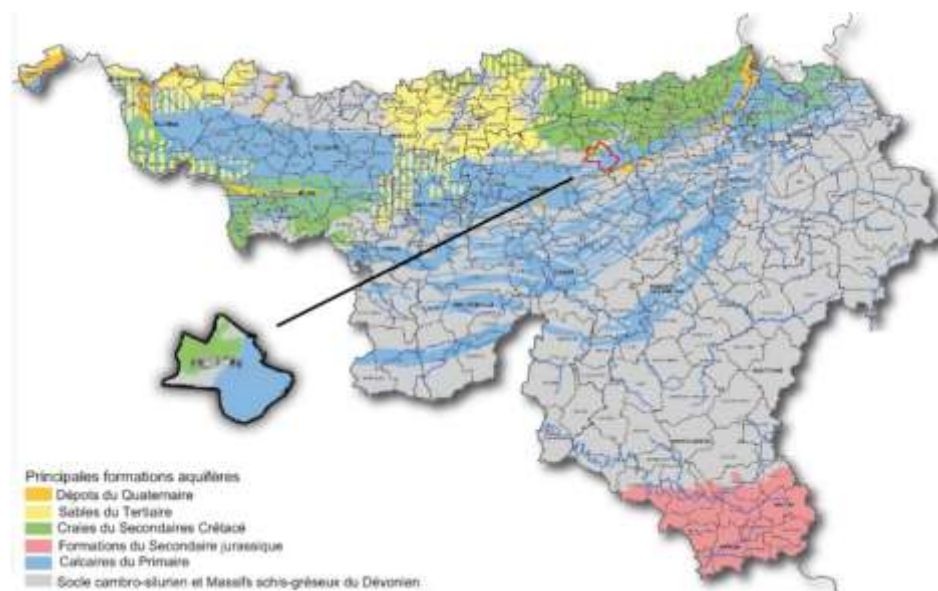
Exemple d'une ZIT, Marcq - © 2012 Portail agriculture de la Région wallonne

## I.1.6 Eaux souterraines

### I.1.6.1 Hydrogéologie

Si l'on se réfère à la carte des principales formations aquifères de Wallonie, on observe trois types de nappes aquifères<sup>1</sup> principales en relation avec les éléments géologiques décrits dans les chapitres précédents :

- En vert et dans la moitié nord de la commune, les craies du secondaires Crétacé. Celles-ci sont entremêlées de formations Calcaires. L'aquifère est composé d'un ensemble de formations carbonatées plus ou moins perméables.
- En gris et entrelacé dans l'aquifère précédent, le socle cambro-silurien et massifs schisto-gréseux du Dévonien (Primaire). Ces formations sont principalement constituées de schistes, phyllades et grès. Elles sont présentes dans toute la région wallonne mais, souvent de faible capacité, elles peuvent s'assécher en été.
- En bleu, les calcaires du primaire.



Principales formations aquifères © SPW, DGO3 - 2016

### I.1.6.2 Zones vulnérables aux nitrates

Outre les zones de prévention délimitées aux alentours des captages par arrêtés de la Wallonie, une politique plus large liée à la protection des nappes est en cours d'élaboration. Cette politique consiste à :

- Définir des zones dites vulnérables en ce qui concerne la problématique des nitrates ;
- Établir des zones de surveillance mises en place autour des sites de production d'eau minérale ;
- Appliquer diverses méthodologies afin de déterminer la vulnérabilité intrinsèque des nappes aquifères.

---

<sup>1</sup> Un aquifère est une couche de terrain ou une roche, suffisamment poreuse (qui peut stocker de l'eau) et perméable (où l'eau circule librement), pour contenir une nappe d'eau souterraine. Une nappe d'eau souterraine est un réservoir naturel d'eau douce susceptible d'être exploitée. La nappe qu'il contient est susceptible d'alimenter des ouvrages de production d'eau potable ou pour l'irrigation : puits, forages et captages. La nappe phréatique est la nappe contenue dans l'aquifère de surface, et qui est assez peu profonde pour alimenter les puits

L'entièreté de la commune de Héron se trouve en zone vulnérable aux nitrates dite « Nord du sillon Sambre et Meuse ».

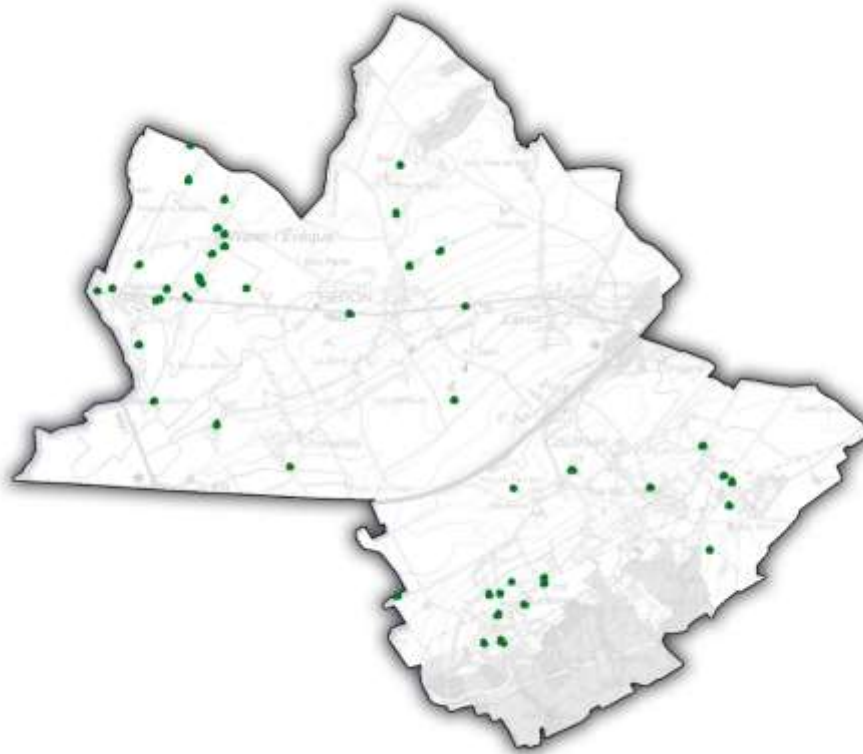
### 1.1.6.3 Captages

La commune comprend environ 45 captages privés (pour particulier à usage agricole ou autre non raccordés à la distribution) disséminés sur l'entité.

Les aquifères karstiques ne font l'objet d'aucun captage sur la commune de Héron.

Vivaqua possède un captage à l'Ouest de Petit-Waret, rue Gemine, en direction de Hingeon (commune d'Andenne). Ce captage dit de Gemine draine l'aquifère superficiel contenu dans les cailloutis du Tertiaire-Chattien. Ce captage est situé à environ 1 kilomètre de l'extrême limite Sud-Ouest de la commune, là où l'autoroute constitue la limite communale. Les périmètres de prévention rapprochée et éloignée de ce captage ne concernent pas la commune de Héron (Arrêté du 1.8.2003).

Enfin, pour être complet, signalons l'existence, sur la commune de Héron, d'au moins trois puits traditionnels, d'un puits de mine (rue Bel Horizon à Héron) et d'un puits foré (Waret-L'Evêque), recensés par le Service des Eaux souterraines de la DGRNE.



Captages © SPW, DGO3 - 2014

#### I.1.6.4 Masses d'eau souterraines

La commune est sise sur 4 masses d'eau souterraines :

- La RWM041 : « Sables et Craies de la Mehaigne » située au nord de l'entité. La masse d'eau RWM041, située au Nord de la Wallonie et appartenant à la partie occidentale du plateau de la Hesbaye, s'étend sur une superficie de 305 km<sup>2</sup>. Elle correspond en grande partie au bassin hydrographique de la Mehaigne et n'est pas frontalière.
- La RWM011 : « Calcaires du bassin de la Meuse bord nord » situé au centre de l'entité. Située au Nord immédiat du sillon Sambre-et-Meuse et à cheval sur les provinces du Hainaut (1/3 ouest), de Namur (2/3 centre) et de Liège (extrémité est), la masse d'eau souterraine RWM011 s'étire d'ouest en est sur environ 70 km entre les localités de Nivelles et de Huy. D'une superficie de 448 km<sup>2</sup> pour une largeur maximale nord-sud de 10 km, son étendue se superpose aux limites d'une part entre les régions géographiques brabançonne à l'ouest et hesbignonne à l'est et d'autre part entre les régions agricoles condruzienne au sud et limoneuse au nord. Elle comprend, en tout ou en partie, les bassins hydrographiques du Piéton, de l'Orneau, du Houyoux, de la Gelbressée et de la Mehaigne, les deux premiers et le dernier étant limitrophes avec le district de l'Escaut. La masse d'eau RWM011 représente une ressource en eau souterraine importante dans la mesure où près de 20% (42 Mm<sup>3</sup>/an) des prélèvements totaux actuels en eau souterraine de Wallonie y sont effectués (essentiellement dans l'aquifère des calcaires du Carbonifère).
- La RWM016/011 qui s'apparente aux caractéristiques de la RWM011
- La RWM041/160 qui s'apparente aux caractéristiques de la RWM041



Emplacement des masses d'eau souterraines © SPW – 2015

#### I.1.6.5 Ecoulements souterrains

Aucun écoulement souterrain n'est répertorié sur la commune.



## I.1.7 Occupation du sol

### I.1.7.1 Occupation du sol et évolution selon le registre cadastral

⇒ **Carte 3 – Occupation du sol**

Le tableau ci-dessous reprend l'occupation du sol de Héron et son évolution entre 2005 et 2015. Il permet de comprendre l'importance relative de plusieurs types d'occupation (bois, terres agricoles, jardins, habitations, etc.) subdivisés en deux catégories principales : les surfaces artificialisées et les surfaces non-artificialisées. Signalons que l'ensemble des calculs ont été réalisés sur base des natures cadastrales définies pour chaque parcelle cadastrale.

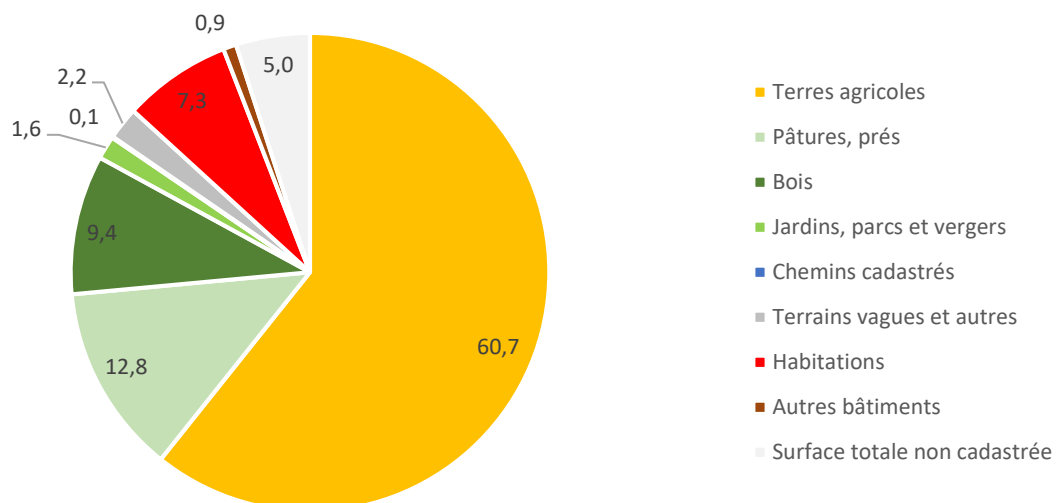
Type de surface	Terrains occupés par	2005		2015	
		%	Surface (ha)	%	Surface (ha)
Surfaces non artificialisées	Terres agricoles	61,6	2.360	60,7	2.327
	Pâtures, prés	13,5	517	12,8	491
	Bois	9,4	361	9,4	361
<b>Total</b>		<b>84,5</b>	<b>3.238</b>	<b>83,0</b>	<b>3.179</b>
Surfaces artificialisées	Jardins, parcs et vergers	1,8	69	1,6	60
	Chemins cadastrés	0,1	2	0,1	3
	Terrains vagues et autres	1,8	69	2,2	84
	Habitations	6,2	236	7,3	281
	Autres bâtiments	0,8	29	0,9	34
<b>Total</b>		<b>10,6</b>	<b>405</b>	<b>12,1</b>	<b>462</b>
Surface totale cadastrée		95,1	3.643	95,0	3.641
Surface totale non cadastrée		4,9	189	5,0	191
<b>Surface totale</b>		<b>100,0</b>	<b>3.832</b>	<b>100,0</b>	<b>3.832</b>

En observant ce tableau, un constat majeur peut être fait : en 10 ans, environ 59 ha de terres agricoles, pâtures, prés ou bois ont disparus et ce pour la plus grande partie au profit de terrains destinés à de l'habitat (45 ha).

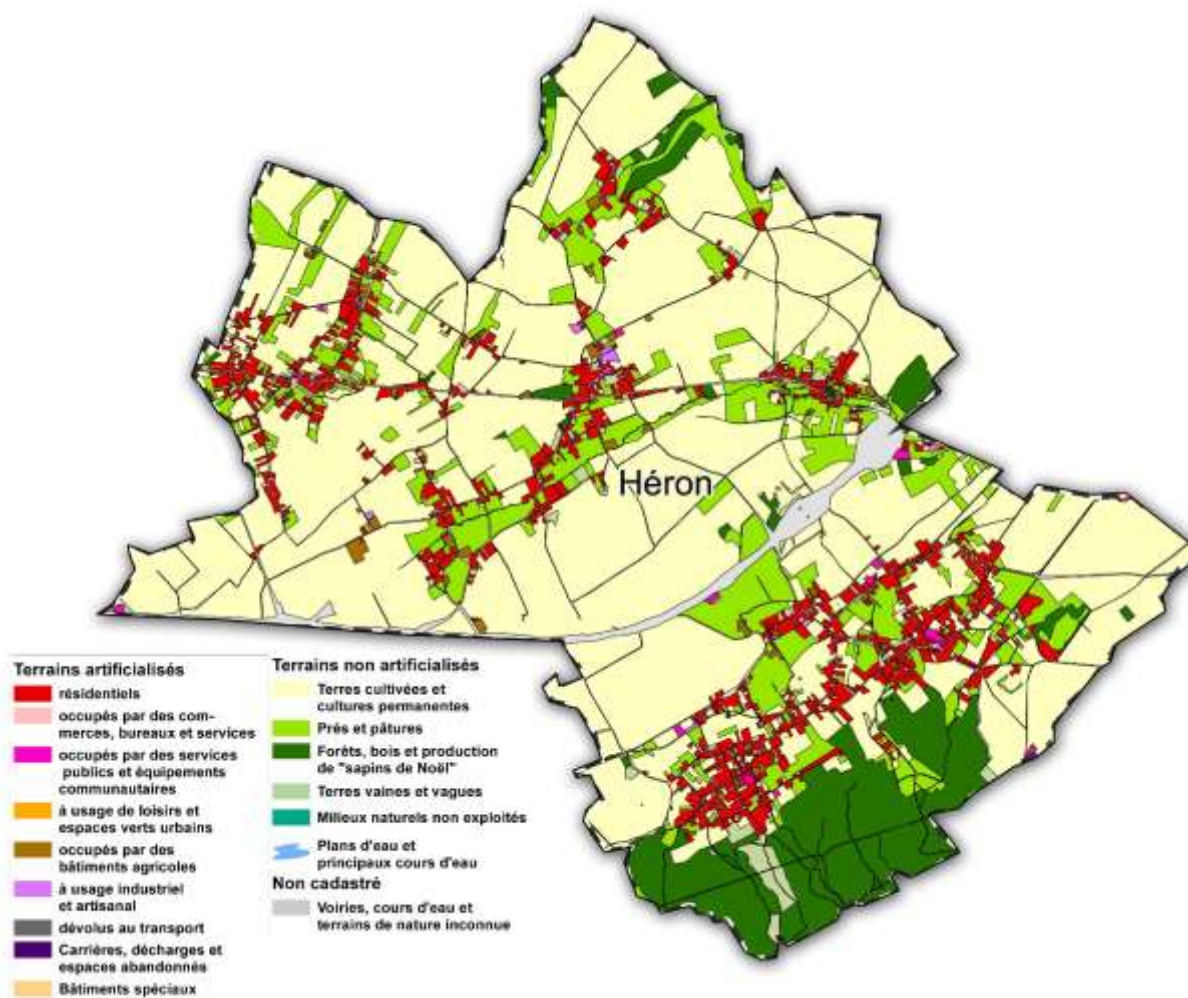
La surface de bois n'a aucunement évolué en 10 ans en conservant ses 361 ha de surface boisée. La surface en terres agricoles est quant à elle très importante par rapport aux pâtures, prés et bois.

Malgré ces constats d'augmentation de terrain urbanisé, le territoire reste avant tout rural avec près de 83 % de terrains considérés comme non artificialisés dont plus de 75 % alloués à l'activité agricole.

Le graphique ci-après reprend les différents types d'occupation du sol en 2015 et selon le registre cadastral. On remarque que plus de 75 % du territoire est occupé par des terres agricoles, des pâtures et des prés.



© Occupation du sol selon le registre Cadastral (1982-2015), SPF Economie, S&A, 2016

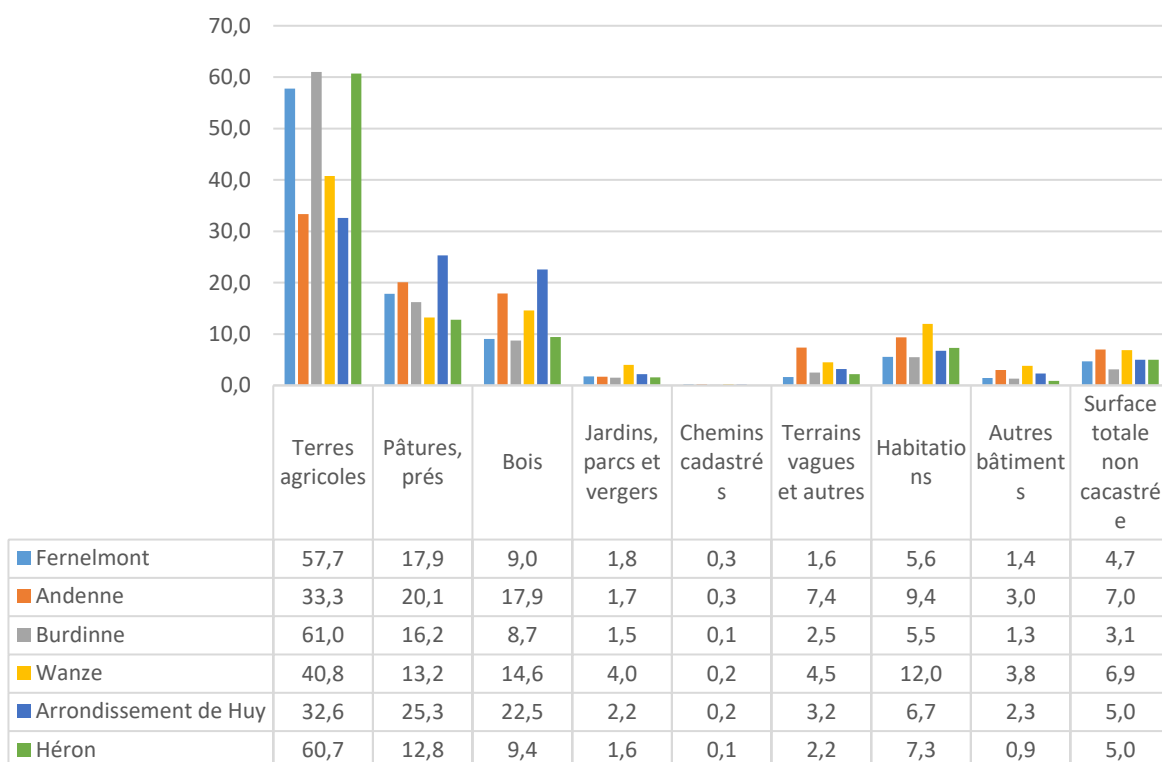


Principales catégories d'utilisation du sol © CPDT 2008



### I.1.7.2 Comparaison avec les communes voisines

Le graphique et le tableau ci-dessous comparent l'occupation du sol de Héron avec ses communes environnantes ainsi qu'avec l'arrondissement de Huy.

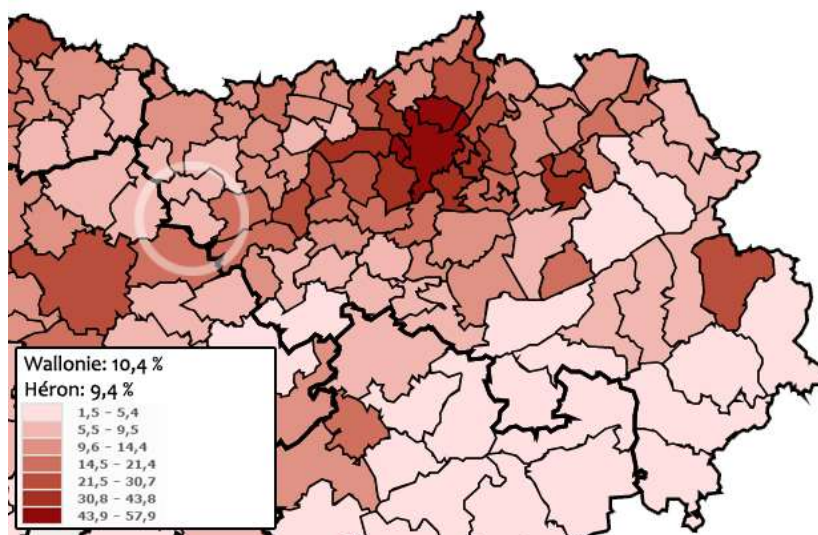


Occupation du sol selon le registre Cadastral (1982-2015), © SPF Economie, S&A 2016

Nous pouvons tirer de ce tableau et de ce graphique les principaux constats suivants :

- Héron est avec Burdinne la commune qui, proportionnellement à sa taille alloue le plus de terrains à l'activité agricole par rapport à la microrégion et à l'arrondissement de Huy.
- Héron présente la proportion de Pâtures et de prés la plus faible de la microrégion et l'arrondissement de Huy.
- Par rapport à l'arrondissement de Huy, la proportion de surface boisée de la commune de Héron est très faible comme Fernelmont et Burdinne.
- La proportion de surface d'habitations se trouve dans la moyenne de l'arrondissement

L'image ci-après représente les parts de superficie artificialisées pour l'ouest de la Wallonie. Nous pouvons remarquer la couleur plus claire de la commune de Héron par rapport aux autres communes et donc sa faible part de superficie artificialisée.

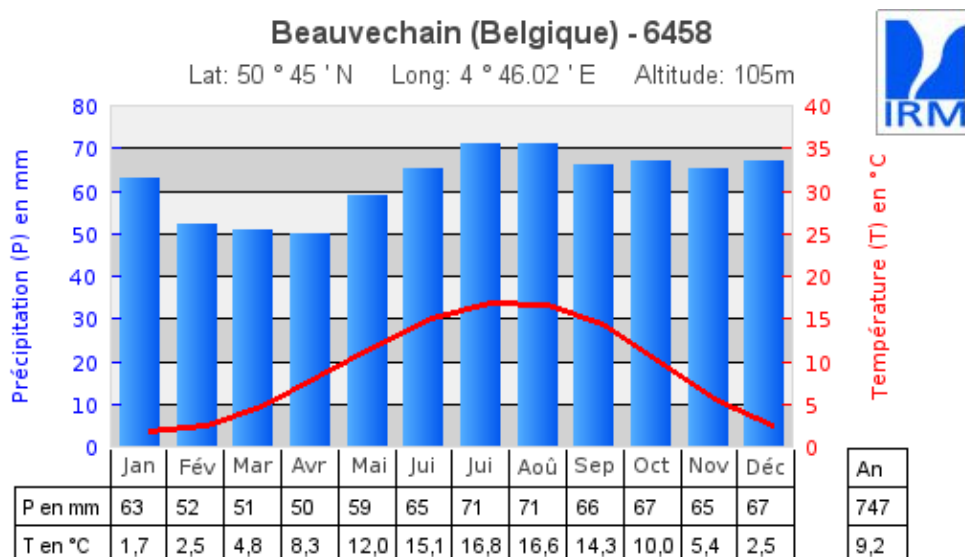


Part de superficie artificialisée © walstat.iveps.be - 2016

### 1.1.8 Climat

Le tableau ci-dessous reprend, de manière synthétisée, les différentes caractéristiques liées au climat de la région englobant la commune de Héron.

Climat	Tempéré humide de type océanique
Gelées - Neiges	80 à 90 jours de gelée par an et 25 à 30 jours de neige par an
Précipitations	170 à 180 jours de pluie par an et 750 mm de pluie par an
Insolation	1550 à 1600 heures d'insolation par an
Vents	Vents dominants du SO (présence de zones propices à l'implantation d'éolienne)



Un climatogramme est disponible pour la commune de Beauvechain, soit à notre connaissance le point de mesure le plus proche de Héron. Le climatogramme est une représentation graphique du cycle annuel du

climat d'un lieu en particulier. Il se construit à partir des moyennes mensuelles de la quantité de précipitations et de la température moyenne recueillies sur une longue période.

### 1.1.9 Qualité de l'air

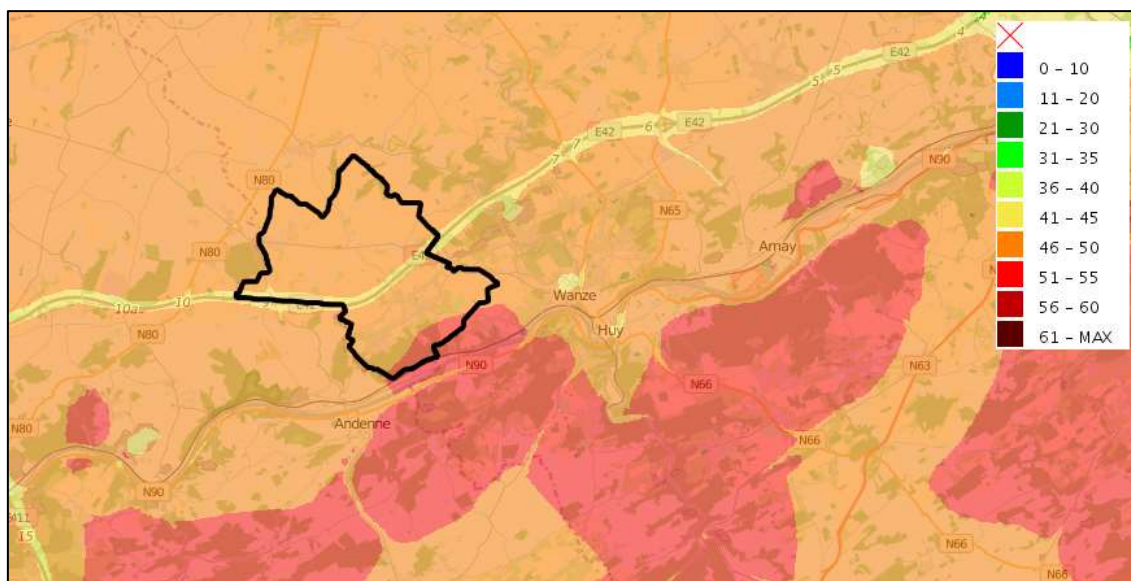
De manière générale, on retrouve deux polluants principaux dans l'atmosphère. Ils sont repris dans les deux cartes ci-dessous.

- les concentrations en Oxyde d'Azote ( $\text{NO}_2$ ) en Wallonie. Le dioxyde d'azote se forme dans l'atmosphère à partir du monoxyde d'azote ( $\text{NO}$ ) qui se dégage essentiellement lors de la combustion de combustibles fossiles, dans la circulation routière par exemple. Cet acide contribue, en association avec d'autres polluants, à l'acidification des milieux naturels. On remarque que la concentration en  $\text{NO}_2$  sur la commune est plus élevée le long de l'autoroute (16 à 35  $\text{g}/\text{m}^3$ ), au centre de l'entité. Elle est plus faible aux extrémités nord et sud (11 à 15  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).



Qualité de l'air en Wallonie © Atmosys – 2013

- les concentrations en Ozone ( $\text{O}_3$ ) en Wallonie. L'ozone est polluant dans les basses couches de l'atmosphère. Cet oxydant énergétique agresse les cellules vivantes et peut être responsable de phénomènes de corrosion accélérée. Le taux est par contre plus faible aux abords de l'autoroute et plus élevé à l'extrême sud de la commune.



Qualité de l'air en Wallonie © Atmosys - 2013

Aucune activité humaine génératrice de rejets néfastes à la qualité de l'air n'est implantée sur le territoire communal.

Héron se trouve toutefois dans la sphère d'influence des risques potentiels de la centrale nucléaire de Tihange et des mesures préventives de sécurité et de protection de la population ont été prévues par l'autorité fédérale. Une zone d'évacuation à moins de 10 km de la centrale et une zone de confinement entre 10 et 20 km de la centrale ont été établies. La carte ci-dessous reprend les zones concernées sur la commune de Héron. Le village de Couthuin se trouve en zone d'évacuation. En fonction de la zone, 3 mesures principales sont à prendre pour la population en cas d'alerte : la mise à l'abri, la prise de comprimés d'iode stable et l'évacuation.



Périmètre de confinement et d'évacuation en cas d'alerte © SPW, DGO4



### I.1.10 Nuisances sonores

Les niveaux sonores auxquels l'oreille est sensible s'étalent de 0 dB (seuil d'audibilité) à 120 dB (seuil de douleur). De manière à apprécier ce que représente un niveau sonore, il est utile de se référer à des niveaux de référence de la vie de tous les jours :

Sensation auditive	Niveau sonore	Bruits coutumiers
Seuil audition	0	Silence
A peine audible	10 – 15	Forêt calme
Calme	30 – 50	Appartement dans un quartier calme Restaurant tranquille
Bruits courants	50 – 60	Conversation normale Musique de chambre
Bruyant mais supportable	60 – 75	Bureau avec dactylo Restaurant bruyant
Bruits pénibles	80 – 85	Trafic urbain important Concert de musique
Très difficilement supportable	100 – 110	Marteau pneumatique
Seuil de la douleur	120 – 130	Banc d'essai moteur
	120 - 140	Avion à réaction

Niveaux de référence du bruit © SGS – 2004, S&A – 2016

Les valeurs limites, exprimées en dBA, sont relatives au niveau d'évaluation du bruit particulier et sont précisées en fonction des périodes durant lesquelles ce niveau est observé, soit :

- période de jour : de 7h00 à 19h00 les jours ouvrables (samedi y compris) ;
- période de transition : de 6h00 à 7h00 et de 19h00 à 22h00 les jours ouvrables (samedis y compris) et de 6h00 à 22h00 les dimanches et jours fériés ;
- période de nuit : de 22h00 à 6h00 tous les jours de la semaine.

Les valeurs limites selon la période de la journée :

Valeurs limites dBA		
Jour	Transition	Nuit
60	55	50

Valeurs limites du bruit- source : Gouvernement Wallon – 2006 - S&A – 2012

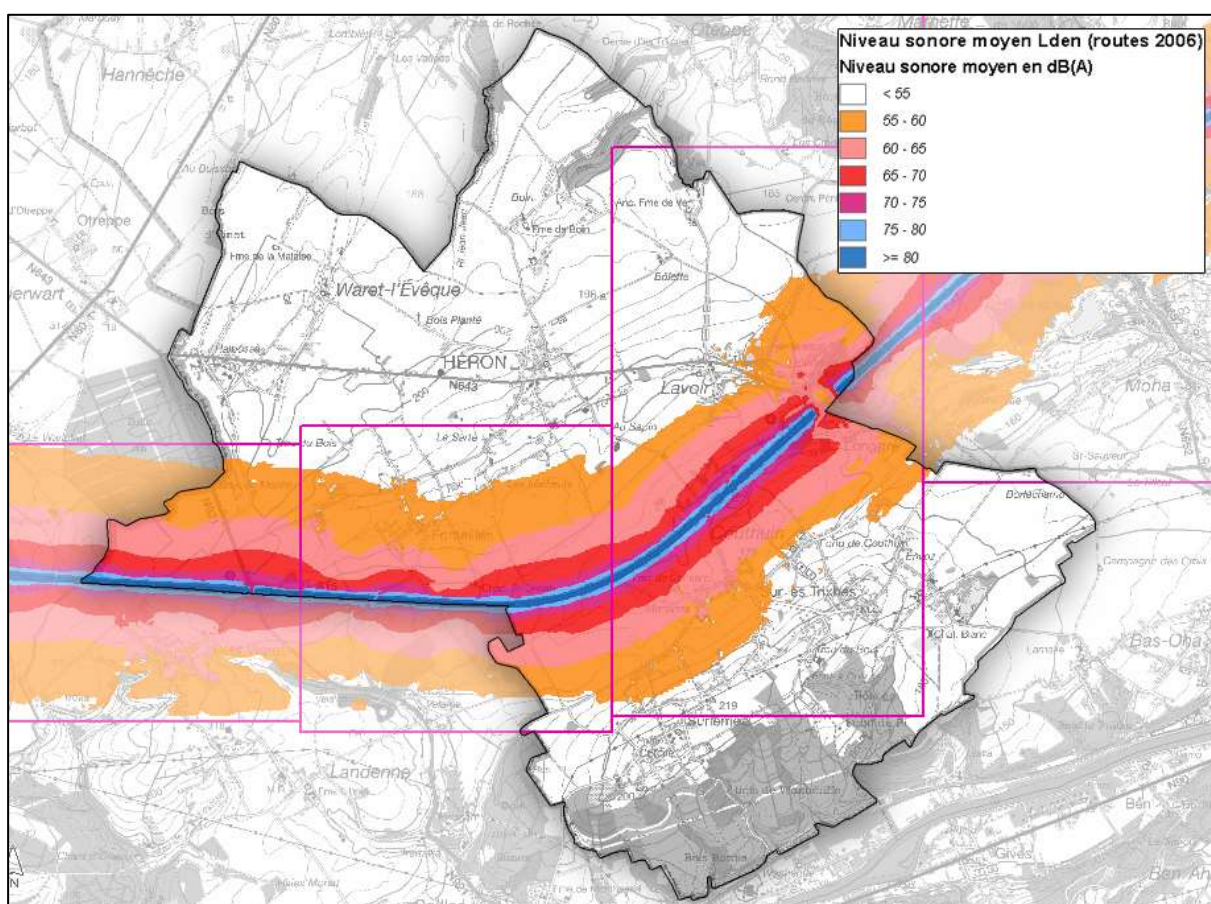
Le trafic routier est, de manière générale, la principale source de nuisances sonores. Mais à certains endroits, le trafic aérien et ferroviaire contribue également à dégrader la qualité de vie. A ceux-ci peuvent s'ajouter les activités économiques comme l'industrie, le commerce et les services ainsi que certaines activités récréatives. Ces constatations ont conduit l'ensemble des pays de l'Union Européenne à fonder une politique commune en matière de lutte contre le bruit dans l'environnement. En date du 25 juin 2002 la directive n°2002/49/CE était adoptée par les états membres. La mise en œuvre de cette directive devait permettre de renforcer et

d'étendre les dispositifs de lutte contre le bruit. Elle prévoit deux phases successives : cartographier l'exposition au bruit afin d'informer le public ; établir des plans d'action visant à gérer les problèmes et les effets du bruit.

Le territoire communal est bien évidemment concerné par les nuisances sonores qui sont pour la majeure partie dues à l'autoroute E42 qui traverse l'entité de part en part.

### Nuisances sonores dues au transport routier

On constate sur la carte ci-dessous (niveau sonore du trafic routier le jour) qu'une grande partie du territoire communal est concernée par une grande gamme de niveaux sonore en passant du plus fort sur une centaine de mètres de large au plus faible jusqu'à plus de 500 m de l'axe de l'autoroute. Le niveau sonore passe donc de 55 db à 80 db.



Niveaux sonores de jour, 2008 © DGO4, SPW - 2016



### I.1.11 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Situation géographique de la commune très intéressante vu sa centralité par rapport à la Wallonie et la traversée de l'autoroute E42.</li><li>➤ Relief très vallonné générant de belles perspectives intra-communales.</li><li>➤ Présence de vallons et de petits cours d'eau.</li><li>➤ Commune riche en minerais métallifères (anciennes extractions et anciennes concessions minières).</li><li>➤ De nombreuses habitations et monuments ont été construits avec les pierres des zones d'extraction.</li><li>➤ Qualité moyenne de la masse d'eau de surface.</li><li>➤ Aléas d'inondation faible par débordement de cours d'eau.</li><li>➤ Territoire très rural avec environ 83 % de terrains non artificialisés (dont 75 % de terrains agricoles).</li><li>➤ Qualité de l'air assez bonne excepté le long de l'autoroute.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Nombre important d'anciennes galeries de mines dans le centre de la commune – reconsolidées – zone de consultation de la RW.</li><li>➤ Un très grand nombre de zones de consultation en liaison avec les gisements et puits de mine.</li><li>➤ Objectifs de qualité des eaux de surface non fixés.</li><li>➤ Aléas d'inondation forts par ruissellement – Présente de points noirs (zone inondées régulièrement).</li><li>➤ Entièrement de la commune en zone vulnérable aux nitrates.</li><li>➤ Niveaux de nuisances sonores élevées aux abords de l'autoroute.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Projet de création d'une zone d'immersion temporaire pour éviter certaines inondations par ruissellement.</li><li>➤ Pas de zone de prévention de captage.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ 60 ha de terres agricoles, pâtures, prêtres ou bois ont disparu au profit de terrains destinés à de l'habitat.</li><li>➤ Portion de la commune en zone d'évacuation due à la centrale nucléaire de Tihange.</li></ul>





## I.2 Structure naturelle et paysagère, et gestion environnementale

⇒ Carte 4 – Contraintes et potentialités environnementales

### I.2.1 Région agro-géographique et territoires paysagers

#### I.2.1.1 Région agro-géographique

La commune de Héron se trouve essentiellement dans la région agro-géographique de la Hesbaye et du sillon industriel pour l'extrême sud de l'entité. La Hesbaye est une région naturelle de la Moyenne Belgique, située au nord de la Meuse en région limoneuse. Cette région est caractérisée par l'ampleur des horizons découverts, par l'absence de massif forestier, par la concentration de l'habitat et surtout par l'importance de la couverture limoneuse qui fait la richesse des cultures pratiquées (principalement betteraves sucrières et céréales, on y a récemment introduit la culture du lin), et lui vaut son surnom de « grenier à blé de la Belgique ». Des vastes campagnes ouvertes, mollement ondulées par une succession de vallons secs, et parsemés de villages, assurent à la Hesbaye liégeoise le plus bel exemple d'« openfield » du pays (paysage découvert composé de parcelles non clôturées).



Région agro-géographique de Wallonie © SPW, DGO3 - 2016



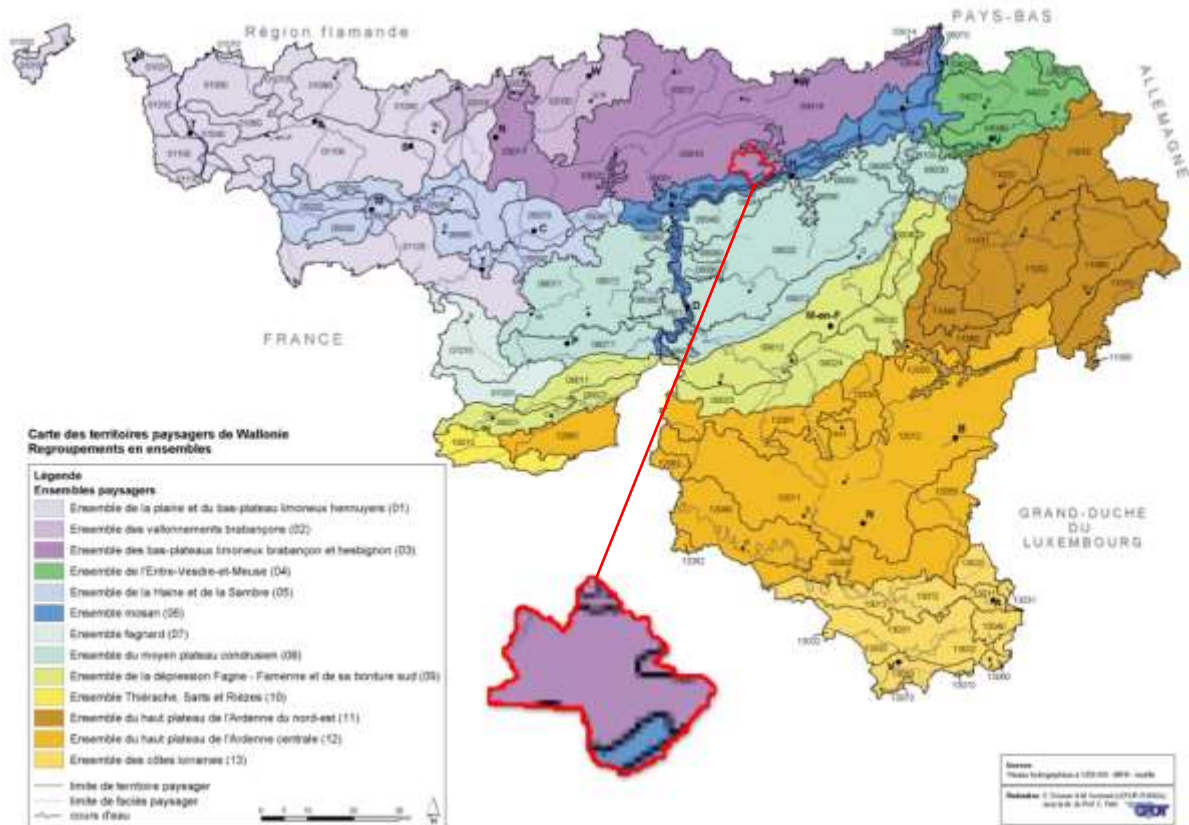
### 1.2.1.2 Ensembles paysagers

La commune de Héron fait partie de deux ensembles paysager répertoriés par la CPDT<sup>2</sup> :

- **L'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon** : cet ensemble, qui s'étend au nord du sillon sambro-mosan dans le prolongement du bas-plateau limoneux hennuyer, regroupe la partie orientale de ce qui est communément appelé le plateau brabançon et l'entièreté du plateau hesbignon. Depuis les corniches de la Meuse namuroise, où il culmine à plus de 200 m, ce bas-plateau s'incline doucement vers le nord où il atteint une altitude moyenne de 100 à 150 m à la limite de la région flamande. Son relief est caractérisé par une surface plane, mollement ondulée, qui ne s'anime vraiment qu'à l'approche de sa frange occidentale brabançonne. Si la plupart des cours d'eau creusent modérément le relief, les cours aval de l'Orneau, de la Mehaigne, de la Burdinale et du Geer marquent une forte incision dans le plateau, présentant des paysages tout à fait particuliers. La grande qualité des sols se traduit par la très nette dominance des labours en parcelles de grande taille. Les herbages, peu présents, tapissent les creux plus humides du relief et les abords de l'habitat. Les bois sont très peu nombreux et essentiellement liés aux pentes des versants des vallées. Sur le plateau brabançon, l'habitat est groupé en villages. En Hesbaye, à l'origine, l'habitat est groupé en villages lâches intégrant maisons, jardins et prairies dans les parties ouest et sud et en villages plus concentrés dans la partie est. Cependant, la proximité des grandes agglomérations bruxelloise et liégeoise a entraîné de profondes modifications au cours des dernières décennies, la plupart des villages connaissant une densification récente et un étalement le long des axes routiers. Dans la partie orientale de la Hesbaye, les grandes fermes sont généralement intégrées au périmètre villageois. Dans la partie occidentale par contre, si certaines fermes sont établies dans les villages, la plupart sont disséminées à l'écart, dans les campagnes.
  
- **L'ensemble mosan** : si la Meuse n'est pas habituellement individualisée comme unité géographique, elle présente une physionomie paysagère d'une telle puissance et d'une telle symbolique qu'il s'impose de la considérer comme un ensemble paysager à part entière. La Meuse marque en effet fortement le paysage, que ce soit le fond de vallée ou les versants et bordures. De Givet à Namur, la Meuse traverse la Famenne puis le plateau condrusien perpendiculairement à son plissement ouest-est et y imprime une véritable tranchée de plus de 100 m de profondeur. En aval de Namur, alors qu'elle matérialise la transition entre les plateaux condrusien et hesbignon, la Meuse continue à creuser son lit un peu moins de 100 m plus bas que les reliefs qui la bordent. Bien que s'atténuant quelque peu, cette différence de niveau se maintient jusqu'à l'aval de Liège. Par son ampleur verticale, la présence de nombreux affleurements rocheux et la majesté du cours d'eau, la Meuse constitue, tout au long de son parcours de 151 km en Wallonie, un ensemble de paysages pittoresques par excellence qui a longtemps inspiré peintres et photographes.

---

<sup>2</sup> Conférence Permanente du Développement Territorial – La CPDT définit les ensembles paysagers dans ces études – Atlas CPDT.



Carte des ensembles et territoires paysagers de Wallonie © CPDT - 2010

### 1.2.1.3 Territoires paysagers

La commune fait aussi partie de 4 sous-ensembles paysager appelés territoires paysagers qui correspondent, entre autre, au relief de la commune. Dans le cas présent, les territoires paysagers correspondent aussi au Faciès paysagers :

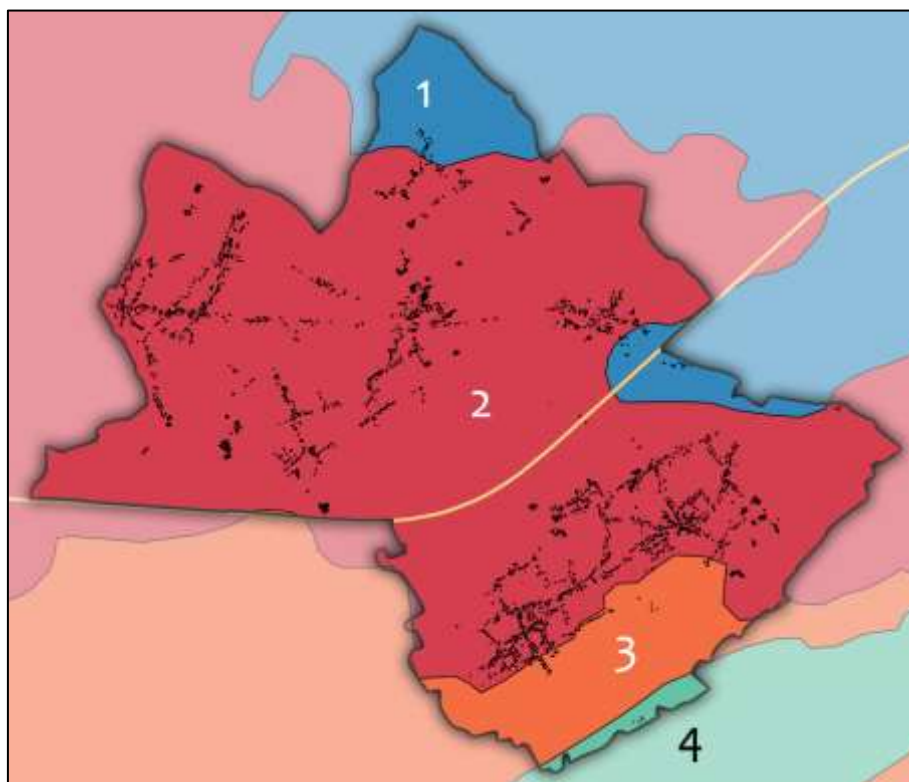
1. A l'extrême nord, **les Vallées de la Mehaigne et de la Burdinale** (03030). Les tronçons aval des vallées de la Mehaigne et de la Burdinale entaillent le bas-plateau limoneux hesbignois, marquant des versants boisés où la roche affleure parfois. L'habitat se regroupe en villages dans les fonds de vallées. A l'exception des lambeaux de plateau où s'épanouissent les labours, ce territoire est majoritairement couvert de prairies.
2. Pour une grande partie de l'entité, **les bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignois – Faciès hesbignois namurois** (03013). Plus au sud, le bas-plateau hesbignois namurois présente des caractéristiques très proches de celles du bas-plateau hesbignois brabançon : habitat groupé en villages et grosses fermes dispersées à l'extérieur des villages. Il s'individualise pourtant par la plus faible ampleur verticale des ondulations de son relief.
3. Dans les pentes du sud de la commune, **la bordure mosane du bas-plateau hesbignois – Faciès de Namur à Huy** (06051). En amont de Huy, la bordure du plateau hesbignois est incisée par plusieurs cours d'eau qui déterminent des versants très pentus majoritairement boisés. Dans les intervalles,

des lambeaux de plateau accueillent encore de belles étendues de labours que ponctuent des villages aux extensions linéaires.



Vallée Mosane © Commune Héron - 2015

4. A l'extrême sud, la Vallée de la Moyenne Meuse – Faciès de Namur à Huy (06041). De Namur à Huy, l'étréouitessse du fond de vallée entre des abrupts rocheux, que symbolise Marche-les-Dames, ou des versants boisés ne laissent place qu'à quelques rares unités bâties dont Andenne est la seule entité urbaine. Cette partie de la tranchée mosane est marquée par les nombreuses carrières qui la bordent.



Territoires paysager à Héron © SPW, DGO4 – 2016

De manière générale, le territoire de Héron se situe en marge de trois régions naturelles et/ou géographiques qui confèrent à ses paysages une diversité certaine :

- La Hesbaye sèche, caractérisée par une couverture perméable de craies et, dont les confins s'étendent au Nord de la commune ;



- La Hesbaye humide, caractérisée par une couverture imperméable d'argiles ou de schistes et, dont les confins s'étendent à l'Ouest de la commune ;
- Le sillon mosan, au Sud au centre de la commune.

#### 1.2.1.4 Le paysage du Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne

L'entité de Héron fait partie **du parc naturel avec les communes de Burdinne, Braives et Wanze**. Le territoire du Parc Naturel est un territoire de qualité en matière environnementale, les paysages y sont diversifiés. Depuis de nombreuses années déjà, le territoire est attractif et en pleine expansion au niveau du développement de l'habitat. Cette expansion pourrait contrarier la bonne utilisation de l'espace et la préservation des paysages de qualité du territoire. Le Parc Naturel doit être vigilant et contribuer au bon aménagement du territoire en conseillant et développant des outils qui aideront les autorités et les porteurs de projets à prendre les bonnes décisions d'aménagement.

Le plan de gestion 2015-2025 prévoit plusieurs objectifs stratégiques et opérationnels concernant le paysage :

- Objectif stratégique : Contribuer au bon aménagement du territoire respectueux des paysages et valorisant le patrimoine rural en adéquation avec la structure écologique principale

Le Parc Naturel a défini trois objectifs opérationnels, neufs projets comprenant de nombreuses actions :

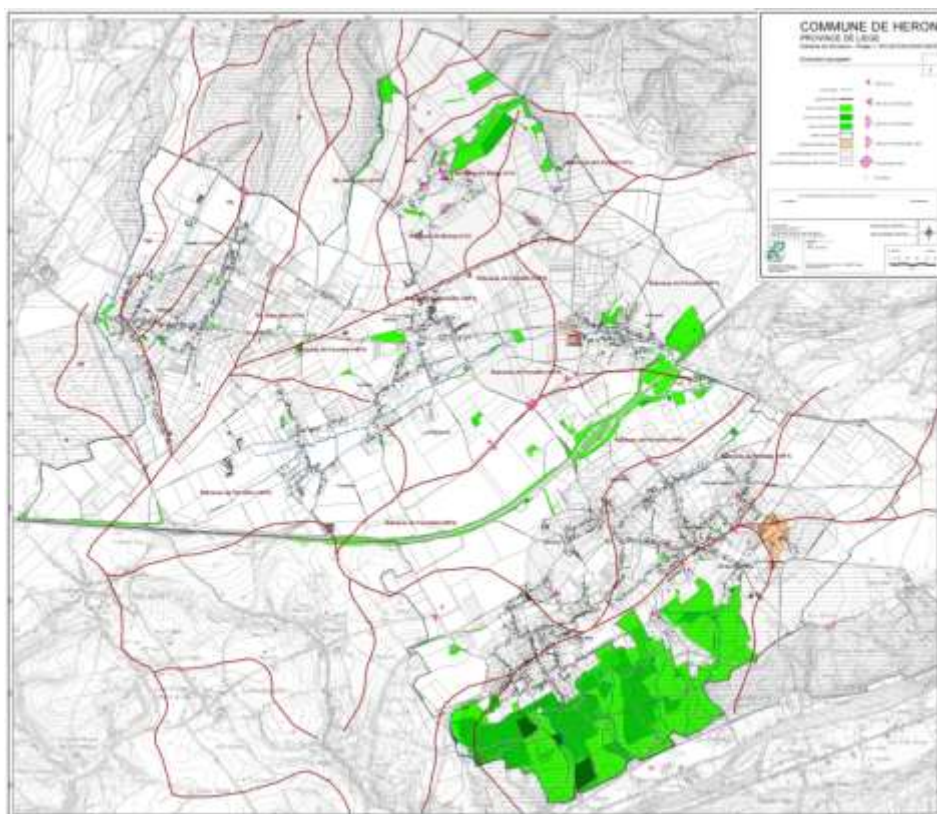
- Préserver les paysages par le développement et la valorisation d'une charte paysagère et en faire la promotion ;
- Conseiller et accompagner les procédures d'aménagement de l'espace ;
- Valoriser et protéger des éléments du patrimoine rural.

Ces thématiques seront détaillées dans le chapitre concernant les zones protégées et la biodiversité ci-après.

#### 1.2.1.5 Unités paysagères d'après le Schéma de Structure Communal de Héron

Sur le territoire de Héron, les lignes de crêtes principales délimitent 5 grandes unités paysagères, correspondant à l'appartenance aux bassins versants de la Meuse (5), de la Velaine (9), de la Méhaigne (6), de la Burdinale (7), du Ruisseau du grand Vivier (8) :

- Unité paysagère 7H, vallée du Ry Jean-Jean ;
- Unité paysagère 7I, vallon du ruisseau des Fosses ;
- Unité paysagère 7J, vallée du ruisseau de Boingt ;
- Unité paysagère 7K, vallon du ruisseau du Vieux Moulin ;
- Unités paysagères 6F3 et 6F4, vallée du ruisseau de Fosseroule ;
- Unités paysagères 5P et 5J : vallée de la Meuse (versant de rive gauche) ;
- Unités paysagères 6F1, 6F2 et 6 F3 : Envoz, Couthuin et Marsinne.



© Evaluation paysagère SSC de Héron, Pluris - 2015

### 1.2.1.6 Périmètres d'intérêt paysager (PIP), point et lignes de vue remarquables (PLVR)

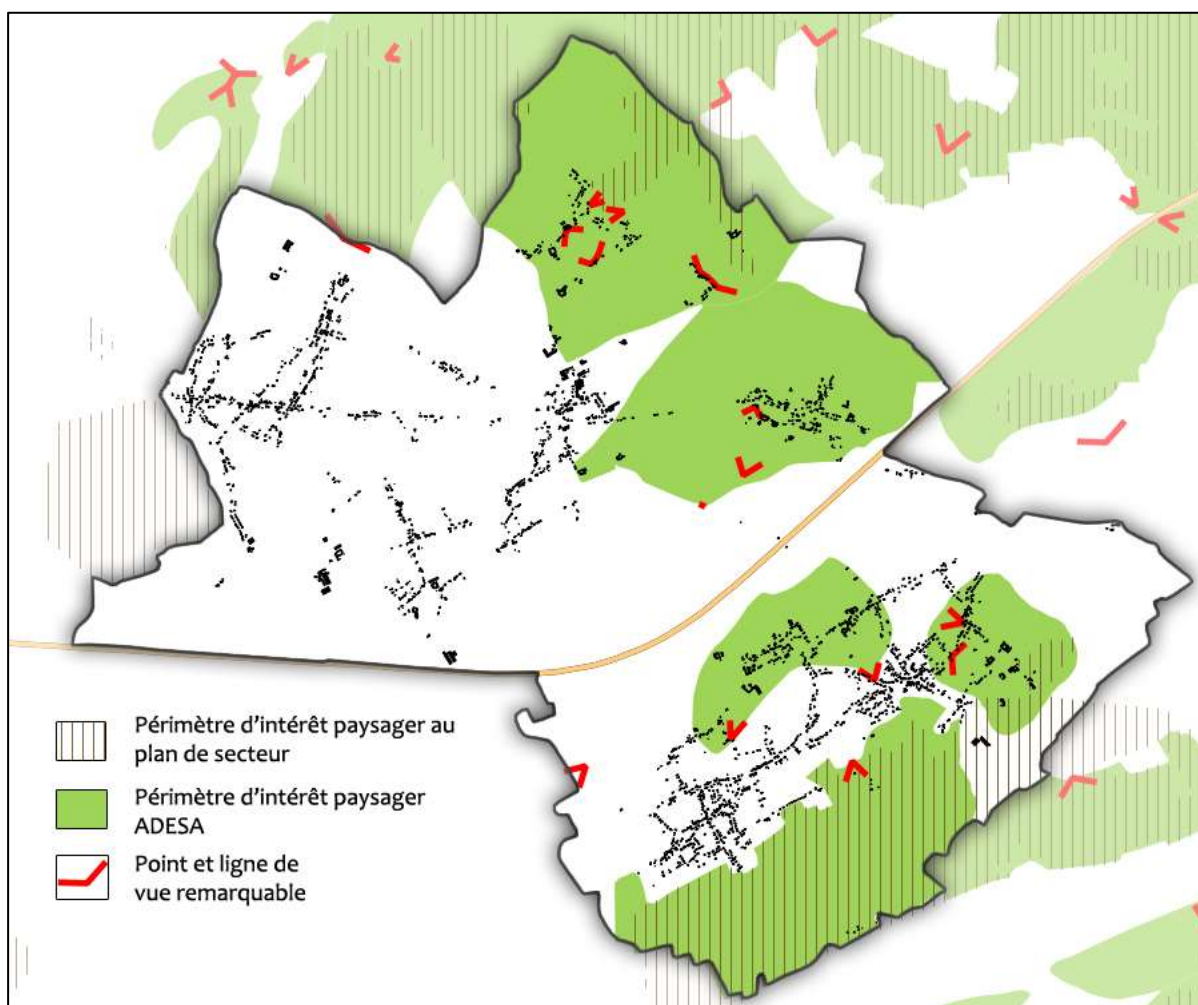
Un périmètre d'intérêt paysager est une zone soumise à certaines restrictions destinées à la sauvegarde ou à la formation du paysage. Les PIP forment donc des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement. Ce sont des aires qui, pour la majeure partie des points qui les composent, présentent de bonnes qualités esthétiques. Les points de vue remarquables (PVR) sont quant à eux des lieux ponctuels ou parfois linéaires (LVR) d'où l'on jouit d'une vue particulièrement belle. A noter que les PVR et les LVR ne s'ouvrent pas forcément sur un périmètre d'intérêt paysager.



Vue sur les bois et la vallée mosane © Commune de Héron- 2015

Les deux types de périmètres (ADESA<sup>3</sup> et plan de secteur) se superposent en partie. Les périmètres paysagers définis par ADESA recouvrent de plus grandes superficies que ceux définis par le plan de secteur. Les deux zones où les deux périmètres se superposent correspondent au Bois de Boingt et au bois de Ver au nord et au bois de Fond de Ri, Wanhériffe et Bordia au sud de la commune. Les périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur représentent ~ 475 ha tandis que les périmètres d'intérêt paysager ADESA représentent quant à eux 1380 ha.

On dénombre environ une quinzaine de Point et Lignes de Vue Remarquables ADESA sur l'ensemble de l'entité. Ces derniers sont représentés sur la carte ci-dessous.



*Périmètre d'intérêt paysager ADESA et plan de secteur, point et lignes de vue remarquables © SPW, DGO4 - 2015*

<sup>3</sup> L'ADESA (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents), active depuis 1971, a pour but d'entreprendre ou promouvoir toute action concernant la sauvegarde du patrimoine naturel, paysager et bâti, le développement harmonieux du cadre de vie, la protection de l'environnement, dans l'optique d'une citoyenneté responsable et d'une démocratie participative

## 1.2.2 Sites et éléments protégés

### 1.2.2.1 Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le garant de la préservation de notre biodiversité à l'échelle européenne. En Wallonie, il concerne 240 sites répartis sur 218 communes (sur les 262 communes wallonnes) qui recouvrent 13 % du territoire wallon. Ce réseau constitue un enjeu majeur en matière de développement durable puisqu'il prend également en compte la dimension sociale et économique. Il a été institué par deux directives européennes : celle de la protection des oiseaux (1979) et celle de la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore (1992). Son but est d'intervenir dans un cadre commun avec les autres pays de l'Union en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels.

La commune de Héron comporte 1 site Natura 2000 qui s'étend aussi sur Burdinne et Wanze. Ce site d'un total de 291,7925 ha s'étend dont ~ 22 sur Héron. Il s'agit du site **BE33008 – Vallée de la Burdinale**.

Le site est l'une des dernières vastes zones boisées de la Hesbaye, pièce centrale du Parc Naturel de la Meuse et de la Burdinale. Ses versants boisés sont essentiellement couverts de forêts acidophiles à neutrophiles, mais la partie aval du site permet l'apparition de forêts à caractère plus calcicole. Les fonds de vallées abritent quant à eux des chênaies-frênaies humides et des forêts alluviales, ainsi que des zones humides favorables au triton crêté et des milieux prairies d'intérêt biologique souvent sur-étagés par des peupleraies. On retrouve par ailleurs le long des cours d'eau des zones propices à l'habitat du Martin pêcheur. Le site comporte des hêtraies neutrophiles, des chênaies-charmaies ou chênaies-frênaies et des forêts alluviales ainsi que les espèces suivantes ; le triton crêté et le Martin pêcheur d'Europe.

Le site étend son périmètre sur 3 zones de surface limitée qui sont situées sur le territoire de Héron, à savoir :

- le fond de vallée et le versant forestier de rive droite du Ry Jean-Jean, en aval de la route Héron Burdinne (« Bois des Bachets ») ;
- le vallon forestier du ruisseau de Fosse et son suintement humide en prairie (« Bois de rin des Fosses ») ;
- le fond de vallée et une petite partie des versants du ruisseau de Boingt, en aval du pont routier ainsi que le fond de vallée du ruisseau du Vieux Fourneau, à proximité de sa confluence avec le Ruisseau de Boingt.







© SPW – Natura 2000 – Walonmap – 2016

### 1.2.2.2 Réserves naturelles

La commune ne comporte aucune réserve naturelle domaniale ou agréée, aucune réserve forestière, aucune zone humide d'intérêt biologique ni aucune cavité souterraine d'intérêt biologique.

### 1.2.2.3 Sites naturels classés et zones de protection

Aucun site naturel n'est classé sur la commune.

### 1.2.2.4 Les sites de Grand Intérêt Biologique

Le concept de Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) doit être défini et adapté au contexte des réseaux écologiques. Cette notion de réseau écologique est essentielle car elle donne une tout autre dimension à la conservation de la nature. L'objectif n'est plus seulement de conserver des populations de certaines espèces ou des habitats à haute valeur patrimoniale dans des sites circonscrits, mais de privilégier une approche régionale (voire à plus petite échelle), garantissant le devenir de ces sites, des espèces et des habitats associés, ainsi que la dynamique des processus et des phénomènes naturels.

On définit un SGIB s'il abrite au moins une espèce rare, menacée ou protégée, et/ou au moins un habitat rare, menacé ou protégé. Des sites ne présentant aucune espèce ni aucun habitat rare, menacé ou protégé pourront néanmoins être proposés sur base d'un justificatif (critère contextuel). Il s'agit par exemple de sites particulièrement bien représentatifs de l'une ou l'autre station d'une espèce ou association végétale remarquable pour la région (même si à l'échelle nationale, l'espèce ou l'habitat ne sont pas rares).

- On dénombre 1 SGIB sur la commune ; 3182 – **Prairie de la Ferme de Monthessal** :

Le site est formé d'une prairie maigre s'étendant sur le versant gauche de la vallée de la Meuse, entre Seilles et Couthuin. La strate herbacée est composée d'un cortège riche comportant diverses espèces intéressantes comme la laïche à pilules (*Carex pilulifera*), la danthonie (*Danthonia decumbens*) ou encore l'amourette. Ce type de prairie constitue un habitat menacé en Wallonie et qui est actuellement rare au nord du sillon sambro-mosan.

Les espèces trouvées sont la *Melanargia galathea*, la *Briza media*, le *Centaureum erythraea* et la *Danthonia decumbens*.

Le site se trouve sur le versant gauche de la vallée de la Meuse, à environ 500 m au nord de la Ferme de Monthessal. Il s'agit d'une prairie s'étendant à la lisière occidentale du bois Bordia, le long du ruisseau de la Fontaine du Loup, petit cours d'eau matérialisant ici la limite avec la commune d'Andenne. Une station de pompage est installée sur le site. L'altitude est de 160 m.

Cette intéressante prairie maigre située à la lisière occidentale du bois Bordia, bordée par le ruisseau de la Fontaine du Loup, présente trois faciès :

- faciès à danthonie et laïche à pilules ;
- faciès à amourette et flouve odorante ;
- faciès à centaurée jacée et fromental.



Localisation du SGIB – S&A – 2016

### 1.2.2.5 Le Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne

Le parc naturel est un outil d'éco-développement portant sur « un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social ».

Le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne existe officiellement depuis 1991. Il s'étend sur les communes de Burdinne, Braives, Héron et Wanze et couvre une superficie totale d'environ 11.000 ha. Sur Héron, le parc ne concerne que les anciennes communes de Héron et Lavoir. Néanmoins, le Conseil communal de Héron avait introduit, en 1995, une demande d'extension vers le Sud, sur les anciens territoires de Waret-

l'Evêque et Couthuin. Cette extension est en cours d'analyse par le Parc et devrait être acceptée courant 2016.

Outre la valorisation de produits du terroir et le balisage d'un réseau de promenades, le parc naturel est à l'initiative d'inventaires ou d'outils de promotion visant le maintien ou la restauration de ses paysages bocagers (haies, arbres têtards, vergers hautes tiges, sites intéressants sur le plan biologique). Une cartographie de la Structure Ecologique Principale a été réalisée par le CREAT – UCL qui travaille également sur la charte paysagère. Sur le territoire de Héron, les effets visuels marquants de cette promotion sont la clôture de parcelles privées avec des haies mélangées et variées d'essences indigènes ainsi que le respect et l'entretien d'un certain nombre d'arbres taillés en têtard.

Le territoire du Parc Naturel Burdinale–Mehaigne est à la rencontre de plusieurs paysages :

- l'openfield sur l'interfluve entre les deux rivières principales, la Burdinale et la Mehaigne ;
- la vallée ouverte de la Mehaigne en amont de Fumal ;
- la vallée fermée de la Burdinale ;
- après la confluence, la vallée calcaire d'Huccorgne à Wanze ;
- les balcons de Meuse à Moha, Vinalmont et Longpré.

La Mehaigne et la Burdinale occupent une place centrale. Les activités des carrières participent aussi aux modifications du paysage et parfois à la pérennisation d'écosystèmes bien particuliers. C'est notamment le cas pour les villages de Longpré, Moha, Huccorgne, Wanzoul et Vinalmont. Mais la majorité du territoire est occupé par les plateaux agricoles et les deux vallées. Actuellement, seule la commune de Burdinne fait totalement partie du Parc Naturel, Braives, Héron et Wanze ne sont que partiellement comprises dans ce territoire. Toutes les parties non reprises dans le périmètre ne présentent peut-être pas les mêmes qualités environnementales mais leur exclusion ne se justifie plus actuellement. Le Parc Naturel a les arguments nécessaires (cohérence au niveau de la gestion, de l'aménagement du territoire, du patrimoine naturel, architectural et rural, etc.) pour justifier son élargissement au territoire complet des quatre communes. Celui-ci renforcerait la cohérence des actions et projets actuels ou futurs sur l'ensemble du territoire.



Plan de Gestion 2015-2025 © [www.burdinale-mehaigne.be](http://www.burdinale-mehaigne.be) - 2015



### 1.2.2.6 Arbres et haies remarquables

➤ **Annexe 1 : liste des arbres et haies remarquables**

⇒ **Carte 4 – Contraintes et potentialités environnementales**

La qualité « remarquable » est reconnue à toute une série d'arbres et de haies, soit classés, soit ayant fait l'objet d'études scientifiques ou étant repris dans divers ouvrages. Cette reconnaissance peut être également octroyée en fonction de l'âge, de l'espèce et de l'aspect paysager des individus. Un arrêté ministériel, publié au Moniteur belge, détermine annuellement, par commune concernée, la liste des arbres et haies remarquables. Il est pris sur base des propositions communales, après avis de la DGO4 (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine), ainsi que de la DGO3 (Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement). Les individus repris sur ces listes ne peuvent être abattus ou leur silhouette ne peut être modifiée que moyennant une autorisation délivrée après avis de la Direction de la Conservation de la Nature et des Espaces verts. A ce jour, quelque six mille arbres et haies font l'objet d'une inscription à cet inventaire et une centaine de communes sont aujourd'hui concernées.

- On compte sur la commune 62 arbres remarquables et 11 haies réparties sur toute la commune. On remarque quelques sites à forte concentration d'arbres comme le Parc du Château d'Envoz ou Héron – centre.

## 1.2.3 Actions et initiatives en faveur de l'environnement

### 1.2.3.1 Opération « bords de route – fauchage tardif »

Héron fait partie de la liste des communes signataires de la convention « Bords de routes » dans le cadre de la campagne de fauchage tardif des bords de routes depuis le 21-04-2009. L'opération « Bords de route – Fauchage tardif » vise à gérer de façon plus écologique les bords de routes afin de les rendre plus accueillants pour la vie sauvage. En effet, des expériences ont montré que la fréquence et la période de fauchage influençaient de manière déterminante la diversité biologique des zones fauchées. Une ou deux coupes annuelles à partir du début du mois d'août suivies de l'enlèvement du foin permettent d'assurer un développement optimal et diversifié de la faune et de la flore. De cette manière :

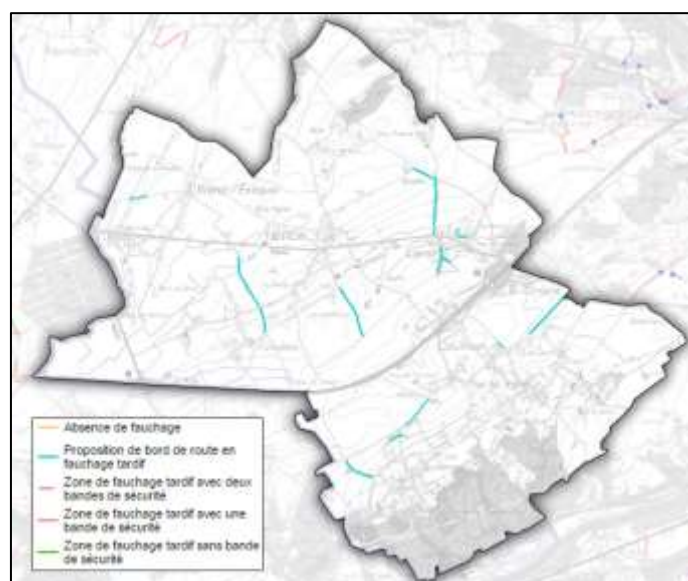
- Un maximum d'espèces végétales ont la possibilité de fleurir et fructifier ;
- Les animaux tributaires de la structure de végétation herbacée y trouvent une nourriture abondante et peuvent arriver au terme de leur cycle de reproduction (papillons, etc.) ;
- Des économies non négligeables sont réalisées.

En plus des zones à fauchage tardif annuel, il est intéressant de préserver des « zones refuges » qui ne seront fauchées que tous les deux ou trois ans. Ainsi, les animaux pourront s'y abriter à partir des zones fauchées.

En signant la convention « Bords de route », la commune s'engage à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes qui tient compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive (hauteur de coupe supérieure ou égale à 10 cm, définition de zones à gestion intensive ou extensive, etc.).

- Héron est essentiellement concerné par des propositions de bords de route en fauchage tardif d'une longueur de 5 à 6 km comme l'indique la carte ci-dessous du portail de la Région wallonne.

Ces propositions sont mises en œuvre sur la Commune.



Bords de routes, fauchage tardif © SPW, DGO3-2016

### 1.2.3.2 La journée de l'arbre

La distribution gratuite d'arbrisseaux est organisée chaque année dans le cadre de la **Semaine de l'Arbre**. Elle a pour objectif de permettre à tous de s'impliquer concrètement dans l'embellissement du cadre de vie et la protection de l'environnement de la commune. Le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Meuhaigne assure aussi des démonstrations.

### 1.2.3.3 Contrat de rivière

Héron fait partie du **Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents** créé le 14 Juin 2010. Plus précisément l'entité est gérée par le Comité Local Meuhaigne (en orange sur la carte ci-dessous). La superficie totale du sous-bassin hydrographique de la Meuse Aval est estimée à 192.980 ha et concerne 65 communes. Né en 2010 de la fusion de 3 Contrats de rivière existants, le Haut-Geer, la Meuhaigne et le Hoyoux, le Contrat de rivière Meuse Aval comptait alors 27 communes partenaires. A l'heure actuelle, 40 communes sont partenaires du Contrat de rivière Meuse Aval. Il est dès lors le plus important de Wallonie tant en superficie qu'en nombre d'habitants concernés.



Territoire concerné © [www.meuseaval.be](http://www.meuseaval.be) – 2015

La Mehaigne prend sa source à Saint-Denis (La Bruyère) et traverse la Hesbaye sur 65 km pour se jeter dans le Meuse à Statte (Huy).

L'occupation du sol sur son bassin versant est essentiellement agricole et la paysage économique est constitué de PME disséminées sur les différentes communes traversées. Malgré des atteintes répétées dues à des pollutions accidentelles, on dénombre près de 30 espèces de poissons différents dans la Mehaigne. Trois associations de pêche sont actives sur le bassin et des actions spécifiques à la valorisation de cette activité de loisir ont été programmées par la cellule de coordination telle que la remise en état de 5 frayères grâce au soutien du Fonds Européens pour la Pêche et l'organisation de stages et animations pour la sensibilisation des enfants.

➤ **Annexe 2 : Contrat rivière – Liste des actions menées**

#### 1.2.3.4 Certification forestière PEFC

PEFC est un label qui garantit que le bois ou le papier provient des forêts gérées durablement. PEFC, une organisation non-gouvernementale et environnementale, est l'abréviation de « Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes ». Concrètement, PEFC se charge de promouvoir une gestion forestière à la fois respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

Aucun massif boisé ne fait partie de cette certification sur la commune de Héron.

#### 1.2.3.5 Commune Maya

La commune de Héron n'adhère pas au projet Maya. Ce dernier est un projet en faveur de la biodiversité et plus particulièrement des abeilles. Cette initiative permet de réaliser des actions positives en faveur du patrimoine naturel.



### 1.2.3.6 Opération combles et clochers

La commune de Héron n'adhère pas à l'opération Combles et Clochers. L'opération « Combles et Clochers » vise à inciter les communes à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'aménager ou de protéger les combles et clochers utilisés comme gîte potentiel de reproduction par les chauves-souris mais aussi par la chouette effraie et d'autres animaux protégés. Les communes adhérentes, peuvent bénéficier de subsides octroyés par le Service Public de Wallonie.

### 1.2.3.7 Plan Communal de Développement de la Nature

La commune de Héron ne dispose pas de PCDN.

### 1.2.3.8 Le Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (CREAVES) de Héron

Ce centre prend en charge les animaux blessé trouvé par les citoyens et promeneurs. La personne de Contact est madame J.Crispeels, Rue Maison Blanche 5 à Héron.

### 1.2.3.9 Agent constatateur

Afin de lutter contre les incivilités environnementales, les communes de Héron, Burdinne et Braives ont procédé à l'engagement d'un agent constatateur commun chargé de rechercher, constater et poursuivre les infractions en la matière sur base du décret du 5 juin 2008. L'agent constatateur est agent de police judiciaire assermenté.

Si la lutte contre les dépôts clandestins est l'une de ses premières préoccupations, l'agent constatateur est également compétent en matières de lutte contre le bruit et contre la pollution atmosphérique, la conservation de la nature et sur les permis d'environnement et le code de l'Eau.

### 1.2.3.10 Zero Phyto

Depuis le 1er juin 2014, une nouvelle législation concernant l'épandage des « produits phytopharmaceutiques » (ou PPP) est entrée en vigueur. L'objectif de cette loi est de supprimer progressivement tout épandage de PPP dans les espaces publics et à proximité des eaux de surface. Tout comme le particulier, les communes et les pouvoirs publics sont en ligne de mire de cette nouvelle loi.

Il est désormais interdit d'épandre des PPP sur des terrains publics revêtus de pavés, de béton, de stabilisé, de dolomie, de gravier ou de ballast s'ils sont à proximité d'un réseau de collecte (filet d'eau, égout...) ou d'une eau de surface (rivière, mare...).

Afin de répondre à cette législation, la Commune de Héron a acquis un désherbeur thermique. Entièrement respectueux de l'environnement, l'appareil provoque un choc thermique de manière à faire éclater les cellules végétales des plantes sans pour autant les brûler.



## 1.2.4 Actions et initiatives en termes de gestion énergétique

### 1.2.4.1 Guichet de l'énergie

Le guichet de l'énergie le plus proche se trouve à Huy.

### 1.2.4.2 31 communes au soleil

A l'instar de 30 autres communes de l'arrondissement Huy-Waremme, Héron s'est inscrit dans le projet «31 communes au soleil».

Cette expérience-pilote unique en Europe, mise en œuvre avec le soutien de la Région wallonne et des Fonds FEDER, a été menée à l'échelle de l'arrondissement Huy-Waremme, soit dans la totalité des 31 communes.

Ce projet vise la sensibilisation des citoyens sur le thème de la rationalisation de l'énergie plus particulièrement dans le domaine du photovoltaïque. Il part du concept « le secteur public montre l'exemple » et se concrétise via la pose de panneaux solaires sur des bâtiments communaux (administrations, écoles, etc.) accompagnés de panneaux affichant les économies d'énergie réalisées. Cet « exemple de bonne pratique » sert de base à des séances d'information à destination des écoles, des PME et des citoyens, à la création d'un site web et à une série d'actions de promotion du projet (notamment l'organisation de la « fête du soleil »).



© <http://www.31communesausoleil.be/fr> - 2016

Le projet global s'élève à 2,29 millions d'euros, supportés principalement par l'Europe et la Région wallonne, plus modestement par chacune des 31 communes. Celles-ci devraient amortir leur investissement après environ 4 ans. Elles profiteront des certificats verts durant 15 ans et bénéficieront d'une économie sur leur facture d'électricité estimée, au prix actuel, à 720 €/an/kit.

Au-delà de l'aspect financier, ce projet est aussi une grande opération citoyenne en faveur du développement durable.

- De nombreuses installations aménagement ont déjà été réalisées pour la commune de Héron avec des actions sur la production photovoltaïque sur le Bureau de police et l'administration communale et des actions sur l'Energie sur le bureau de police, le CPAS, l'école du centre, l'école de Surlemez, l'administration communale, le hall des sports, l'Ecole de Waret-L'Evêque et autres.

➤ **Annexe 3 : 31 communes au soleil - Descriptifs des actions**





### 1.2.4.3 Parc éolien

Il n'existe actuellement aucun parc éolien sur l'entité de Héron. On peut toutefois citer trois projet en cours ou abandonnés.

⇒ Voir chapitre Services techniques et de sécurité.

### 1.2.5 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'entité fait partie de deux ensembles paysagers intéressants.</li><li>➤ Une partie de la commune se trouve dans le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.</li><li>➤ De grandes portions du territoire communal en périmètre d'intérêt paysager.</li><li>➤ De nombreuses lignes et point de vue remarquable.</li><li>➤ 1 Site de Grand intérêt biologique.</li><li>➤ Un très grand nombre d'arbres et haies remarquables.</li><li>➤ De nombreuses actions en faveur de l'environnement (fauchage tardif, journée de l'arbre, participation au contrat de rivière Meuse Aval, un agent constatateur, opération Zéro Phyto).</li><li>➤ Un centre de revalidation des espèces animales.</li><li>➤ Participation au projet « 31 communes au soleil » → Economie d'énergie.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Aucune réserve naturelle répertoriée sur l'entité.</li><li>➤ Aucun site naturel classé.</li><li>➤ Pas de certification forestière PEFC pour les milieux boisés.</li><li>➤ L'entité n'est pas une commune Maya.</li><li>➤ Pas de participation à l'opération combles et clochers.</li><li>➤ Pas de Plan Communal de Développement de la Nature.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Faire participer l'entièreté de la commune au Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.</li><li>➤ Une petite zone reprise en Natura 2000 à étendre sur d'autres milieux sur la commune.</li><li>➤ 3 projets de Parc éolien.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ 3 projets de parc éolien.</li></ul>



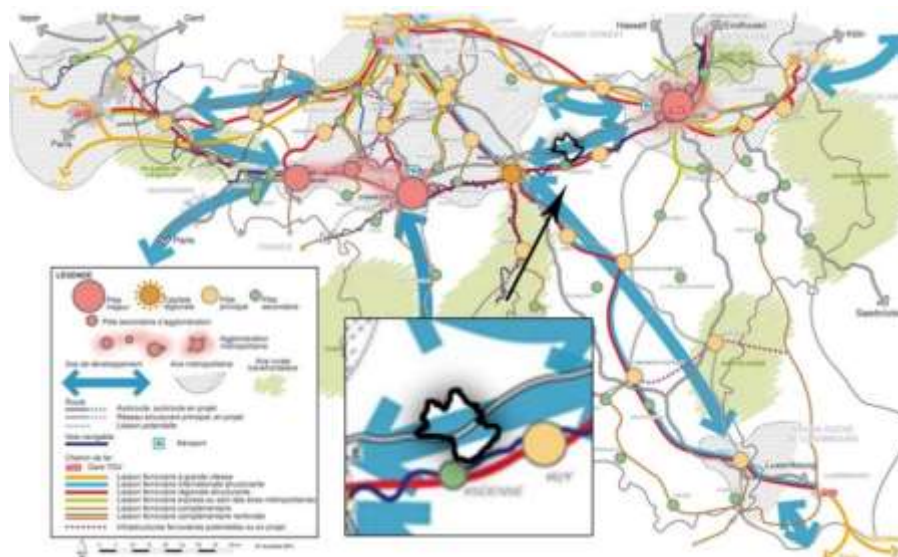
## I.3 Eléments de l'aménagement du territoire

### I.3.1 Schéma de développement de l'espace Régional<sup>4</sup>

Répondre aux besoins des citoyens wallons d'aujourd'hui et de demain exige de définir, dans le cadre d'une vision prospective, un projet de territoire pour la Wallonie. Ce projet détermine l'évolution souhaitée de la Wallonie et des territoires qui la composent, leurs rôles spécifiques et leurs interrelations par rapport aux territoires voisins. C'est sur ce projet de territoire que prend appui le Schéma de développement de l'espace régional (SDER), qui fixe les orientations du développement et de l'aménagement de la Wallonie. L'avenir du territoire wallon est entre les mains de chaque habitant, chaque entreprise, chaque acteur et chaque niveau de pouvoir. Le SDER est l'intégrateur territorial des politiques sectorielles. Celles-ci peuvent être précisées par des plans et schémas thématiques indépendants. Certains choix de localisation peuvent être guidés par des contraintes autres que strictement territoriales.

D'après la carte de synthèse ci-après, la commune de Héron se trouve centrée sur un axe de développement et une autoroute.

- **L'axe de développement Liège – Namur – Charleroi – Lille** (Parfois appelé « sillon industrialisé »). Au niveau suprarégional, les grands axes de transport multimodaux offrent des opportunités de développement pour la Wallonie par les échanges de biens et de services qu'ils favorisent. Ils permettent de concentrer dans les pôles principaux concernés les activités économiques liées aux réseaux de transport et à la présence de pôles attractifs. C'est pourquoi ils sont appelés « axes de développement ». Comme le montre leur cartographie, ils s'insèrent dans des réseaux suprarégionaux qui relient les pôles métropolitains.
- **Une autoroute.** Le réseau des autoroutes a pour vocation de relier les pôles majeurs, régionaux et principaux entre eux. Elles sont dans la majorité des cas équipés de deux voies au moins par sens.



© Schéma de développement de l'espace régional - 2013

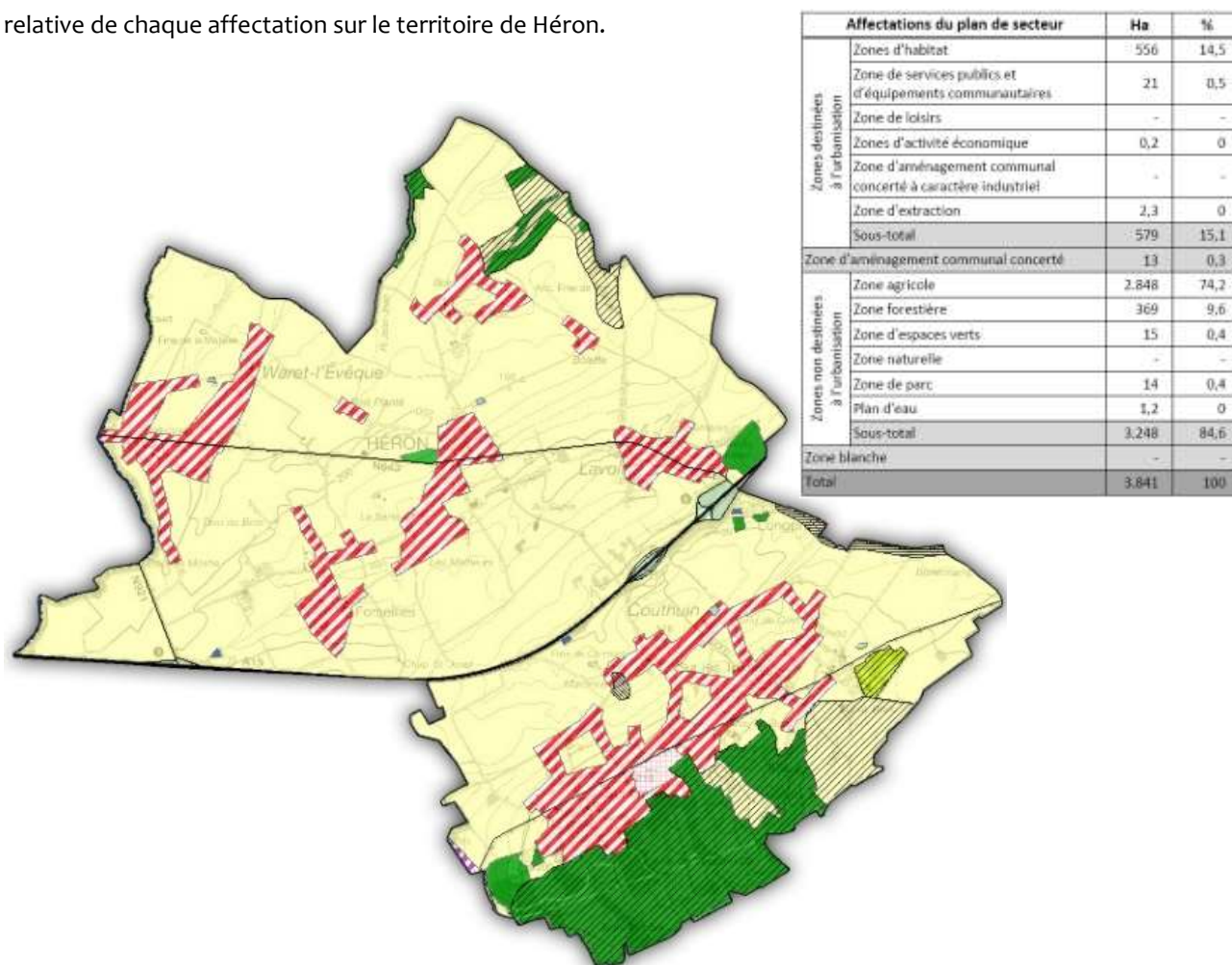
<sup>4</sup> Il s'agit du projet de SDER adopté par le Gouvernement wallon en date du 7 novembre 2013.

### 1.3.2 Plan de secteur

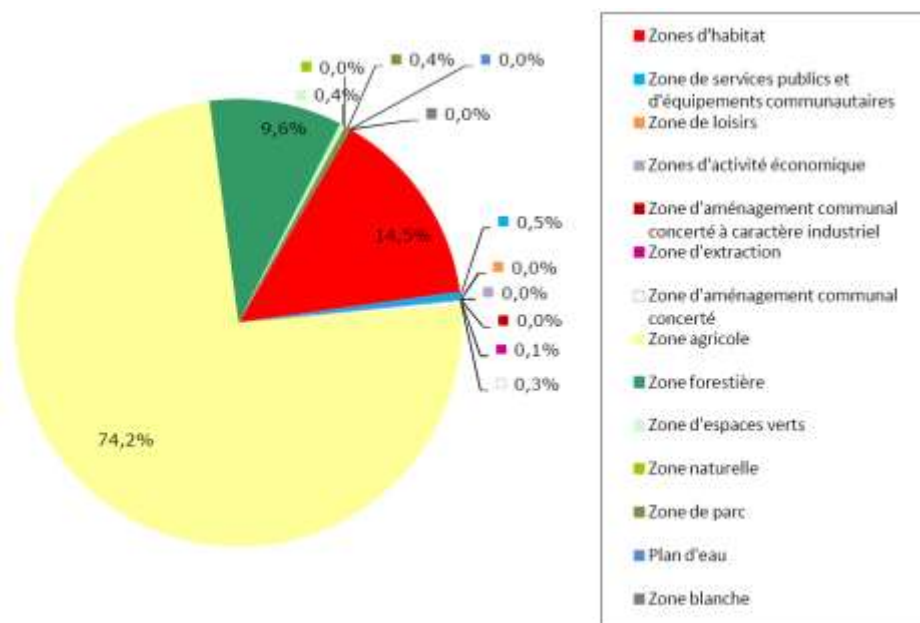
#### ⇒ Carte 5 : Situation au Plan de Secteur

Adoptés entre 1977 et 1987, les 23 Plans de Secteur (Pds) de la Région Wallonne ont une valeur réglementaire. En effet, on n'y déroge que selon certaines procédures prévues par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine (CWATUP). L'objectif du Plan de Secteur est de définir les affectations du sol au 1/10.000 afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace. Son contenu réside dans le zonage, c'est-à-dire la répartition en zones distinctes des différentes activités humaines sur un territoire donné. Un Plan de Secteur contient obligatoirement cette affectation du territoire destinée ou non à l'urbanisation ainsi que les Zones d'Aménagement Communal Concerté et les terrains non affectés. Enfin, les Plans de Secteur ont fait l'objet de nombreuses révisions afin de s'adapter à la venue de nouveaux projets comme des routes, des nouvelles zones d'activités économiques, des tracés TGV, etc.

Héron est concerné par le Plan de secteur couvrant le territoire de l'entité Huy-Waremme (Arrêté royal ou exécutif du 20.11.1981). La carte et le tableau ci-dessous permettent de localiser et de préciser l'importance relative de chaque affectation sur le territoire de Héron.



Plan de secteur 2008 © SPW – DGO4 – 2016



Répartition des différentes zones d'affectation du Plan de Secteur pour Héron © SPW, DGO4, CPDT – 2008

Les lignes qui suivent décrivent les principaux constats par zone.

### 1.3.2.1 Zones destinées à l'urbanisation

Selon la fiche communale de la CPDT, en 2008, environ 15 % des surfaces du Plan de Secteur couvrant la commune sont destinées à l'urbanisation (556 ha). Ces zones présentent les caractéristiques suivantes :

- Les zones d'habitat de l'entité sont pour la totalité des zones d'habitat à caractère rural. Certaines zones se configurent en bandes d'habitat le long de la voirie tandis que d'autre se configurent en étoiles (centres villageois plus dense).
- On peut distinguer différents périmètres :
  - L'entité de Couthuin, formée d'une seule unité composée des noyaux des villages reliés entre eux par des développements linéaires le long des voiries de liaisons ;
  - Le village de Lavoisier, centré sur la place et la chaussée ;
  - Le village de Héron, comprenant le centre de Héron et s'étendant jusqu'aux Malheurs ;
  - Le hameau de Fosse Roule, comprenant le centre du village et des développements linéaires le long des voiries nord ;
  - Le village de Boingt développé linéairement le long des voiries ;
  - Le village de Waret-l'Evêque comprenant l'ensemble du village et ses développements linéaires au sud ;
  - Le petit noyau du hameau de Bois Planté ;
  - Le petit noyau du hameau de Bolette.



- Quelques habitations sont implantées en dehors de ces zones (en zone agricole) et plus particulièrement en quatre lieux distincts :
  - Le long de la chaussée de Wavre entre Waret-l'Évêque et Héron ;
  - Au nord de Héron près des fermes de la rue de Burdinne ;
  - La petite rue des Minières à l'est de la sortie d'autoroute ;
  - Rue Maison Blanche entre Waret-l'Évêque et Forseilles.
- Les superficies d'habitat à caractère rural des différents villages s'organisent de la manière suivante :
  - Couthuin : 260,031 ha
  - Lavoir : 48,062 ha
  - Héron : 145,233 ha
  - Waret-l'Évêque : 102,453 ha
- On ne rencontre que 3 autres types d'urbanisation sur la commune, et sur une très petite surface :
  - 3 zones de services publics et équipements communautaires. Il s'agit de trois cimetières situés à Fond-de-Couthin, Héron et Waret-l'Évêque
  - Une seule zone d'extraction est inscrite au plan de secteur à l'extrême Ouest de la commune (Roua). Cette zone était auparavant plus étendue sur le territoire de Héron mais a fait l'objet d'une modification.

### 1.3.2.2 Zones non destinées à l'urbanisation

Selon la fiche de la CPDT, en 2008, environ 85 % du territoire ne sont pas destinés à l'urbanisation (3.248 ha). La majeure partie de cette surface est affectée à de la zone agricole avec 74,2 % (2.848 ha).

- La zone agricole se répartit dans chaque village comme suit :
  - Couthuin : 967,712 ha / 34 %
  - Lavoir : 375,741 ha / 13 %
  - Héron : 1041,134 ha / 36,5 %
  - Waret-l'Évêque : 463,037 ha / 16,5 %
- La grande majorité de la surface forestière se trouve au sud de la commune et du village de Couthuin
- La commune possède quelques périmètres en zone d'espaces verts :
  - Les abords de l'autoroute comprenant les talus, les espaces à l'intérieur des voies d'accès et l'intérieur des parkings ;
  - Une petite zone au Nord du parc du château d'Envoz.
- Un périmètre est zone de parc au plan de secteur. Il s'agit du parc du château d'Envoz, d'une superficie de 14,4 ha.

### 1.3.3 Périmètres

#### 1.3.3.1 Périmètre d'intérêt paysager

Le Plan de Secteur de la commune de Héron compte trois périmètres d'intérêt paysager :

- le versant de la vallée de la Meuse en grande partie en zone forestière mais aussi en zone agricole occupant toute la partie sud de la commune ;
- le périmètre de parc du château d'Envoz ;
- un périmètre au nord de la Commune près de Boingt.

#### 1.3.3.2 Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique

La commune compte un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique, il s'agit de l'ensemble formé par les fermes du Blocus et du Château à Marsinne.



Château de Marsinne © FRW - 2015

#### 1.3.3.3 Périmètre de réservation

La chaussée de Wavre, au sud de l'autoroute à partir du village de Longpré, vers Wanze et au-delà, est doublée d'un périmètre de réservation dicté par le projet de voie rapide d'évacuation de la centrale nucléaire de Tihange.

#### 1.3.3.4 Zone d'aménagement communal concerté

Il n'existe qu'une ZACC sur l'entité, elle se trouve au Sud de la commune, dans le village de Couthuin, en plein cœur d'une zone d'habitat à caractère rural. Sa superficie est de 13,27 ha.



### 1.3.3.5 Les pouvoirs publics comme acteurs fonciers

⇒ **Carte 6 : Propriétés cadastrales publiques**



### 1.3.3.6 Périmètre de remembrement et d'aménagements fonciers

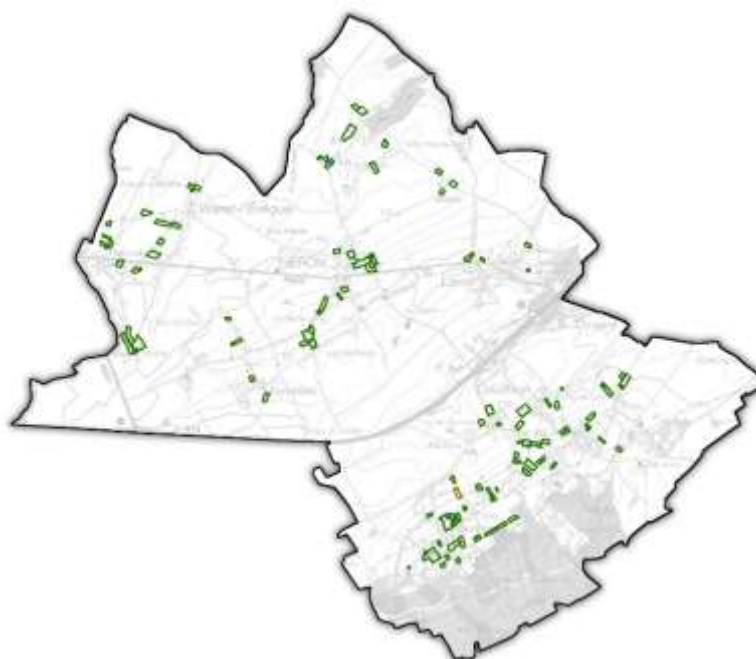
La commune de Héron a été affectée dans les années 70 par un grand périmètre de remembrement qui est actuellement terminé. La carte ci-dessous présente le remembrement BE RW 3007.



Remembrement agricoles © SPW DGO4 - 2016

### 1.3.3.7 Lotissements

Selon les données issues de la DGO4, on dénombre une centaine de lotissements répartis sur l'ensemble de la commune. Ces derniers sont localisés sur la carte ci-dessous. Les tailles sont assez variables.



Ensemble des lotissements © SPX, DGO4 - 2015

### 1.3.3.8 Périmètre de reconnaissance économique

L'entité ne comporte pas de ce type de zone mais nous pouvons toutefois noter, à l'ouest du territoire et le long de l'autoroute, une voirie d'accès à la Zone d'Activité économique Mixte de Petit-Warêt sur la commune d'Andenne. Un projet d'extension de cette zone sur l'entité de Héron est en cours (voir chapitre sur l'économie). Les travaux concernant la ZAE sur Andenne et Fernelmont sont en cours de finalisation.



PRE sur Andenne © SPW – DGO4 - 2016

### 1.3.4 La Commission Consultative de l'aménagement du territoire et de la Mobilité

Une nouvelle Commission a été composée par arrêté ministériel le 3 novembre 2015. Cette dernière est composée :

- d'un président ;
- de 3 représentants effectifs du « quart communal » ;
- de 3 représentants suppléants 1 du « quart communal » ;
- de 9 représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité effectifs ;
- de 7 représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité suppléants ;
- de 4 représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité suppléants 2.

### 1.3.5 Le Schéma de Structure Communal

La commune va bientôt bénéficier d'un schéma de structure communal. En effet, celui-ci est en cours de finalisation par le bureau d'études PLURIS SCRL.



### 1.3.6 Autres outils d'aménagement

Les outils ou périmètres suivants ne sont pas présents sur la commune de Héron :

Dénomination	Description
<b>Le périmètre de reconnaissance économique</b>	Les PRE remplacent les Zones d'Activités Reconnues (ZAR) et permettent un subventionnement pour l'acquisition et l'équipement.
<b>Le Rapport Urbanistique et Environnemental</b>	Tout comme le schéma de structure communal, il s'agit d'un document d'orientation, à valeur indicative. Mais il ne se rapporte qu'à une partie du territoire communal, à l'instar du plan communal d'aménagement. La première fonction du rapport urbanistique et environnemental lui fut attribuée en 2005 : il permet et encadre la mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté.
<b>La zone protégée en matière d'urbanisme</b>	Dans la plupart des cas, ce sont les centres historiques de villes ou de villages qui sont concernés par l'application de règlement général sur les bâtisses dans une zone protégée en matière d'urbanisme. Ce règlement prend en compte la volonté de préserver au mieux le caractère traditionnel d'une zone (ici le centre historique). La présence de cette mesure de protection est un moyen d'éviter des transformations malencontreuses et, surtout, d'inciter les propriétaires à redonner aux biens transformés une meilleure intégration dans le contexte historique du centre. Les prescriptions concernent les façades, les toitures, les zones et cours et jardins, le traitement du sol, les conduites, câbles et canalisations, le mobilier urbain, les rez-de-chaussée commerciaux et le parcage de véhicules. Le but est de garantir, à travers ces prescriptions, une harmonie globale à l'ensemble de la zone sauvegardée.
<b>Le site à réaménager</b>	La notion de Site à Réaménager (SAR) remplace l'ancienne notion de Site d'Activité Economique Désaffecté (SAED). Elle concerne tous les sites présentant un état de désaffectation ou d'abandon contraire au bon aménagement des lieux et ayant accueilli divers types d'activités, à l'exception du logement. Dans certains cas, cette reconnaissance d'un SAR de droit permet d'obtenir des financements régionaux pour la réalisation des travaux de réaménagement.
<b>Le site à réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE)</b>	Le concept de SRPE (décret-programme du 3 février 2005 de relance économique et de simplification administrative) remplace celui de Sites d'Intérêt Régional (SIR) mais s'appuie sur les mêmes objectifs et sur le même processus de mise en œuvre. Les annexes 1 et 2 de l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux sites de réhabilitation paysagère et environnementale du 30 avril 2009 reprennent la liste des SRPE ainsi que la mise à jour des informations relatives aux sites figurant au sein de cette liste.



<b>Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural</b>	Le RGBSR est un règlement général, établi sur base des régions agro-géographiques de Wallonie. Il constitue donc une ligne de conduite qu'il s'agit d'adapter aux caractéristiques locales d'un village donné. Toujours dans une optique d'intégration des nouvelles bâtisses à l'environnement existant, c'est l'observation des implantations, des volumes et des matériaux du village qui, confrontée aux prescriptions du RGBSR, déterminera son application.
<b>Le Périmètre de Remembrement Urbain</b>	Le périmètre de remembrement urbain (PRU) est un outil d'urbanisme introduit par le Gouvernement wallon en 2006. Il vise 'tout projet d'urbanisme de requalification et de développement de fonctions urbaines qui nécessite la création, la modification, l'élargissement, la suppression ou le surplomb de la voirie par terre et d'espaces publics.
<b>Le Périmètre de Rénovation Urbaine</b>	Action d'aménagement visant à restructurer, réhabiliter ou assainir un quartier urbain.
<b>Le Périmètre de Revitalisation urbaine</b>	Action visant, à l'intérieur d'un périmètre donné, à développer et à améliorer l'habitat, services et commerces compris.
<b>Le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU)</b>	Règlement qui traduit la ligne de conduite que s'est fixée la commune en matière d'aménagement du territoire : prescriptions relatives au bâti, aux voiries, aux espaces publics, etc. Le RCU a une valeur légale.).



### I.3.7 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ La commune se trouve sur un axe de développement Liège-Namur-Charleroi-Lille et est traversée par une autoroute.</li><li>➤ Totalité des zones d'habitat en zone d'habitat à caractère rural.</li><li>➤ Prépondérance de zones agricoles.</li><li>➤ 3 périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur.</li><li>➤ La commune compte un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique au plan de secteur.</li><li>➤ Une commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité.</li><li>➤ Un Schéma de structure communal récent en attente d'approbation par le SPW.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Quasi inexistence de zone d'activité économique.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Présence d'une ZACC de 13,27 ha dans le village de Couthuin.</li><li>➤ Possibilité d'utiliser d'autres outils d'aménagement du territoire (PRE, RUE, ZPU, SAR, RBSR, PRU, RCU).</li></ul>	-



## I.4 Structure urbanistique et patrimoine bâti

⇒ **Carte 7 – Contraintes et potentialités urbanistiques**

⇒ **Carte 8 – Structure du bâti et noyaux villageois**

### I.4.1 Les villages de Héron

L'entité comprend de nombreux hameaux repris dans 4 villages.

**Le village de Couthuin** : situé au sud de l'E42, le village de Couthuin s'étend parallèlement à la ligne de crête. Le village ancien, dont plusieurs bâtiments datent des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles s'est développé autour de son église néo-gothique, église de la Nativité. Ensemble architectural remarquable, le Hameau de Marsinne présente des qualités indéniables.

Le sous-sol de Couthuin est riche en pierre de qualité. L'ancien hameau de Longpré (aujourd'hui commune de Wanze) comprenait deux carrières : la carrière du Vieux Chafour et la carrière du château du Temple. Les calcaires de Longpré et de Héron appartiennent aux pierres de Meuse à patine blanche.



© S&A - 2016

**Le village de Héron** : situé à flanc de coteau, il est dominé par son église Saint-Martin. Dans un creux planté de peupliers, le hameau de Boingt est un petit village de constructions dispersées, en briques. Parmi celles-ci, la très belle ferme blanche de Boingt, en briques chaulées, fut autrefois le siège d'une importante seigneurie qui tombera plus tard sous le pouvoir des Princes-Evêques de Liège.

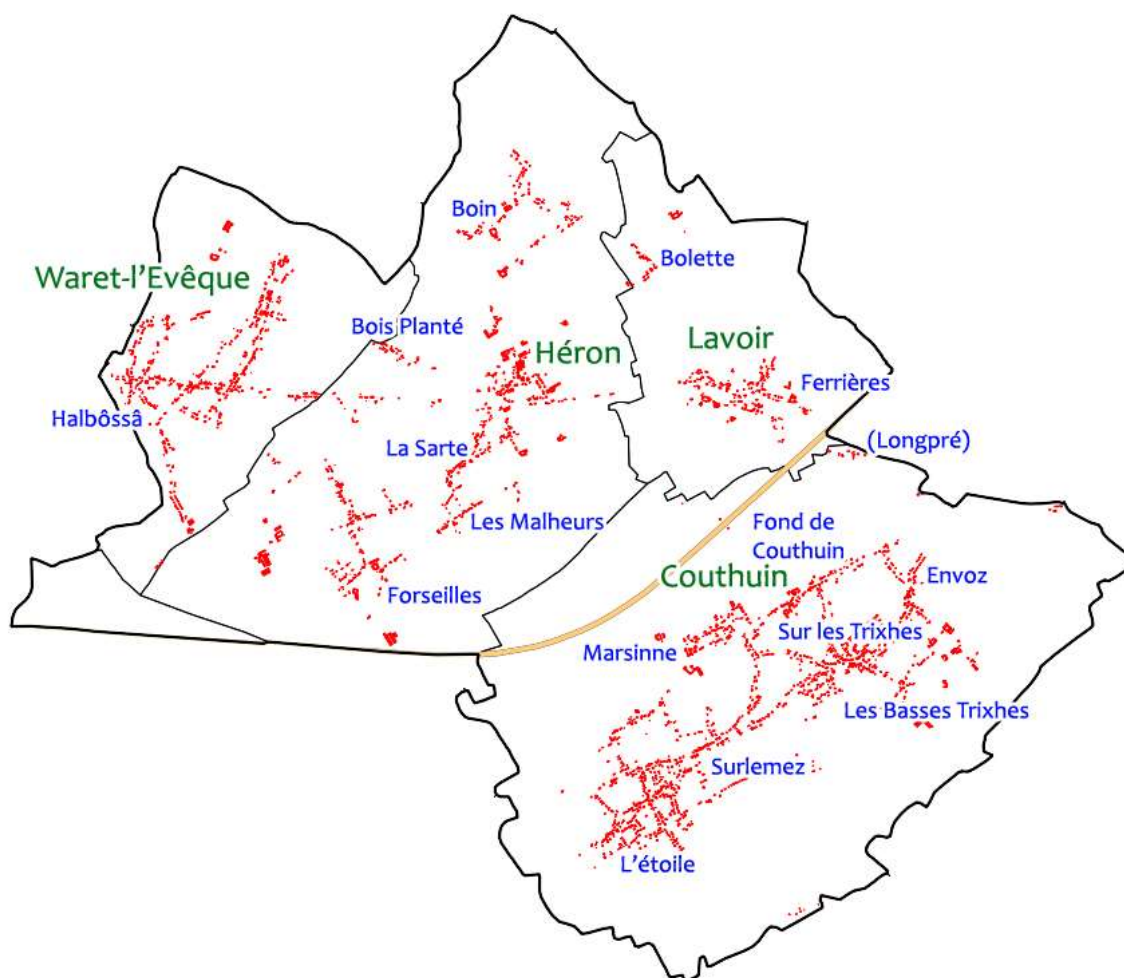
**Le village de Lavoir** : installé le long du rui de Fosseroule, cours d'eau sinueux serpentant à travers la charmante petite localité de Lavoir, le village de Lavoir compte quelques grosses fermes en quadrilatères situées en contrebas de la chapelle Saint-Hubert, site classé depuis 1978. De l'autre côté de la route, le lieu-dit « Ferrières », avec son moulin et la ferme du même nom, ne manque pas d'intérêt.

**Le village Waret-L'Evêque** : implanté sur le plateau où s'étendent de vastes cultures. La Burdinale y trouve sa source, en aval des fermes de la Fontaine et du Moinil.

## I.4.2 Evolution, configuration urbanistique et paysagère des différents villages et hameaux

Pour l'analyse de l'évolution urbanistique, deux cartes ont été utilisées successivement pour chaque village et hameau de l'entité dont :

- La carte de Ferraris : elle peut aussi être appelée carte des Pays-Bas autrichiens, c'est une carte historique établie entre 1770 et 1778 par le comte Joseph de Ferraris. Le levé topographique a été effectué sur le territoire aujourd'hui belge et luxembourgeois ainsi que sur une partie des territoires allemands et néerlandais. Entièrement réalisée et dessinée à la main par des élèves officiers, la carte de Ferraris avait une vocation exclusivement militaire : elle retraçait les éléments stratégiques les plus importants comme des rivières, des ponts ou des chemins creux permettant d'y cacher des troupes. Dépourvue de système de référence, la carte renseigne le relief, l'occupation du sol, l'habitat, le réseau routier et le réseau hydrographique, l'organisation paroissiale ainsi que les limites administratives de l'époque ;
- La carte topographique de l'Institut Géographique National au 1/10.000.



Carte des différents villages de la commune – S&A – 2016



Waret-l'Évêque et Halbössâ	
Evolution morphologique	<p>Waret-l'Évêque a fortement évolué dans sa structure bâtie au fil du temps.</p> <p>La carte de Ferraris nous indique un village développé sur une rue unique partant de l'église, la rue de la Fontaine et une petite rue parallèle, la rue Bahy.</p> <p>Plus récemment, on observe une expansion importante à l'ouest et le long de la chaussée de Wavre (Halbössâ). Il s'agit d'un bâti peu dense datant de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle principalement.</p>
Caractéristiques actuelles	<p>Waret l'évêque est implanté sur le plateau et au début d'une petite vallée, à une altitude variant de 200 à 190 m.</p> <p>Le bâti s'articule autour d'un ensemble de rues parallèles partant de l'église : rues de la Burdinale, Guilitte, Bahy et de la Fontaine. La chaussée de Wavre concentre également une partie importante de Waret-l'Évêque.</p>
Paysage	<p>Waret l'évêque est implanté sur le plateau et au début d'une petite vallée, à une altitude variant de 200 à 190 m.</p>
Illustration Ferraris / Carte IGN	

Héron - Bois Planté, La Sarte, Les Malheurs	
Evolution morphologique	<p>Le village de Héron est constitué d'un noyau ancestral en son centre. Le village occupait déjà le même espace au XVIIIème siècle. Des nouvelles bandes d'urbanisation apparaissent et forment le hameau de Bois Planté et une partie de La Sarte et de Les Malheurs. On observe également un phénomène de remplissage progressif des parcelles au fil du temps.</p>
Caractéristiques actuelles	<p>Le bâti s'articule autour de l'église et de la rue Saint Martin. Le village s'étend au-delà de la chaussée de Wavre (N643) comprenant le hameau Les Malheurs. La place composée de l'église et des maisons alignées de part et d'autre constitue le centre ancien relativement conservé. L'implantation des bâtiments de la coopérative au nord, à quelques centaines de mètres de la place, présente une confrontation particulièrement brutale. Le village au sud s'égrène par un bâti plus récent jusqu'à la ferme du Hérédia et à l'ouest vers le hameau des Malheurs.</p>
Paysage	<p>Héron est implanté sur le versant sud à une altitude variant de 200 à 160 mètres.</p>
Illustration Ferraris / Carte IGN	

Héron - Boingt	
Evolution morphologique	<p>Boingt est, à l'origine, un hameau composé de trois grandes fermes (ferme de la Porte Rouge, ferme de Boingt, Ferme de Prâle). Quelques maisons occupaient les rues Bolette et Paradis.</p> <p>Excepté une petite rue de nouvelle urbanisation, le hameau n'a pas beaucoup évolué au fil du temps.</p>
Caractéristiques actuelles	<p>Le hameau est situé au Nord du village de Héron. Le bâti s'articule autour d'une rue principale, la rue de Boingt. Le bâti actuel est plutôt récent et présente un morcellement important. Il s'implante presque exclusivement le long des rues de Boingt et du Paradis.</p>
Paysage	<p>Boingt est implanté au début d'une petite vallée à une altitude variant de 180 à 170 mètres.</p>
Illustration Ferraris / Carte IGN	

Héron - Forseilles	
Evolution morphologique	<p>L'espace occupé par le hameau actuel diffère peu de celui présenté sur la carte de Ferraris.</p> <p>Deux zones bâties ont une origine récente : le développement linéaire de la rue Lonu et la rue CortilStiennon.</p>
Caractéristiques actuelles	<p>La majorité du bâti s'articule autour de la rue de Forseilles.</p> <p>Forseilles est également un hameau composé de grandes fermes entourées de petites maisons. (ferme de Montigny, ferme Chapelle Saint-Pierre, ferme de Gola, ...)</p> <p>La ferme du Gola s'est fortement agrandie récemment et présente une entité spatialement importante à l'écart du hameau.</p>
Paysage	<p>Forseilles est implanté perpendiculairement à la petite vallée du ruisseau du même nom à une altitude variant de 180 à 160 mètres.</p>
Illustration Ferraris / Carte IGN	

Lavoir – Ferrières, Bolette	
Evolution morphologique	<p>Le tissu bâti de Lavoir est déjà présent sur la carte de Ferraris. On peut observer la concentration des fermes autour de l'église d'une part et de l'autre les habitations de la rue de Huccorgne et de la place Fayat. D'autres éléments anciens sont dispersés autour de ces deux pôles. La coupure de la chaussée de Wavre est particulièrement marquée dans la perception de l'espace villageois.</p> <p>Le moulin de Ferrières et la ferme de la rue Close autrefois isolés sont reliés au reste du village par un bâti pavillonnaire récent. Le hameau des Bôlette n'existait pas au temps de Ferraris.</p>
Caractéristiques actuelles	<p>Le bâti s'articule autour d'un ensemble de rues interrompues par la chaussée de Wavre (N643).</p>
Paysage	<p>Lavoir est implanté dans le creux de vallée à une altitude variant de 150 à 130 mètres.</p>
Illustration Ferraris / Carte IGN	

Couthuin – Sur les Trixhes (et Basses-Trixhes à l’est)	
Evolution morphologique	<p>Le centre actuel de Couthuin était à l’origine un développement du Fond-de-Couthuin et de son église. Sur la carte Ferraris, on peut observer l’existence de ce qui est aujourd’hui la place Communale. Par contre, Basse-Trixhes n’existait pas réellement à cette époque.</p> <p>L’espace bâti a peu évolué à Sur-les-Trixhes puisque l’emprise du sol reste sensiblement la même qu’au XVIIIème siècle. C’est la densité d’occupation qui a évolué puisque l’on peut constater un remplissage des parcelles au fil des époques. Il en résulte une mixité de styles de construction très importante allant du XIXème au milieu du XXème siècle. Des développements plus récents sont observés le long des axes de voiries sortantes, rue Pied du Thier, rue Pravée, rue Tomballes.</p>
Caractéristiques actuelles	<p>Le bâti s’articule autour de la place Communale selon deux axes principaux composés des rues d’Envoz, Moray, Basses-Trixhes et Sur-les-Trixhes.</p> <p>Le bâti s’articule autour de la rue Basses-Trixhes croisée par les rues Herdave, Croupette et Via.</p>
Paysage	<p>Sur-les-Trixhes est implanté sur le plateau à une altitude variant de 200 à 210 mètres.</p> <p>Basses-Trixhes est implanté légèrement en contre-bas sur le versant Sud à environ 180 mètres d’altitude en bordure de la zone forestière descendant vers la Meuse.</p>
Illustration Ferraris / Carte IGN	

Couthuin – Surleméz, L'étoile	
Evolution morphologique	<p>Surleméz voit son origine dans le développement des constructions sur la route de crête aujourd'hui rue Tannier Maximilien et la rue des Communes. Le bâti existant aujourd'hui est principalement de la seconde moitié du XIXème siècle et du début XXème.</p> <p>Des développements plus récents de la deuxième moitié du XXème siècle occupent la partie sud du plateau et le début de la pente vers la vallée.</p> <p>Le même processus d'occupation de l'espace qu'à Couthuin-centre est observable avec un remplissage progressif des parcelles au fil du temps. Une exception confirme cette règle avec le lotissement social de l'allée des Thuyas créant une zone bâtie d'époque identique.</p> <p>Le village s'est assez bien densifié ces dernières années le long des principales voiries mais également en intérieur d'îlot avec la création d'un lotissement autour de la nouvelle rue A. Dochain.</p>
Caractéristiques actuelles	<p>Pour Surleméz, le bâti s'articule selon un ensemble de rues disposées en quadrilatère dont le centre est l'église. Les rues principales sont les rues : Surleméz, des Communes, Bordia, des Ecoles, Tannier, Deneffe, Roua, et Bayet.</p>
Paysage	<p>Surleméz est implanté sur le plateau à une altitude variant de 200 à 210 mètres.</p>
Illustration Ferraris / Carte IGN	

Couthuin – Envoz	
Evolution morphologique	<p>Envoz est un hameau dont la situation du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a pratiquement pas évolué. Composé de fermes et de châteaux au sud et de petites maisons formant le village au nord, il est déjà observable sur la carte de Ferraris. L'homogénéité historique du bâti est remarquable.</p> <p>Au Nord du hameau, le long des rues Fonet et d'Envoz, des habitations plus récentes se sont implantées.</p>
Caractéristiques actuelles	<p>Le bâti s'articule autour de la rue des Fermes croisée par la rue de la Chapelle et la rue d'Envoz. Deux parties différentes composent Envoz : d'une part le château et les quatre fermes (ferme du Château, ferme des Quatre Chemins, ferme des Croisiers, ferme de la Chapelle) au sud ; et d'autre part le village au nord.</p>
Paysage	<p>Envoz est implanté sur le versant Nord à une altitude d'environ 170 mètres.</p>
Illustration Ferraris / Carte IGN	



Couthuin – Marsinne (et Fond de Couthuin au Nord-est)	
Evolution morphologique	<p>La morphologie du hameau est toujours identique à celle observée sur la carte de Ferraris. Le relevé de terrain confirme l'origine ancienne de pratiquement tout le bâti d'aujourd'hui mis à part les hangars agricoles construits en annexes des fermes.</p> <p>Fond-de-Couthuin. Le bâti d'origine du Fond-de-Couthuin est relativement limité entre l'église et la ferme de la Tour. C'est un tissu d'origine ancienne mais dont la plupart des immeubles datent du XIXème siècle. Entre les hameaux, le long des voiries, l'espace est occupé par du bâti récent de la seconde moitié du XXème siècle et plus particulièrement par des lotissements récents.</p>
Caractéristiques actuelles	<p>Le hameau s'est développé au pied de trois grandes fermes : la Ferme du Blocus, la Ferme du Château de Marsinne, et la Ferme de Carmont.</p> <p>Le bâti s'articule autour de deux rues principales : rues de Marsinne et de la Médaille.</p> <p>Fond-de-Couthuin. Le bâti s'articule autour de la rue Docteur Beaujean prolongée par la rue Jonckeu.</p>
Paysage	<p>Marsinne est implanté sur le versant Nord à une altitude d'environ 165 mètres.</p> <p>Fond-de-Couthuin est implanté dans le creux de vallée à une altitude variant de 160 à 150 mètres</p>
Illustration Ferraris / Carte IGN	



### 1.4.3 Typologie architecturale des différents villages de la commune.

#### 1.4.3.1 Patrimoine bâti

« Le mode de peuplement rural en Hesbaye namuroise est le groupement en villages en général peu denses. A l'intérieur du périmètre villageois, les maisons non jointives, se disposent soit en alignement irréguliers soit sans ordre apparent à quelque distance les unes des autres le long d'un réseau de chemins le plus souvent bien étoffé. On ne peut pas du tout parler de villages concentrés mais de villages simplement groupés, soit disposés simplement en tas soit quelquefois assez bien charpentés par le réseau viaire. Certains disposent leurs maisons de façon plus aérée sur un grand périmètre, de façon lâche, que l'on a parfois associée aux villages-nébuleuses. Entre ces groupements, de nombreuses grosses fermes et châteaux se disposent dans les finages cultivés en nombre varié.

La Hesbaye liégeoise offre le meilleur exemple d'habitat concentré. A de rares exceptions près, les fermes et les maisons se groupent en villages serrés. Les maisons jointives ou quasi, peuvent être séparées par des jardins et des vergers, mais elles s'inscrivent toutes dans un périmètre restreint défini par une auréole de prés et de vergers. Les grosses fermes carrées, à cour intérieure, s'insèrent au sein du village. Au-delà de la ceinture verte qui cerne l'ensemble habité, c'est la campagne largement ouverte, sans arbre ni haie. »<sup>5</sup>

Selon les villages, certains matériaux prédominent dans l'architecture traditionnelle. Comme détaillé dans le chapitre relatif à la géologie, le sous-sol communal recèle de nombreux matériaux. Ces matériaux se retrouvent dans l'architecture traditionnelle.

Ainsi, le sud de la Commune mais aussi les villages de Lavoir, Héron et Forseilles sont principalement construits en pierre bleue calcaire. Cette pierre est encore parfois badigeonnée à la chaux. Les encadrements sont généralement faits de petit granit.

Le village de Waret-l'Évêque est principalement construit en brique.

Le village de Boingt est composé de matériaux mixtes : de la brique comme matériau principal et de la pierre calcaire pour les renforts. Les toitures sont faites de tuiles ou d'ardoises.

Dans l'architecture contemporaine, deux types de constructions sont présents :

- La maison à quatre façades type lotissement de style pseudo-traditionnel en briques de différentes couleurs le plus souvent dans des tons de rouges et d'ocres avec toiture en tuiles voire parfois en ardoises.
- Le hangar agricole en bardage métallique avec parfois des éléments en bois.

---

<sup>5</sup> Architecture rurale de Wallonie – Hesbaye namuroise, Mardaga - 1983

### Patrimoine agricole

La commune de Héron est caractérisée par la présence de nombreuses grosses fermes ou « censes » typiques de la Hesbaye. Celles-ci sont dispersées sur l'ensemble du territoire communal.

Au sud de la commune, autour de Surlemez, on rencontre un bâti constitué principalement de petites fermes et d'habitations ouvrières ayant sans doute pour origine l'exploitation des nombreuses carrières et puits de mines situés sur le plateau.

La cense ou ferme carré est implantée soit au sein des villages, soit en plein champ. Ce sont des exploitations nécessitant plus de 50 ha. Ce sont le plus souvent des fermes domaniales.

Leur présence dans le paysage et leurs étendues cultivées sont considérables et les rendent typiques de cette région. Elles s'accompagnent d'une quantité appréciable d'exploitations secondaires, souvent petites.

Le développement de la cense est basé sur la juxtaposition, souvent au fil du temps, de volumes simples organisés en quadrilatère autour d'une cour. Cette organisation de l'espace correspond à des nécessités d'organisation, de surveillance et de défense de l'ensemble.

Nous pouvons citer la ferme du château de Boingt, la Ferme d'en Haut à Lavoir, la ferme du Blocus à Marsinne, la ferme de Carmont et la ferme du château toutes trois à Couthuin et la Ferme de Ver à Lavoir.



*Ferme du château de Boingt, ferme d'en Haut, ferme du Blocus © www.héron.be/tourisme - 2016*

### Patrimoine civil

Dans cette classification, qui correspond aux biens qui étaient utilisés par la population, des écoliers ou des ouvriers nous retrouvons la Maison du Peuple de Couthuin (centre culturel Plein Vent), l'ancienne école communale de Couthuin (administration communale), l'ancienne justice de Paix (services publics), le Château Blanc d'Envoz, l'ancien château de Potesta, le Château de Marsinne et le château d'Envoz.



*Maison du Peuple à Couthuin, Château de Marsinne, Château d'envoz © www.héron.be/tourisme, 2016*

### Patrimoine religieux

Comme dans de nombreuses communes, ces édifices sont présents dans tous les villages de l'entité et nous pouvons citer entre autre la Chapelle Saint-Pierre d'Envoz, l'ancien presbytère de Saint-Hubert à Lavoir, l'église de Surlemez, l'église Saint-Nicolas avec son cimetière à Waret l'Evêque, l'église Saint-Martin à Héron et l'église de la Nativité de Couthuïn.



*Persbytère, Eglise de Surlemez, église de la Nativité © [www.héron.be/tourisme](http://www.héron.be/tourisme)*

### Petit patrimoine

L'entité est parsemée de petits éléments liés au patrimoine de l'entité. Ceux-ci, appelés petite patrimoine populaire wallon, sont liés à l'histoire de la commune. On retrouve notamment l'ancienne fontaine à Marsinne, une borne-potale à Envoz, la chapelle Saint-Pierre à Forseilles, la chapelle Saint-Donat ou l'ancien poteau indicateur de Couthuïn.

### Patrimoine industriel et lié à l'activité économique

Dans cette classification de bâtiments liés à l'histoire et au passé industriel et économique de l'entité, nous retrouvons l'ancienne brasserie de la place communale de Couthuïn, le moulin de Ferrières, l'ancien dépôt et la gare du chemin de fer vicinal d'Envoz, les vestiges d'une ancienne exploitation de minerai de plomb au lieu-dit du « Roua » à Couthuïn.



*Vestiges miniers © <http://www.pays-burdinale-mehaigne.be/content/h%C3%A9ron> - 2016*



#### **I.4.4 Espaces publics et places structurantes**

⇒ **Carte 9 – Voies de communication et espaces publics<sup>6</sup>**

Les espaces publics correspondent tantôt à des **espaces de rencontre et d'interaction sociales**, qui contribuent à la convivialité d'un village, tantôt à des espaces géographiques ouverts au public.

Les places structurantes peuvent se définir comme des espaces publics **porteurs de lisibilité et d'identité de la structure urbaine.**

---

<sup>6</sup> La carte a été réalisée par Survey & Aménagement et ne correspond donc plus exactement aux différents espaces publics présentés dans ce chapitre retravaillé par AGORA.

## PLACE FAYAT À LAVOIR

La place Fayat est la place centrale du village de Lavoir. Elle est scindée en deux par la chaussée de Wavre et est peu utilisée par les habitants. Le village de Lavoir ne possède actuellement pas d'autre espace public que cette place. Celle-ci est partiellement aménagée au sud par un espace de recueillement autour du monument aux morts, mais elle ne suscite pas de rencontres conviviales.



QUALITÉ TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Aucun trottoir ne borde la partie nord de la place. Un trottoir est présent au niveau de l'arrêt de bus, dans la partie sud, mais les cheminements pour y accéder sont difficilement praticables pour les PMR (accotement enherbé ...).	Espace végétal  Absence de mobilier urbain	Pas de stationnement marqué	Arrêt LAVOIR ECOLE Bus 18	Fiche projet dans le cadre du précédent PCDR (non mise en œuvre)  Fiche projet de l'actuel PCDR

**PLACE COMMUNALE DE COUTHUIN**

La place communale est le centre du village de Couthuin. Au niveau de la place communale et de la rue Sur les Trixhes, on retrouve des commerces, une pharmacie, une boulangerie, la poste, l'administration communale, le marché hebdomadaire du mercredi, l'école communale, le poste de Police. A proximité de la place se trouve la salle Plein Vent, accessible via la rue Sur les Trixhes et la rue Pravée.



QUALITÉ TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Trottoirs larges et en bon état  Accessibilité PMR (dalles podotactiles, ...)	Espaces de végétation (pelouse, arbre et arbustes).  Mobilier urbain (bancs).	Plusieurs espaces de stationnement (poche de parking, stationnement longitudinal hors voirie, ...)  Stationnement vélo disponible.	Arrêt COUTHUIN MONUMENT  Bus 143	Aménagée il y a quelques années : des trottoirs, des cheminements piétons (avec des passages pour piétons), des places de stationnement ont été créés.

**CENTRE DE WARÊT-L'EVÊQUE**

Située au cœur de Waret-l'Évêque, la place autour de l'église ne constitue cependant pas un véritable lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants, en raison de l'absence d'aménagements répondant aux besoins des habitants (bancs, bornes, éclairage, stationnement organisé, ...) ainsi que de cheminements de qualité. L'église est entourée du cimetière à l'ouest et d'une pâture au nord et à l'est.



QUALITÉ TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Absence de trottoir et/ou trottoirs en graviers non accessibles pour les PMR et encombrés par du stationnement.	Absence de mobilier urbain (bancs, etc.)	Arrêt Covoit'STOP  Stationnement non marqué/organisé dans les rues qui ceinturent l'église.	Pas d'arrêt bus sur la place.  L'arrêt le plus proche se situe chaussée de Wavre à ± 800m.	Fiche projet de l'actuel PCDR



### RUE DE LA GARE À HÉRON

Situé à 500 m du cœur de village de Héron, la parcelle communale rue de la Gare est actuellement occupée par des terrains de tennis. Cette parcelle se trouve à proximité de la chaussée de Wavre, où l'on retrouve des commerces de proximité, la bibliothèque communale, les bureaux du CPAS, le centre médical et d'autres services.



QUALITÉ TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Cheminements en graviers autour des terrains de sport  Difficilement accessible aux PMR	Peu de mobilier (bancs, poubelles, ...)	Non organisé Devant les terrains de tennis	Arrêt HERON TENNIS Bus 19	Fiche projet de l'actuel PCDR

**PARVIS DE L'ÉGLISE DE HÉRON**

L'église de Héron est située au croisement des rue Saint-Martin et Bel Horizon. Entourée par un espace vert engazonné, elle ne constitue pas un véritable lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants, son parvis étant dévolu à du stationnement non organisé. A proximité se trouve la salle communale de Héron.



QUALITÉ TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS	PLANTATION ET MOBILIER	STATIONNEMENT	ACCESSIBILITÉ TC	PROJET
Cheminements en graviers  Peu convivial pour les piétons	Absence de mobilier urbain (bancs, poubelles, etc.)	Non organisé devant l'église	Pas de TC sur la place Arrêt le plus proche situé chaussée de Wavre à ±260m : arrêt HERON ROUTE DE PETIT WARET Bus 18	Sans objet

### I.4.5 Patrimoine classé

La commune de Héron comporte 1 monument et 1 site classé sur Lavoir ;

- L'église Saint-Hubert (arrêté de classement du 2/08/1949) ;
- Les alentours de l'église Saint-Hubert (arrêté de classement du 3/01/1978).



Site et monument classé à Lavoir © SPW-DGO4, S&A - 2016



### 1.4.6 Inventaire du patrimoine monumental de l'entité

La totalité du patrimoine monumental est citée et détaillée dans le chapitre concernant le patrimoine du Schéma de Structure communal de Héron réalisé par Pluris en 2015. On peut toutefois retrouver sur l'entité :

- 91 biens repris à l'Inventaire du Patrimoine Monumental
- 41 biens repris à l'Inventaire du Patrimoine Monumental en tant que petit patrimoine
- 23 éléments repris comme méritant classement

### 1.4.7 Sites archéologiques

Un vestige funéraire de l'époque gallo-romaine, appelé tumulus, a été nivelé et détruit à Héron en 1845.

### 1.4.8 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Riche passé d'extraction de la pierre.</li><li>➤ Présence de villages très typiques en pierre régionales.</li><li>➤ Un riche patrimoine de fermes agricoles.</li><li>➤ Quelques châteaux mis en valeur.</li><li>➤ Pas de fortes tendances à la conurbation entre les villages.</li><li>➤ Une place commune et une grande aire sportive et conviviale récemment réalisées.</li><li>➤ Un site classé, l'église Saint-Hubert.</li><li>➤ Un riche patrimoine monumental repris à l'inventaire.</li><li>➤ Acquisition récente du Moulin de Ferrières par la Commune.</li><li>➤ Introduction d'une demande de classement de la meunerie du Moulin de Ferrières.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pas de place publique grande et polyvalente aménagée dans chaque village ou hameau.</li><li>➤ Un très faible nombre de biens et sites classés.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ De nombreux sites qui mériteraient d'être classés.</li></ul>	-



## *II Pilier : Société*



## II.1 Structure démographique

### Préambule

Chacune des sous-thématiques de ce chapitre sera traitée à plusieurs niveaux en fonction de la pertinence et de l'existence des données comparables :

- Au niveau des communes limitrophes de la province de Liège et de la province de Namur (Burdinne, Wanze, Huy, Andenne et Fernelmont) ;
- Au niveau de la Province de Liège ;
- Au niveau de l'arrondissement administratif de Huy ;
- Au niveau de la Wallonie.

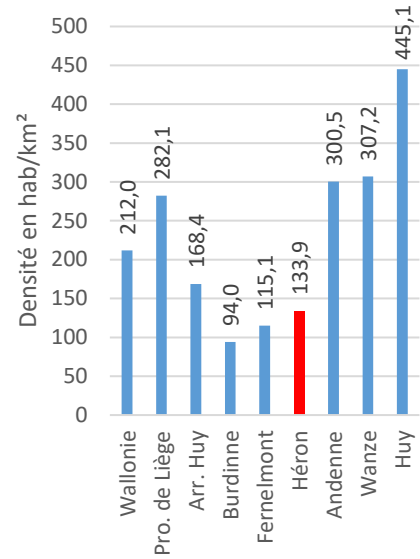
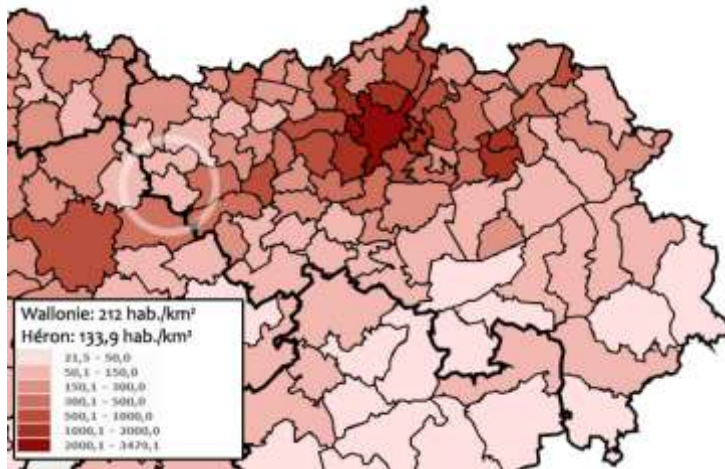


© <http://dgo4.spw.wallonie.be/> - 2016

### II.1.1 Taille et densité de la population

#### II.1.1.1 Au niveau transcommunal

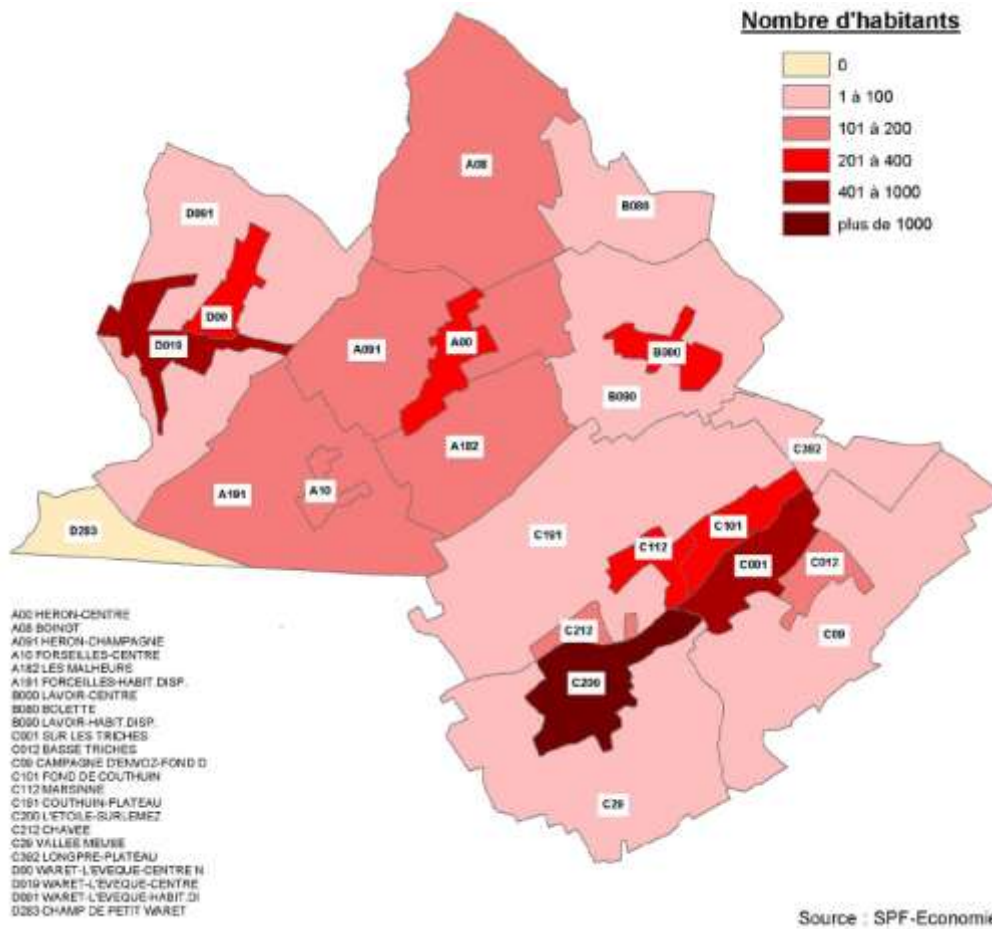
Selon les données de l'IWEPs en 2019, la commune de Héron présente une population de **5.145 habitants et une densité de 133,9 habitant / km<sup>2</sup>**. Ce chiffre est en dessous de la moyenne pour la Wallonie (212 hab/km<sup>2</sup>) et en dessous de la densité maximum d'une commune qualifiée de rurale en Région wallonne (150 hab/km<sup>2</sup>). Les graphiques ci-après présentent les densités des différentes communes de l'ouest de la Wallonie. Nous pouvons remarquer la couleur relativement claire de l'entité de Héron par rapport à certaines autres communes, ce qui correspond à une densité plus faible. Héron est la troisième densité la plus faible par rapport à sa microrégion.



Densité de population en hab/km² © Walstat.iweps.be – 2016

### II.1.1.2 Au niveau intra communal

Le schéma ci-dessous présente les noyaux d'habitats et la population par secteurs statistiques en 2010.



Population par secteur statistique © SSC Héron – Pluris 2015



En considérant chaque secteur, sur l'année 2010, on remarque que les noyaux d'habitat importants se situent dans les secteurs de l'Etoile-Surlemez, des Trixhes à Couthuin et de Waret-l'Evêque-centre. Le secteur de Champ de Petit Warêt ne contient aucun habitant.

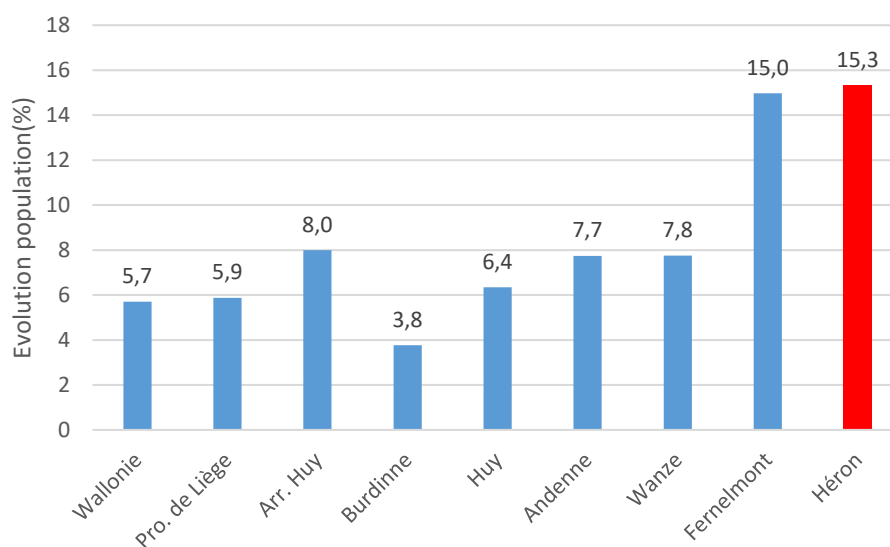
Les secteurs à population faible sont : le secteur Héron campagne, les Malheurs, Bolette, la campagne d'Envoz fond du Ri, Couthuin plateau, Chavée, la vallée de Meuse, Longpré plateau et les habitations dispersées de Lavoir et de Waret-l'Evêque.

Couthuin totalise à lui seul 54 % de la population, Héron est le deuxième village avec 21 %, Waret a 18 % et Lavoir ne regroupe que 7 % de la population. Couthuin est le village le plus important.

La démographie sur Couthuin est répartie entre les trois quartiers constituant le village : 19 % pour le Fond-de-Couthuin, 34 % pour le centre de Couthuin et Envoz et 46 % pour le quartier de Surlemez.

### II.1.2 Évolution de la population

D'après les données de l'IWEPS en 2015, la commune de Héron présente la plus grande évolution de population par rapport à sa microrégion, la moyenne de la Province de Liège, la moyenne de l'arrondissement de Huy et la moyenne de la Wallonie. Le graphique ci-dessous présente cet aspect.

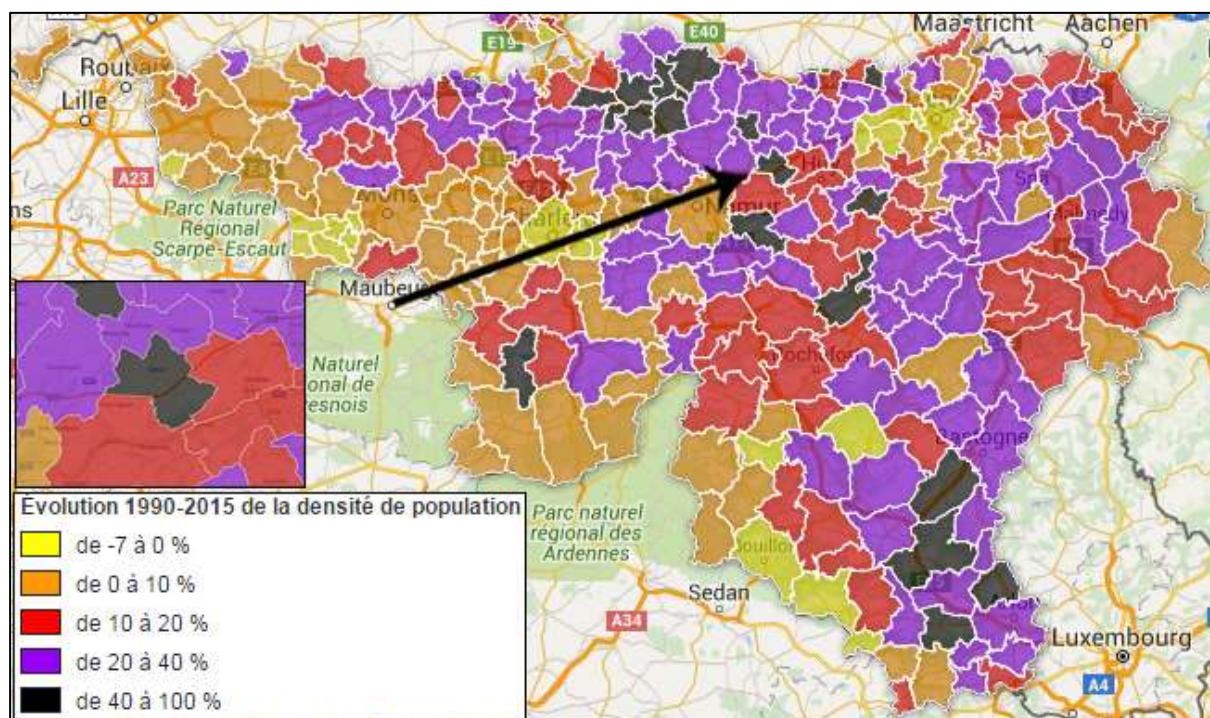


Graphique d'évolution de la population entre 2005 et 2015 en pourcentage © IWEPS, S&A – 2016

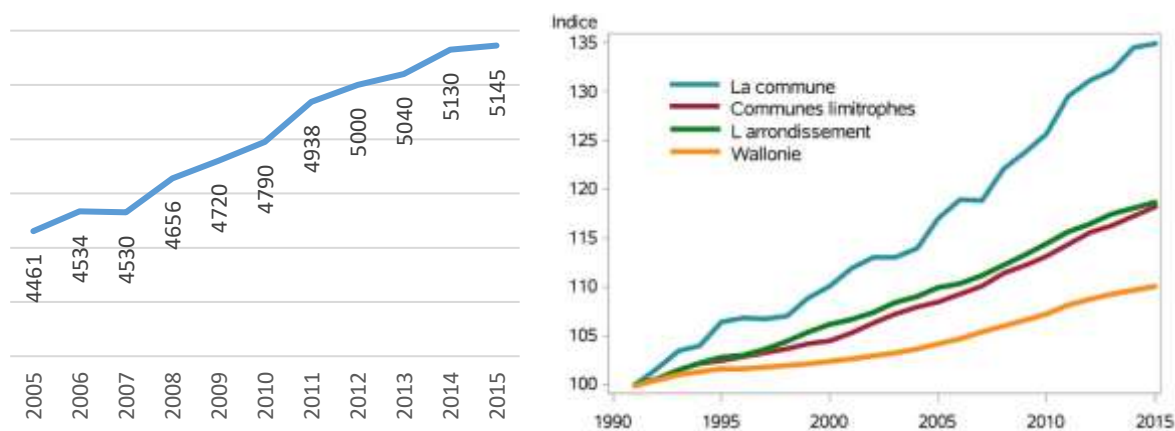
Les graphiques ci-après présentent l'évolution de la population sur 10 ans pour la commune de Héron ainsi que pour sa microrégion et l'ensemble de la Wallonie. Ces graphiques montrent l'importante augmentation de la population. En effet, entre 2001 et 2015, Héron était bien au-dessus de l'évolution de la population Wallonne, de l'arrondissement de Huy et des communes limitrophes.

L'arrondissement de Huy-Waremme a subi, de manière générale, une forte augmentation de sa population, particulièrement entre les deux axes autoroutiers sur le plateau hesbignon. En effet, la position de l'arrondissement, dépourvu de grande ville, en fait une terre d'accueil. Les phénomènes d'exurbanisation que connaît le pays a notamment pour conséquence une forte pression démographique.

La carte et les graphiques ci-dessous présentent la grande évolution de la population par rapport aux autres communes et entités d'étude.



Evolution de la population © <http://www.lavenir.net/extra/communes/demographie> - 2015



Evolution de la population © IWEPS, S&A, 2016

Signalons enfin que cette tendance à la hausse ne devrait pas s'essouffler. D'après les prévisions de l'IWEPS, pour 100 personnes en 2013, la commune de Hérion compterait 120 habitants en 2026. Comme la population en 2013 était de 5.040 individus, par extrapolation, elle serait d'approximativement 6.000 individus en 2026. Cela représente une augmentation de 1.000 habitants en 13 ans, un chiffre relativement important.

Les mêmes prévisions estiment un indice de 108,1 pour la Wallonie, de 112 pour Andenne, de 114 pour Fernelmont, de 111 pour Wanze et de 124 pour Burdinne.

Le tableau ci-dessous montre la proportion de personnes âgées attendues sur l'arrondissement de Huy. Bien que Héron dispose actuellement d'un pourcentage relativement faible d'aînés, comparativement à d'autres entités, il n'échappera pas au vieillissement de sa population dans les dizaines d'années à venir.

	2015	2026	2040
Part de plus de 65 ans	16.2	19.8	23.4
Part de plus de 80 ans	4.7	4.6	7.7

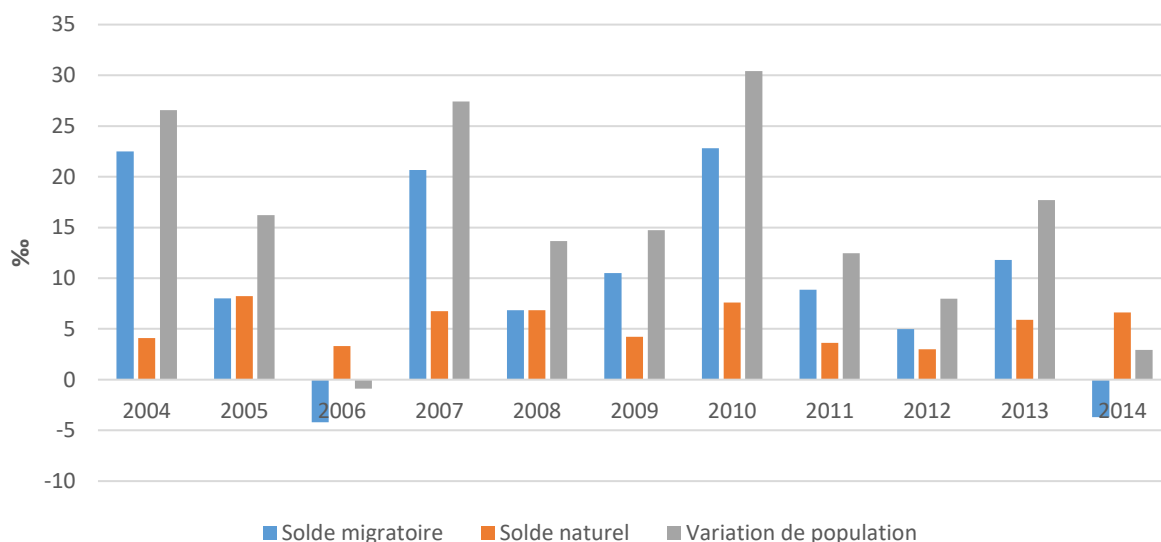
© BFP, SSC de Héron, Pluris – 2015

### II.1.2.1 Facteurs influençant l'évolution démographique

L'évolution démographique d'un territoire est composée de deux facteurs :

- Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) ;
- le solde migratoire (différences entre les immigrations et les émigrations).

Le graphique ci-dessous détaille, pour la commune de Héron, l'évolution de ces deux éléments pour la période 2004 – 2014.



Evolution des soldes naturels et migratoires entre 2004 et 2014 © IWEPS – 2016

Au regard de ce graphique, les constats suivants peuvent être fait :

- Globalement et comme signalé précédemment, la commune connaît une évolution positive de sa population avec pour chaque année une variation de la population positive excepté pour 2006.
- La quasi-totalité des soldes migratoires sont positifs depuis 2004 excepté pour les années 2006 et 2014.
- Tous les soldes naturels sont positifs entre 2004 et 2014.

En d'autres termes, l'augmentation de population de Héron est due à l'arrivée de personnes extérieures au territoire pour la plus grande partie et à un plus grand nombre de naissance que de décès.



### II.1.2.2 Mouvements de population (période 2010 – 2012)

Les catégories de population qui ont le plus augmenté correspondent au profil « famille », c'est-à-dire la tranche d'âges entre 30 et 45 ans ainsi que les enfants. Au-dessus de la limite des 50 ans on remarque une perte de population, principalement à cause des sorties de la commune. De manière générale, on peut remarquer un mouvement important d'entrées et sorties pour la population de Héron, et ce quel que soit la tranche d'âges.

Ce sont les trois communes de Andenne, Huy et Namur d'où proviennent le plus d'habitants de Héron. Parmi l'ensemble de la population étudiée, environ un tiers a des origines urbaines.

Nous pouvons citer quelques chiffres pour 2012 : 142 personnes proviennent de la ville de Huy, 106 personnes de la ville de Namur, 31 personnes de la ville de Liège, 21 de Hannut ou encore 6 de Charleroi.

La position de Héron à l'extrême ouest de l'arrondissement, et sa position au bord de l'autoroute, en fait une terre d'accueil aussi bien pour des personnes venant de la province de Liège (43 %) que de Namur (35 %).

Les migrations internes à l'arrondissement de Huy-Waremme, vers Héron, concernent 35 % de la population migrante entrante, dont plus de la moitié proviennent de Huy.

Concernant les mouvements de populations au départ de Héron, ce sont de nouveau les communes d'Andenne et Huy qui se situent en tête.

On remarque de nouveau que parmi la population sortant de Héron, plus d'un tiers se rend dans des milieux urbains.

Les migrations au départ de Héron concernant en grande partie la province de Liège (47 %), et la province de Namur (33 %).

Les migrations internes à l'arrondissement de Huy-Waremme, depuis Héron, concernent 40 % de la population migrante sortante, dont plus de la moitié vont vers Huy ou Wanze.

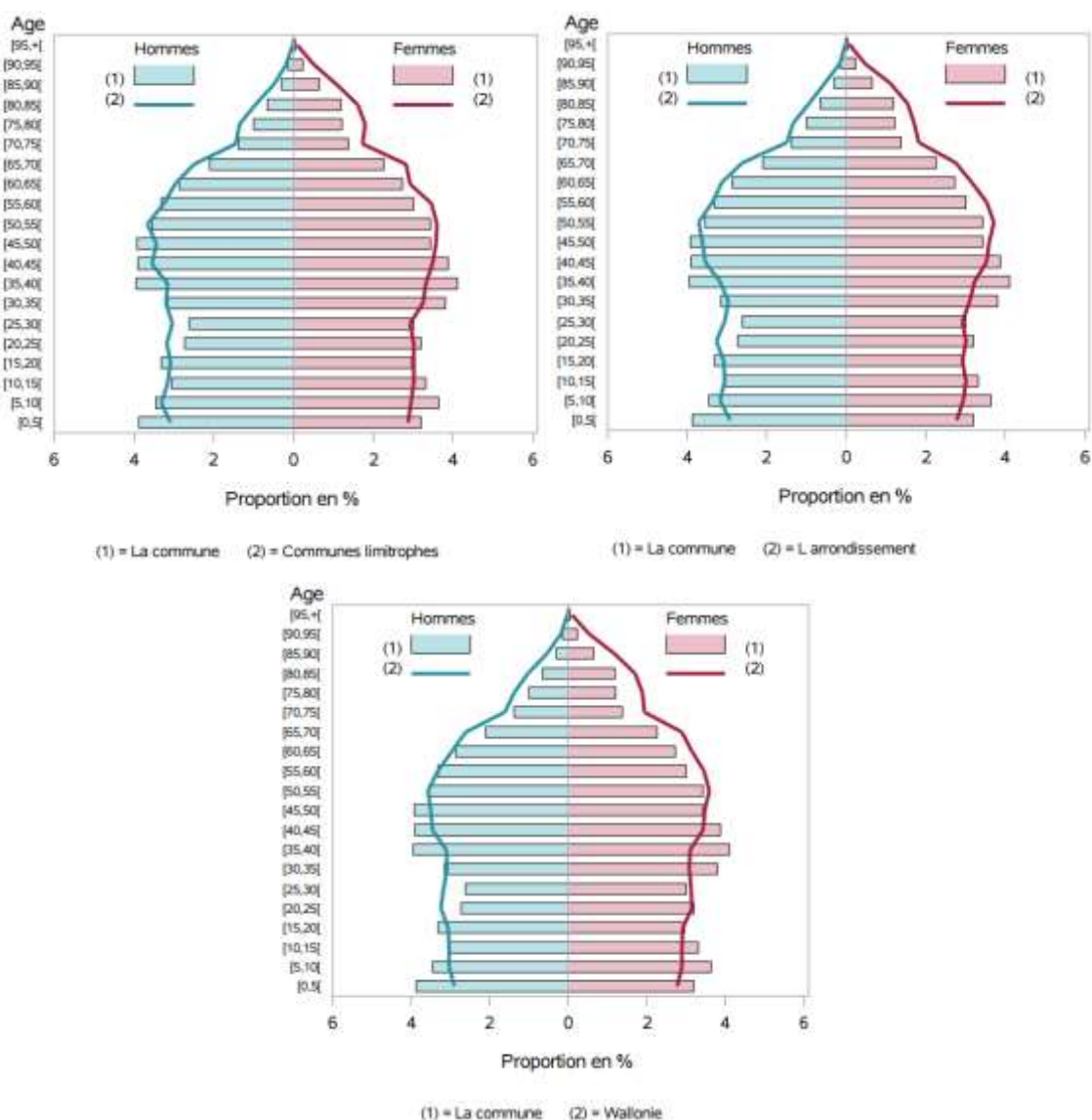
### II.1.2.3 Répartition et évolution de la population par classes d'âge

#### Pyramide des âges

La population sur la commune de Héron est relativement jeune. En effet, la part des moins de 18 ans dépasse les 24 %, alors qu'elle est de 21 % en Wallonie. De même, la part de la population active (18-64 ans), est au-dessus des entités de référence. A l'inverse, la part des + de 65 ans est faible, avec 12,5 %, contre 17 % en Wallonie. On a pu effectivement remarquer le caractère « familial » de la commune, et un départ des personnes de plus de 50 ans.

Ci-après est présentée la pyramide des âges de la commune de Héron comparée avec diverses entités pour l'année 2015 à savoir :

- Ses communes limitrophes (graphique 1) ;
- La moyenne affichée par l'Arrondissement administratif de Huy (graphique 2) ;
- La moyenne affichée par la Région Wallonne (graphique 3).



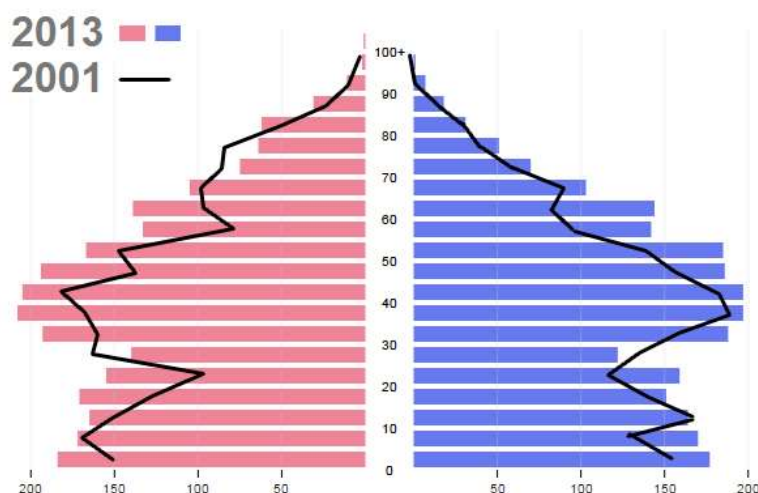
Pyramides des âges en comparaison avec plusieurs entités © IWEPS, 2016

Au regard de ces graphiques, on constate

- Une part plus importante des moins de 18 ans sur Héron que les moyennes des autres entités ;
- La tranche des 20-35 ans est relativement moins importante que les moyennes de la Wallonie et des autres entités (certainement dû aux migrations des jeunes vers les villes pour leurs études) ;
- Après 35 ans, la population ré-augmente sur Héron, ce qui coïncide avec un retour des « profils familles », c'est-à-dire des ménages avec enfants ;
- Au-dessus de 55-60 ans, on remarque de nouveau un plus faible part de la population comparativement aux entités.

### Evolution de la pyramide des âges

La pyramide des âges ci-dessous permet de comparer à l'échelle communale la structure d'âges de l'entité en 2001 et en 2013. Nous pouvons constater que le profil global de la pyramide reste inchangé avec toutefois une augmentation du nombre de jeunes de moins de 20 ans et une diminution des personnes de plus de 70 ans.



Pyramides 2001 et 2013 © <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/agesexe/>

### Coefficient de vieillissement

Le coefficient de vieillissement est le rapport entre la part des plus âgés (65 ans et plus) et celle des plus jeunes (0 à 19 ans) multiplié par 100. Le tableau ci-dessous précise les coefficients de vieillissement, leur évolution (entre 2001 et 2015) et la perspective à l'horizon 2026 pour la commune de Héron, l'arrondissement de Huy et la Wallonie.

Entité	Coefficient de vieillissement		
	2001	2015	2026
Héron	49	47	61
Arr. Huy	///	69	87
Wallonie	///	74	86

© IWEPS, 2015, S&A – 2016

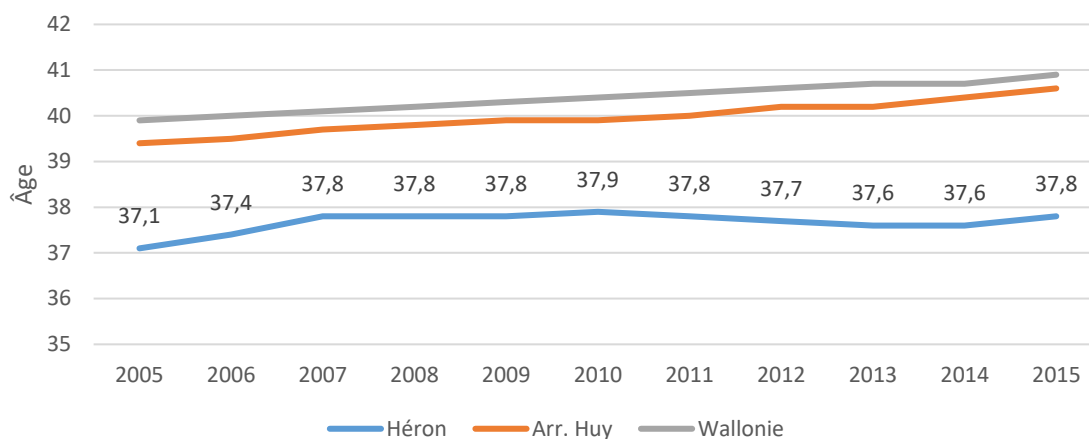
Au regard de ce tableau, on constate que le coefficient de vieillissement de Héron a diminué entre 2001 et 2015. Néanmoins à l'instar de nombreuses communes wallonnes, la tendance s'inverse depuis quelques années comme le montrent les perspectives à l'horizon 2026.

Héron a une population relativement jeune, et une proportion de personnes âgées relativement faible.

Bien que Héron dispose actuellement d'un pourcentage relativement faible d'aînés (Bureau fédéral du Plan), comparativement à d'autres entités, il n'échappera pas au vieillissement de sa population dans les dizaines d'années à venir.

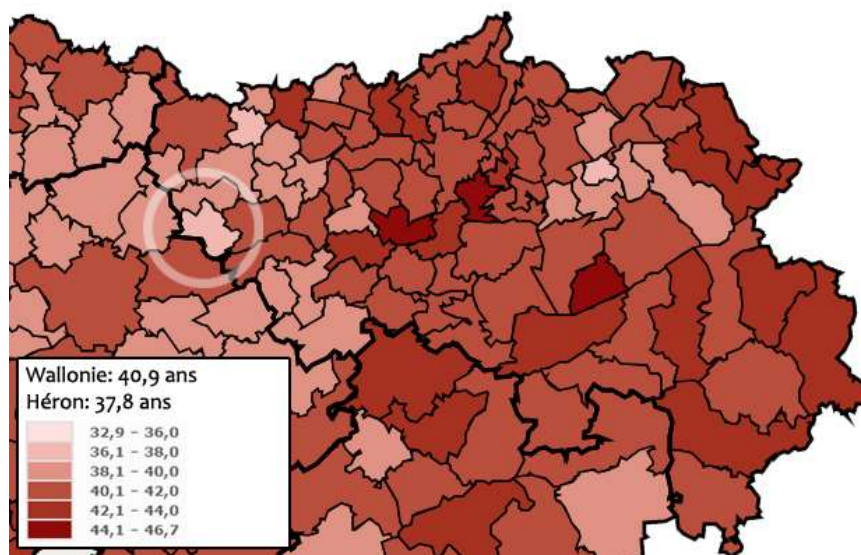
Comme l'indique le graphique ci-dessous, l'âge moyen de la commune de Héron est de 37,8 en 2015 contre 40,9 pour la Wallonie.

L'âge moyen est resté constant depuis 2007 avec une moyenne de 37,8 ans. La commune de Héron est une des communes les plus jeunes de Wallonie.



Âge moyen de la population © IWEPS 2016

La carte ci-dessous reprend l'âge moyen de la population par commune. Nous pouvons remarquer la couleur très claire de Héron par rapports aux entités environnantes. Cela se traduit par une population très jeune. En effet, Héron présente la 9<sup>ème</sup> moyenne d'âge la plus basse de Wallonie.



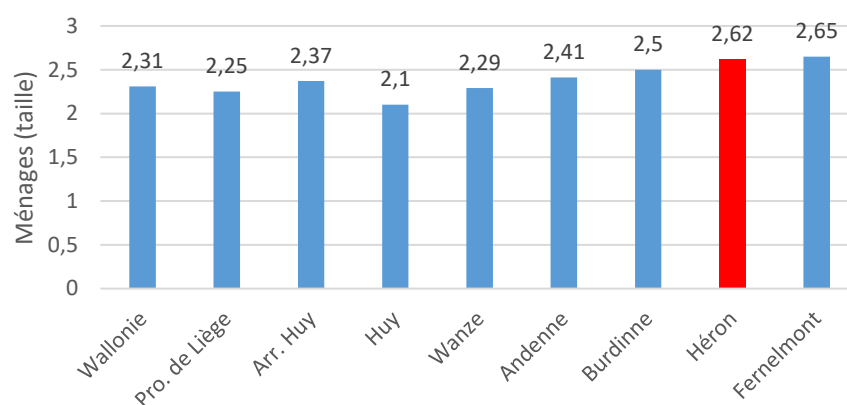
Moyenne d'âge de la population © IWEPS - 2016

### II.1.2.4 Population étrangère

Le nombre d'étrangers entre 2006 et 2015 pour la commune de Héron est relativement stable vu qu'il est passé de 107 personnes à 117 personnes. En 2015, 83 % proviennent d'Europe et environ la moitié est d'origine italienne.

### II.1.3 Taille moyenne des ménages et typologie

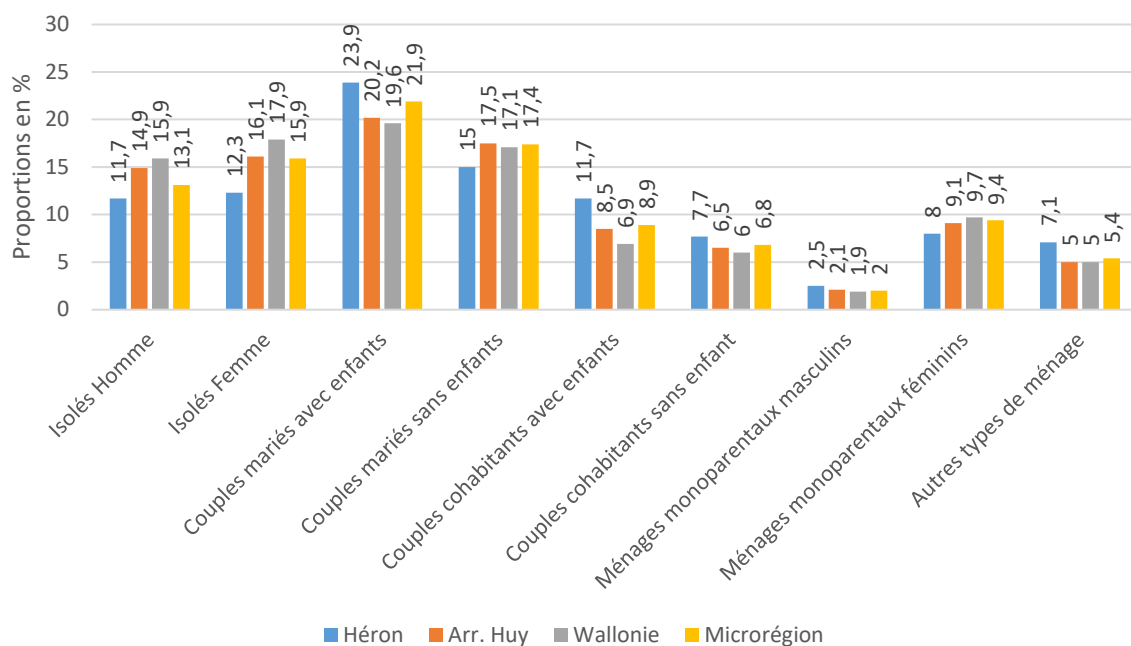
Le graphique ci-dessous reprend la taille moyenne des ménages en 2013 pour les communes de l'arrondissement administratif de Huy, la moyenne pour la Wallonie, pour les communes de la microrégion et pour la Province de Liège. Nous pouvons constater une taille élevée par rapport aux autres entités (2.62) et seul Fernelmont présente une valeur plus élevée. En effet, comme déjà mentionné, on observe sur Héron un profil « familial ». Le pourcentage de ménages avec enfants étant important, alors que le pourcentage de ménages isolés est faible.



Taille moyenne des ménages 2013 © IWEPS – 2016

Au point de vue de la typologie, Héron a une part plus importante de couples avec enfants et de cohabitant avec ou sans enfants. Notons également la part non négligeable des hommes seuls avec enfants, supérieure à celle de la Wallonie. Toutefois, ce sont majoritairement les femmes que l'on retrouve dans les ménages monoparentaux.





Typologie des ménages © IWEPS 2016

### II.1.4 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une des croissances démographiques et évolution de densité de population les plus importantes de Wallonie.</li> <li>➤ Héron est une terre d'accueil vu sa position géographique stratégique.</li> <li>➤ Héron est une des communes les plus jeunes de Belgique.</li> <li>➤ Une faible densité de population, gage du caractère rural de l'entité.</li> <li>➤ Taille des ménages relativement important.</li> </ul>	-
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une perspective d'augmentation importante de la population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion de la croissance démographique importante.</li> <li>➤ Vieillesse de la population.</li> </ul>

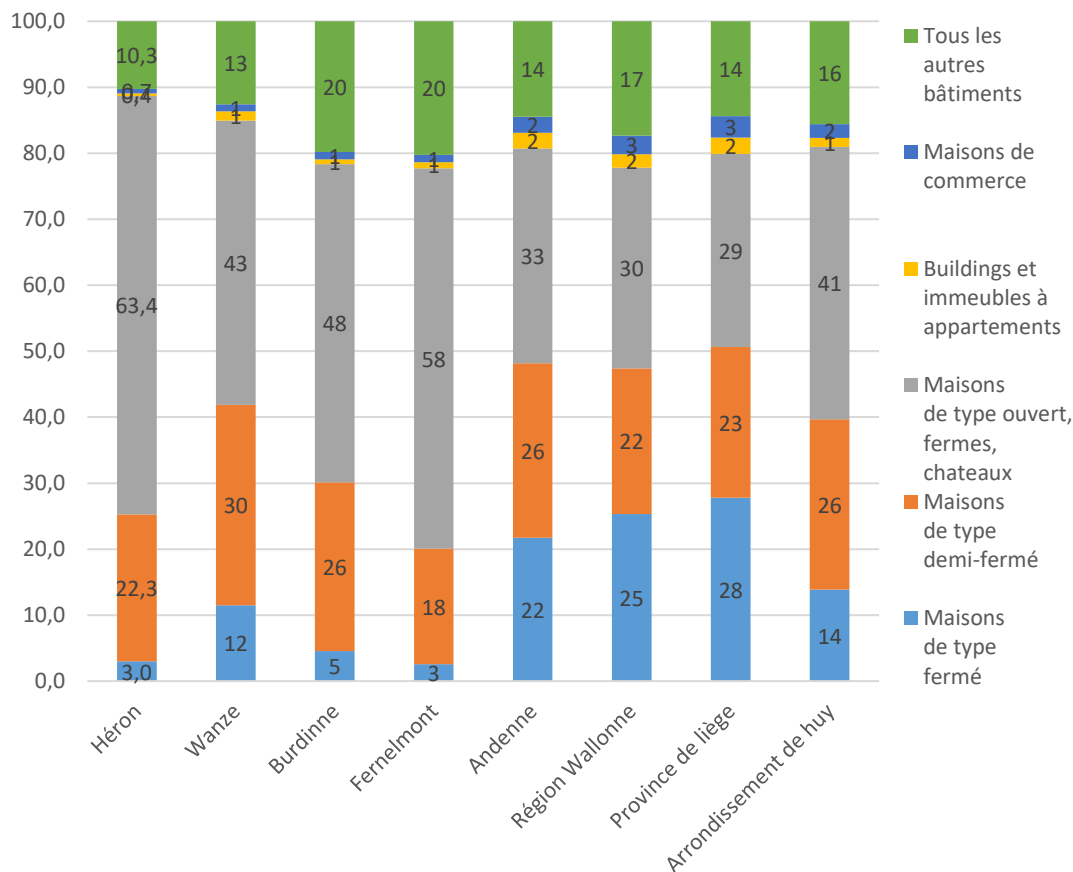


## II.2 Structure du logement

### II.2.1.1 Typologie des bâtiments

Le graphique ci-dessous représente la répartition, en pourcents, des bâtiments existants par type pour les communes voisines de Héron, la Région wallonne et la province de Liège pour l'année 2015. La spécificité du parc de bâtiments de Héron est sa dominance (63 %) de maisons de type ouvert, fermes et châteaux alors que le pourcentage de maisons de type fermé est extrêmement faible comparativement aux autres entités étudiées. Cela s'explique par la très faible densité d'habitation de la commune et son aspect très rural. L'entité compte un total de 2.038 logements pour 2.204 bâtiments. D'où le faible pourcentage de buildings et immeubles à appartements sur l'entité. Il n'existe que 8 buildings et immeubles à appartements sur l'entité comprenant plusieurs logements.

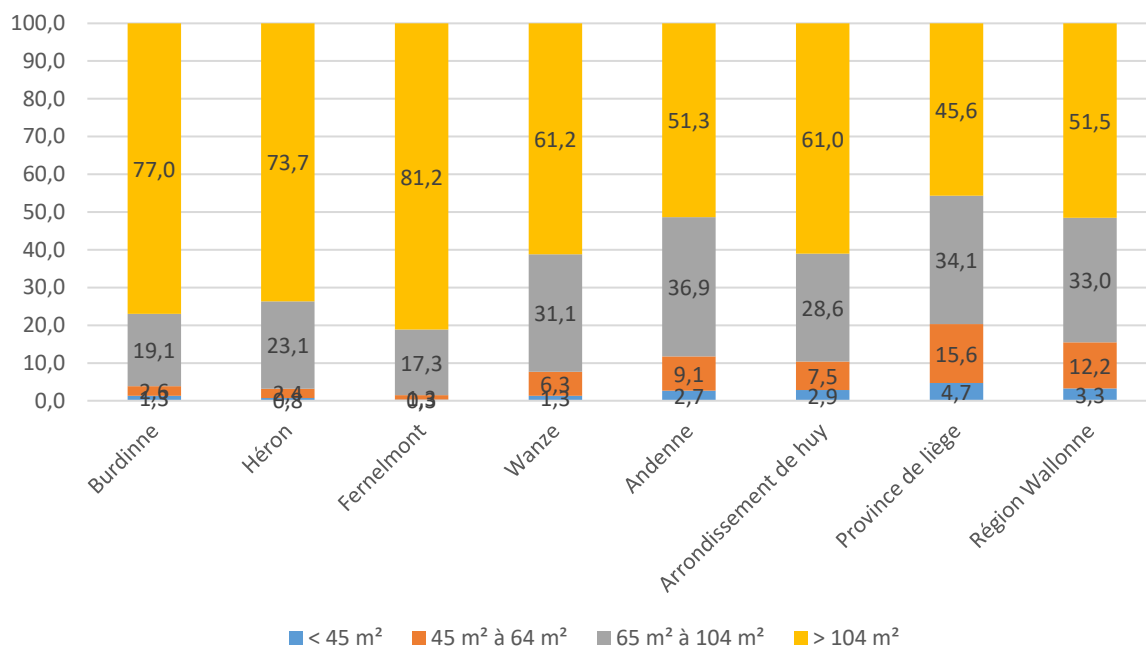
Ces chiffres n'ont quasiment pas évolué depuis 2005 et aucune constatation de densification n'est donc à remarquer.



Typologie des logements en 2015 © SPF, Economie – 2016

### II.2.1.2 Taille des logements

Le graphique ci-dessous représente la répartition, en pourcent, des logements en fonction de leur taille pour les communes voisines de Héron, la Wallonie, l'arrondissement de Huy et la Province de Liège pour 2015. Nous pouvons clairement remarquer que le pourcentage de logements supérieurs à 104 m<sup>2</sup> pour Héron est plus grand que la moyenne de l'arrondissement, la province et la région.



Répartition des tailles des logements en 2015 © SPF, Economie 2016

### II.2.1.3 Qualité des logements

Quatre immeubles ont fait l'objet d'une taxe communale sur les immeubles inoccupés, insalubres, abandonnés pour l'exercice 2013.

Ces 4 immeubles sont situés : rue de Boingt, 8 à Héron ; Chaussée de Wavre, 16 à Héron ; rue Deneffe, 1 à Couthuin et rue des Minières, 2 à Couthuin.

A noter qu'aucun logement insalubre n'a été répertorié, pour 2013, dans les villages de Lavoisier et Waret-l'Évêque.

### II.2.1.4 Habitat permanent

Il n'existe aucun plan HP sur le territoire ni aucun soucis lié à cette thématique (absence de zone de loisirs sur l'entité).

## II.2.2 Logements publics

### II.2.2.1 Inventaire des logements publics

Il n'y a aucun logement public actuellement sur la commune. La cité se situant dans le village de Couthuin est occupée par des propriétaires.

Toutefois, la commune a pour projet de construire 6 logements sociaux rue Saint-Martin avec « Meuse Condroz Logement ».

## II.2.3 Statut d'occupation des logements privés

Le tableau ci-dessous reprend la proportion des logements loués.

Type de logements	Nombre de logements	% de logements loués
Héron	1.854	15,4
Arrondissement de Huy	43.885	26,9
Province de Liège	451.529	36,9
Wallonie	1.465.727	34,3

© SPF Economie SSC Pluris, 2011

Comme évoqué précédemment, la très grande majorité des logements sur la commune de Héron sont des maisons unifamiliales. Celles-ci sont occupées en majorité par leur propriétaire.

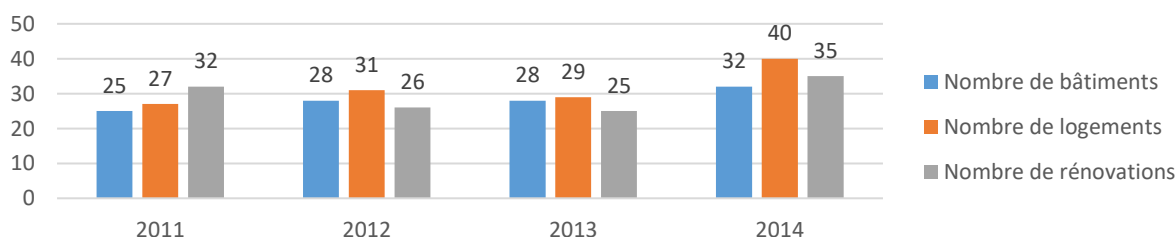
Les pourcentages de logements loués sur Héron est de 15,4 %, ce qui est bien en-dessous des moyennes de l'arrondissement, Province ou Wallonie.

Le taux de propriétaires a toujours été plus élevé dans l'arrondissement de Huy que dans la Région wallonne. 73% pour le premier contre 66 % pour la Région en 2011. Ces chiffres étaient similaires en 1991 et il y a donc eu peu d'évolution.

## II.2.4 Développement foncier et urbanistique

### II.2.4.1 Permis d'urbanisme délivrés

Le graphique ci-après reprend l'évolution du nombre de permis d'urbanisme délivrés pour des bâtiments, des logements et des rénovations entre 2011 et 2014 sur Héron. Nous pouvons remarquer une stabilité des chiffres jusque 2013 et une hausse générale du nombre de permis pour 2014, tant au niveau des bâtiments, des logements, que des rénovations.



Répartition du nombre de permis délivré sur Héron © SPF Economie, 2016

### II.2.4.2 Disponibilités foncières à l'échelle communale

Le tableau ci-dessous présente la part de terrains considérés comme artificialisés en fonction de leur affectation au plan de secteur pour l'année 2008.

Affectations du plan de secteur		Terrains artificialisés		Terrains non artificialisés		Autres		Total (ha)
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	238	42,9	268	48,2	50	8,9	556
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	1,1	5,2	0	-	20	94,5	21
	Zone de loisirs	-	-	-	-	-	-	-
	Zones d'activité économique	-	-	0	-	0,2	97,4	0,2
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Zone d'extraction	-	-	2,3	98,1	-	-	2,3
	Sous-total	239	41,3	270	46,7	70	12,0	579
Zone d'aménagement communal concerté		0,2	1,6	13	98,4	-	-	13
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	80	2,8	2.666	93,6	101	3,6	2.848
	Zone forestière	0,7	0,2	362	98,0	6,8	1,9	369
	Zone d'espaces verts	0,3	1,7	0,2	1,4	15	96,9	15
	Zone naturelle	-	-	-	-	-	-	-
	Zone de parc	1,9	13,4	12	84,2	0,3	2,3	14
	Plan d'eau	0,7	58,0	0	-	0,5	41,7	1,2
	Sous-total	84	2,6	3.040	93,6	124	3,8	3.248
Zone blanche		-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>324</b>	<b>8,4</b>	<b>3.324</b>	<b>86,5</b>	<b>194</b>	<b>5,0</b>	<b>3.841</b>

Caractère artificialisé des zones d'affectation du plan de secteur © CPDT - 2008

Au regard de ce tableau, on constate que sur les 556 ha disponibles en zone d'habitat moins de la moitié (42,9%) était, en 2008, urbanisé. Même si cette proportion a évolué à la hausse au cours des dernières années, ceci implique que l'entité dispose encore de disponibilités foncières appréciables (plus de 260 ha) par rapport à son solde de départ (fixé lors de la réalisation des plans de secteur).

Ajoutons à ce potentiel estimé la superficie de la ZACC de l'entité dont les disponibilités peuvent être évaluées à environ 13 ha.

### II.2.4.3 Disponibilités foncières à l'échelle des villages et hameaux

Dans le cadre du Schéma de Structure, une étude plus fine a été réalisée autour des réserves foncières en croisant les données du cadastre (au 01/01/2014) et les zones d'habitat à caractère rural du Plan de Secteur. Afin d'obtenir le potentiel foncier réel, les zones à fortes contraintes ont été retirées. Il s'agit essentiellement des contraintes liées à la taille trop petite des parcelles, aux zones non-aedificandi autour des lignes HT et antennes GSM, aux trop fortes pentes, aux aléas d'inondation. Le tableau ci-après détaille les disponibilités pour chaque hameau et village.



Code Secteur	Nom Secteur	ZHr (ha)	ZHr bâti (ha)	ZHr Dispo (ha)	Contraintes (ha)	ZHr Dispo - Contraintes	% ZHr réellement disponible
A00	HERON-CENTRE	38,1	23,9	14,1	0,82	13,28	35 %
A08	BOINGT	29,2	17,2	11,9	1,35	10,55	36 %
A091	HERON-CAMPAGNE	7	4,4	2,6	0,16	2,44	35 %
A10	FORSEILLES-CENTRE	18,1	11,1	7	2,57	4,43	24 %
A182	LES MALHEURS	17,9	6,6	11,3	3,27	8,03	45 %
A191	FORSEILLES-HABIT.DISP.	22,1	9,4	12,7	1,59	11,11	50 %
<b>TOTAL HERON</b>		<b>132,3</b>	<b>59,6</b>	<b>59,6</b>	<b>9,75</b>	<b>49,85</b>	<b>38 %</b>
B000	LAVOIR-CENTRE	28,6	15	13,6	6,20	7,40	26 %
B080	BOLETTE	5,5	3,7	1,8	0,00	1,80	33 %
B090	LAVOIR-HABIT.DISP.	8,3	0,8	7,6	0,92	6,68	80 %
<b>TOTAL LAVOIR</b>		<b>42,4</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>7,13</b>	<b>15,87</b>	<b>37 %</b>
C001	SUR-LES-TRIXHES	48,6	34,6	14	0,67	13,37	27 %
C012	BASSE TRICHES	9,8	5,6	4,2	0,11	4,06	41 %
C09	CAMPAGNE D'ENVOZ-FOND DU RI	9,8	2	7,8	0,06	7,74	79 %
<b>SOUS-TOTAL Couthuin centre et Envoz</b>		<b>68,2</b>	<b>42,2</b>	<b>26</b>	<b>0,83</b>	<b>25,17</b>	<b>37 %</b>
C101	FOND-DE-COUTHUIN	19,6	12,3	7,3	1,36	5,94	31 %
C112	MARSINNE	25,3	19	6,3	0,00	6,30	25 %
C191	COUTHUIN-PLATEAU	5,1	1,1	4	0,00	4,00	78 %
<b>SOUS-TOTAL Fond-de-Couthuin</b>		<b>50</b>	<b>32,4</b>	<b>17,7</b>	<b>1,36</b>	<b>16,34</b>	<b>33 %</b>
C200	L'ETOILE-SURLEMEZ	83,8	55,4	28,4	2,10	26,29	31 %
C212	CHAVEE	14	6,2	7,8	0,00	7,80	56 %
C29	VALLEE MEUSE	21,2	5,2	16	1,07	14,93	70 %
C392	LONGPRE-PLATEAU	0,5	0,3	0,2	0,00	0,20	40 %
<b>SOUS-TOTAL Surlemez</b>		<b>119,6</b>	<b>67,2</b>	<b>52,4</b>	<b>3,17</b>	<b>49,23</b>	<b>41 %</b>
<b>TOTAL COUTHUIN</b>		<b>237,8</b>	<b>96,1</b>	<b>96,1</b>	<b>5,37</b>	<b>90,73</b>	<b>38 %</b>
D00	WASET-L'EVEQUE-CENTRE NORD	30	17	13	1,68	11,32	38 %
D019	WASET-L'EVEQUE-CENTRE	52,8	27,7	25,1	3,70	21,40	41 %
D091	WASET-L'EVEQUE-HABIT.DISP.	10,2	5,6	4,6	0,51	4,09	40 %
D283	CHAMP DE PETIT WASET	0	0	0	0,00	0,00	0 %
<b>TOTAL WASET</b>		<b>93</b>	<b>42,8</b>	<b>42,7</b>	<b>5,88</b>	<b>36,82</b>	<b>39,59</b>
<b>TOTAL</b>		<b>505,5</b>	<b>284,1</b>	<b>221,5</b>	<b>28,13</b>	<b>193,3</b>	<b>38 %</b>

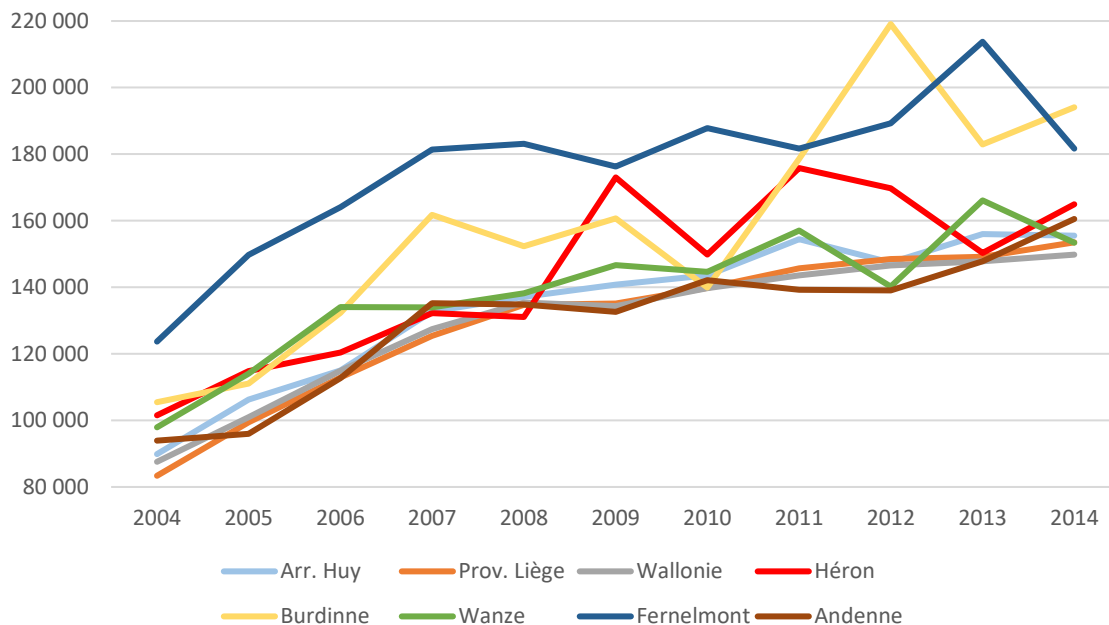
Disponibilités foncières - © Pluris – SSC données 2014

#### II.2.4.4 Evolution du prix moyen des ventes de maisons

Les prix de ventes de biens sont calculés sur des moyennes de ventes annuelles. Dès lors, des variations importantes peuvent être ressenties entre deux années de référence. Cependant, ces chiffres restent les meilleurs indicateurs quant à l'évolution du foncier au sein d'un territoire.

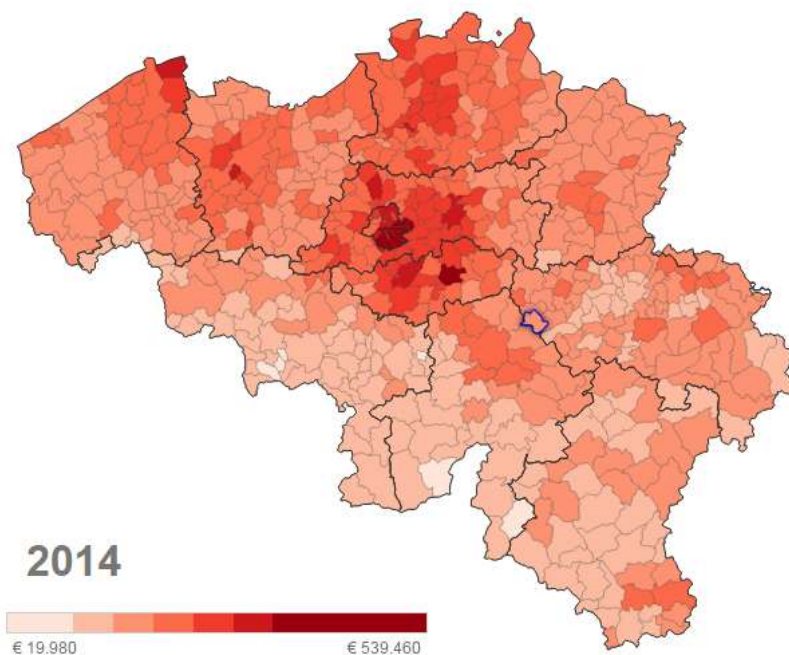
De manière générale, les courbes ci-après illustrent la tendance à l'augmentation du prix de vente des maisons ordinaires entre 2003 et 2014.

Burdinne et Fernelmont présentent les prix les plus hauts parmi les entités étudiées. Héron se trouve toutefois au-dessus des moyennes des prix pour l'arrondissement, la province et la région avec, en 2014, 164.917 euros.



Evolution des prix moyens de vente de maisons ordinaires entre 2004 et 2014 © SPF Economie, S&A - 2016

La carte ci-dessous présente les prix moyens des maisons ordinaires en 2014 dans toute la Belgique.



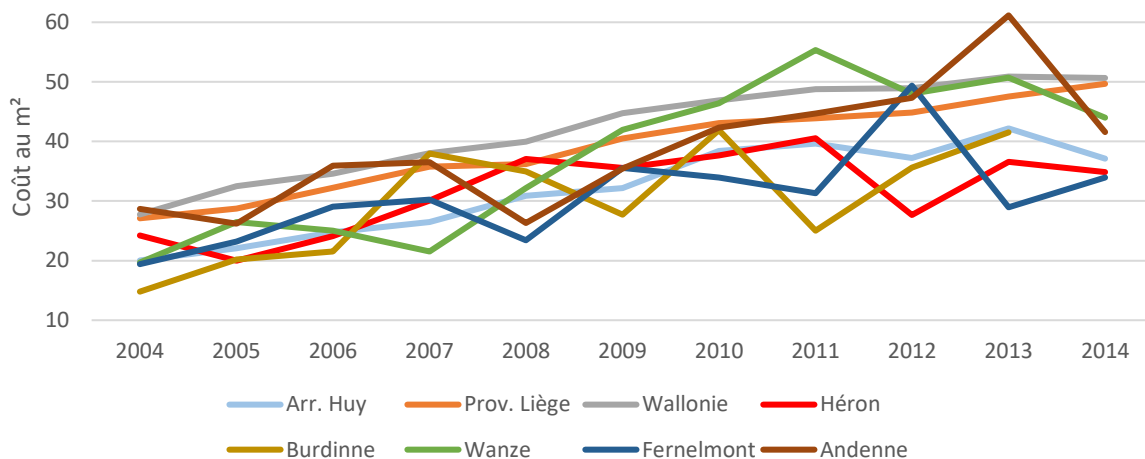
Prix moyen des maisons d'habitation ordinaires © [http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/construction\\_industrie/immo/prix\\_moyen\\_maisons/](http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/construction_industrie/immo/prix_moyen_maisons/), 2016



### II.2.4.5 Evolution du prix moyen des terrains à bâtir

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du prix des terrains à bâtir entre 2004 et 2014. Comme pour les maisons, la tendance générale est aussi à l'augmentation progressive du prix au m<sup>2</sup>.

Nous pouvons remarquer que le prix est relativement bas par rapport aux autres entités étudiées et se trouve même en dessous de communes limitrophes à Héron, excepté Fernelmont.



Evolution du prix des terrains à bâtir © immo-statbel, SPF Economie – 2016

### II.2.5 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faible densité d'habitation (63,4% de maisons type ouvert) – aspect rural marqué.</li> <li>➤ Aucun problème lié à l'habitat permanent.</li> <li>➤ L'entité dispose encore de disponibilités foncières appréciables de plus de 260 ha.</li> <li>➤ Prix de vente des terrains à bâtir relativement faible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faible densité d'habitation (63,4% de maisons type ouvert) – étalement.</li> <li>➤ Un parc de logement dominé par des maisons 4 façades – peu de mixité.</li> <li>➤ Prix de vente des maisons d'habitation relativement élevé.</li> <li>➤ Un parc de logement dominé par les logements de grande taille et très peu de logement de petite taille.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pas de logement public actuellement sur l'entité mais 6 projets de logements sont en cours.</li> </ul>	-



## II.3 Enseignement

### II.3.1 Enseignement communal

Héron compte trois implantations scolaires qui font partie de l'enseignement communal, il s'agit de :

- l'école communale de **Couthuin-centre** : place communale, n°1 à 4218 Couthuin ;
- l'école communale de **Couthuin-Surlemez** : rue des Ecoles, n°6 à 4218 Couthuin ;
- l'école communale de **Waret-l'Evêque** : chaussée de Wavre, n°78 à 4217 Waret-l'Evêque.

Chaque école dispose d'une section maternelle et primaire.

Le cycle des maternelles est complet dans chaque établissement tandis que pour le cycle primaire, uniquement l'école de Waret-l'Evêque propose un cycle complet (depuis la fermeture de l'école de Héron au profit de la Maison Communale de l'Accueil de l'Enfance (MCAE).

Les implantations de Couthuin-centre et de Surlemez s'organisent de manière complémentaire.



Ecole de Couthuin-Surlemez, ©Google

### II.3.2 Enseignement libre

Une implantation fait partie de l'enseignement libre. Il s'agit de l'école **Saint-François de Sales** : rue de Surlemez, n°3 à 4218 Couthuin.

Cet établissement propose un cycle complet maternel et primaire. Un transport scolaire est organisé afin de prendre en charge le trajet des enfants.



### II.3.3 Population scolaire

Nombre d'enfants fréquentant les établissements scolaires de la commune de Héron en 2015.

Etablissements	Maternel	Primaire	TOTAL
Couthuin-Centre	57	70	127
Surleméz	35	68	103
Waret-l'Évêque	42	41	83
<b>TOTAL (enseignement communal)</b>	<b>134</b>	<b>179</b>	<b>313</b>
Saint-François de Sales	81	122	203
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>301</b>	<b>516</b>

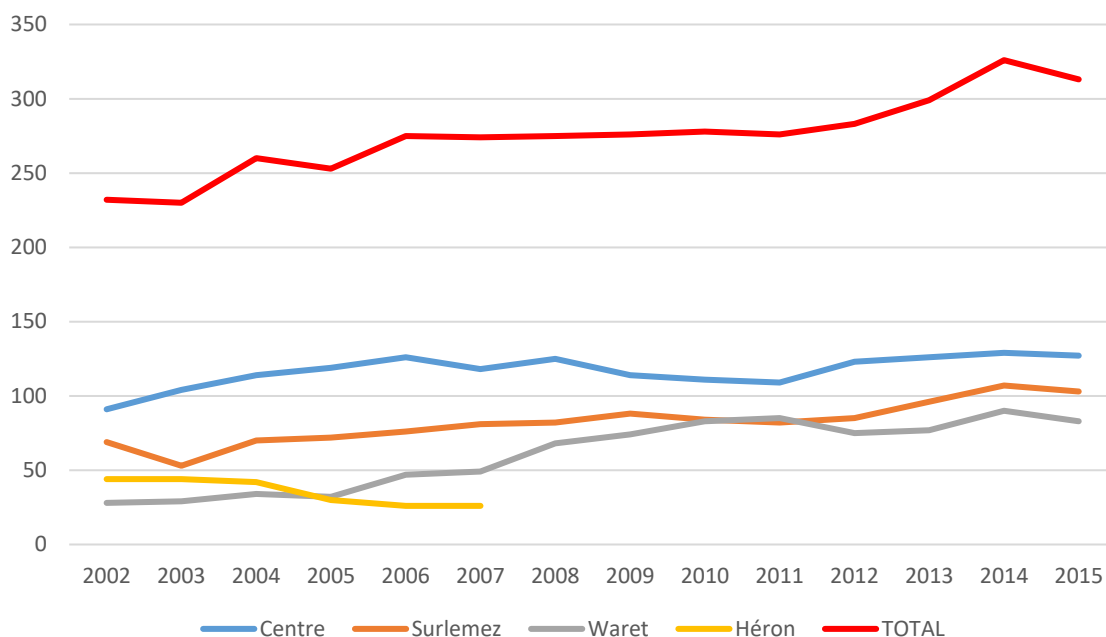
Source : Ecole communale de Héron, population scolaire 2015

### II.3.4 Evolution de la population scolaire

L'évolution du nombre d'enfants fréquentant les établissements scolaires de la commune de Héron est représenté dans le tableau suivant. Les chiffres reprennent la population scolaire des écoles communales.

	Centre			Surleméz			Waret			Héron			Total		
	Mat.	Prim.	Total	Mat.	Prim.	Total	Mat.	Prim.	Total	Mat.	Prim.	Total	Mat.	Prim.	Total
<b>1980</b>			<b>41</b>			<b>43</b>			<b>43</b>			<b>42</b>			<b>169</b>
<b>1985</b>			<b>44</b>			<b>40</b>			<b>40</b>			<b>40</b>			<b>164</b>
<b>1990</b>	20	21	<b>41</b>	19	32	<b>41</b>	16	26	<b>42</b>	15	20	<b>35</b>	70	99	<b>159</b>
<b>1995</b>	27	37	<b>64</b>	12	38	<b>50</b>	21	26	<b>47</b>	14	27	<b>41</b>	74	128	<b>202</b>
<b>2000</b>	32	41	<b>73</b>	23	46	<b>69</b>	14	27	<b>41</b>	12	27	<b>39</b>	81	141	<b>222</b>
<b>2002</b>	46	45	<b>91</b>	26	43	<b>69</b>	13	15	<b>28</b>	12	32	<b>44</b>	97	135	<b>232</b>
<b>2003</b>	46	58	<b>104</b>	23	30	<b>53</b>	15	14	<b>29</b>	11	31	<b>44</b>	95	133	<b>228</b>
<b>2004</b>	44	70	<b>114</b>	24	46	<b>70</b>	22	12	<b>34</b>	10	32	<b>42</b>	100	160	<b>260</b>
<b>2005</b>	50	69	<b>119</b>	27	45	<b>72</b>	19	13	<b>32</b>		30	<b>30</b>	96	157	<b>253</b>
<b>2006</b>	50	76	<b>126</b>	24	52	<b>76</b>	28	19	<b>47</b>		26	<b>26</b>	102	173	<b>275</b>
<b>2007</b>	42	76	<b>118</b>	35	46	<b>81</b>	28	21	<b>49</b>		26	<b>26</b>	105	169	<b>274</b>
<b>2008</b>	45	80	<b>125</b>	29	53	<b>82</b>	25	43	<b>68</b>				99	176	<b>275</b>
<b>2009</b>	45	69	<b>124</b>	28	60	<b>88</b>	31	43	<b>74</b>				104	172	<b>276</b>
<b>2010</b>	41	70	<b>111</b>	22	62	<b>84</b>	35	48	<b>83</b>				98	180	<b>278</b>
<b>2011</b>	38	71	<b>109</b>	27	55	<b>82</b>	39	46	<b>85</b>				104	172	<b>276</b>
<b>2012</b>	51	72	<b>123</b>	37	48	<b>85</b>	30	45	<b>75</b>				118	168	<b>286</b>
<b>2013</b>	61	65	<b>126</b>	37	59	<b>96</b>	29	48	<b>77</b>				127	172	<b>299</b>
<b>2014</b>	66	63	<b>129</b>	36	71	<b>107</b>	37	53	<b>90</b>				139	187	<b>326</b>
<b>2015</b>	57	70	<b>127</b>	35	68	<b>103</b>	42	41	<b>83</b>				134	179	<b>313</b>

Source : Ecole communale de Héron, évolution de la population scolaire (Via le SSC)



Evolution de la population scolaire – Données écoles – S&A 2016

La graphique permet de mettre en évidence une évolution faible mais continue du nombre d'élèves dans les écoles communales de Héron. Le nombre de 300 élèves a été atteint en 2013 (222 élèves en 2000). Attention, ce graphique ne reprend pas l'évolution du nombre d'élèves de l'école Libre Saint-François.

### II.3.5 Déficit de l'offre scolaire

Il est intéressant de noter que le Schéma de Développement Territorial de l'arrondissement de Huy-Waremme constate un déficit en termes d'offre scolaire au sein de la commune de Héron. Couthuin est d'ailleurs identifié comme pôle prioritaire pour l'installation de nouvelles écoles maternelles et primaires ou du moins l'extension de celles existantes. Cette analyse prenant comme parti pris le fait que les enfants vont préférentiellement dans l'école de leur village ou de leur commune.

Les chiffres ressortant de cette étude indiquaient que seulement 34% de la population en âge d'être scolarisée, l'était au sein de la commune. Ce chiffre plutôt bas est dû au manque d'établissement scolaire secondaire au sein du territoire communal. En conséquence, il est plus pertinent d'analyser la catégorie des enfants de 3 à 12 qui correspond à l'enseignement fondamental. Il ressort que le total des places disponibles dans la commune couvre seulement 72% du nombre total d'enfants de 3 à 12 ans. Pour 28% d'entre eux, il est nécessaire de trouver une place hors commune.

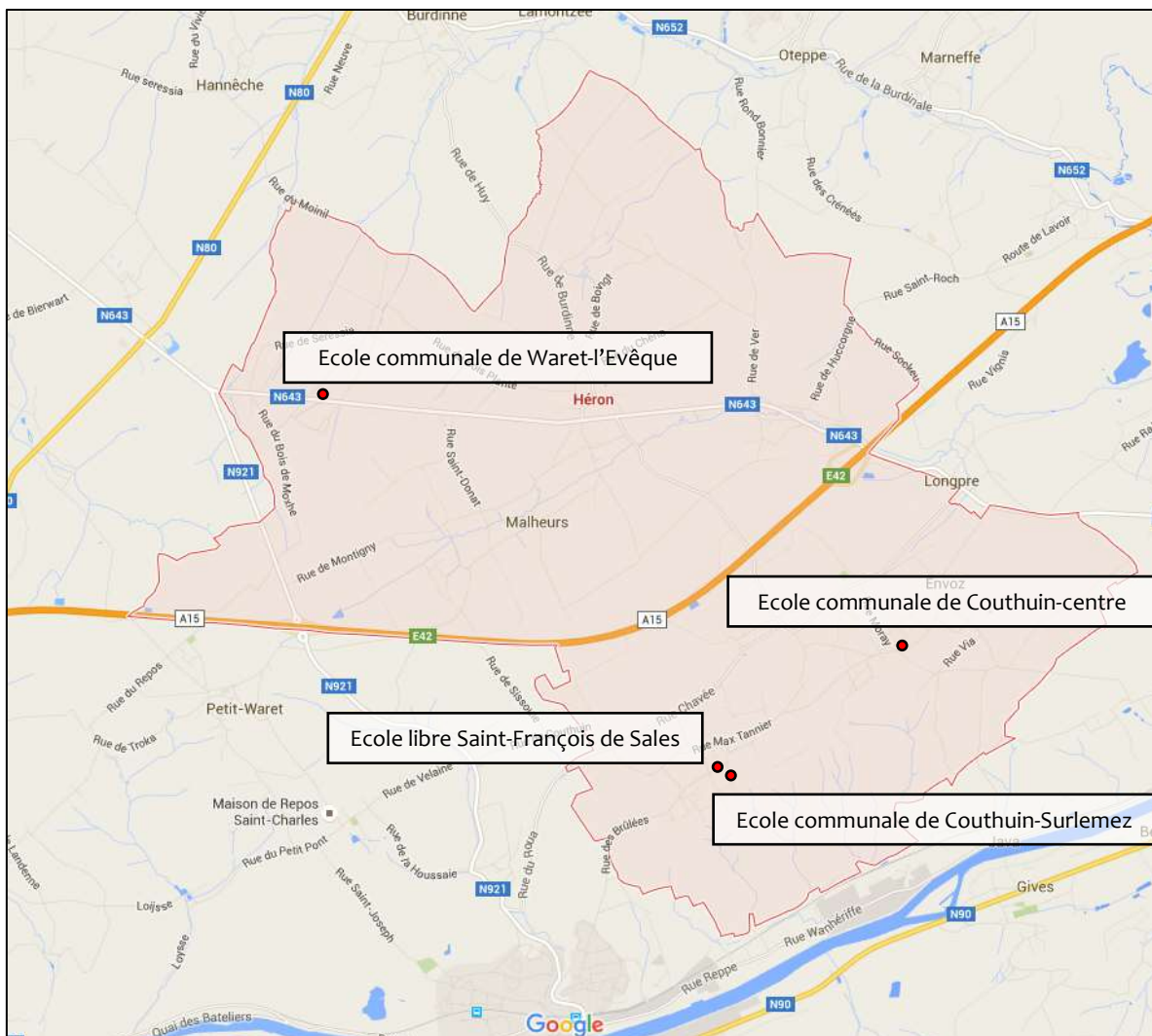
Cette situation est assez similaire dans les autres communes rurales de l'arrondissement tandis que les principaux pôles urbains tels que Huy, Waremme et Hannut présentent une suroffre par rapport à leurs populations respectives.

### II.3.6 Ecoles secondaires

Il n'existe aucune école secondaire sur le territoire communal. Les étudiants héronnais doivent se rendre dans les communes de Huy, Andenne, Waremme, Hannut ou Wanze.

### II.3.7 Situation des bâtiments scolaires

Trois des quatre écoles présentent sur le territoire se situent au sud de l'E42 sur l'entité de Couthuin. Seul l'école communale de Waret-l'Evêque se trouve au nord le long de la N643 (Chaussée de Wavre).



Situation des bâtiments scolaires, S&A – 2016



### II.3.8 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Evolution positive continue du nombre d'élèves sur le territoire communal.</li><li>➤ 4 implantations scolaires sur l'entité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Dépendance des communes avoisinantes pour le secondaire, le spécialisé et les formations.</li><li>➤ Le Schéma de Développement Territorial de l'arrondissement de Huy-Waremme met en évidence un déficit en termes d'offre scolaire sur le territoire de Héron.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Maintien et développement du nombre d'effectifs scolaires dans les différentes implantations de l'entité.</li><li>➤ Source d'intégration sociale et de création d'emplois locaux.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Risque de surpopulation dans les classes des écoles.</li><li>➤ Le manque d'offre scolaire pourrait faire fuir certaines familles avec enfants vers des entités présentant une meilleure offre.</li></ul>





## II.4 Services à la population

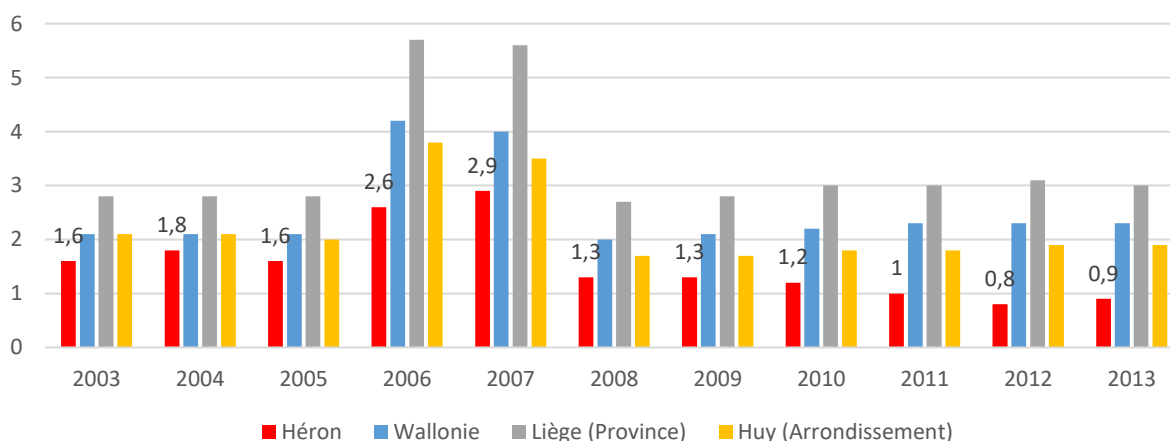
### Préambule

L'aide sociale est composée principalement des services offerts à la population en particulier ceux relatifs aux personnes fragilisées économiquement ou socialement. Dans ce cadre, nous allons aborder différentes thématiques qui traitent de ces aspects ainsi que les organismes qui travaillent pour améliorer les conditions de vie de la population.

Le portrait social de la population est difficile à établir car il dépend de nombreux facteurs tels que les revenus, la capacité financière, la structure familiale, etc. Certains de ces facteurs sont difficiles à appréhender. Nous avons dès lors choisi certains indicateurs qui peuvent apporter des renseignements sur l'importance de la population qui est concernée.

### II.4.1 Revenus d'intégration sociale

Le graphique ci-dessous donne le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) (aide financière accordée par le CPAS aux plus démunis) pour plusieurs années. Nous pouvons constater que pour la totalité des comparaisons, la commune de Héron présente une part moins élevée de bénéficiaires de RIS avec en moyenne 1 % par année ce qui correspond à une cinquantaine de personnes.



Part des 18-64 ans bénéficiaires d'un RIS © IWEPS 2016

### II.4.2 Accès aux droits fondamentaux – l'indicateur ISADF

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) est élaboré par l'IWEPS à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale des villes et communes de Wallonie (PCS) coordonné par le Service public de Wallonie – Direction interdépartementale de la Cohésion sociale du Secrétariat général.

Cet indicateur mesure le niveau de cohésion sociale de chaque commune wallonne approché par l'accès effectif de la population de la commune aux 6 droits fondamentaux repris dans la définition ci-dessous et à



un facteur de risques par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Chacun des six droits ainsi que le facteur de risque sont approchés par une sélection d'indicateurs pertinents, reconnus et utilisés dans le champ de la cohésion sociale, dans les limites des variables existantes, de leur disponibilité au niveau communal et de leur accessibilité pour toutes les communes, sous contrainte d'accorder une priorité à l'usage plutôt qu'à l'offre de biens et de services afin de refléter au mieux l'accès effectif aux droits fondamentaux.

Au total, 23 variables et 18 indicateurs sont mis en œuvre dans l'ISADF, qui permettent aux communes de mieux se connaître et de mieux se situer par rapport aux autres communes et à la moyenne régionale sur le plan de l'accès des citoyens aux droits fondamentaux. L'ISADF permet aussi d'objectiver l'octroi du subventionnement des communes pour la mise en œuvre du Plan de cohésion sociale.

Les droits fondamentaux sont déclinés selon six dimensions :

1. Le droit à un revenu digne;
2. Le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale;
3. Le droit à un logement décent et à un environnement sain;
4. Le droit au travail;
5. Le droit à l'éducation et à la formation;
6. Le droit à l'épanouissement culturel et social.

Le facteur de risque prend en considération trois publics cibles :

1. Les ménages monoparentaux;
2. Les isolés âgés de 65 ans et plus;
3. Les demandeurs d'asile.

Ainsi, au regard des indicateurs ci-dessous, la commune de Héron se positionne en 42<sup>ème</sup> place sur les 262 communes wallonnes en 2013. Ce qui est un très bon score. En effet, excepté pour le facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur territoire de la commune dont le score est légèrement supérieur à celui de la Wallonie, tous les indices sont relativement faible et donc positifs.

La quasi-totalité des indices se sont nettement améliorés depuis 2008.

Indicateur par droit fondamental et pour le facteur de risque	Indice de la commune	Moyenne régionale	Classement
Le droit à un revenu digne	0.205	0.379	22
Le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale	0.282	0.355	71
Le droit à un logement décent et à un environnement sain	0.117	0.211	32
Le droit au travail	0.303	0.374	121
Le droit à la formation	0.311	0.529	22
Le droit à l'épanouissement culturel et social	0.231	0.413	37
Le facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune	0.314	0.309	154

Indicateurs des droits fondamentaux © <http://www.iweeps.be/indicateur-synthetique-daces-aux-droits-fondamentaux-isadf>

### 11.4.3 Plan de cohésion sociale

« Le Plan de Cohésion Sociale s'inscrit dans un effort général déployé par la Région wallonne pour favoriser la cohésion sociale et soutenir les communes qui y œuvrent sur leur territoire » (SPW 2009).

Il doit répondre à 2 objectifs, le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité, en développant des actions qui s'articulent autour de 3 axes de travail.

➤ La commune ne dispose pas de Plan de Cohésion sociale

### 11.4.4 Le Centre Public d'Actions Sociales

L'établissement abritant les services du CPAS de Héron est situé à la rue Saint-Martin n°15, au cœur du village de Héron.

Le centre est composé d'une présidente, d'une secrétaire, d'un service administratif composé de 2 personnes et d'un service social composé de 3 personnes.

Le CPAS est administré par un Conseil de l'Action Sociale composé de 9 membres.

Le Conseil a élu en son sein un Bureau Permanent chargé de l'administration courante composé de 3 membres.



© <http://www.hevon.be/vivre/cpas/le-service.aspx>, © Google – 2016

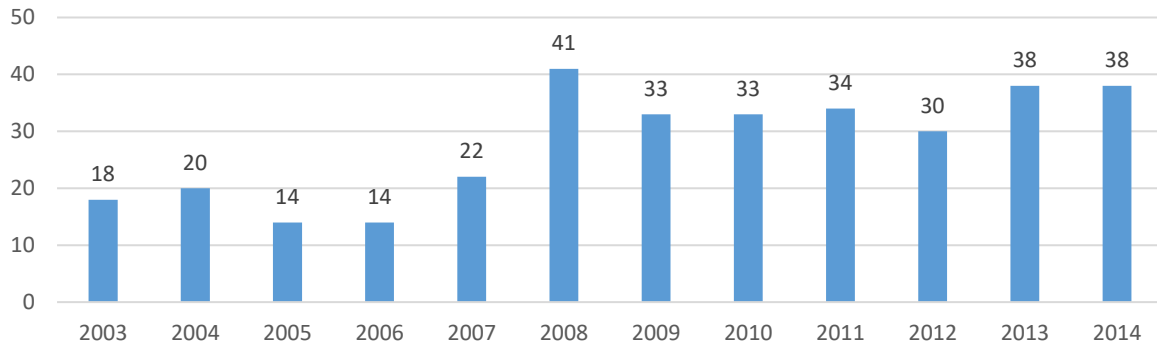
Le CPAS a pour mission d'assurer l'aide sociale aux personnes et aux familles en difficulté. Il organise toute une série de services sociaux tels que l'octroi du revenu d'intégration sociale et d'avances sur pensions alimentaires et allocations sociales, l'aide matériel, la guidance et l'information. Le tableau ci-dessous reprend différents services proposés par le CPAS.

<b>Médiation de dettes et guidance énergétique</b>	Le service de médiation de dettes, agréé par la Région wallonne, apporte une aide spécialisée aux personnes et ménages qui rencontrent des problèmes de surendettement. Le service est organisé en convention avec Aide, Action, Médiation (AAM, association de CPAS) établi à Wanze, 57 rue Joseph Wouters.
<b>Enfance maltraitée</b>	Cellule pluridisciplinaire d'intervention et de prévention en matière de maltraitance.
<b>Aides familiales</b>	Le CPAS de Héron a signé une convention avec la "Centrale de soins à domicile" (CSD) et le service d' "Aide à domicile en Milieu Rural de Huy " (ADMR), afin de permettre à la population d'avoir recours aux aides familiales. Le montant de l'intervention horaire est fixé sur base d'une enquête sociale.
<b>Aides ménagères</b>	Composé d'assistantes sociales et d'aides ménagères, ce service apporte l'aide nécessaire aux personnes âgées et malades pour l'accomplissement des tâches ménagères. Le montant de l'intervention horaire est fixé sur base d'une enquête sociale.
<b>Dépannage</b>	Les personnes et familles disposant de faibles revenus peuvent bénéficier de l'aide d'un ouvrier pour leurs travaux de jardinage et de bricolage. Le montant de l'intervention horaire est fixé sur base d'une enquête sociale.
<b>Article 27 asbl</b>	Partenaire de l'ASBL Article 27, le CPAS de Héron tient à la disposition des personnes en difficultés économique et/ou sociale, des tickets donnant accès à divers spectacles en région hutoise pour 1,25€.
<b>Un service de taxi à domicile Port à bus</b>	Ouvert à tous, le service de mobilité s'adresse plus particulièrement à toute personnes qui souhaiterait se déplacer pour des motifs médicaux, liés à la recherche d'un emploi ou à des courses diverses
<b>Les titres-services</b>	Service de titres services, nettoyage et repassage
<b>Service de location de salle</b>	La salle peut accueillir au maximum 60 personnes (assises) et est située rue de la gare, 7 à Héron.
<b>Magasin de seconde main, Comme 9</b>	Le magasin de seconde main propose des vêtements à des prix démocratiques, de la vaisselle, du mobilier électroménagers, etc. Il est situé à la rue de Châtaigners 9 à Couthuin.
<b>Ateliers cuisine</b>	L'ASBL « Plein Vent » organise un vendredi par mois des ateliers cuisine

## II.4.5 Services à la petite enfance

### II.4.5.1 Offre d'accueil et taux de couverture

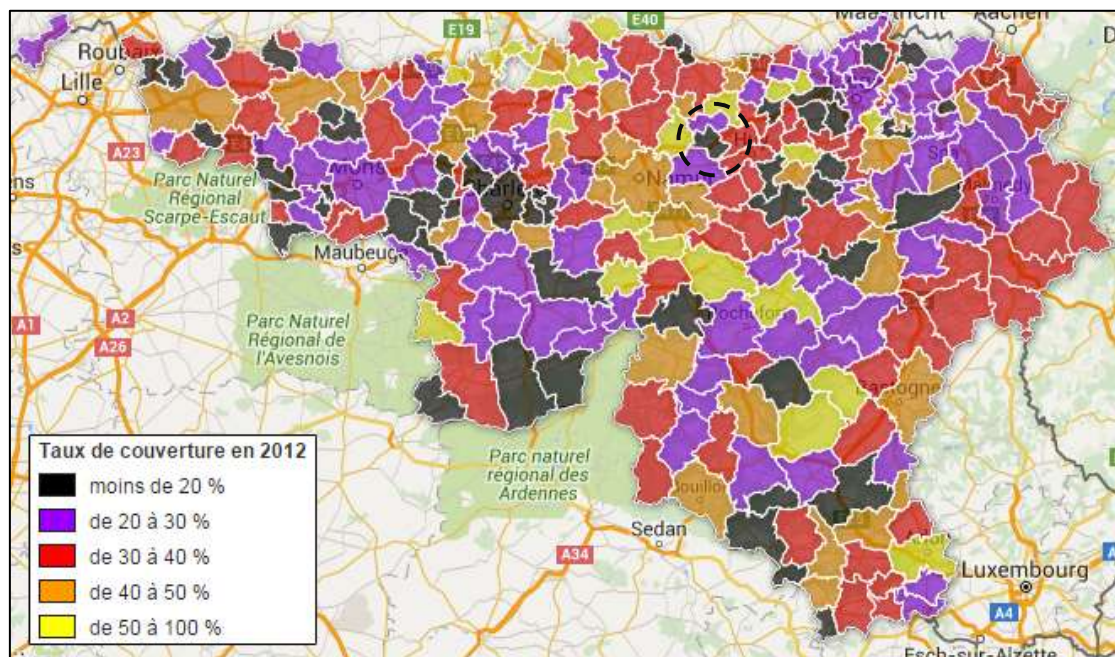
Le graphique ci-dessous permet de montrer l'évolution du nombre de places d'accueil préscolaire sur l'entité entre 2003 et 2014. Nous pouvons constater qu'à partir de 2008, l'offre a considérablement augmenté pour atteindre une quarantaine de places en 2014. Cette augmentation en 2008 est due à la nouvelle Maison Communale de l'Accueil de l'Enfance ONE inaugurée le 27 mars (La Héronnière).



Evolution du nombre de places d'accueil - ONE

Notons que comme le montre la carte ci-après pour l'année 2012, le taux de couverture était relativement faible comparé aux communes avoisinantes avec moins de 20 % et un nombre de places d'accueil de 30 unités. Le nombre de places d'accueil est passé à 38 en 2013.

- Ce chiffre va nettement évoluer en 2017. En effet, grâce au projet d'extension de l'actuelle MCAE dans le cadre du Plan Cigogne III, le nombre de places pour cet établissement passera de 15 à 36 places d'accueil pour obtenir ainsi le statut de crèche. Le nombre de places d'accueil total sur l'entité passera donc à une soixantaine d'unités (voir ci-après).



© Office de la Naissance et de l'Enfance – situation en 2012

## II.4.5.2 Services de gardes et de conseils

### Maison communale d'accueil de l'enfance (MCAE)

Comme stipulé précédemment, la MCAE est une crèche agréée et subventionnée par l'ONE qui a été inaugurée le 27 mars 2008. Elle a actuellement une capacité de 15 lits, pour des enfants de 0 à 3 ans. La crèche est située rue Saint-Martin n°15 à Héron et dans le même bâtiment que le CPAS.



© <http://www.heron.be> – 2016

La MCAE est aménagée de façon à assurer une sécurité psychique et physique des enfants dans un espace permettant les actions et interactions entre eux. Les puéricultrices veillent à respecter l'espace des enfants, évitent les déplacements inutiles qui perturberaient l'activité. Elles offrent à l'enfant des coins « refuges » tout en gardant des contacts visuels avec chacun d'entre eux.

La MCAE permet d'assurer une liberté de mouvement et un espace en fonction du développement des enfants et de leurs activités. Pour permettre à l'enfant de progresser, la Héronnière réajuste le matériel en fonction des projets et veille à gérer les facteurs d'ambiance en fonction des activités des enfants.

Compte tenu du boom démographique que connaît la commune de Héron et du rajeunissement de celle-ci, l'Échevin de la petite enfance et le Collège communal ont profité du lancement conjoint par l'Office National de l'Enfance et la Région wallonne du programme « Plan cigogne III » pour rentrer un dossier d'extension de l'actuelle Maison Communale de l'Accueil de l'Enfance (MCAE), mieux connue sous le nom de « La Héronnière ».

Cette extension de 15 à 36 places d'accueil permettra à la Héronnière d'obtenir le statut de Crèche et d'offrir beaucoup d'avantages tant en termes de personnel que de fonctionnement.

Le projet, introduit en octobre, a été accepté par l'ONE (qui subsidie à 100% les besoins en personnel) et par la Région wallonne pour la partie « infrastructure » (qui elle subsidie à hauteur de 60% les travaux d'extension).

Ce projet est un investissement à long terme qui permettra de répondre à la demande croissante des familles dans les années à venir. Il est également porteur d'emplois puisque au minimum 2 ETP (Equivalent Temps Plein) « accueil » supplémentaires seront créés ainsi qu'un infirmier 3/4 temps.



Le coût des travaux est estimé à 394.000 € dont 236.000 € financés par des subsides. La crèche devrait être opérationnelle pour le 30 juin 2017 au plus tard.

### **Crèche**

Il n'existe actuellement pas d'infrastructure aillant le statut de crèche mais vu l'extension de la Héronnière d'ici 2017, la commune en comptera une sur son territoire.

De plus l'ASBL au fil de l'eau a le projet de créer une crèche mixte. Elle pourra accueillir 21 enfants (0 à 3 ans) et 6 places seront réservées pour les enfants à besoins spécifiques. Le début des travaux a été planifié.

### **Accueil Temps libre (accueil extrascolaire)**

Un service est disponible sur l'entité il s'agit **des Galopins** : service de garde de la petite enfance, animations diverses, activités ludiques et récréatives (jeux d'extérieur et d'intérieur, bricolages à thème, promenades, aides aux devoirs). Enfants de 2,5 à 12 ans – Rue Pravée 32 à Couthuin.

### **Conseils Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)**

Des consultations ONE se déroulent chaque premier lundi du mois pour les enfants de 0 à 6 ans à Couthuin. L'objectif est d'assurer que le développement global de l'enfant se déroule de manière harmonieuse.

### **Services d'accueillantes conventionnées (0-3 ans)**

Les parents pourront trouver chez une accueillante un milieu d'accueil « familial » propice à l'épanouissement de leur enfant et au respect de son rythme dans un lieu d'accueil aménagé de manière adéquat. Quatre accueillantes conventionnées sont répertoriées sur l'entité.

### **Services d'accueillantes autonome**

Deux accueillantes autonomes sont répertoriées sur l'entité.

### **Gardes occasionnelles de la Ligue des familles**

La ligue des familles est une association sans but lucratif et promeut des prestations de baby-sitting occasionnellement pour les familles de Héron.

### **Garderie des tout-petits – ASBL « Vie Féminine »**

La garderie des Tout-petits est un service d'accueillantes d'enfants conventionnées agréé et subsidié ONE. Trois accueillantes conventionnées font partie du réseau de Garderie des Tout-petits. Une ASBL créée en 1976 à l'initiative de Vie Féminine.

## II.4.6 Services à la jeunesse

### II.4.6.1 La Maison des jeunes « Hécowala »

La maison des jeunes Hécowala est un espace pour les jeunes 12-26 ans reconnue et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle se compose de deux antennes :

- Le siège social de Waret-L'Evêque (Chaussée de Wavre, 78). La maison des jeunes va être déplacée au presbytère dans le cadre d'une rénovation de celui-ci. Ce projet s'accompagnera de logements de transit. Un accueil extra-scolaire sera implanté en lieu et place de l'actuel espace pour les jeunes.



© [www.hecowala.be](http://www.hecowala.be) - 2016

- Le bâtiment de Couthuin derrière l'espace Plein Vent (Rue Pravée, 32)



© [www.hecowala.be](http://www.hecowala.be) - 2016

La finalité de l'ASBL est de mettre en place des activités et des actions où les membres puissent être acteurs, de l'élaboration à la réalisation. L'ASBL propose des ateliers, des actions, des activités, des projets et surtout un lieu d'accueil et de rencontre ouvert à tous.



Maison des jeunes © [heron.be](http://heron.be) - 2016





### **II.4.6.2 Service d'aide en Milieu Ouvert (AMO), « Mille Lieux de vie »**

Le service se trouve à la rue de l'Harmonie 3 à Huy. Il s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans et aux familles qui résident à Huy ou dans les communes avoisinantes.

### **II.4.6.3 Hébergement de mineurs en difficulté**

A Couthuin, une maison est réservée à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des enfants et familles. C'est un lieu de vie conçu et animé par un projet éducatif visant particulièrement des enfants pour lesquels carences, négligences et maltraitements ont conduit à une décision d'éloignement familial. L'ASBL l'Espoir – SAAE, Service d'Accueil et d'Aide Educative se trouve à la rue du docteur Beaujean 28 à Couthuin.

## **II.4.7 Services aux aînés**

### **II.4.7.1 Offre d'accueil**

La commune ne comporte aucune place d'accueil pour les personnes âgées sur son territoire.

### **II.4.7.2 Etablissements**

L'entité ne comporte pas de maison de repos et de soin ni de résidence-service sur son terroir. Nous pouvons toutefois stipuler l'existence de la maison communautaire, les Châtaigniers. Née en 2007 d'un partenariat entre le CPAS et l'ASBL « Aide à Domicile en Milieu Rural », la maison communautaire accueille une quinzaine de personnes âgées (à partir de 65 ans) à la rue des Châtaigniers à Couthuin. Cette structure est un espace convivial qui ouvre tous les mardis et les jeudis et qui propose de nombreuses activités pour les aînés.

## **II.4.8 Associations**

Ce point est traité au chapitre concernant les équipements et services de loisirs.

## **II.4.9 Services aux personnes handicapées**

L'ASBL au fil de l'eau est active sur la commune et est reconnue pour ses actions envers les personnes handicapées. Il existe déjà une piscine adaptée aux personnes handicapées. Elle a par ailleurs le projet de création d'un centre spécialisé sur Couthuin (rue des Fermes 2a). Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, CAP48 et l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées, le centre sera composé, en plus de la piscine déjà existante :

- D'un habitat groupé pour aînés actifs ;
- D'une crèche mixte pour l'accueil d'enfants handicapés et non handicapés ;



Projet du centre © <http://www.aufildeleau.info/>-2016

## **II.4.10 Services d'aides à la recherche d'un emploi**

### **II.4.10.1 Maison de l'emploi**

La commune de Héron collabore avec la Maison de l'Emploi de Wanze, lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes les questions liées à l'emploi. Elle est le fruit d'un partenariat entre la commune, son CPAS et le Forem.

La Maison de l'Emploi est un service ouvert à tous : chercheurs d'emploi, travailleurs, étudiants, employeurs, stagiaires, bénéficiaires AWIPH.

### **II.4.10.2 Agence locale pour l'emploi (ALE)**

Il existe une permanence pour les chercheurs d'emploi, Place communale, 1 à Couthuin, dans les locaux de l'administration communale. L'agence offre de nombreux services aux demandeurs d'emploi. Cependant, le bilan de l'impact de l'ALE semble assez mitigé avec un horaire d'ouverture très réduit.

## **II.4.11 Services d'Initiative Local d'Accueil**

Le CPAS de Héron organise l'accueil matériel des demandeurs d'asile pendant l'examen de leur demande, dans le cadre d'une Initiative Locale d'Accueil : le CPAS assure le logement, les soins de santé, l'alimentation, le suivi de la procédure de demande d'asile, etc. Des subsides sont versés par FEDASIL afin de remplir cette mission.



Différents logements ILA (25 personnes sur l'entité répartis en 4 logements) sont disponibles dans la commune comme :

- A Couthuin près de la maison de Châtaigniers et du magasin Comme 9
- A Héron à côté du CPAS
- A Héron à côté de la bibliothèque publique

### II.4.12 Soins de santé

De manière générale, l'entité présente les caractéristiques liées à la santé suivantes :

- Héron ne dispose pas d'hôpital sur son territoire, les hôpitaux ou centre hospitaliers les plus proches sont ceux situés dans le centre d'Andenne et de Huy ;
- Héron dispose depuis 2014 de la Maison médicale privée « Burdinale Santé ». Outre les consultations de 4 médecins généralistes, le centre accueille depuis peu un psychologue, un logopède, un kinésithérapeute ainsi qu'un centre de prélèvement sanguin indépendant. D'autres spécialistes viendront à l'avenir rejoindre l'équipe en place. (Chaussée de Wavre à Héron)
- Selon les données du schéma de structure les services liés à la santé se répartissent comme suit :

<b>Héron</b>	1 dentiste / 1 médecin / 1 pharmacien / 1 psychologue / 1 vétérinaire / 1 kinésithérapeute / 1 Ostéopathe / 1 pédicure / 1 logopède / 1 chirurgien de la main / 1 laboratoire pour prises de sang
<b>Lavoir</b>	1 kinésithérapeute
<b>Couthuin</b>	1 dentiste / 1 médecin / 1 kinésithérapeute / 1 logopède / 1 pharmacien / 1 psychologue / 1 thérapeute / 1 infirmier / 1 Pédicure
<b>Waret- l'Evêque</b>	1 Médecin / 1 kinésithérapeute

- D'après l'INAMI<sup>7</sup>, la commune de Héron ne fait pas partie d'une zone de médecine générale à faible densité médicale, il n'y a pas de zone d'action positive dans cette commune et il n'y a pas de zone à délimitation géographique spécifique. Le médecin généraliste qui s'installe dans cette commune n'a donc pas droit à la prime d'installation.

### II.4.13 Vie spirituelle

L'entité de Héron fait partie de l'unité pastorale Notre-Dame aux Champs du diocèse de Liège. Envois fait partie de la paroisse Eglise Annexe Saint Pierre. Couthuin fait partie de la nativité de la Sainte Vierge Marie.

---

<sup>7</sup> [ondpanon.riziv.fgov.be/impulseo/](http://ondpanon.riziv.fgov.be/impulseo/)



Lavoir fait partie de la paroisse Saint-Hubert. Héron fait partie de la paroisse Saint-Martin. Waret-l'Evêque fait partie de la paroisse Saint-Nicolas.

#### II.4.14 AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le nombre de bénéficiaires de revenus d'intégration sociale est en diminution depuis 2007.</li><li>➤ Très bonne position de la commune au niveau de l'accès aux droits fondamentaux.</li><li>➤ Un CPAS très actif et mettant à disposition de la population de nombreux services.</li><li>➤ Une maison communale d'accueil de l'enfance qui va s'agrandir.</li><li>➤ De nombreux services de garde et conseils pour la petite enfance.</li><li>➤ Une maison des jeunes subdivisée en deux antennes pour toucher un maximum la population.</li><li>➤ Un hébergement pour mineurs en difficulté.</li><li>➤ Espace de convivialité pour les personnes âgées.</li><li>➤ Une agence locale pour l'emploi.</li><li>➤ Plusieurs logements ILA.</li><li>➤ De nombreux métiers liés à la santé sur l'entité (essentiellement sur Couthuin et Héron).</li><li>➤ Une maison médicale récente.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pas de Plan de Cohésion Sociale.</li><li>➤ Taux de couverture en place d'accueil pour la petite enfance relativement faible mais qui va évoluer.</li><li>➤ Offre en place d'accueil pour les aînés inexistante.</li><li>➤ Absence d'hôpital sur la commune mais proximité avec Huy ou Andenne.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Une augmentation conséquente du nombre de places d'accueil pour la petite enfance en projet.</li></ul>	-

## II.5 Services techniques et de sécurité

### II.5.1 Sécurité et justice

#### II.5.1.1 Police

##### Composition et moyen

Héron fait partie de la zone de Police locale Hesbaye-Ouest. Le service de proximité pour la commune se trouve Place Communale, 2 à Couthuin. La Zone de police couvre les communes de Héron, Braives, Burdinne, Hannut, Lincet et Wasseiges. Elle est actuellement dirigée par le Commissaire Pascal DODION.



*Service de Police de Héron © S&A – 2016*

Les anciens gendarmes et policiers de ces communes sont donc regroupés en une seule et même police dite locale sous la direction d'un chef de Zone.

L'Hôtel de Police est situé à 4280 Hannut, rue Joseph Wauters 68.

Le Conseil de Police est composé du Collège de Police et de 16 conseillers de police (3 de Braives, 1 de Burdinne, 7 de Hannut, 2 de Héron, 2 de Lincet et 1 de Wasseiges)

Le Collège de Police est composé des Bourgmestres des six communes de la zone:

- Monsieur Luc GUSTIN, Député-Bourgmestre de Burdinne, Président du Collège de Police
- Monsieur Pol GUILLAUME, Bourgmestre de Braives
- Monsieur Emmanuel DOUETTE, Bourgmestre de Hannut
- Monsieur Eric HAUTPHENNE, Bourgmestre de Héron
- Monsieur Yves KINNARD, Bourgmestre de Lincet
- Monsieur Joseph HAQUIN, Bourgmestre de Wasseiges

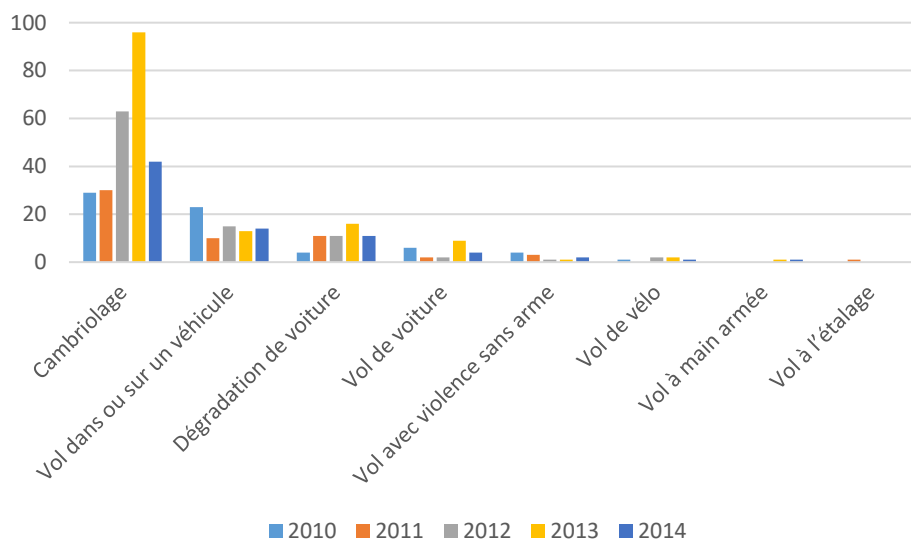


### Aperçu global de la criminalité

Les données ci-dessous proviennent des statistiques de la Police Fédérale pour la Commune de Héron. Les statistiques reprennent l'ensemble des figures criminelles jusqu'en 2014 (selon les données disponibles). Notons que sur le territoire de Héron, entre 2010 et 2014, aucun vol à la tire ou d'arrachage de sac à main n'a été signalé. Les délits les plus courants sont les cambriolages (avec un pic à 96 pour 2013), les vols dans ou sur un véhicule ainsi que les dégradations de voiture. Les chiffres sont globalement en baisse pour 2014.

Figure criminelle	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Cambriolage dans habitation</b>	29	30	63	96	42
<b>Vol dans ou sur un véhicule</b>	23	10	15	13	14
Dégradation de voiture	4	11	11	16	11
Vol de voiture	6	2	2	9	4
<b>Vol avec violence sans arme</b>	4	3	1	1	2
<b>Vol de vélo</b>	1	0	2	2	1
<b>Vol à main armée</b>	0	0	0	1	1
<b>Vol à l'étalage</b>	0	1	0	0	0
<b>Vol à la tire</b>	0	0	0	0	0
<b>Arrachage de sac à main</b>	0	0	0	0	0

Criminalité à Héron entre 2010 et 2014 © Police Fédérale

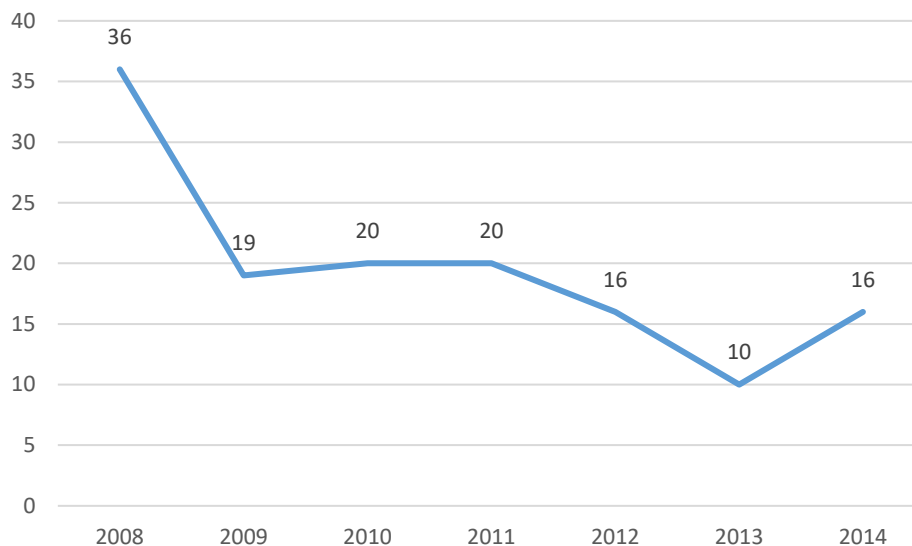


Criminalité à Héron entre 2010 et 2014 © Police Fédérale, S&A 2016



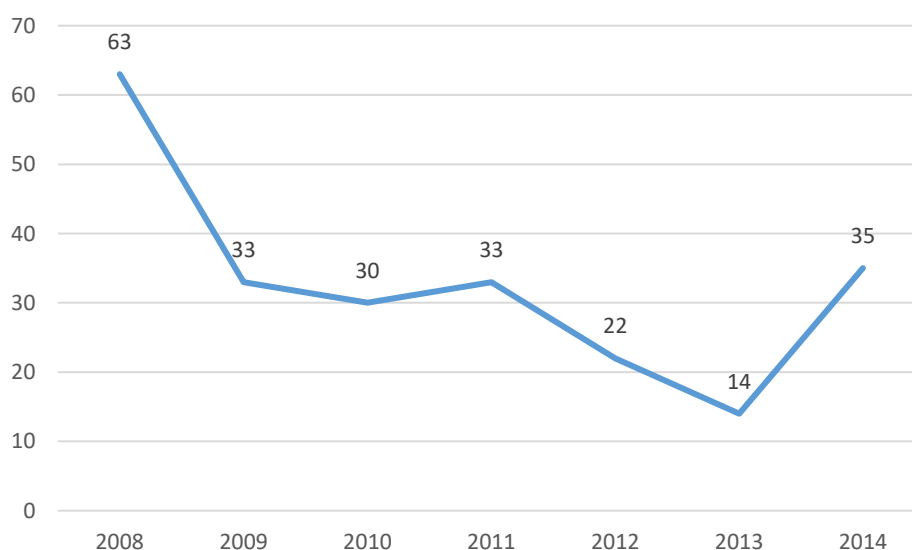
### Aperçu global de la sécurité routière

Le nombre d'accidents de la circulation est en diminution constante entre 2008 et 2013 avec une augmentation en 2014.



Nombre d'accident de la circulation © IWEPS – 2014, S&A 2016

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du nombre de victimes depuis 2008. On peut remarquer, assez logiquement, une même courbe que pour le nombre d'accidents de la circulation avec une augmentation de 14 à 35 victimes entre 2013 et 2014. Le chiffre de 2014 est cependant presque deux fois moins élevé que 2008.



Nombres de victimes © IWEPS – 2014, S&A 2016

### II.5.1.2 Service Incendie

Il n'existe pas de service incendie sur la commune de Héron. Le service est fourni par le service régional d'incendie de Huy situé rue de la Mairie à 4500 Huy.

Héron fait partie de la de secours 3 de la Province de Liège, il s'agit de l'une des 34 zones de secours de Belgique et l'une des 6 zones de la Province de Liège.

### II.5.1.3 Justice

Au niveau judiciaire, la Belgique est divisée 12 arrondissements judiciaires (depuis le 1er avril 2014, auparavant 27). L'entité de Héron fait partie de l'**arrondissement judiciaire de Liège** (auparavant de Huy) et fait partie de la division de Huy.



© Service public fédéral - Justice



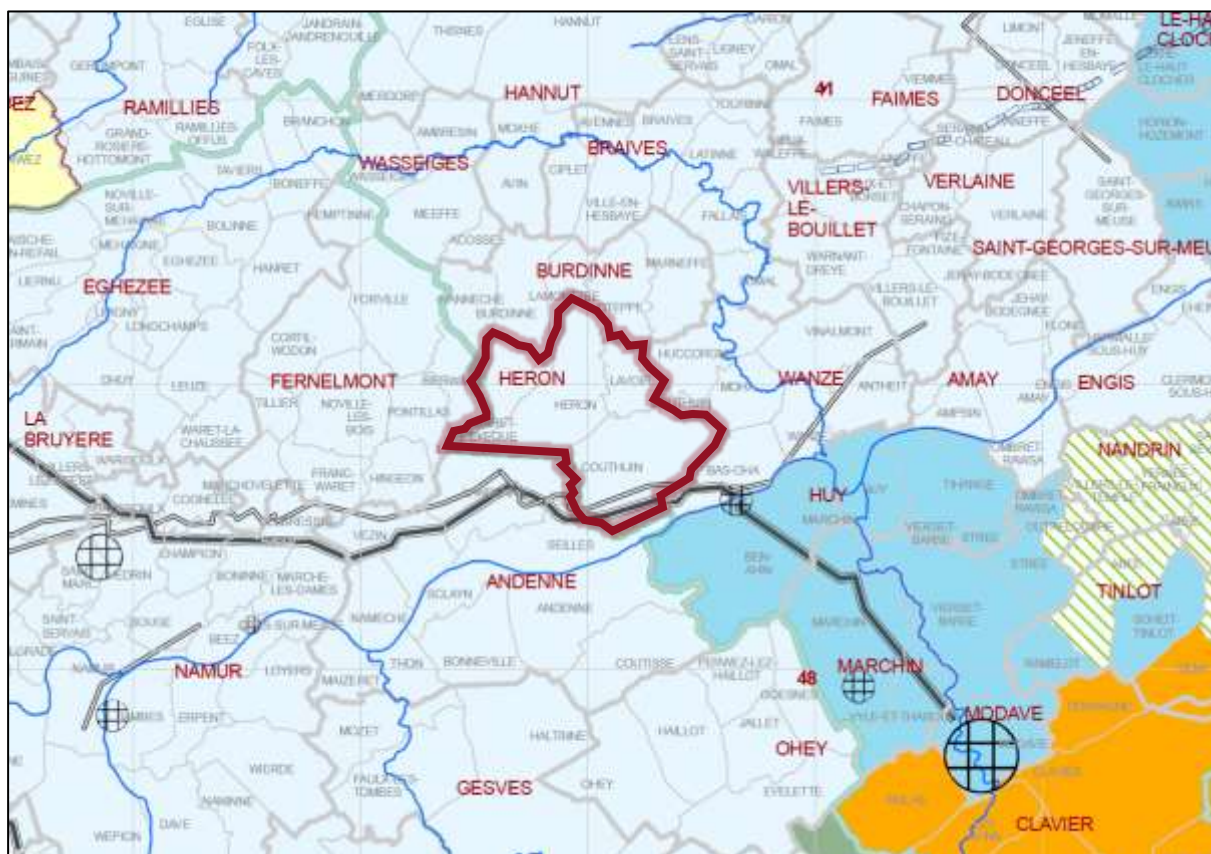
## II.5.2 Les réseaux techniques et les déchets

### ⇒ Carte 11 : Les réseaux techniques

#### II.5.2.1 L'eau

Concernant la distribution d'eau, la commune de Héron dépend dans sa totalité de la SWDE (Société Wallonne des Eaux).

Il est à noter, comme l'indique la carte ci-dessous, que deux conduites d'adduction d'eau traversent la commune dans le sud de son territoire (Couthuin). Une conduite présente un diamètre supérieur à 500 mm et l'autre inférieur à 500 mm.



© DGO3 - 2011

### II.5.2.2 Le réseau d'égouttage et l'épuration des eaux

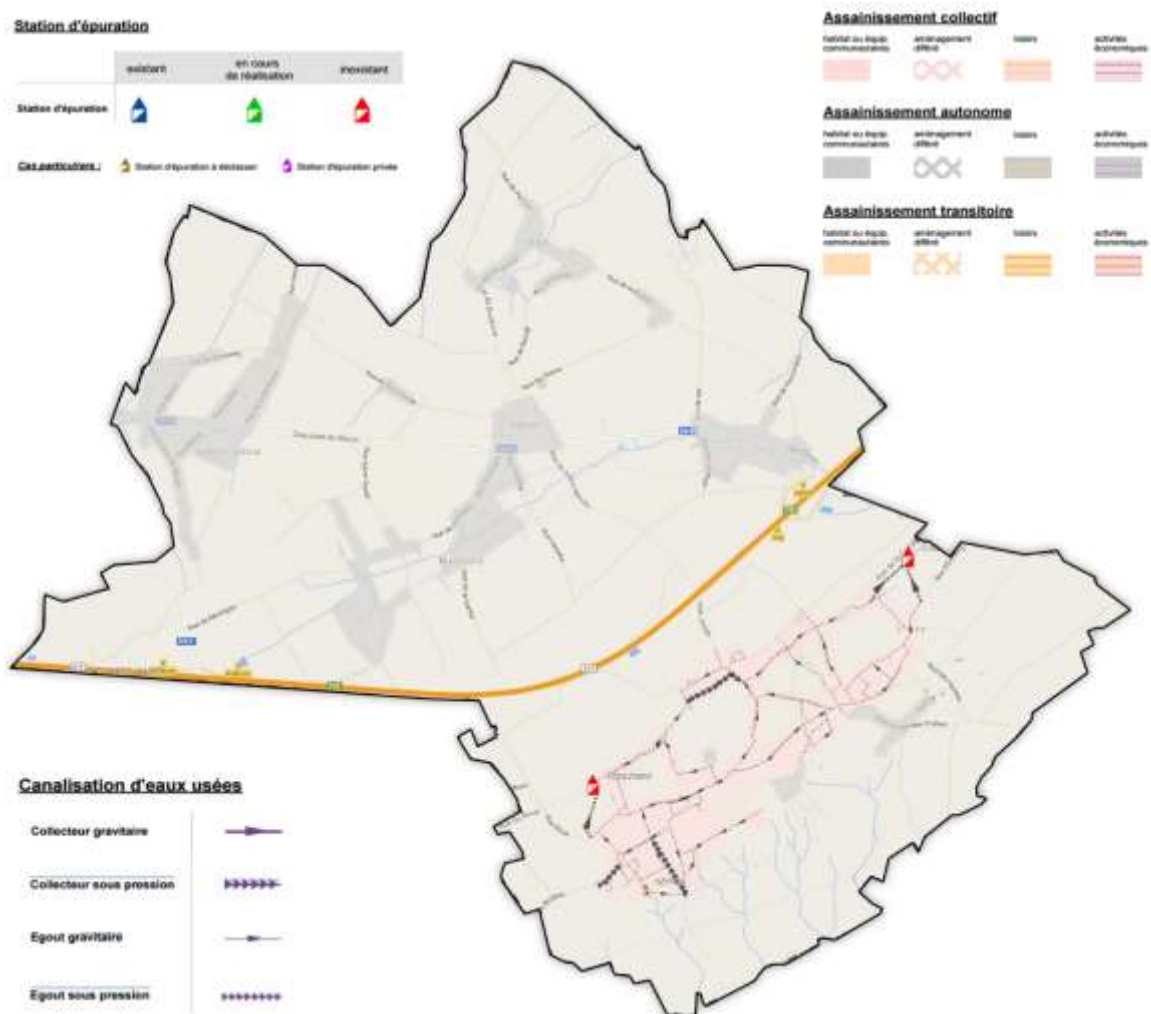
Héron dépend de l'intercommunale A.I.D.E. L'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes exerce ses activités sur l'ensemble du territoire de la province de Liège (84 communes).

Elle est active dans le domaine de la protection de la région liégeoise contre les inondations indirectes de Meuse liées aux affaissements miniers (démergement), ainsi que dans le domaine de l'assainissement des eaux usées (égouttage, collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration, etc.).

La totalité du territoire de la commune de Héron est reprise dans la zone du PASH « **Meuse aval** ».

La partie de la commune située au sud de l'autoroute est reprise, au PASH, en « régime d'assainissement transitoire ».

Le territoire restant ainsi que quelques zones marginales de Couthuin se trouvent, par contre en « régime d'assainissement autonome ».



Pash – © SPGE

Si l'on compare l'ancien PCGE au PASH, on peut remarquer que tout ce qui était repris à Couthuin en zone égouttée au PCGE a été mis en « régime d'assainissement transitoire » au PASH, sauf le quartier des Basses Trixhes qui est par contre repris en « zone d'assainissement autonome ».

Une bonne partie de Couthuin est actuellement égouttée et un réseau d'égouts particulièrement important est encore prévu au PASH. Par contre, au Nord, l'égouttage est morcelé à Lavoir, Héron et Boingt. A Waret-l'Évêque, comme à Couthuin, le PASH indique un réseau d'égouts « futurs » qui couvre la totalité de ce village et qui aboutit au niveau d'un point de rejet le long du ruisseau « La Burdinale ».

Les eaux usées de ce réseau seront prises en charge par les deux futures stations d'épuration de Couthuin, d'une capacité estimée de 1.500 EH, et Surlemez, d'une capacité estimée de 800 EH.

Selon les informations reçues de la part de l'AIDE, la station d'épuration de Couthuin est classée en priorité 4.1 suivant les critères de la SPGE. Par conséquent, l'ouvrage n'est actuellement repris dans aucun programme d'investissements de la SPGE, ce qui implique qu'aucune étude n'ait été entamée jusqu'à présent. La date de mise en service est donc encore inconnue.

Concernant, la station d'épuration de Surlemez, elle est également classée en priorité 4.1 suivant les critères de la SPGE. Aucune étude et aucune date de mise en service ne sont donc connues actuellement.

Dès que la station de Surlemez sera réalisée, il conviendra également de mettre en œuvre la station de pompage de la rue Bordia qui doit permettre la mise hors service de la station d'épuration communale de Géron (200 EH). En attendant, celle-ci doit être maintenue en fonctionnement.

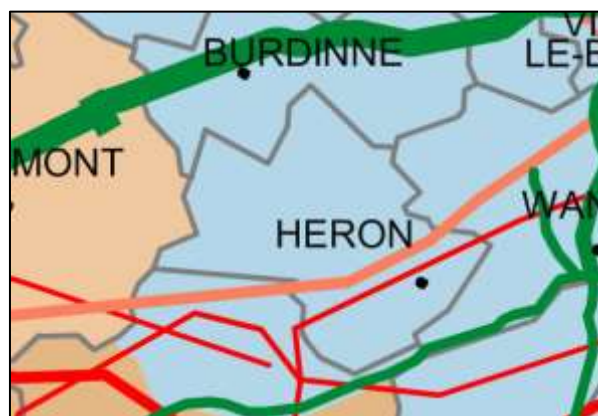
### II.5.2.3 Le réseau de distribution d'électricité et de gaz

C'est la société RESA (groupe TECTEO) qui est l'opérateur de réseau pour la distribution d'électricité et de gaz sur la commune de Héron. Il s'agit du principal opérateur de la Province de Liège.

La majorité du réseau électrique de Héron est aérien, mis à part le réseau moyenne tension qui comprend une partie souterraine.

La Commune est traversée par une ligne haute tension 70Kv, au Sud, parallèlement à la vallée. Elle traverse les villages de Envoz, Couthuin-centre et Surlemez (en rouge sur la carte).

Aucune conduite de gaz ne traverse directement la Commune, cependant une conduite juxta le sud du territoire (600 mm – en vert sur la carte).



www.icedd.be



#### II.5.2.4 Energie éolienne

Electrabel avait fait une demande de permis pour l'installation d'un parc éolien de trois unités, à cheval sur les communes de Héron et d'Andenne en bordure de l'autoroute E42. Toutefois, il apparaît que cette demande n'a jamais abouti.

Caractéristiques des éoliennes envisagées à l'époque :

- puissance d'une éolienne ; max. 2 MW
- puissance du parc éolien ; max. 6 MW
- hauteur du mât ; max. 100 m
- diamètre du rotor. max. 80 m

Un deuxième projet de parc éolien est, quant à lui, en cours de réalisation. Il se situe entièrement sur le territoire communal et est mené par EDF Luminus. Il s'agit de l'implantation de 6 éoliennes (dont 3 sont prioritaires) à proximité de l'autoroute E42, au sud du hameau des Malheurs.

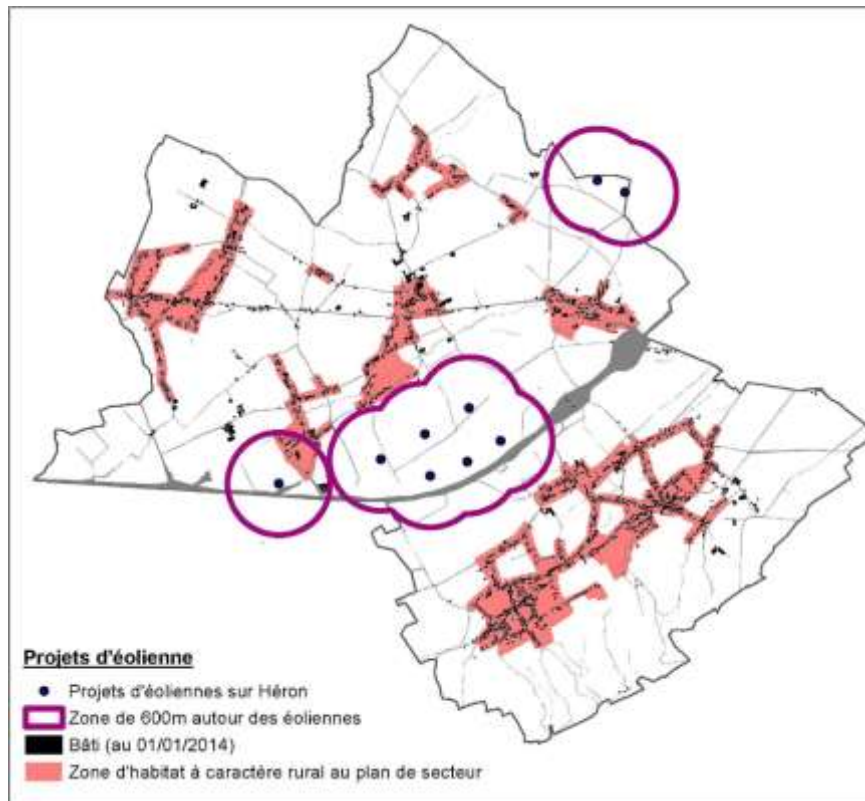
Caractéristiques des éoliennes envisagées :

- puissance d'une éolienne ; entre 2 et 3,2 MW
- puissance du parc éolien ; entre 12 et 19,2 MW
- hauteur du mât ; entre 93 et 108 m
- diamètre du rotor. Entre 82 et 114 m

Un troisième projet est également envisagé par Electrabel sur le territoire communal, à cheval sur la commune de Wanze. Il s'agit de l'implantation de 6 éoliennes (dont 2 sur la commune de Héron) au Nord-Est du hameau de Bolette et à l'Ouest de l'autoroute. Le projet a été déposé et l'enquête publique s'est clôturée le 17 juin 2015.

Lorsqu'on réalise un périmètre de 600 m autour de ces projets d'éoliennes, on remarque que seul le premier projet d'un parc éolien à cheval sur les communes de Héron et d'Andenne en bordure de l'autoroute E42, impacte des habitations, ainsi que des terrains disponibles en zone d'habitat rural.

Ce projet a été abandonné.



Implantation des éoliennes – © Pluris dans le cadre du SSC

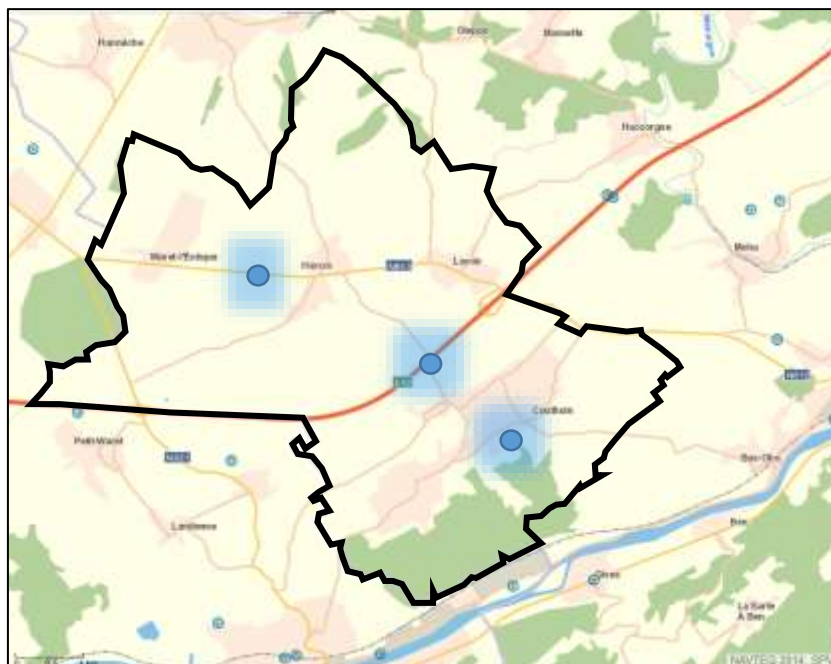
### II.5.2.5 Les antennes GSM

En 2015, la Commune de Héron compte trois antennes GSM :

- une antenne sur le Château d'eau de la Chaussée de Wavre à Héron ;
- une antenne sur un des pylônes de la ligne haute tension longeant la rue de la Vignette ;
- une antenne rue Jottée à Couthuin, en bordure de l'autoroute au niveau de l'aire de parking.

Les antennes GSM sont régies par l'Arrêté Royal du 10 août 2005 émanant du SPF Santé Publique qui a édicté des normes d'application uniquement en cas d'implantation de nouvelles antennes GSM dans un contexte bâti existant.

Pour chacune des antennes répertoriées sur la commune de Héron, l'ISSeP a calculé le contour de la zone où l'émission produite pourrait dépasser le seuil de 3 V/m sous la forme de courbes d'isovaleur correspondant à cette limite. Une courbe d'iso-valeur est une courbe le long de laquelle le champ présente une intensité constante. D'après le rapport de contrôle, les antennes GSM de Héron respectent les valeurs d'émission maximale.



Implantation des antennes émettrices – © SPW-WalOnMap

## II.5.2.6 Gestion et traitement des déchets

### La collecte des déchets

La gestion des déchets ménagers de la Commune est assurée par l'Intercommunale de Namur, le Bureau Economique de la Province de Namur (BEP).

En 2014, à Héron, chaque habitant a jeté en moyenne 211,6 kg de déchets (352 kg en 2000) dont 114,4 kg d'ordures ménagères. Les Héronnais doivent utiliser des sacs réglementaires pour leurs déchets ménagers sur lesquels la commune perçoit une redevance.

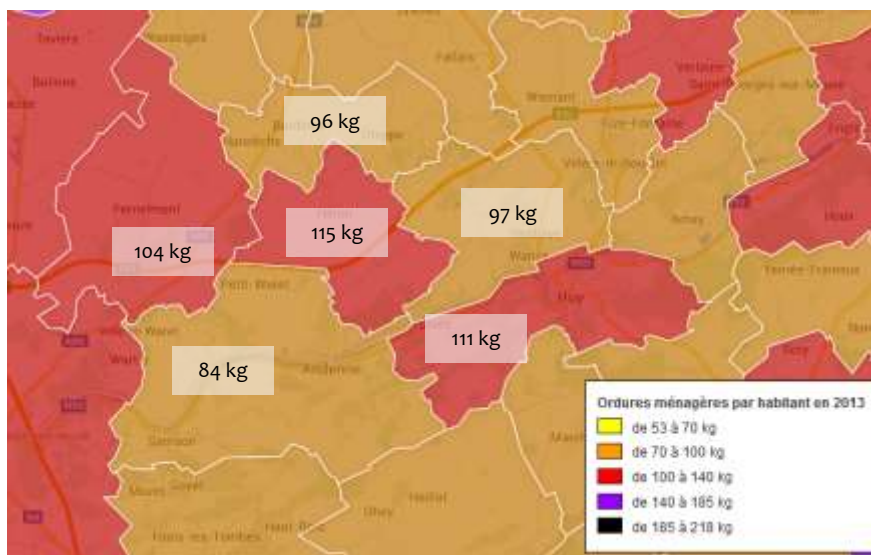
Depuis début 2016, la collecte des déchets organiques est organisée via l'utilisation de sacs spéciaux biodégradables.

### La production des déchets et leur gestion

Le tableau suivant renseigne le service de collecte et de traitement suivant le type de déchets ainsi que le poids moyen produit par habitant en 2014.

Déchet	Collecteur	Centre	Traitement	Tonnes	Kg / habitant
Encombrants mélangés	BEP	BEP - SITE DE FLORIFFOUX	Regroupement	58,3	11,4
Ordures ménagères brutes (OMB)	BEP	BEP - SITE DE FLORIFFOUX	Regroupement	586,9	114,4
Déchets organiques	BEP	BEP - SITE DE FLORIFFOUX	Regroupement	72,7	14,2
Papiers et cartons mélangés	BEP	BEP CENTRE DE CINEY - BIRON	Broyage	162,3	31,6
PMC en mélange	BEP	BEP - SITE DE FLORIFFOUX	Tri	74,9	14,6
Verre Blanc + coloré	MINERALE	MINERALE	Broyage	107,2	20,9
Encombrants mélangés	SHANKS	BEP - SITE DE FLORIFFOUX	Regroupement	23,3	4,5
<b>TOTAL</b>				<b>1.085,5</b>	<b>211,6</b>

Production des déchets des ménages et leur gestion – © DGNRE



Les ordures ménagères - © Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers – SPW

Comparativement à ses voisins, les héronnais produisent plus de déchets ménagers (les chiffres se rejoignent si l'ensemble des déchets sont pris en considération)

### Parcs à conteneurs

Outils incontournables du tri des déchets, les parcs à conteneurs sont des espaces clôturés spécialement aménagés pour permettre la récolte de différentes matières en vue de les recycler, les valoriser ou les éliminer en respect de la législation environnementale. Presque 55 % des déchets issus des ménages y transitent. Le parc à conteneurs de Héron se situe rue Chavée à Couthuin.



Parc à conteneurs de Héron – © Google

### Bulles à verre

Héron dispose de 7 bulles à verre. Verre incolore et verre coloré suivent des filières de recyclage différentes. Il est donc important de bien les séparer. Le verre ne peut être correctement recyclé que dans la mesure où il ne contient qu'un très faible pourcentage d'impuretés.

Voici l'emplacement des bulles à verre :



Localité	Adresse
Couthuin	Place communale
Couthuin	Rue Moncia
Couthuin	Rue de la Galerie
Héron	Rue Saint-Martin
Héron	Rue de Forseilles
Lavoir	Rue de Huccorgne
Waret-l'Evêque	Rue de la Fontaine

Position des bulles à verre – © Héron

### II.5.3 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Criminalité en baisse.</li><li>➤ Nombre d'accidents de la circulation globalement en baisse depuis 2008 (malgré une hausse en 2014).</li><li>➤ Diminution des ordures ménagères avec une meilleure gestion de celles-ci.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le nord du territoire est repris en zone d'assainissement autonome.</li><li>➤ Les stations d'épuration prévues ne sont encore reprises dans aucun programme d'investissement de la SPGE.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Réalisation des stations d'épuration de Surlemez et de Couthuin.</li><li>➤ Potentiel d'implantation d'éoliennes sur le territoire, source d'énergie durable.</li></ul>	-



## II.6 Equipements et services de loisirs

### II.6.1 Les festivités et le folklore

Les principaux événements et festivités se déroulant habituellement à Héron sont succinctement décrits ci-après. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

#### II.6.1.1 Souper des associations

Il s'agit d'un souper organisé depuis 2010 par l'**ASBL Plein Vent** ouvert à tous. Cette ASBL, très active, joue un rôle primordial au sein du milieu associatif et privé local. Elle gère notamment toutes les problématiques liées à la location de salles. Ce souper annuel permet à l'ASBL de continuer à pratiquer des prix démocratiques tout au long de l'année pour les locations de salles aux diverses associations et privés.

#### II.6.1.2 Grand feu de Surlemez



La tradition du grand feu carnavalesque reste très vivante dans ce hameau couthinois. En effet, chaque année, après un feu d'artifice, les sorcières procèdent à l'allumage d'un grand feu.

#### II.6.1.3 Salon des jeunes vigneron



Les Compagnons de Cépages proposent en 2016 la quatrième édition de leur Salon des jeunes vigneron à la salle Plein vent de Couthuin. Ils sélectionnent une vingtaine de vigneron, pour la qualité de leurs cuvées, représentant toutes les régions viticoles de France et du Luxembourg. L'objectif du salon est de montrer une approche différente du travail de la vigne et renouer avec le plaisir de déguster des vins d'exploitations familiales.

#### II.6.1.4 Cheese party des voisins de Lavoir

Chaque année le comité des « Joyeux Lavaois » organise une Cheese Party afin de réunir tous les voisins du village autour d'une dégustation de fromages. La festivité se déroule dans la Salle communale, Place Fayat.

#### II.6.1.5 Grand Feu à Warêt-l'Evêque

Chaque année, le comité des fêtes de Warêt organise son Grand Feu au mois de mars autour d'un barbecue.

#### II.6.1.6 Jogging de Héron

Chaque année, au mois de mars, un jogging est organisé sur le territoire de Héron sur une distance d'environ 6 km.

#### II.6.1.7 Soirée du Bourgmestre

Au mois d'avril, la Commune organise la soirée du Bourgmestre. Il s'agit d'un souper et d'une soirée dansante.

#### II.6.1.8 Fête de la ruralité

Cette fête, qui a pris ses racines dans le cadre du précédent PCDR approuvé en 2001, a pour but de rassembler et rapprocher les habitants de Héron autour de l'agriculture.

#### II.6.1.9 Procession à Saint-Donat

La chapelle qui abrite la potale de Saint-Donat culmine dans la campagne héronnaise ce qui la rend visible de loin. Elle est, comme le veut la tradition, lieu de bénédiction les derniers dimanche de juin des tracteurs, cavaliers et quads. La procession démarre de coutume, de l'église Saint-Martin à 14 h précises avec le Saint protecteur et la bannière avant de rejoindre la chapelle.

Des plus anciens du village jusqu'aux très jeunes agriculteurs, Saint-Donat est très vénéré. Ils sont un petit groupe à organiser la procession qui leur est très chère.



Chapelle Saint-Donat © FRW - 2015



### **II.6.1.10 Fête Sur-Les-Trixhes**

Cet évènement a fêté son centenaire en 2011. Il a lieu toute les années au mois d'Août et propose un programme d'activités diverses et variées aux Couthinois.

### **II.6.1.11 Festival Folk de Marsinne**

Seul du genre en Wallonie, le festival accueille durant le 2<sup>ème</sup> weekend de septembre des groupes connus et moins connus pour faire plaisir à un public principalement de danseurs.

Ce festival accueille concerts, bals, théâtre de rue et de marionnettes, luthiers, artisans. Il s'agit du plus ancien festival de musique traditionnelle de Wallonie.

### **II.6.1.12 Fête de la Saint-Hubert**

Au mois d'octobre, sur le site de l'église Saint-Hubert, une fête est organisée avec la Cavatine et sonneurs de trompe, la bénédiction des animaux, des balades pédestres, canine et équestres.

Le tout est appuyé par la présence de petite restauration de type « pain-saucisse ».

### **II.6.1.13 Envoz'Art**

Envoz'Art rassemble des artistes de Héron et des environs, peintres (acrylique, aquarelle, collages, gouache, huile...), photographes, sculpteurs, céramistes et est ouvert à toute forme d'expression. Le but de l'association est d'aider ses membres à progresser et à exposer leurs œuvres.

Le groupe se réunit une fois par mois dans la salle communale de Héron. Un artiste présente ses réalisations récentes et la discussion porte tant sur le processus de création que sur des aspects techniques. Des informations sont échangées sur les expositions passées et futures.

Chaque année, le dernier weekend de novembre, Envoz'Art organise une exposition dans la salle Plein Vent à Couthuin.

## **II.6.2 Les marchés et les brocantes**

### **II.6.2.1 Petit marché de Couthuin**

Inauguré le 29 mai 2013, le Petit Marché de Couthuin est organisé tous les mercredis matins (de 9 à 13h) sur la Place communale de Couthuin.

Au travers de cette initiative - soutenue par l'Administration Communale de Héron et le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne - l'ADL souhaite proposer aux consommateurs un éventail de produits alimentaires variés et de qualité : légumes et fruits de saison, fleurs et plantes, poissons frais, poulets rôtis, fromages et produits laitiers régionaux, vins, épices, etc.

### II.6.2.2 Les brocantes

Une grande Brocante, la brocante de l'étoile, est organisée chaque année à Surleméz. On y retrouve 300 emplacements.

Un vide grenier est également organisé au mois de mai à l'école communale de Couthuin-Centre.

### II.6.3 Les salles

#### II.6.3.1 Les salles communales

Il existe trois salles communales à Héron :

Salle	Adresse	Description succincte
Salle de Héron	Rue Saint-Martin, 15 à 4217 Héron	
Salle de Lavoir	Place Fayat à 4217 Lavoir	
Salle de réunion de Couthuin	Place Communale, 2 à 4218 Couthuin	



Salle communale de Héron - © Commune Héron

#### II.6.3.2 Autres salles

En plus des salles communales, notons la présence des salles, pouvant être mises en location pour divers évènements, suivantes :

Salle	Adresse	Description succincte
« Plein Vent »	Rue Pravée, 32 à Couthuin	3 salles : 203 m <sup>2</sup> , 54 m <sup>2</sup> et 25 m <sup>2</sup> .
Cercle paroissial Hérédia	Rue Saint Martin à Héron	Composé d'une salle de 170 m <sup>2</sup> et d'un cercle de 40 m <sup>2</sup> .
Cercle paroissial Notre-Dame de Couthuin	Rue Docteur Beaujean, 6 à Couthuin	

<b>Salle du CPAS</b>	Rue de la Gare, 7 à Héron	La salle peut accueillir jusqu'à 60 personnes assises.
<b>Château – Ferme de Marsinne</b>	Rue de la Médaille, 17 à 4218 Couthuin	Location de salles pour les banquets, réceptions et mariages.
<b>Salle de la Ferme Henry</b>	Rue Close, 11 à 4217 Lavoir	
<b>Salle du château d'Envoz</b>	Drève d'Envoz, 1 à 4218 Couthuin	Salle modulaire pour les banquets, réceptions, mariages et séminaires.



Salle « Plein Vent » - © Google, FRW - 2015

#### II.6.4 Presse et médias

La commune est couverte par différents journaux à diffusion régionale listés ci-dessous.

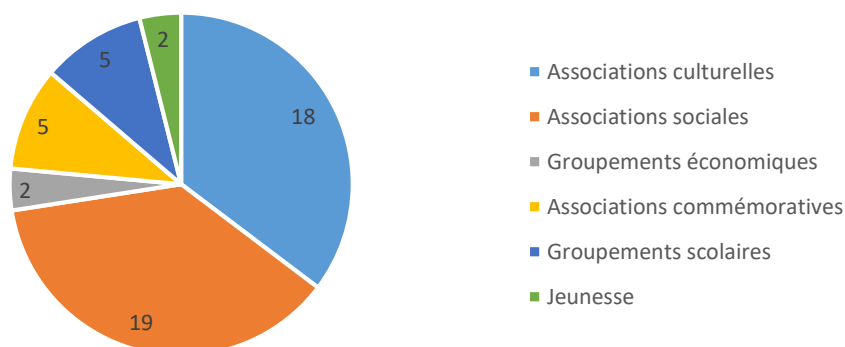
- L'Avenir ;
- Sud Presse – La Meuse ;
- DH Liège ;
- Le Soir, édition de Liège.

En plus de la presse locale, différents médias sont mis en place pour informer les héronnais :

- Le bulletin communal "Le Trèfle" qui paraît tous les trois mois ;
- Le site internet de la commune ;
- Des informations ponctuelles sont également transmises par "toutes-boîtes" ;
- Pour les manifestations importantes, des conférences de presse sont organisées ;
- Différentes pages « Facebook » : ADL Héron, Héronomy, Petit Marché de Couthuin, Moulin de Ferrières et tout récemment pour la présente Opération de Développement Rural.

## II.6.5 Milieu associatif

De nombreuses associations sont présentes sur la commune de Héron. Ces dernières sont une cinquantaine (hors associations sportives) et de nombreuses thématiques sont traitées comme les associations sociales, les associations culturelles, les groupements économiques, les associations commémoratives, les groupements scolaires et les mouvements de jeunesse. Le graphique ci-dessous montre de quelle manière ces associations sont ventilées en fonction de la thématique traitée.



Associations ventilées par type – S&A 2016

On constate que les associations actives dans le domaine « de la culture » « sociales » sont les plus représentées (18 et 19 associations respectivement). Notons également la présence de deux associations pour les jeunes.

➤ **Annexe 4 : Liste des associations**

## II.6.6 Culture

### II.6.6.1 Centre culturel

La commune est affiliée au Centre culturel de Huy qui propose certaines activités au Plein Vent.

Il est situé avenue Delchambre, 7a.

Pour le prochain Décret, la Commune a manifesté son intention d'être associé au Centre Culturel de Wanze.

### II.6.6.2 Les bibliothèques, ludothèques, centre de documentation

On retrouve une bibliothèque publique sur le territoire communal. Celle-ci se trouve rue Saint Martin 15b à Héron.

En plus de la bibliothèque, notons la présence de 2 « Bibliobus » deux fois par mois (le vendredi) à l'école communale de Waret-l'Évêque et à l'école communale de Surlemmez.

On ne retrouve pas de ludothèque ou de centre de documentation sur l'entité.

## II.6.7 Sport

### II.6.7.1 Les infrastructures sportives

L'établissement majeur est le Centre sportif Heromnisport qui est une salle communale récente, polyvalente et de grande taille. Au total, 6 infrastructures sont recensées sur l'entité.

Le tableau ci-dessous reprend les infrastructures sportives existantes sur la commune de Héron.

Dénomination	Adresse	Caractéristiques
<b>Complexe Heromnisport</b>	Chaussée de Wavre, 41A à Héron	Le nouveau complexe sportif de Héron est composé d'une salle multi-sports répondant aux normes des fédérations sportives (mini-foot, basket, volley, handball, badminton, tennis, aéromodélisme électrique, etc...) de 42 mètres sur 24 et d'une salle adaptée aux sports de combat, à la gymnastique, au tennis de table, à la danse, etc ... de 20 mètres sur 10.
<b>Tennis et multisports</b>	Rue Pied du Thier à Couthuin	Cette zone multisport a été réalisée dans le cadre de la précédente opération de développement rural. On y retrouve : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ un terrain de tennis exclusivement réservé à la pratique du tennis</li> <li>➤ un terrain multisports réservé au tennis, volley-ball, basket, etc.</li> <li>➤ des terrains de pétanque</li> </ul>
<b>Tennis et mini-foot</b>	Rue de la Gare à Héron	Il existe un projet de rapatriement près du Héromnisport.
<b>Football</b>	Rue de la Galerie à Couthuin	
<b>Gym</b>	Rue Saint Martin à Héron	



Complexe Heromnisport à Héron – © S&A 2016



### II.6.7.2 Les groupements sportifs

Les associations sportives recensées sur le territoire sont au nombre de 9 :

Association sportive	Responsable	Adresse
Club de Volley-ball		
Royal Couthuin Sports	Eric Hautphenne	Rue Bordia, 5 à 4218 Couthion
Gym Club « Le Hérédia »	Agnès Hubert	Rue de Montigny, 1 à 417 Héron
Héromnisports	Dominique Delcourt	Chaussée de Wavre, 41a à 4217 Héron
Promenade Vélo Club	Fabrice Kohl	Rue Docteur Beaujean, 6 à 4218 Couthuin
Mini-foot Héron	Philippe Thise	Rue Saint-Donat, 5 à 4217 Héron
Club canin du Marais	Etienne Thiry	Chaussée de wavre, 99 à 4217 Waret-l'Evêque
Les oursons	Michel Dock	Chaussée de Wavre, 100 à 4217 Waret-l'Evêque
L'Aronde Dance Club	Tony Furlan	Rue Pravée, 11 à 4218 Couthuin

*Liste des associations sportives – S&A © 2016*

### II.6.8 Plaine de jeux pour enfants

Nous pouvons dénombrer 4 plaines de jeux sur l'entité :

- Une aire de repos et de détente à la rue Pied du Thier à Couthuin ;
- Une plaine de jeux à l'allée des Thuyas à Surlomez ;
- Une petite plaine de jeux aux abords de l'école de Waret-l'évêque ;
- Des terrains de tennis à la rue de la Gare à Héron mais qui vont être déménagés à proximité du Héromnisports.





## II.6.9 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Des festivités organisées tout au long de l'année.</li><li>➤ Une cinquantaine d'associations actives dans des domaines variés.</li><li>➤ Un bon réseau de diffusion de l'information locale.</li><li>➤ Une bibliothèque communale + 2 bibliobus.</li><li>➤ Une grande infrastructure sportive polyvalente (Heromnisport).</li><li>➤ Une dizaine de clubs sportifs permettant la pratique de disciplines sportives variée.</li><li>➤ Petit Marché sur la place de Couthuin.</li></ul>	-
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Existence de belles infrastructures sportives pour le développement du sport.</li><li>➤ La présence d'un tissu associatif assez dynamique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Disparition de certaines associations et/ou club sportifs faute de moyens et d'intérêt de la population.</li></ul>





## *III Pilier : Economie*



## III.1 Structure économique

### Préambule

Chacune des sous-thématiques de ce chapitre sera traitée à plusieurs niveaux en fonction de la pertinence et de l'existence des données comparables :

- Au niveau des communes limitrophes de la province de Liège et de la province de Namur (Burdinne, Wanze, Huy, Andenne et Fernelmont) ;
- Au niveau de la Province de Liège ;
- Au niveau de l'arrondissement administratif de Huy ;
- Au niveau de la Wallonie.

### III.1.1 Quelques définitions

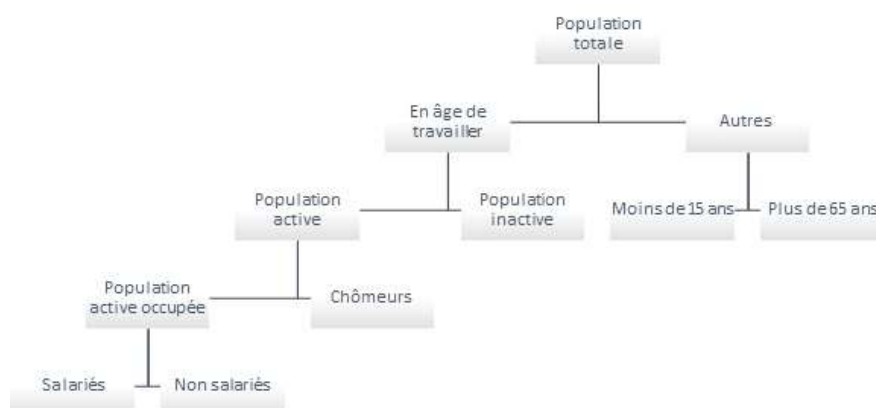
**Population en âge de travailler :** la population de 15 à 64 ans peut être définie comme la population en âge de travailler et donc potentiellement active. Il s'agit avant tout d'un cadre de référence, en principe d'un maximum, qui représente la composante démographique de la population active.

**Population active :** la population active wallonne est composée des personnes résidant en Wallonie, qui travaillent en Wallonie ou ailleurs (population active occupée) ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (population active au chômage).

**Population active occupée :** la population active occupée comprend donc les travailleurs salariés et non-salariés qui résident en Wallonie indépendamment de leur lieu de travail, mais non les travailleurs qui travaillent en Wallonie sans y habiter (les travailleurs occupés en Wallonie constituent l'emploi intérieur qui peut être analysé, pour sa composante salariée, sur la base des données de l'ONSS décentralisée (Office national de sécurité sociale).

**La population active inoccupée :** la population active inoccupée (ou au chômage) wallonne est composée des personnes résidant en Wallonie qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi. Concrètement, il s'agit des demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI).

Le graphique ci-dessous permet de mieux visualiser ces différents types de population :



La santé économique d'un territoire donné est en outre généralement évaluée via le calcul de différents taux. Les principaux sont définis ci-après :

**Taux de population en âge de travailler :** le taux de population en âge de travailler mesure la part de la population potentiellement active au sein de la population wallonne.

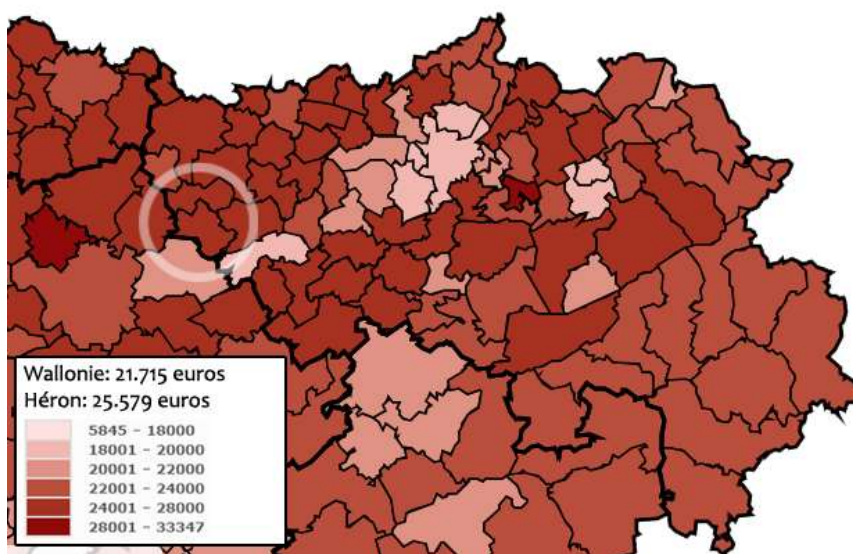
**Taux d'activité :** le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue.

**Taux d'emploi :** le taux d'emploi rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.

**Taux de chômage :** le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

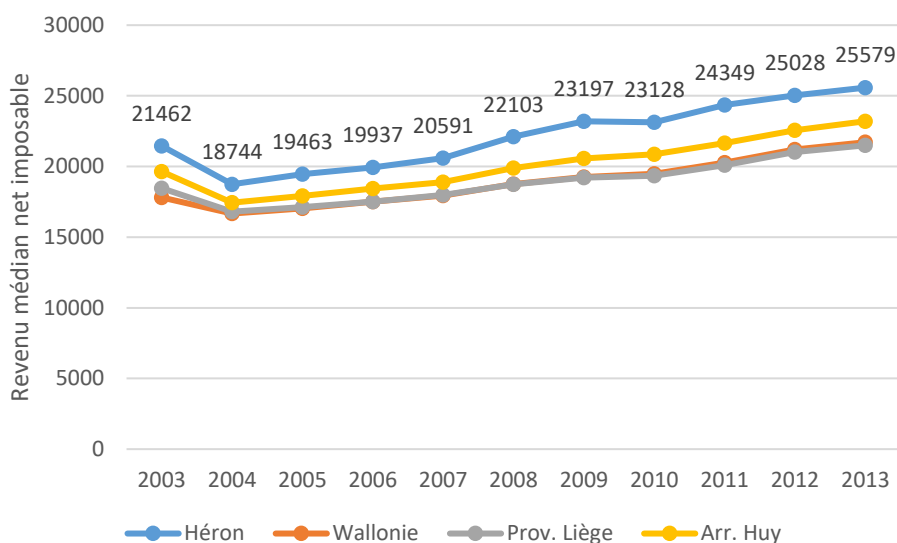
### III.1.2 Niveau de vie

Parmi les nombreux indicateurs utilisés pour évaluer le niveau de vie d'une population, le niveau de revenu médian net imposable permet ici de donner un aperçu révélateur de la situation de la commune de Héron. La carte ci-dessous permet d'observer que Héron, ainsi que plusieurs communes aux alentours de l'entité, bénéficie d'un revenu médian net imposable relativement supérieur aux moyennes de la province, de l'arrondissement et de la Wallonie avec 25.579 euros.



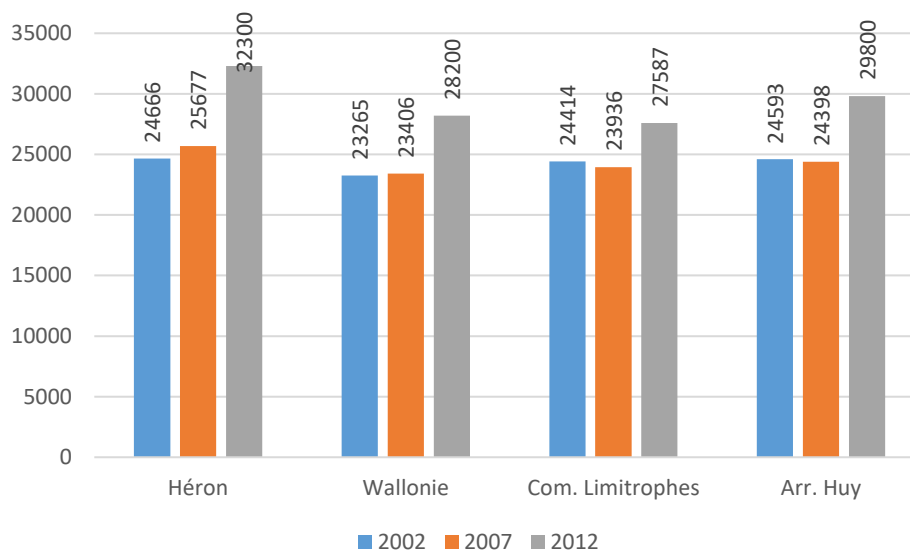
Revenu médian net imposable par déclaration – année 2013 © IWEPS, S&A - 2016

Au fil des années, cette valeur a fluctué et augmenté mais, pour Héron, le revenu médian net imposable est toujours resté au-dessus des moyennes des autres entités précitées.



Comparatif du Revenu médian net imposable © IWEPS, 2016

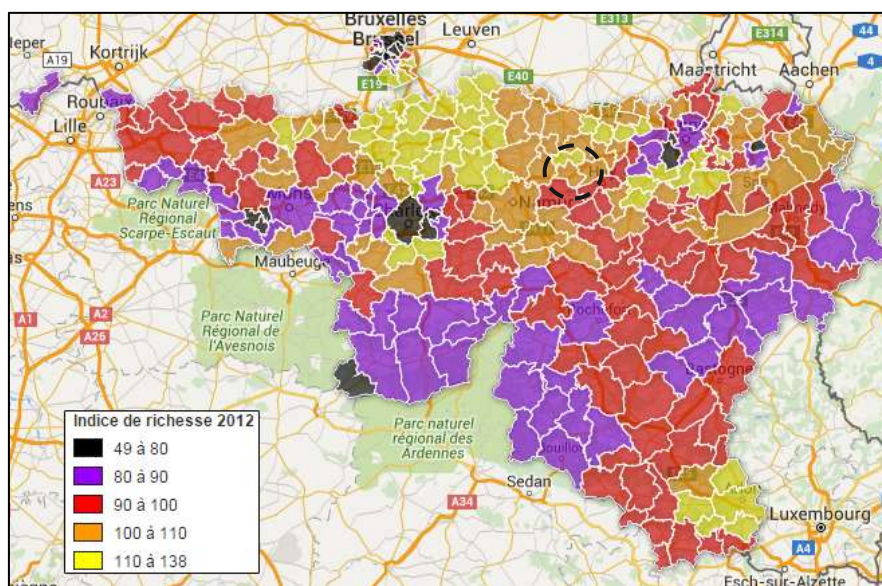
Le graphique ci-dessous reprend le revenu annuel moyen par déclaration en euros. Nous pouvons remarquer l'importance des chiffres pour Héron par rapport aux autres entités étudiées et ce pour toutes les années.



Revenu annuel moyen par déclaration en euros © IWEPS, 2016

L'indice de richesse est un autre outil permettant d'apprécier le niveau de vie d'une population en comparant le revenu moyen par habitant d'un territoire avec le revenu moyen national par habitant. L'indice de richesse de la Belgique est de 100. L'indice de riche de Héron est dans la moyenne belge (103) en 2012. Le revenu moyen par habitant étant de 17.088 euros pour cette même année. Cet indice est supérieur à celui de la Province de Liège pour la même année (95) et celui de la province de Namur (98). Toujours pour 2012, l'indice

de la commune de Héron est supérieur à Andenne (90) et Huy (92), mais inférieur à Wanze (104), Burdinne (111) et Fernelmont (108). L'image ci-dessous représente ces différences.



© Direction générale statistique et information économique (2012)

### III.1.3 Marché du travail

#### III.1.3.1 Population inscrite à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)

Le nombre total de résidents inscrits à la BCSS en 2014 est de 5.149 personnes. Cf. chapitre concernant l'emploi indépendant et salarié.

#### III.1.3.2 Estimation de la population en âge de travailler

Selon les données de l'IWEPS, la population en âge de travailler à Héron se composait de 3.408 individus en 2013 pour une population totale de 5040 habitants. Les actifs occupés représentent la majorité de la population répertoriée pour toutes les années. Cette population se distribue de la manière suivante :

Catégories	2003	2008	2013			Total
	Total	Total	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 65 ans	
<b>Actifs occupés</b>	1713	2001	156	1551	523	2230
<b>Actifs inoccupés</b>	235	270	57	145	63	266
<b>Inactifs</b>	869	879	425	155	332	916
<b>Total</b>	2816	3150	639	1851	918	3408

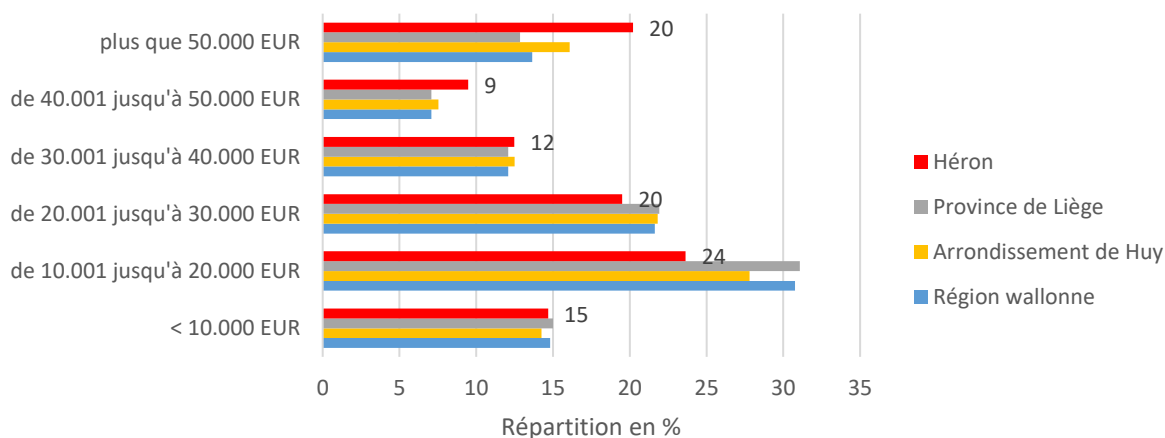
Population active entre 2003 et 2013 © IWEPS - 2016



### III.1.4 Répartition des revenus

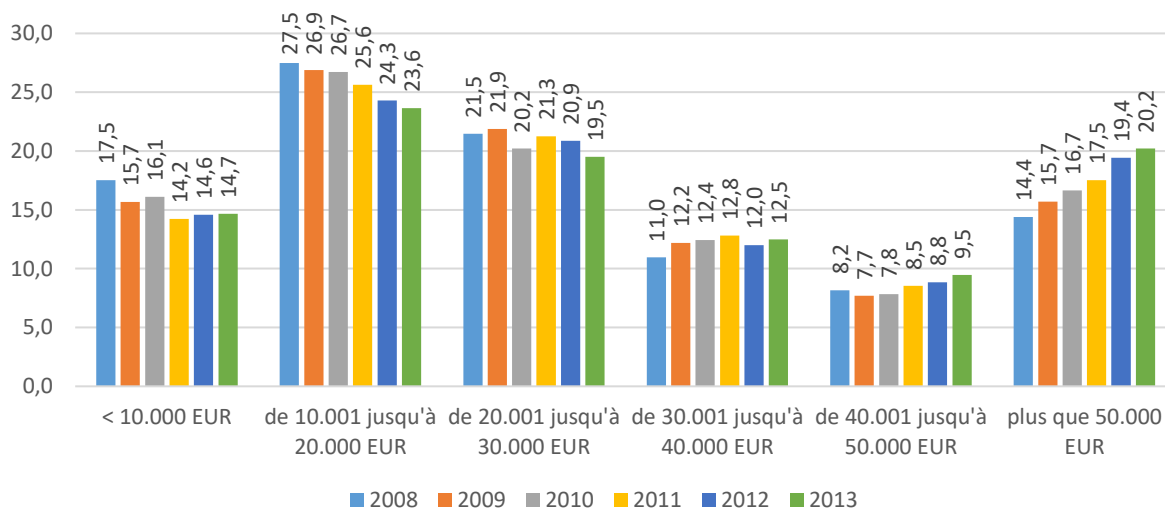
Le graphique ci-dessous permet d'illustrer la manière dont les revenus sont répartis au niveau de la commune de Héron, la province de Liège, l'arrondissement de Huy et la Wallonie pour l'année 2013.

- Nous pouvons constater que la part des plus de 50.000 euro est beaucoup plus importante pour Héron que pour les autres entités étudiées ce qui signifie un niveau de vie plus élevé pour la commune ;
- La part des 10.001 à 20.000 euros est nettement moindre que les autres entités étudiées ;
- Les revenus en dessous de 10.000 euros sont par contre de même ordre de grandeur que l'arrondissement, la province et la Wallonie.



Répartition des revenus © statistiques de revenu fiscal 2013, INS – 2016

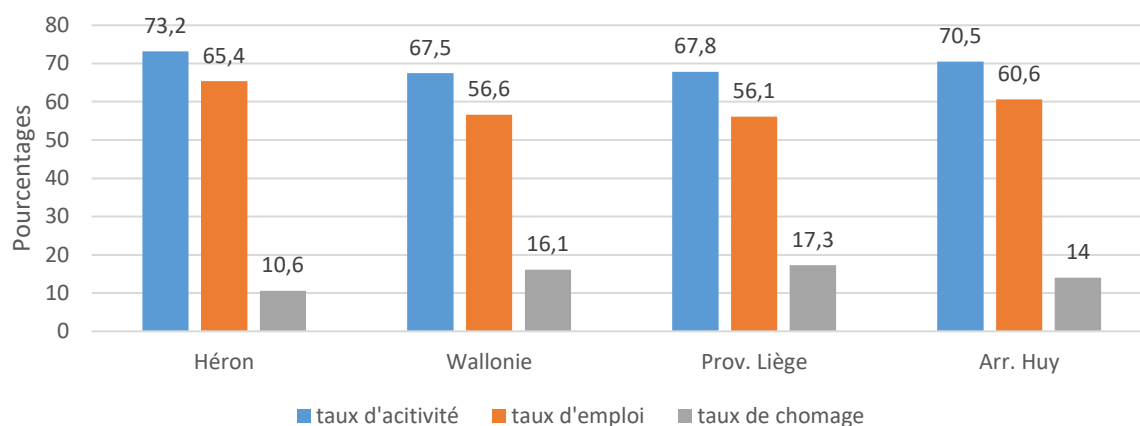
Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la répartition des revenus entre 2008 et 2013 pour Héron. Nous pouvons constater que deux catégories évoluent fortement et sont liées ; les revenus de 10.001 à 20.000 euros et les revenus de plus de 50.000 euros. Les premiers sont en nette diminution au profit des derniers qui sont donc en nette augmentation.



Répartition des revenus © statistiques de revenu fiscal, INS – 2016

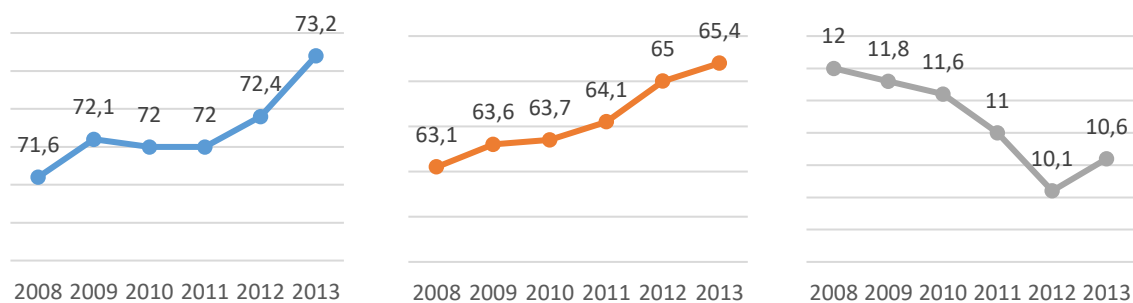
### III.1.5 Emploi

Héron présente un taux de chômage en 2013 de 10,6, ce qui est largement inférieur à la Wallonie (16,1 %), la Province de Liège (17,3%) et l'arrondissement de Huy (14 %). Les taux de chômage a diminué progressivement jusqu'en 2012 pour atteindre 10.1 % pour ensuite remonter légèrement à 10,6 % en 2013.



Proportion des taux en 2013 © IWEPS, 2013

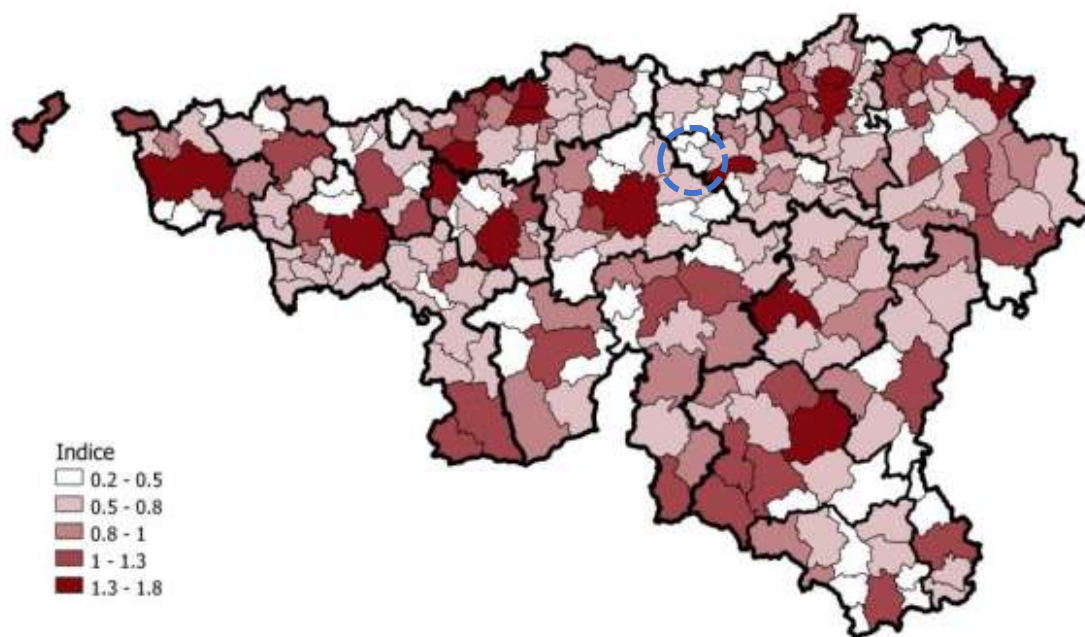
Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des trois thématiques reprises ci-dessous entre 2008 et 2013. Nous pouvons constater une légère augmentation du taux d'activité ainsi que du taux d'emploi et une légère diminution du taux de chômage.



Evolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage © IWEPS, 2013

### III.1.6 Indice d'attractivité de la commune

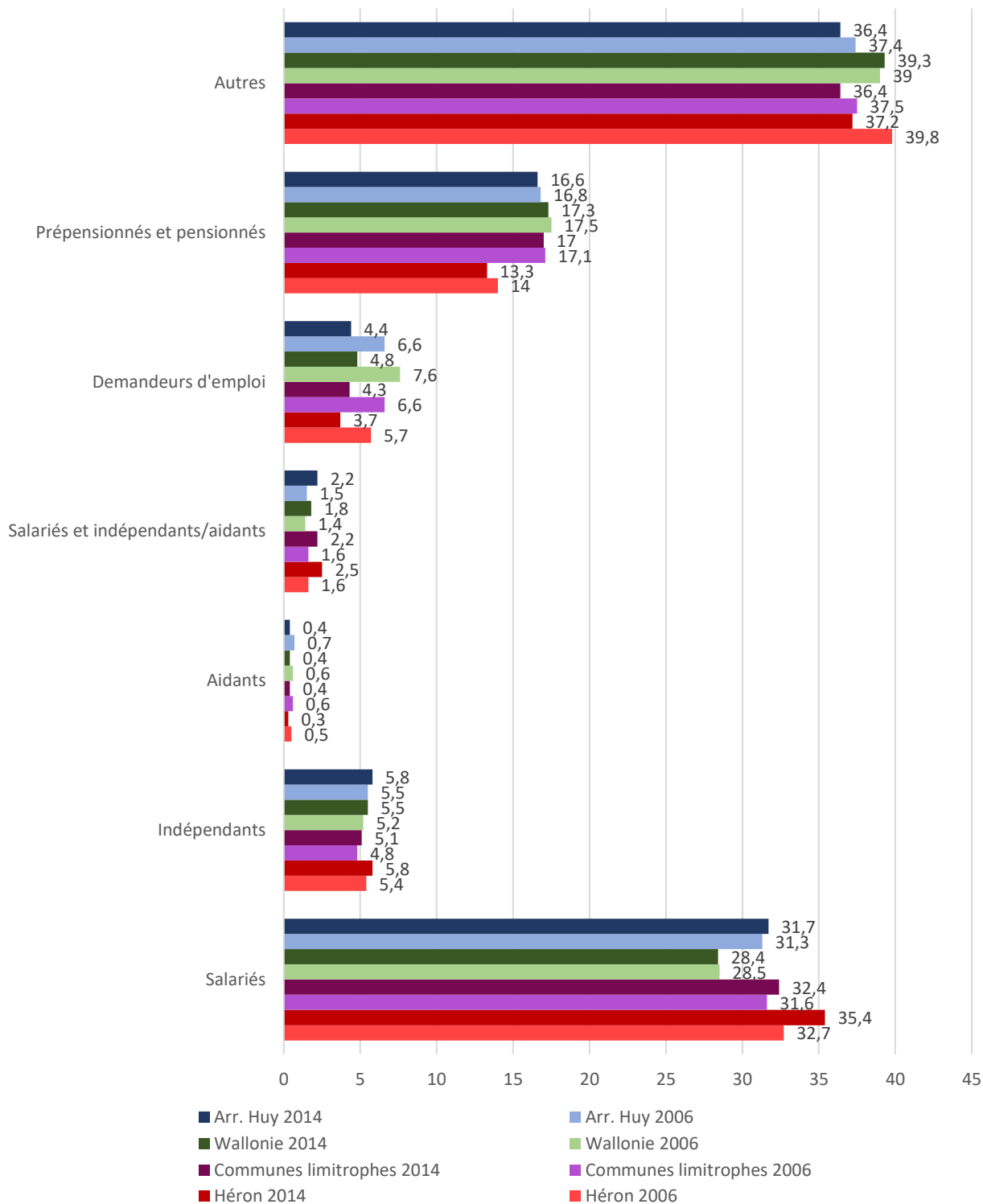
Selon les données IWEPS pour l'année 2010, la commune de Héron faisait partie, cette année-là, des 10 communes les moins attractives de Wallonie au point de vue de l'emploi (0,3). L'indice d'attractivité rapporte l'emploi intérieur au nombre d'actifs occupés. La valeur 1 indique qu'il y a autant de postes sur le territoire concerné que de travailleurs qui y résident. Si l'indice est supérieur à 1, le nombre de postes de travail dépasse celui des travailleurs qui y résident, un indice élevé traduit donc l'attractivité du territoire produite par le nombre de postes de travail qu'il offre.



© <http://www.iweeps.be/sites/default/files/Indice-attractivite-2010.pdf>

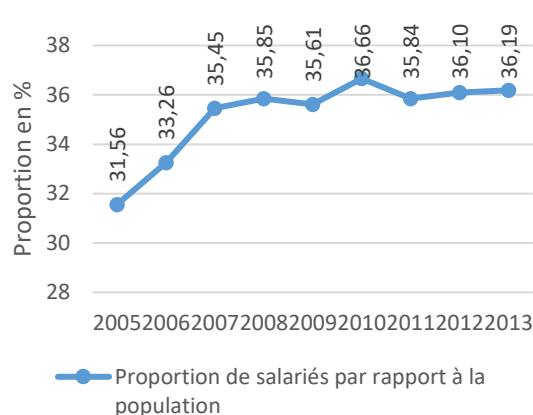
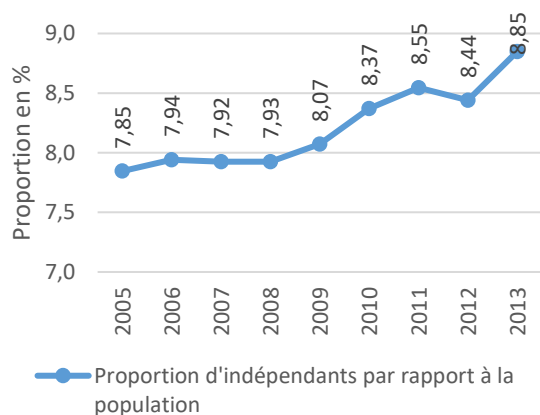
### III.1.7 L'emploi indépendant et salarié

D'après le tableau ci-dessous, le nombre d'indépendants a sensiblement augmenté entre 2008 et 2014, tout comme le nombre de salariés. La proportion de salariés pour la commune de Héron est la plus importante par rapport aux communes limitrophes, à la Wallonie et à l'arrondissement de Huy. Le nombre de demandeurs d'emploi à quant à lui fortement diminué entre 2006 et 2014. D'après les chiffres de l'IWEPS, on compte 1.824 salariés et 299 indépendants en 2014 sur l'entité.



Population résidente totale inscrite à la BCSS entre 2006 et 2014 © IWEPS – 2016

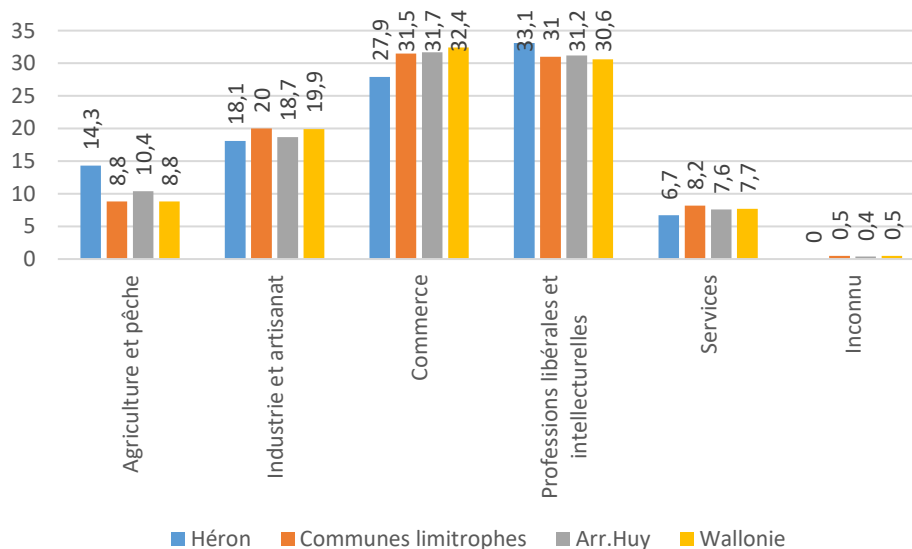
Deux autres graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la proportion d'indépendants par rapport à la population entre 2005 et 2013 ainsi que l'évolution de la proportion de salariés par rapport à la population entre ces mêmes années. Nous pouvons constater la croissance de la proportion d'indépendants et la stagnation de la proportion de salariés sur ces 8 années.



© <https://www.bcsc.fgov.be/appo30/samilc/?language=fr>

### III.1.8 Secteurs d'activité pour les indépendants

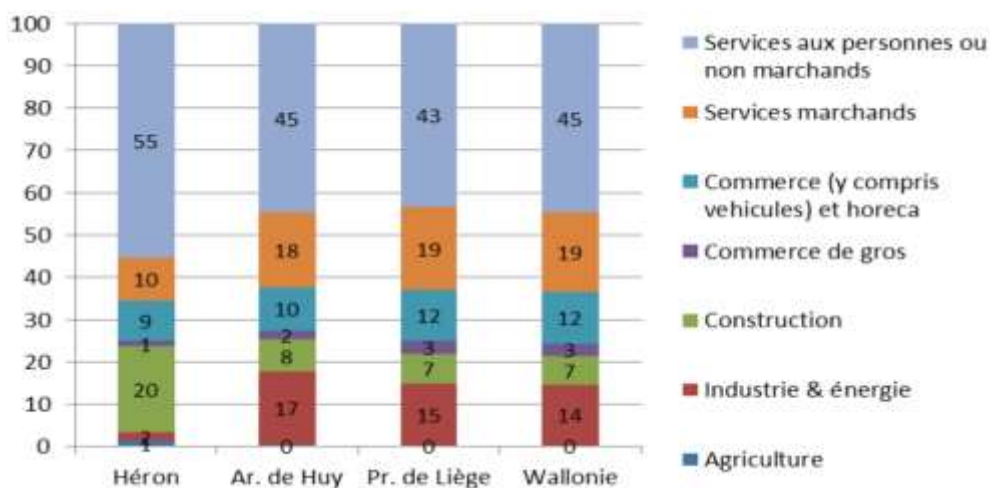
En 2013 et d'après les données IWEPS, l'entité de Héron présente la plus grande proportion de professions concernant l'agriculture, la pêche et les professions libérales et intellectuelles par rapport aux autres entités étudiées. Héron présente aussi la plus petite proportion d'indépendants travaillant dans l'industrie et l'artisanat, le commerce et les services.



Répartition des indépendants par secteur en 2013 © IWEPS - 2015

### III.1.9 Secteurs d'activité pour les salariés

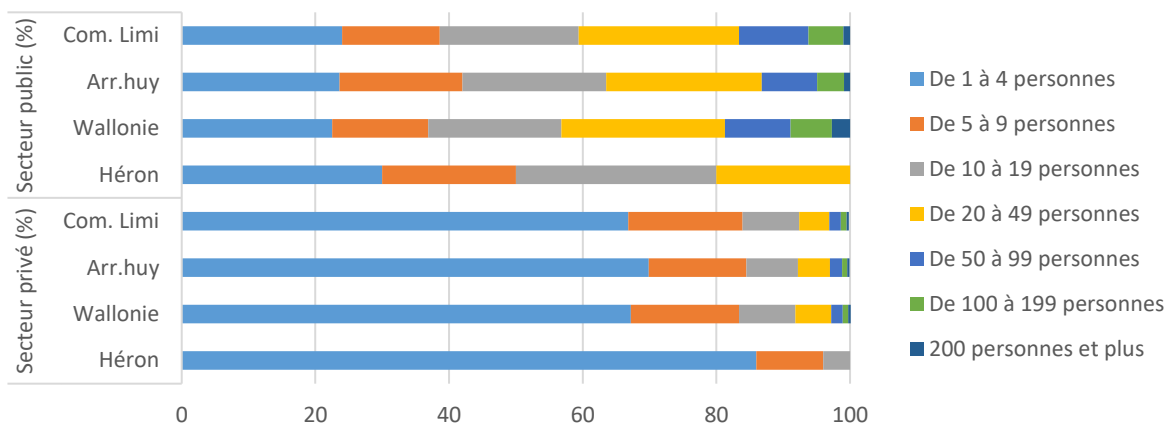
Le secteur des services aux personnes ou non marchands est majoritaire dans l'emploi salarié sur la commune de Héron. Il totalise à lui seul 55 % de l'emploi salarié, ce qui est supérieur à l'arrondissement, Province ou Wallonie. Le secteur de la construction est également nettement supérieur aux entités de référence, il atteint 20 % sur Héron alors qu'il se situe à 7 % en Wallonie. A l'inverse, les secteurs des services marchands et de l'industrie-énergie sont nettement plus faibles sur la commune.



Répartition de l'emploi salarié par secteur en 2013 © Pluris – 2014

### III.1.10 Nombre d'établissements et postes d'emploi salariés

Le graphique ci-dessous présente la répartition des établissements pour le secteur privé et public. Nous pouvons remarquer que tant dans le secteur privé que public, Héron présente la proportion la plus grande en établissements de petite taille, de 1 à 4 personnes. Le secteur privé de Héron présente un total de 50 établissements tandis que le secteur public en présente 10. L'entité ne présente pas, dans le secteur privé, d'établissements de plus de 20 personnes. En totalité, la commune de Héron compte 254 postes salariés (125 en secteur privé et 129 en secteur public).



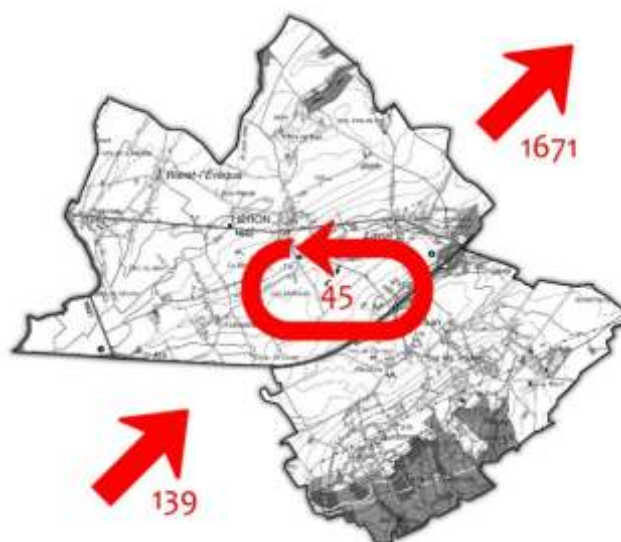
Postes et établissements ONSS par classe de taille en 2013 © IWEPS, 2016

### III.1.11 Répartition et mouvements géographiques des salariés

La répartition géographique des salariés se présente comme suit au quatrième trimestre 2013 ;

- 139 salariés proviennent de l'extérieur de la commune et travaillent sur Héron ;
- 45 salariés proviennent de l'entité et travaillent sur Héron ;
- 1671 salariés résidant à Héron travaillent à l'extérieur de la commune.

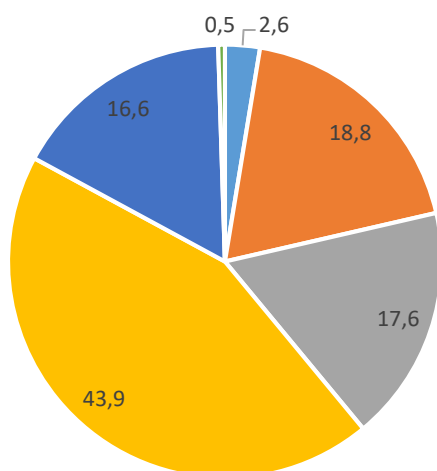
Cette situation est illustrée sur le schéma ci-dessous :



© S&amp;A – 2016

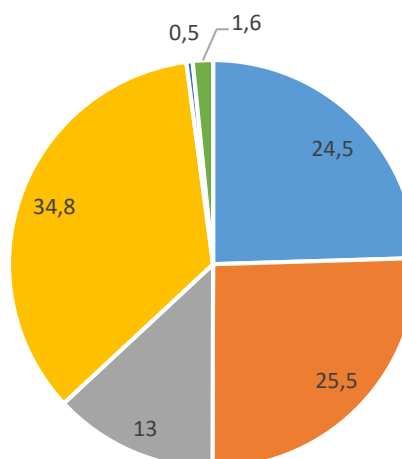
En d'autres termes cela signifie que sur les 1716 salariés que compte l'entité, seuls 2,6 % travaillent sur Héron. Sur les 254 postes salariés existants sur la commune, environ 17 % sont occupés par des habitants de Héron. Ces situations cumulées impliquent évidemment de nombreux déplacements. Les deux graphiques ci-dessous précisent la localisation où travaillent les travailleurs salariés résidant dans la commune et le lieu où habitent les travailleurs salariés travaillant dans la commune.

Travailleurs salariés résidant dans la commune



- Travaillant dans la commune
- Travaillant dans l'arrondissement (excl. Héron)
- Travaillant dans la province (excl. Arrond)
- Travaillant en Wallonie (excl. La province)
- Travaillant en Belgique (excl. La Wallonie)
- Travaillant au Luxembourg

Travailleurs salariés travaillant dans la commune



- Résidant dans la commune
- Résidant dans l'arrondissement (excl. Héron)
- Résidant dans la province (excl. L'arrondissement)
- Résidant en Wallonie (excl. La province)
- Résidant en Belgique (excl. La Wallonie)
- Résidant à l'étranger

© Iweps – 2013, S&amp;A - 2016

### III.1.12 Activités économiques sur l'entité

⇒ **Carte 10 : Localisation des activités économiques**

Le tableau ci-dessous est issu du schéma de structure élaboré par le bureau d'étude Pluris et il présente le nombre d'établissements par catégorie d'activité répartis par village en 2015.

	Agriculture	Alimentation	Animaux	Artisanat	Automobile	Bâtiments espaces vert travaux	Commerces divers	Enfance	HoReCa	Sante	Services	Soin de la personne
Héron	19	6	1	1	3	18	1	3	2	12	5	1
Lavoir	2	3	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1
Couthuin	10	4	0	2	1	21	3	5	8	17	10	8
Waret-l'Evêque	6	1	2	0	1	7	0	3	1	4	3	3
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>47</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>13</b>

© Recensement des entreprises 2015, ADL, Commune de Héron, Pluris - 2016

A partir de ce tableau, nous pouvons constater une majorité d'entreprises actives dans le bâtiment et les espaces verts (ce compris les indépendants et les professions telles que architecte et géomètre) et un grand nombre d'agriculteurs répartis sur l'ensemble de la commune.

Suit ensuite le secteur de la santé qui comprend les différentes professions libérales médicales (médecin, dentiste, kinésithérapeute, etc.).

Ensuite, 18 établissements proposent des services, 14 établissements concernent la vente de produits d'alimentation, 13 sont actives dans les soins aux personnes (coiffure, salon de beauté, manucure, etc.), 12 dans le secteur de l'HoReCa et 11 dans le secteur de l'enfance et la petite enfance (animation, garderie, etc.). Enfin, les catégories les moins présentes concernent l'automobile (5 établissements), le commerce autre que alimentaire (4 établissements), les animaux et l'artisanat (3 établissements chacun).

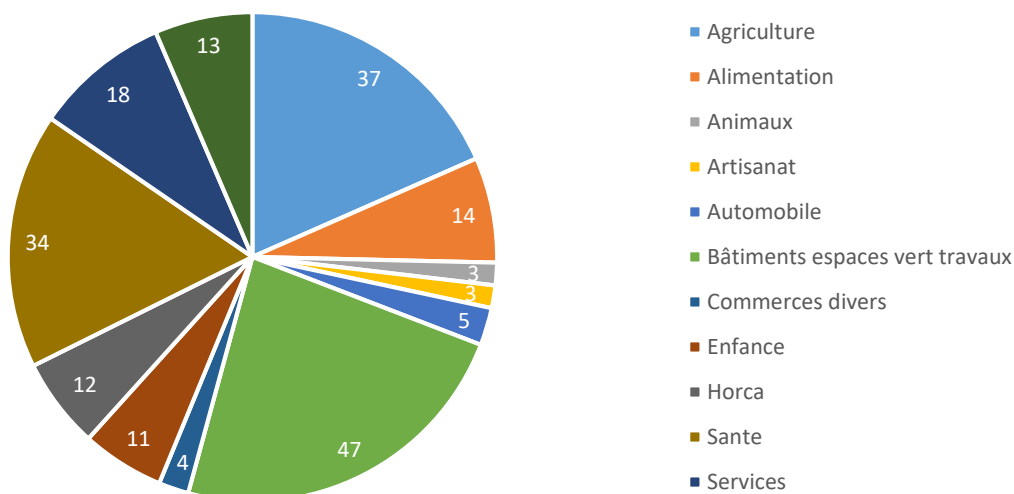
Nous remarquons que la plupart des catégories se concentrent essentiellement dans le village de Couthuin, à l'exception de l'agriculture, l'alimentation et l'automobile qui sont présentes dans le village de Héron tandis que dans la catégorie des animaux, 2 établissements sur les 3 sont à Waret-l'Evêque.

Le village de Lavoir comporte très peu d'établissements de chaque secteur d'activité et n'en compte aucun dans la moitié des catégories. Le village de Waret-l'Eveque n'est, par contre, absent que dans 2 catégories restreintes, l'artisanat et le commerce divers.

Une des constatations supplémentaires qui est apparue lors de la visite de terrain est la pauvreté en commerce du village de Surlemez. La population en est dès lors poussée à se déplacer sur Couthuin.



Le graphique ci-dessous reprend la répartition des différents secteurs. On peut donc y remarquer l'importance de l'agriculture, du bâtiment espace vert et travaux et de la santé.



© S&A, 2016

### III.1.13 Bâtiment relais

Conçue par les architectes Thibaut Brogneux et Michel Prégardien puis réalisée par l'entreprise Chêne, cette nouvelle construction située à Couthuin (rue Chavée) illustre la volonté de la SPI d'en faire un « modèle » durable. Le bâtiment présente plusieurs spécificités comme une excellente isolation pour assurer de très bonnes performances énergétiques, une conception bioclimatique, un chauffage par pompe à chaleur, une ventilation double-flux, des matériaux durables, une gestion attentive du cycle de l'eau, l'emplacement pour la pose de panneaux solaires.

La taille de l'infrastructure est de 165 m<sup>2</sup> de bureaux et 75 m<sup>2</sup> de stockage.

Comme tous les bâtiments relais de la SPI (agence de développement pour la Province de Liège), le locataire pourra rester de 3 à 5 ans, puisque le but est d'aider des jeunes PME à prendre leur envol dans de bonnes conditions.

En 2014, avant la fin des travaux, le bâtiment relais avait déjà trouvé preneur : il abrite la jeune société Dwelling, concepteur de maisons en bois, dans 240 m<sup>2</sup> répartis entre bureaux et espace de stockage.



© <http://www.spi.be/fr/presse-review/view/860/heron-a-peine-termine-le-batiment-relais-durable-est-occupe> - 2015

### III.1.14 Zone d'activité économique mixte – ZAEM de Petit-Waret

Les communes d'Andenne et de Fernelmont bénéficient sur leur territoire d'un périmètre de reconnaissance économique à aménager, la nouvelle Zone d'Activité Economique de Petit-Waret. Cette zone a été arrêtée le 17/06/2011. Cette zone fait aussi l'objet d'un PCA.

La ZAE présente la particularité d'avoir sa voirie d'accès sur la commune de Héron. L'idée était alors de profiter de cette future voirie pour étendre la zone d'activité économique de l'autre côté de l'autoroute sur Héron pour une superficie d'environ 30 ha. Le moniteur belge du 14 novembre 2013 publiait un arrêté du Gouvernement wallon reprenant l'extension de la ZAE Petit-Warêt Nord E42 sur Héron en projet de Plan Communal d'Aménagement.

Les travaux d'aménagement sont en cours de finalisation pour la commune d'Andenne et de Fernelmont.





Possibilité d'extension ZAE sur Andenne © SPW-DGO4, S&A, FRW 2016

### III.1.15 Agence de Développement Local (ADL)

La commune de Héron bénéficie d'une ADL extrêmement active depuis 1999. L'agence est un service de proximité prêt à soutenir de nouvelles initiatives et à accompagner ou guider les porteurs de projets socio-économiques et touristiques dans leurs démarches de création et d'innovation.

L'ADL constitue un espace de rencontres et d'échanges. Elle relaye l'information entre la population, la commune, les Provinces, les Régions, l'Etat Fédéral et l'Europe.

L'ADL soutient les créateurs d'entreprises, les indépendants, les commerçants, les demandeurs d'emploi, les étudiants, les groupements et associations de personnes et les aide à concrétiser leurs projets.



© <http://www.heron.be/commune/services-communales/adl.aspx>

#### Missions

Les actions développées par l'ADL doivent répondre à des objectifs dont la finalité est l'amélioration de la qualité de vie sur le plan économique et la création d'emplois. Les missions de l'ADL sont :

- Réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local ;
- Initier et animer ce partenariat ;
- Identifier la nature des besoins et des potentialités locales en tenant compte des aspects économiques et de la création d'emplois ;
- Mise en œuvre d'un plan d'actions ;
- Susciter et coordonner les actions partenariales définies ;
- Utiliser les ressources locales afin de développer les capacités d'entreprise ;
- Participer au réseau ADL ;
- Articulation du développement local.



## Actions

Une des missions principales de l'ADL est d'établir un diagnostic de la commune de Héron et par conséquent de mettre en place un projet de développement local en adéquation avec la réalité d'une commune rurale.

Les actions suivies dans le cadre du Projet de développement local 2011-2013 sont les suivantes :

- Repérage et suivi des porteurs de projet ;
- Tisser et entretenir un réseau de partenaires ;
- Actualisation et exploitation des statistiques locales ;
- Actualisation et exploitation du répertoire des acteurs socio-économiques ;
- Découverte du secteur économique local ;
- Promotion des entreprises locales via des publications régulières ;
- Services aux entreprises (formations et informations) ;
- Participation à la structure du nouveau site communal (développer l'attractivité de la commune auprès des entrepreneurs et des touristes) ;
- Création d'un bâtiment relais ;
- Parc d'activités économiques ;
- Encadrement des demandeurs d'emploi ;
- Identification et soutien des employeurs actuels et potentiels ;
- Développer la vente directe ;
- Encadrement promotionnel des produits locaux ;
- Opportunités en matière de diversification agricole ;
- Sensibilisation des particuliers à la création de logements touristiques de terroir et de tables d'hôtes ;
- Forfaits touristiques : offres permanentes ;
- Opportunités touristiques et promotion ;
- Valorisation d'appartenance au Parc naturel ;
- Participation aux études des partenaires ;
- Maintien d'activités permanentes et valorisation du patrimoine.

## Comité de pilotage

Sur base du répertoire socio-économique de la commune, 30 personnes ont été sélectionnées dans le respect d'une certaine proportionnalité entre les 4 villages mais également entre les différents secteurs représentés. Le Comité de pilotage est ainsi composé de représentants des milieux économique (tourisme, agriculture, construction, professions libérales...), social et culturel locaux, ainsi que des partenaires publics (FOREM, Parc Naturel, etc.).

Le comité de pilotage se réunit au moins 3 fois par an. Il a un rôle consultatif et répond à des demandes d'avis. Il est associé à toutes les phases d'élaboration, de réalisation, de suivi, de mise à jour et de révision du plan.

Les objectifs du comité de pilotage sont de:

- créer une dynamique liée au développement de l'économie de la commune ;

- favoriser la rencontre des acteurs économiques locaux ;
- préciser les besoins des indépendants en vue de mettre en place des actions élargies au secteur ;
- développer et valider les projets de l'ADL ;
- permettre l'échange de services et de compétences au sein du comité de pilotage et vers l'extérieur.

### *III.1.16 Made in Héron*

En 2016 a été organisée la troisième édition de Made in Héron au Château de Marsinne. Ce salon réunit et met en valeur de nombreux acteurs économiques en démontrant leur savoir-faire. Le temps d'une journée, les visiteurs peuvent goûter les productions des producteurs locaux, découvrir les richesses touristiques de la région, suivre les astuces beauté des spécialistes locaux, s'informer sur les travaux à effectuer pour réduire sa facture énergétique, etc.

Made in Héron est une première action concrète du Héronomy. Créée à l'initiative de l'ADL de Héron en décembre 2012, le Héronomy est l'association d'une dizaine d'acteurs économiques héronnais qui vise à promouvoir le tissu économique local. En effet, le développement d'un business local permet entre autre d'optimiser la gestion de son temps, de réduire ses frais de déplacement mais également de créer du lien social.



© <http://www.heron.be/economie/comite-d-acteurs-economiques.aspx>

### *III.1.17 Groupe d'Action Locale du Pays de Burdinale Mehaigne*

Le GAL est une association privée (ASBL) qui fédère les acteurs publics (les communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze) et les acteurs privés (structures associatives, entreprises, citoyens) autour de projets de développement socio-économique dans un objectif de création d'emplois pérennes.

Ses actions sont financées par les fonds européens LEADER, obtenus dans le cadre du « Plan wallon de Développement Rural ».

Le Pays de Burdinale Mehaigne se situe au point de rencontre des grandes régions naturelles et paysagères que sont le Condroz et la Hesbaye. Il regroupe 23 villages des entités de Braives, Burdinne, Héron et Wanze. Le GAL est donc actif sur ces 4 communes.



© <http://www.wanze.be/loisirs-et-tourisme/tourisme/groupe-daction-locale/photos/logoGal%202011.jpg>

Depuis 2003, le GAL a réalisé divers projets contribuant à la promotion et au développement du territoire.

Citons entre autres :

- La création d'un réseau de lecture publique ;
- L'aménagement de cyberespaces et l'organisation de formations informatiques ;
- La création de nouveaux itinéraires de promenades (balisage, cartes, dépliants,...) ;
- Des balades sonores avec lecteur MP3 ;
- Des études de potentiel énergétique (hydro-énergie, colza énergétique, biomasse) ;
- La formation de guides-animateurs du Pays Burdinale Mehaigne ;
- Des projets de valorisation du patrimoine (parcours d'interprétation, vade-mecum, conférences, formations, chantiers de restauration,...) ;
- La diffusion d'un agenda culturel ;
- La publication de cahiers de collection du Pays Burdinale Mehaigne ;
- La promotion du vélo à assistance électrique ;
- Un jeu de société « mission terroir » ;
- La réalisation d'un site web du Pays Burdinale Mehaigne

Le GAL et ses partenaires élaborent actuellement leur nouveau Plan de Développement Stratégique 2014-2020, visant à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des campagnes.

Le siège administratif se trouve à Wanze et le siège social se trouve à Burdinne.



## III.1.18 AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ La part des revenus de plus de 50.000 euros est relativement importante.</li><li>➤ Un revenu médian net imposable relativement supérieur aux moyennes des autres entités étudiées.</li><li>➤ Le revenu annuel moyen supérieur aux autres communes.</li><li>➤ Indice de richesse de l'entité relativement bon.</li><li>➤ Faible taux de chômage par rapport aux autres communes.</li><li>➤ Augmentation du nombre de salariés et d'indépendants par rapport à 2006.</li><li>➤ De nombreuses activités, commerces et services sur l'entité.</li><li>➤ Un bâtiment relais très récent pour donner l'opportunité à de nouvelles sociétés jeunes de s'implanter plus facilement sur l'entité.</li><li>➤ Une agence de développement local extrêmement active dans tous les domaines de l'économie de la commune.</li><li>➤ Un salon pour les acteurs économiques locaux Made In Hérion très fréquenté.</li><li>➤ Un Groupe d'Action Locale agissant sur Hérion (Pays de Burdinal Mehaigne).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Seulement 45 salariés proviennent de l'entité et travaillent sur Hérion.</li><li>➤ 1.671 salariés résidants à Hérion travaillent à l'extérieur de la commune.</li><li>➤ Un grand nombre d'activités, commerces et services se concentrent sur Couthuïn et certains villages comme Surlemez, Lavoir ou Waret-l'Evêque en sont dépourvus.</li><li>➤ Carence en zone d'activité économique sur l'entité.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Amélioration conséquente de l'indice d'attractivité par rapport à 2010.</li><li>➤ Possibilité d'extension de la ZAE Petit-Waret (30 ha).</li><li>➤ Accueil de nouvelles entreprises.</li></ul>	-





## III.2 Structure de l'agriculture

L'analyse de l'agriculture portera d'une part sur les communes à proximité directe de Héron et d'autre part sur la Région agricole du Condroz et la Région agricole limoneuse dont fait partie Héron. Certaines données seront aussi comparées à la province de Liège ou/et à la Région wallonne. Les recensements agricoles proviennent du SPW Economie.

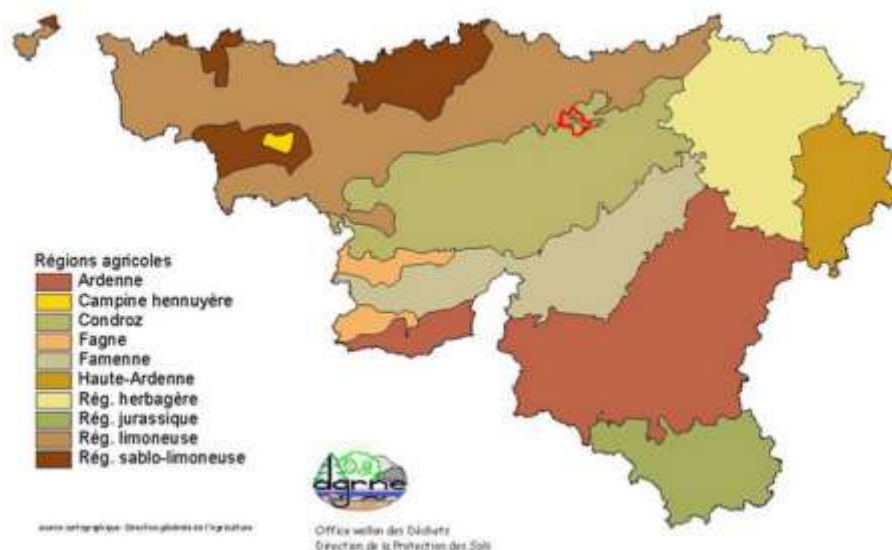


© S&A – 2016

### III.2.1 Caractérisation de l'agriculture héronnaise

#### III.2.1.1 Région agricole

La carte ci-dessous présente les différentes régions agricoles en Wallonie. On peut remarquer que Héron fait partie de deux Régions : la région limoneuse et du Condroz.



Office wallon des Déchets, Direction de la Protection des Sols – 2016



Régions agricoles, © Géoportail de la Région wallonne – 2016

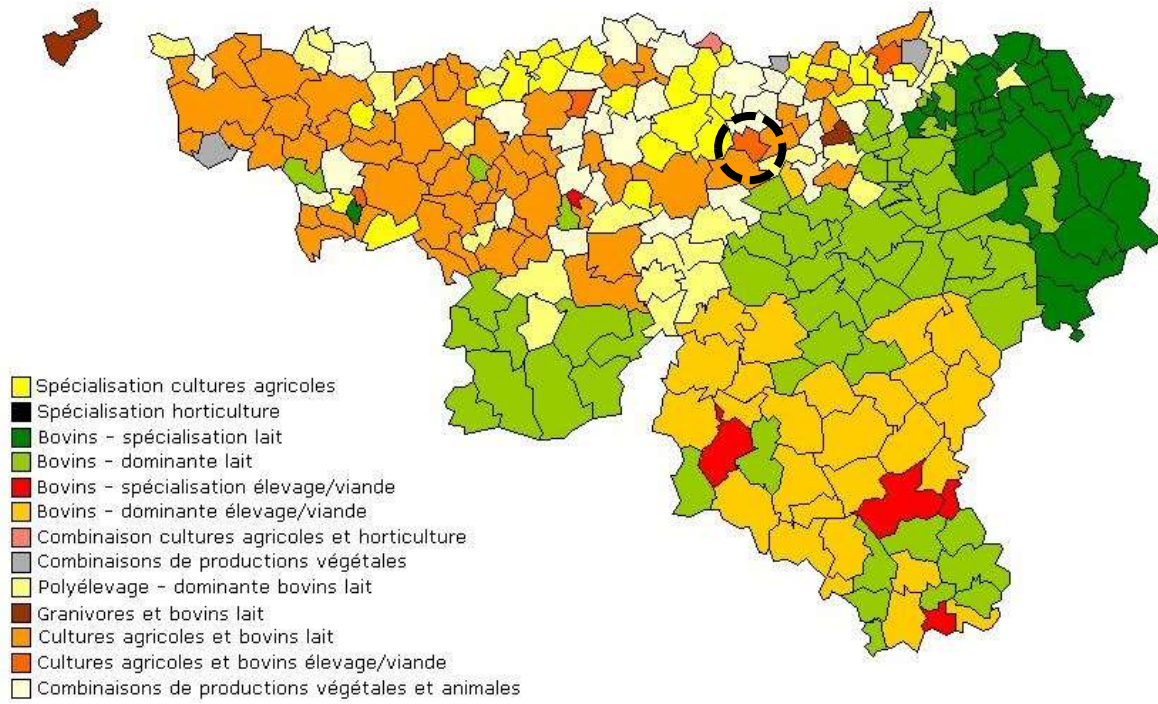
Dans son état sur l'environnement wallon, le SPW décrit ces Régions de la manière suivante :

« La **Région limoneuse** est la plus importante de par sa superficie. Elle s'étend sur toutes les Provinces wallonnes à l'exception du Luxembourg. Les terres agricoles y sont les meilleures et les plus fertiles. Les céréales, les betteraves sucrières et les pommes de terre constituent les principales cultures pratiquées. Les cultures fruitières y sont également présentes. L'élevage y est important et orienté essentiellement vers les spéculations bovines.

Au sud de la Région limoneuse, le **Condroz** s'étend principalement sur la province de Namur et dans une moindre mesure sur celles de Liège et du Hainaut. La région est assez accidentée, présentant des plateaux entrecoupés de vallées, de rivières et de dépressions. Les prés et prairies recouvrent 40 % de la surface agricole. Le sol est généralement fertile et permet, en fonction de sa profondeur, la culture des céréales, des betteraves sucrières et des plantes oléagineuses. L'activité agricole du Condroz est également tournée vers l'exploitation des animaux, pour l'essentiel des bovins. »

### III.2.2 Orientation des productions agricoles

La carte ci-dessous exprime de manière générale les grandes orientations des communes wallonnes selon les productions agricoles. Notons que Héron est affecté à des cultures agricoles et l'élevage de bovins, pour sa viande notamment. Le seule autre commune de la Province de Liège à présenter cette orientation agricole est la commune de Juprelle.



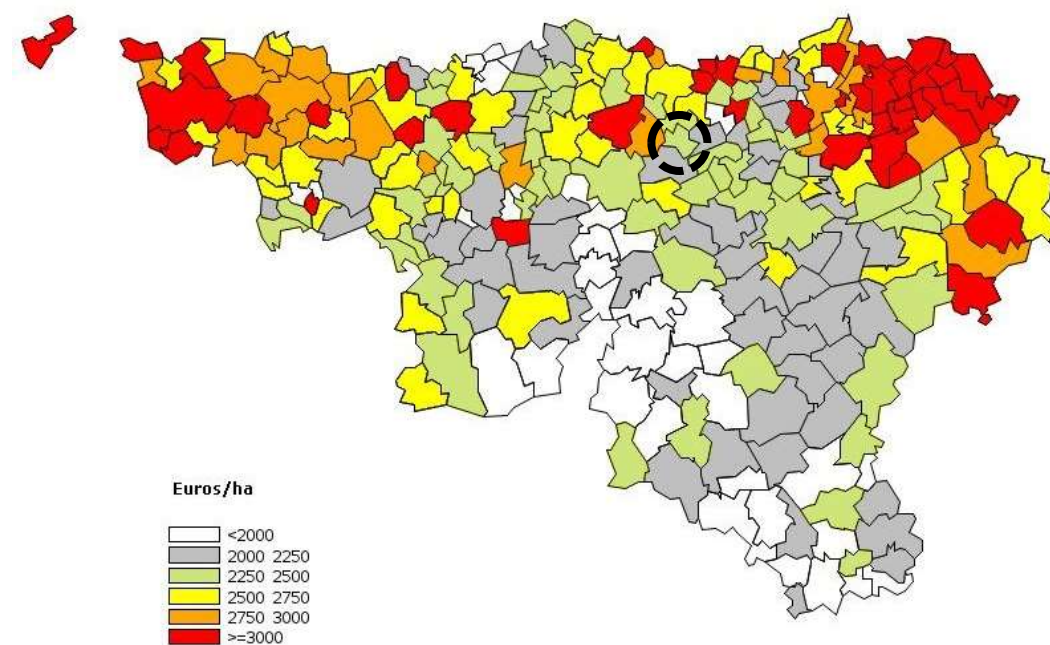
Orientations des productions agricoles © <http://agriculture.wallonie.be> - 2011

### III.2.3 Valeur totale de la production agricole

La carte ci-dessous représente la valeur totale de la production agricole liée au sol pour chaque commune et est exprimée en euro par ha de surface agricole utile (SAU<sup>8</sup>). Les données datent de 2011.

Cette carte reprend donc la valeur totale (productions brutes standard) des productions liées au sol (les grandes cultures, l'horticulture de plein air, le lait et la viande bovine) par ha de SAU et illustre l'intensité de la production exprimée par unité de superficie.

La commune de Héron présente une valeur de 2.250 à 2.500 euros par ha. Cette valeur est plus faible que Fernelmont (2750 à 3000) mais plus élevée que toutes les autres communes limitrophes avec notamment des valeurs entre 2000 et 2250 euros pour Andenne et Wanze.



Valeur totale de la production agricole © <http://agriculture.wallonie.be> – 2011

<sup>8</sup> La **surface agricole utile** (SAU) est un instrument statistique destiné à évaluer la surface foncière déclarée par les exploitants agricoles comme utilisée par eux pour la production agricole.

La SAU est composée des :

- terres arables (grande culture, cultures maraîchères, cultures permanentes, les cultures fourragères, prairies artificielles...);
- surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages);
- cultures pérennes (vignes, vergers...)
- les jardins familiaux des agriculteurs.

Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère, c'est-à-dire les terres retirées de la production (gel des terres). Ces terres sont comprises dans les terres arables

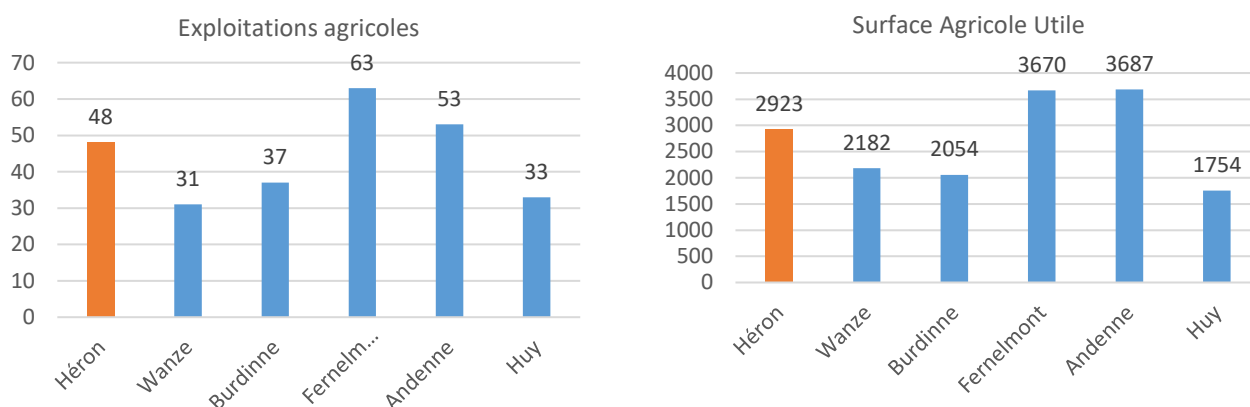
### III.2.4 Exploitations agricoles & Surface Agricole Utile

#### III.2.4.1 Données générales

En 2013, selon les données du SPF économie le nombre d'exploitations agricoles était de 48<sup>9</sup> à Héron pour une SAU de 2.923 ha (soit 76,2 % du territoire communal).

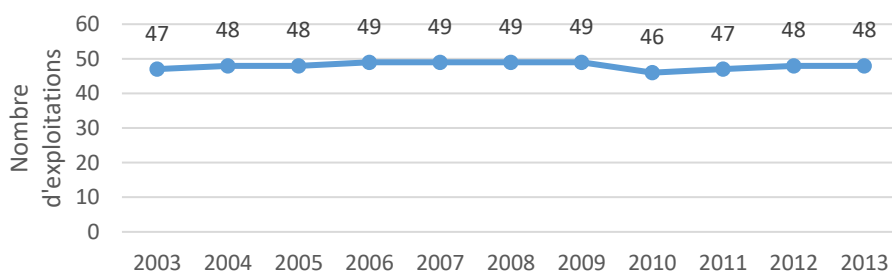
Le schéma ci-dessous présente le nombre d'exploitations agricoles par rapport aux communes environnantes.

Héron se situe derrière Fernelmont et Andenne concernant le nombre d'exploitations agricoles et la SAU.



Nombre d'exploitations et Surface agricole utile en ha des communes limitrophes en 2013 © SPF Economie, S&A - 2016

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2003 et 2013 à Héron.



Evolution du nombre d'exploitations © SPF Economie, S&A - 2016

Comparativement à l'ensemble de ses communes limitrophes, Héron est **la seule commune à garder un nombre d'exploitations agricoles stable** au cours des dix dernières années.

Pour information, les pertes des communes voisines sont évaluées à -32.9% pour Andenne, -19.5% pour Burdinne, -11.2% pour Fernelmont, -17.5% pour Huy et -24.4% Pour Wanze.

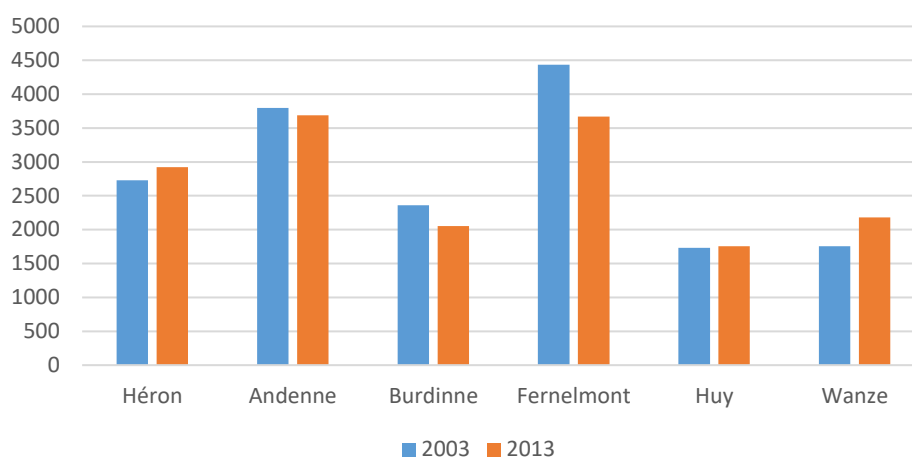
<sup>9</sup> Les résultats de mai 2013 sont établis à partir d'une enquête agricole auprès de 75 % des exploitations agricoles et de l'utilisation des données administratives. A l'échelle des communes, seules les statistiques obtenues à partir des données administratives sont présentées. En effet, la précision des estimations tirées des données d'enquête n'est pas suffisante. Les statistiques complètes seront à nouveau diffusées à toutes les échelles en 2016, année d'une nouvelle enquête agricole auprès de toutes les exploitations agricoles.

La Région wallonne, quant à elle, a vu baisser le nombre de ses exploitations agricoles de 36.2 % entre 2000 et 2012 (source : SPF Economie).

### III.2.5 Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU)<sup>10</sup>

#### III.2.5.1 Surface Agricole Utile totale

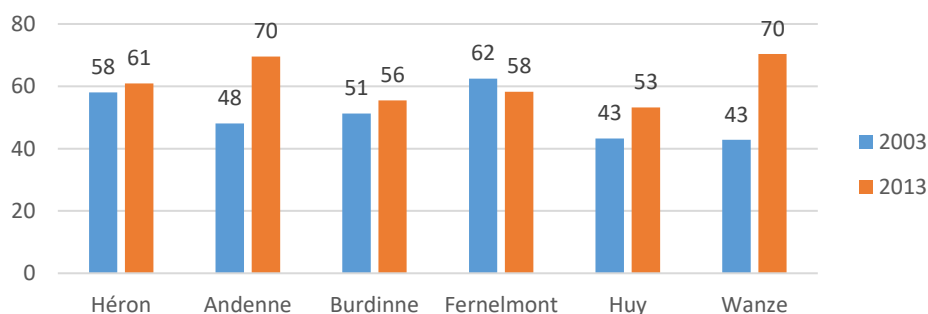
En plus du nombre stable d'exploitations agricoles exprimé ci-avant, Héron enregistre une légère augmentation de sa Surface Agricole Utile (tout comme Wanze et Huy). Les autres communes limitrophes enregistrent une légère baisse de celle-ci. Un constat similaire peut être fait au niveau de la région wallonne.



Evolution de la SAU entre 2003 et 2013 pour les communes limitrophes © SPF Economie, S&A, 2016

#### III.2.5.2 Taille moyenne de la SAU par exploitation

Contrairement aux tendances de l'ensemble de la Région wallonne, où on note une augmentation de la taille moyenne de la SAU par exploitation, Héron montre une stabilité passant ainsi de 58 ha à 61 ha entre 2003 et 2013.



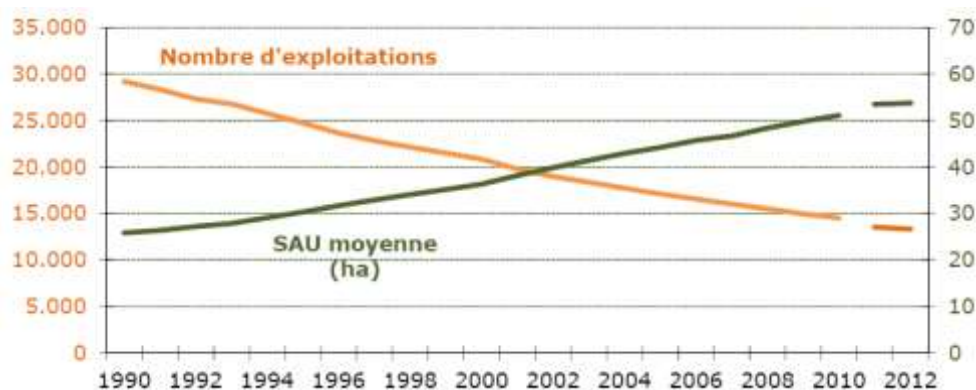
Taille moyenne de la SAU et évolution entre 2003 et 2013 © SPF Economie, S&A, 2016

<sup>10</sup> La SAU est le territoire consacré à la production dans l'ensemble de ses composantes. Elle comprend par ordre décroissant les prairies permanentes, les cultures céréalières, les cultures fourragères et industrielles, les prairies temporaires ainsi que les jachères. (© SPW, Wallex – 2008)

A titre de comparaison, en 2013 la SAU moyenne présentée pour les diverses entités de références était de :

- 55 ha pour la Région wallonne ;
- 49 ha pour la Province de Liège ;
- 47 ha pour la Région agricole limoneuse ;
- 67 ha pour la Région du Condroz.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de ces différentes données pour la Région wallonne sur une période de plus de 20 ans. Le constat est clair : de moins en moins d'exploitations mais de plus grande taille. Héron fait donc **exception** à ce constat régional.

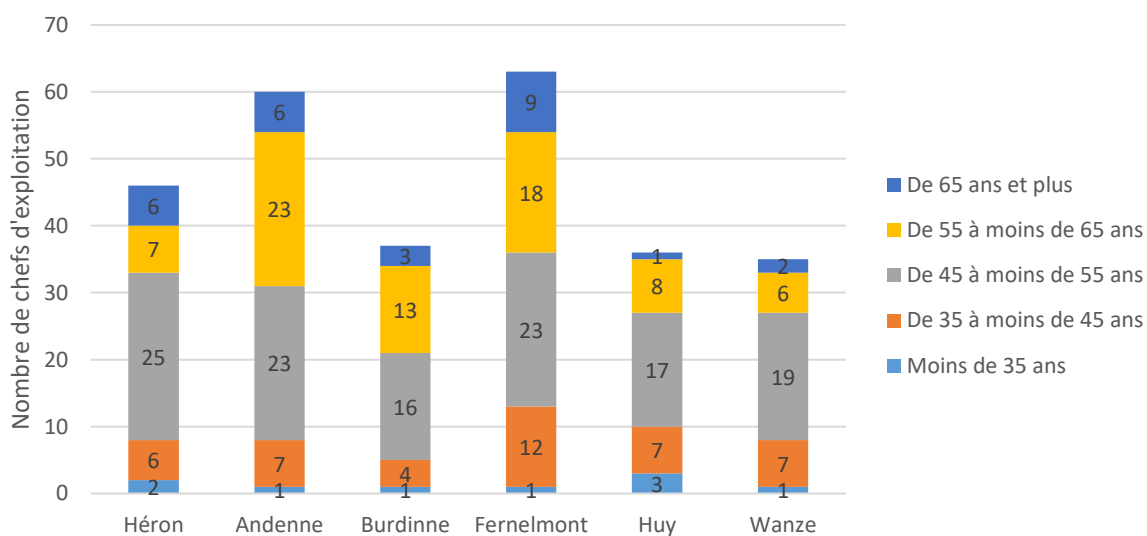


Nombre d'exploitations et SAU moyenne par exploitation de 1990 à 2012 © Agriculture wallonne en chiffres, DGSIE, Région wallonne - 2014

### III.2.6 Gestion des exploitations

#### III.2.6.1 Age des exploitants

Le graphique ci-dessous nous renseigne sur le nombre de chefs d'exploitation en fonction de leur âge (données 2010). La comparaison est ici faite entre Héron et ses communes limitrophes.



Nombre de chefs d'exploitation en fonction de leur âge © SPF Economie, S&A - 2010



On remarque que la majorité des agriculteurs ont entre 45 et 65 ans. Il s'agit d'un constat général sur l'ensemble des communes. A Héron, seulement deux exploitants ont moins de 35 ans. La part des exploitants en dessous de 45 ans est donc très faible.

De manière générale, le même constat peut se faire sur toute la Région wallonne, de moins en moins de jeunes se lancent dans le secteur agricole.

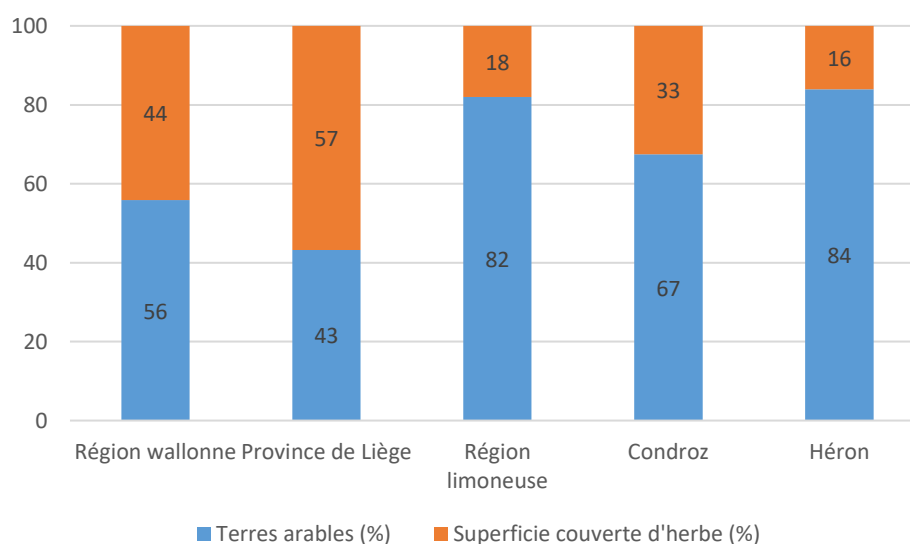
### III.2.6.2 Distribution de la SAU

La SAU se répartit en 5 sous catégories à savoir :

- les terres arables ;
- les superficies toujours couvertes d'herbes ;
- les cultures permanentes ;
- les cultures sous serres ;
- et les jardins familiaux.

Ces 3 dernières ne représentant qu'une infime partie de la SAU, nous n'en tiendrons dès lors pas compte dans les calculs ci-dessous.

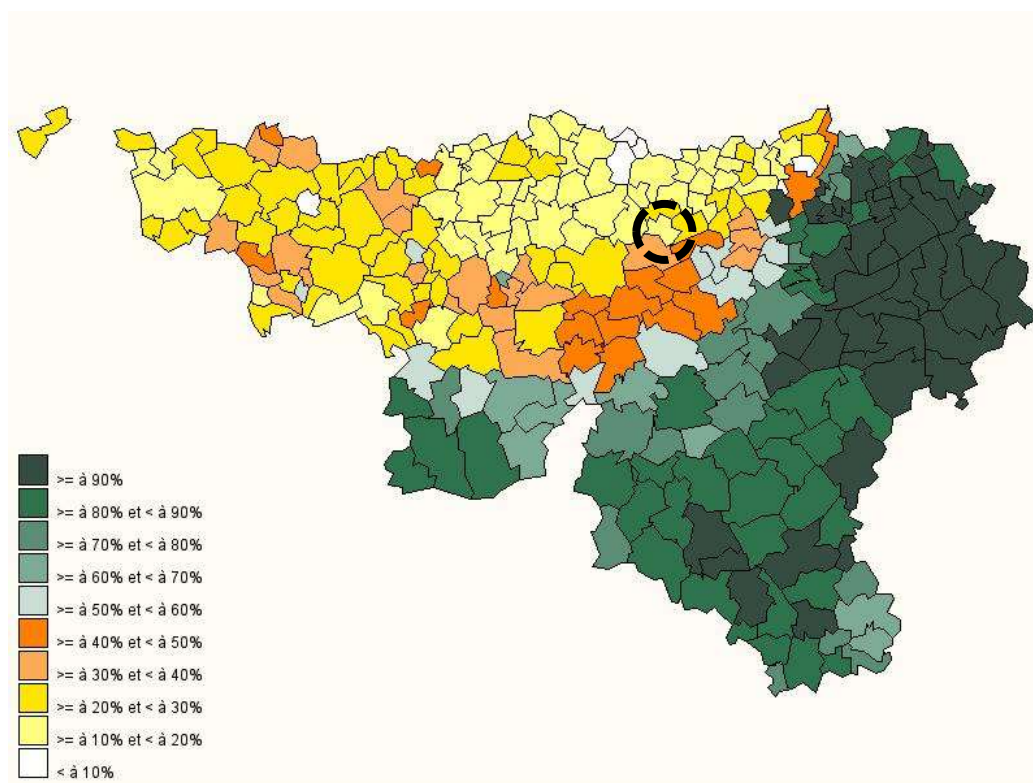
Héron tout comme la région wallonne se caractérise par une dominance des superficies couvertes de terres arables. La répartition de la SAU de Héron est relativement différente des proportions affichées par la Région wallonne et la Province de Liège mais se rapproche des données relative aux Régions agricoles (limoneuse et Condroz) avec une part bien plus importante pour les terres arables.



Composition de la SAU en 2013 © SPF Economie, S&A - 2015



La carte ci-dessous montre l'importance des prairies dans la SAU communale en pourcentage. On peut y remarquer que Héron, assez logiquement, présente un pourcentage relativement faible (entre 10 et 20 %) comme la plupart des communes de la Région limoneuse.



Economie agricole de la Wallonie en cartes (2011) © SPW DGO3

### III.2.7 Contraintes environnementales

#### III.2.7.1 Cultures biologiques

Quatre fermes pratiquent la culture ou l'élevage biologique sur la commune de Héron, pour une superficie totale d'environ 44 ha. Ce type de culture prend des dispositions écologiques comme par exemple un labour moins profond voire absent. C'est une nouvelle façon culturale qui permet d'éviter l'érosion.

Il est important de noter la diversification vers la vente à la ferme et le bio qui rencontre un réel succès à Héron.

#### III.2.7.2 Assolement et jachère

Les agriculteurs sont obligés de mettre un certain pourcentage de leur terre de culture en jachère.

Des graminées y sont plantées et ensuite fauchées sans être récoltées.

Les agriculteurs doivent aussi respecter une rotation des cultures et insérer dans ce processus la jachère.



### III.2.7.3 Mesures agri-environnementales

Des mesures agri-environnementales sont prises pour éviter les inondations liées à l'agriculture.

Nous pouvons citer parmi ces mesures, la culture en sens contraire de la pente quand cela est possible, l'évitement de grandes parcelles, la juxtaposition de cultures différentes, un système de drainage déjà présent sur la commune, etc.

### III.2.8 Commission Consultative Agri-Rurale

Héron a mis en place une Commission consultative de l'agriculture depuis 2013. Le site internet communal nous informe :

*« La vie à la campagne est rythmée par les personnes qui y vivent, qui y travaillent ou qui viennent s'y promener. Les intérêts des uns ne correspondent pas toujours aux intérêts des autres. Il convient donc de comprendre les raisons d'agir de chacun et d'apprendre à mieux se connaître, pour ne pas que des incompréhensions se transforment en conflits.*

*Si Héron présente un paysage rural si agréable, c'est en grande partie le fruit du travail d'une cinquantaine d'agriculteurs qui, à eux seuls, gèrent 80% du territoire communal.*

*La fonction agricole, qui autrefois organisait la vie dans les villages, a beaucoup évolué. Les agriculteurs doivent faire face à de nouvelles contraintes. Le milieu rural constituant leur outil de travail, ils se doivent également, à ce titre, de respecter certaines règles qui s'imposent à eux. »*

La Commission émet un avis sur toute question qui lui est soumise par le Conseil communal ou par le Collège communal. Elle peut également agir d'initiative auprès de ces instances.

La Commission a notamment pour mission de formuler toute proposition visant à :

- favoriser la cohabitation entre le monde agricole et les autres habitants de la commune ;
- mieux faire connaître l'activité agricole et ses difficultés ;
- aménager le territoire en tenant compte des problématiques liées aux activités agricoles.

#### Composition de la Commission

Outre le président, la Commission est constituée de 20 membres, soit :

- cinq membres représentant le Conseil communal ;
- cinq membres représentant la société civile ;
- dix membres représentant le monde agricole.

Par membre représentant la société civile, il faut entendre toute personne habitant la commune de Héron et n'exerçant pas la profession d'agriculteur.

Par membre représentant le monde agricole, il faut entendre toute personne habitant la commune de Héron et exerçant la profession d'agriculteur (exploitant agricole, salarié agricole ou aidant familial).



### III.2.9 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Région limoneuse où les terres agricoles sont les meilleures et les plus fertiles.</li><li>➤ Diversité entre les cultures agricoles et l'élevage des bovins.</li><li>➤ Présence de quelques producteurs locaux.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Peu de repreneurs connus avec des chefs d'exploitation vieillissants.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Promouvoir l'agriculture auprès des jeunes pour en assurer la pérennité et les sensibiliser aux problématiques actuelles sans les décourager.</li><li>➤ Projet de diversification en céréales panifiables bio.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Risque que le nombre d'exploitations agricoles commence à suivre la tendance régionale (diminution).</li><li>➤ Une faible diversification de la culture des terres arables.</li></ul>



## III.3 Infrastructures et services touristiques

### III.3.1 Services d'information touristique

#### III.3.1.1 Maison du tourisme des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne

Cette organisation informe de manière didactique via son site internet sur le potentiel touristique de l'ensemble des communes qui forment les Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne. On y retrouve les communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze.

Héron est donc reprise parmi celles-ci et tout un ensemble de données y sont rassemblées comme les musées, les balades, le patrimoine, la gastronomie, l'hébergement, les deux parcs naturels.

#### III.3.1.2 Plateforme « Héron-tourisme »

Un site internet, lié au site communal, a été créé afin d'informer les potentiels touristes de l'offre touristique héronnaise.

Cette plateforme est consultable à l'adresse « [www.heron.be/tourisme](http://www.heron.be/tourisme) »

### III.3.2 L'offre touristique

➤ **Annexe 5 : folder des activités touristiques**

#### III.3.2.1 Le tourisme rural

Alors que l'ouverture au public d'exploitations familiales orientées vers la production de produits artisanaux rencontre un succès grandissant auprès de la population, les formules de « gîtes ruraux » ou « gîtes à la ferme », favorisant ainsi un tourisme diffus, restent peu développées dans l'entité. Sur la commune de Héron, on peut mentionner la présence de 4 gîtes :

- « Le petit nid » à Couthuin ;
- « La tour de la Chapelle » à Couthuin ;
- « Les oiseaux » à Héron ;
- « La ferme d'en haut » à Lavoir.

Et une chambre d'hôtes :

- « Chamre d'Hôtes » à Couthuin.

Dans le village de Lavoir, une exploitation familiale déjà connue, le Moulin de Ferrières, avait pour objectif de développer un tourisme rural permettant aux « touristes » de goûter aux charmes de la vie champêtre. Toutefois, cette activité a fermé ses portes suite au décès du meunier en 2014. Le complexe a été racheté par la commune qui a la volonté de :

- relancer la production de farine bio grâce, notamment, aux dons de particuliers (via une opération de crowdfunding) ;

- mettre en place un « point d'accueil touristique » en relation avec la maison du tourisme ;
- implanter un commerce de type « boulangerie » avec possibilité de vente de produits locaux ;
- réaménager la grange attenante à la meunerie ;
- mettre en place un jardin découverte, en lien avec le vieux verger ;
- mettre en place un point de vente pour la bière locale « Léopold 7 », au succès grandissant ;
- Etc.

➤ **Annexe 6 – Dépliant Moulin de Ferrières**

De plus la Commune a acquis le terrain à côté du moulin avec comme objectif la création d'un parking pour les activités projetées ainsi qu'un parking de covoiturage (proximité de l'entrée de l'E42 – en collaboration avec l'intercommunale).

Le village de Waret-l'Évêque abrite également une ferme pédagogique qui accueille régulièrement des écoles dans le but de familiariser les enfants avec les animaux et de leur montrer les différentes activités agricoles.

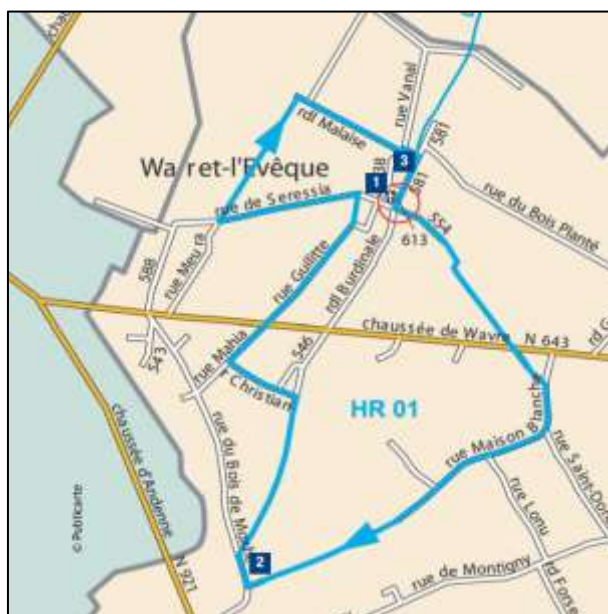
### III.3.2.2 Les promenades balisées

Plus de 70km de sentiers ont été balisés sur le territoire communal, formant 6 circuits reliant les différents villages de l'entité. Une carte reprenant l'ensemble des promenades ainsi que le florilège du patrimoine architectural est disponible à l'Administration communale.

La description des promenades ci-après est issue du portail « Tourisme Burdinale Mehaigne ».

#### Promenade de la Source

Cette promenade à son départ à droite de l'Église de Waret-l'Évêque, sa distance est de 8.905 kilomètres.



Promenade de la Source © Héron

Voici sa description :

« Le ruisseau de la Burdinale prend sa source dans une pâture à Waret-l'Evêque. Son tracé sinueux à travers le village est marqué par une végétation particulière qu'on peut observer notamment derrière les jardins des maisons de la rue Bois des Haies. La Burdinale quitte Waret-l'Evêque à la ferme de la Fontaine pour traverser en long Burdinne, village qui lui a donné son nom. Affluent de la Mehaigne à Huccorgne. »

### Promenade des châteaux

Départ rue Simon, sur le parking rue Pied du Thier à côté des terrains multisports.



Promenade des châteaux © Héron

Voici sa description :

« Départ rue Simon, parking rue Pied du Thier à côté de la plaine multisports, à Couthuin. Du Château de la Vignette, de briques bicolores aujourd'hui peintes orientée vers un parc d'agrément donnant sur les bois des Theysses et du Fonds du Ry. En passant par le Château Blanc, ensemble néoclassique isolé au milieu de prairies. Ancien Château de Potesta, construit vers 1712 par le maître-maçon hutois Jean Jérôme. Le Château d'Envoz fut le siège de la seigneurie d'Envoz, propriété de la famille de Namur au 17ème siècle. Autrefois, Envoz était le siège d'une importante seigneurie. »

## Promenade de la Dîme

Départ de Héron centre.



Promenade de la Dîme © Héron

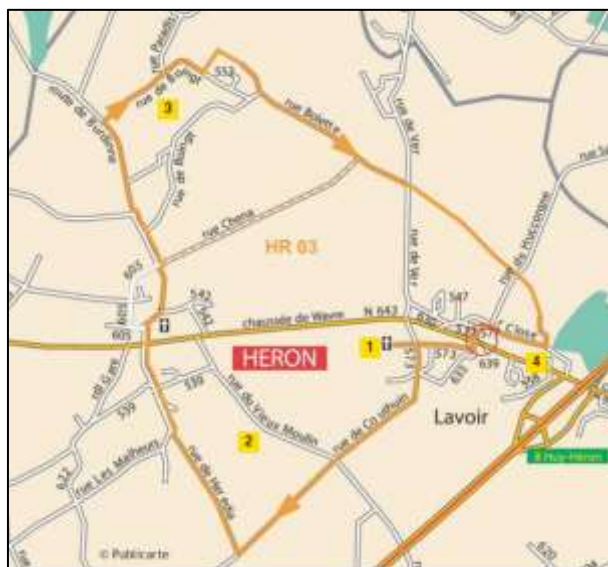
Voici sa description :

« La chapelle Saint-Donat était à l'origine une borne-potale aujourd'hui intégrée aux murs d'une petite chapelle. Petite et humble construction disposée le long des voiries, située en périphérie du centre du village, véritable témoignage de la ferveur populaire d'antan, la chapelle Saint-Donat bénéficie encore aujourd'hui d'une procession centenaire. Le dernier dimanche de juin, partant de l'église de Héron, la population villageoise se déplace jusqu'à la chapelle brandissant fièrement la statue de saint Donat. Invoqué pour la protection des cultures contre la foudre et les intempéries, Saint-Donat est décoré pour l'occasion de fleurs, de couronnes de blé et de rubans chatoyants. De ce site peuvent être aperçus les cinq clochés de l'entité héronnaise : Warêt-l'Evêque, Héron, Lavoir, Couthuin-fond et Surlemez. »



## Balade de Saint-Hubert

Départ de Lavoir.



Balade de Saint-Hubert © Héron

Voici sa description :

« Perchée au sommet d'une colline et isolée à l'est du village, l'église paroissiale Saint Hubert, classée en 1949, fut construite en moellons calcaires entre 1600 et 1620 sur les vestiges d'un sanctuaire médiéval (partie de la nef). L'église Saint-Hubert se compose d'une tour carrée (1600), d'une nef de deux travées contemporaine de la tour, de deux sacristies modernes plus basses au nord et au sud et d'un cœur à 3 pans (1620).

L'implantation exceptionnelle de l'église Saint Hubert, dominant la petite vallée du ruisseau de Lavoir avec son mur de clôture (enfermant le cimetière) et son long chemin d'accès en plan incliné est sans aucun doute à l'origine du classement du site lui-même. »

### De Marsinne à Wanhériffe

Départ rue Simon, sur le parking rue Pied du Thier à côté de la plaine multisports, à Couthuin.



De Marsinne à Wanhériffe © Héron

Voici sa description :

« Un peu perdu dans la campagne, le hameau de Marsinne à Couthuin, tire son nom de ses origines romaines : Marchinis, propriété de Marcius. Marsinne au départ de laquelle des routes secondaires relient différents bâtiments : fermes et maisons rurales traditionnelles. Véritable musée en plein air, le hameau de Marsinne semble marqué presque uniquement par trois grosses fermes très proches l'une de l'autre : la ferme de Carmont, la ferme dite "du Château" et la ferme du Blocus qui forment un remarquable ensemble d'architecture rurale typique de la structure villageoise sous l'Ancien Régime. La physionomie du hameau a peu évolué depuis le 17<sup>ème</sup> siècle. »

#### III.3.2.3 Route touristique

La **Route Hesbaye Insolite** inscrit la commune de Héron dans une boucle reliant les communes de Saint Georges, Verlainne, Burdinne, Villers-le-Bouillet et Amay. L'itinéraire rassemble les plus beaux coins, les plus belles architectures et les sites les plus intéressants d'un point de vue historique et patrimonial.

Nous pouvons donc découvrir sur la commune de Héron, le village de Lavoir avec la Ferme de Ver datant du XVII<sup>e</sup> siècle, l'église du XVI<sup>e</sup> siècle et le Moulin de Ferrières datant de 1743.

Dans le village de Couthuin, nous pouvons voir son hameau pittoresque et le Château-ferme de la Marsinne datant du XVII<sup>e</sup> siècle.

A Héron, nous y découvrons ses fermes datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, son Eglise Saint Martin et des sculptures datant du XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle.



En résumé, cette promenade nous fait découvrir des ensembles architecturaux remarquables composés de fermes, châteaux, moulins, maisons, églises, collégiales ou abbayes, ainsi que des statues, sculptures, jardins et rochers.

### III.3.2.4 Patrimoine classé ou non

Voir le Chapitre « Patrimoine Classé » dans la partie Structure urbanistique et patrimoine bâti.

### III.3.2.5 Activités découvertes

Six activités sont recensées sur le site Héron-Tourisme :

- **Le Moulin de Ferrière à Lavoir** : datant du 18<sup>ème</sup> siècle, le Moulin de Ferrières est l'un des derniers moulins traditionnels encore en activité en Wallonie. Établi sur la commune de Héron, le long du ruisseau de Lavoir, le moulin et ses dépendances construits en moellons de calcaire sont des témoins uniques du passé. La mouture sur meule de pierre permet une conservation du germe de la graine et offre ainsi une farine de froment de haute qualité nutritionnelle.
- **Le Petit Marché de Couthuin** : chaque mercredi matin, un petit marché de producteurs locaux est organisé sur la place communale à Couthuin. On y trouve des légumes, fruits, fleurs et plantes, poulets rôtis, produits du terroir liégeois, fromages régionaux, vins, etc.
- **La Ferme Speliers** : organisation d'activités sur le thème de la ferme pour les groupes et notamment les écoles.
- **Le jeu de piste par GSM à Lavoir** : Dans le cadre du développement d'activités touristiques au niveau local et en collaboration avec l'ADL et la Maison du Tourisme, Sophie Breuls (Gîte de la Ferme d'en-haut) a mis au point un jeu de piste par GSM autour de Lavoir. Une façon innovante, amusante, simple et conviviale de découvrir le village.  
Grâce à une application développée par Gemotions, les joueurs reçoivent des énigmes à résoudre et des épreuves à réaliser tout au long du parcours. Le jeu de piste de Lavoir est opérationnel depuis mai 2013.
- **La Brasserie de Marsinne** : dans le cadre de la production de la bière « Léopold 7 », il est possible d'organiser des visites guidées sur rendez-vous.
- **Le Jardin ouvert** : l'ASBL Natura Burdinne, labellisée « Réseau Nature Natagora », est active dans la protection du patrimoine écologique.  
Lors d'une visite du jardin, il est possible de découvrir **un espace naturel sur 3 hectares**, riche en biodiversité ainsi que le potager avec ses légumes de variété ancienne, les zones humides, la marre, les moutons de Soay, la carrière de l'ère préhistorique, etc.



### III.3.2.6 Produits du terroir

Quelques fermes produisent des produits du terroir comme **la ferme de l'Espinette**. Celle-ci produit des pommes de terre de haute valeur culinaire. Une culture raisonnée y est pratiquée : des analyses de tubercules et de sol sont effectuées tout au long de la croissance afin de pratiquer une culture dans le respect de l'environnement.

**La brasserie de Marsinne** (Couthuin) est de plus en plus populaire grâce à la production de la « Léopold 7 ». Il s'agit d'une brasserie écoresponsable, celle-ci pense aux générations futures et revendique son côté vert. Elle est engagée de manière active dans le développement durable de sa production et de sa politique commerciale.

D'autres producteurs locaux :

- Le moulin de Ferrières, production de farines bio ;
- La société agricole Fontaine, productions de fraises et légumes ;
- La ferme de Ferrière, élevage non-industriel de poulets bio ;
- L'ASBL Natura Burdinne, production de produits BIO ;
- René de Brouwer élève des porcs en plein air ainsi que des veaux d'espèce rustique ;
- Emilie Verkaeren vous propose des légumes et des petits fruits cultivés sur 1 hectare de façon raisonnée et responsable, dans le respect de l'environnement et de ses ressources naturelles.



### III.3.3 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mentions des activités de la commune dans plusieurs organismes comme la Maison du tourisme des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne, la plateforme Héron-tourisme.</li><li>➤ Territoire inclus au sein d'un parc naturel.</li><li>➤ Des nombreux atouts touristiques naturels et patrimoniaux.</li><li>➤ Existence d'une multitude de circuits de promenade balisés pour divers utilisateurs.</li><li>➤ Des producteurs locaux actifs dans la valorisation de leur activité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Faible capacité d'hébergement de la commune.</li><li>➤ Pas de grands sites touristiques majeurs.</li><li>➤ Pas d'hôtel.</li><li>➤ Pas de camping.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Un site touristique potentiel important en devenir : la Moulin de Ferrière.</li><li>➤ Création d'un point d'accueil touristique sur le territoire communal.</li></ul>	-





## III.4 Vie politique et services administratifs

### III.4.1 Le pouvoir communal

#### III.4.1.1 Le collège communal

Le collège est composé de 6 membres, ci-dessous les différentes attributions de chaque membre :

Nom	Fonction	Attributions
Eric HAUPHENNE	Bourgmestre	Etat civil, Personnel communal, Sécurité, Fêtes patriotiques, Cultes, Laïcité, Budget, Finances, Développement rural, Supracommunalité, Relations publiques
Christophe MATHIEU	1 <sup>er</sup> Echevin	Enseignement, Petite enfance, Accueil extrascolaire, Temps libre, Vie associative
Marie MARCHAL-LARDINOIS	Echevine	Jeunesse, Culture, Agriculture, Economie, Emploi, Régie communale autonome
Philippe THISE	Echevin	Travaux, Propreté publique, Tourisme
Geneviève NEERINCK	Echevine	Aménagement du territoire, Patrimoine, Sports
Luc VIATOUR	Président du CPAS	Mobilité, Environnement, Gestion des déchets, Energie, Bien-être animal, Technologies de l'information et de la communication

#### III.4.1.2 Le Conseil communal

Le Conseil Communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ; il délibère également sur les objets qui lui sont soumis par l'autorité supérieure. Il est composé actuellement de 17 membres répartis en trois groupes :

LISTE DU BOURGMESTRE (LB)		
HAUPHENNE Eric	Rue Bordia, 5 à 4218 Couthuin	0477/28.82.35
MATHIEU Christophe	Rue de la Motte, 6H à 4218 Couthuin	0498/07.18.62
MARCHAL-LARDINOIS Marie	Rue du Chant du Coq, 1 à 4217 Héron	0496/68.80.44
THISE Philippe	Rue Saint Donat, 5 à 4217 Héron	0476/29.20.67
NEERINCK Geneviève	Rue de Séressia, 1/C à 4217 Waret-l'Evêque	0497/72.73.71
DEL COURT Dominique	Rue Les Malheurs, 15 à 4217 Héron	0475/85.85.39
BOLLINGER Michel	Rue Marsinne, 7 à 4218 Couthuin	0475/20.71.19
LOEST Jessica	Rue Magritte, 2 à 4218 Couthuin	0493/13.82.19
FAGNOUL Philippe	Rue Tomballes, 18 à 4218 Couthuin	0479/59.53.51



Ecolo Ouvert		
VIATOUR Luc	Rue des Fermes, 9 à 4218 Couthuin	0486/99.89.48
BLERET Valérie	Chaussée de Wavre 62 à 4217 Waret-l'Evêque	0477/27.30.42

Entente Citoyenne		
René DELCOURT	Chaussée de Wavre, 31A à 4217 Héron	0476/88.91.66
VERLAINE Margaux	Rue Pravée, 11/B à 4218 Couthuin	0494/43.09.11
DISTEXHE Roland	Rue du Grand Pré, 1 à 4217 Héron	0498/43.28.76
CARPENTIER de CHANGY Patrick	Rue Via, 6 à 4218 Couthuin	0475/63.15.05
PONCELET Jules	Rue de Forseilles, 1 à 4217 Héron	0498/80.51.70
DEBEHOGNE François	Rue de la Médaille, 16 à 4218 Couthuin	0474/36.98.77

### III.4.1.3 Représentation citoyenne

Au sein de la Commune de Héron, la participation citoyenne est développée dans le cadre de :

#### **La Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)**

#### **La Commission Consultative Agri-Rurale (CCAR)**

La Commission Consultative Agri-Rurale agit comme organe d'avis et a pour mission de formuler toute proposition visant à :

- favoriser la cohabitation entre le monde agricole et les autres habitants de la commune ;
- mieux faire connaître l'activité agricole et ses contraintes ;
- aménager le territoire en tenant compte des problématiques liées aux activités agricoles.

#### **La Commission locale de Développement Rural (CLDR)**



### III.4.2 L'administration communale et les moyens humains

Les bureaux de l'administration se situent Place Communale, 1 à Couthuin.



*Bâtiment de l'Administration communale © Commune de Héron- 2015*

Le bâtiment a été récemment rénové et l'aménagement de ses abords a été réalisé dans le cadre de la précédente opération de rénovation urbaine.

### III.4.3 Les services communaux

#### III.4.3.1 Permis de conduire

Missions et objets traités par le service :

- Délivrance des permis de conduire (Permis de conduire provisoire, Permis de conduire international, Permis de conduire national (toute catégorie)).
- Délivrance des licences d'apprentissage.
- Demande de duplicata de permis de conduire (en cas de perte, de vol, détérioration, photo non ressemblante,...).
- Changement de catégorie de permis de conduire.



### III.4.3.2 Population

Missions et objets traités par le service :

- Population (délivrance de documents divers, changements de résidence, cartes d'identité, passeports, déclarations quant au mode de sépulture ou prélèvement d'organes)
- Etranger
- Pensions
- Elections
- Etat civil (naissances, mariages, décès)
- Handicapés
- Commerces ambulants
- Les locations des salles communales

### III.4.3.3 Urbanisme/environnement

Missions et objets traités par le service :

Le service de l'Urbanisme couvre toutes les matières concernées par le CoDT

- Permis d'urbanisme
- Déclaration urbanistique
- Permis de minime importance
- Performance énergétique des bâtiments (PEB)
- Vérification d'implantation
- Permis unique
- Permis de lotir
- Certificats d'urbanisme
- Plan de secteur
- Schéma de structure communal
- Plans communaux d'aménagement (plans particuliers d'aménagement)
- Renseignements urbanistiques
- Renseignements cadastraux
- Etablissements classés
- Monuments et sites classés
- Recensement agricole
- Arbres et haies remarquables



### III.4.3.4 Finances

Missions et objets traités par le service :

- Gestion des taxes et redevances communales
- Gestion journalière de la comptabilité communale
- Elaboration du budget communal
- Gestion du personnel – salaires – déclarations (ONSSAPL, assurance, précompte professionnel, INAMI)
- Elaboration du compte communal (Receveur régional)
- Gestion des réclamations en matière de taxes communales (Collège)

### III.4.3.5 Travaux

Missions et objets traités par le service :

- Gestion des cimetières : entretien, inhumations, exhumations, dispersions des cendres, construction de colombariums,...
- Gestion des bâtiments communaux : travaux de maçonnerie, toiture, électricité, menuiserie, sanitaire, chauffage,...
- Travaux de voirie : terrassement, revêtement, égouttage, trottoirs, filets d'eau, entretien, déneigement, sallage de voiries.
- Travaux en matière d'environnement : entretien des espaces verts, aménagements divers, tailles et élagages espaces publics, nettoyage voirie, abords des bâtiments communaux, des cours d'eau, collectes des immondices, des encombrants ménagers, etc.
- Entretien du matériel roulant, du charroi communal.

### III.4.3.6 Médiation

Afin de rendre encore plus efficaces les services à la population, le Collège a décidé de créer un Service de médiation communale qui a pour mission d'aider au règlement d'éventuels litiges entre les citoyens et l'Administration communale.

En cas d'omission ou de lenteur anormale dans le traitement d'un dossier, de mécontentement relatif à l'accueil ou l'écoute du citoyen, le Médiateur communal intervient en tant que recours pour autant qu'il y ait eu un contact préalable insatisfaisant ou inopérant avec les services et/ou agents communaux.



### III.4.4 Les moyens financiers

#### III.4.4.1 Aperçu des taxes, redevances et impôts communaux<sup>11</sup>

##### Pour les exercices 2019 à 2025

- Taxe additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques : 8,2 % de la partie de l'IPP dû à l'Etat
- Centimes additionnels au précompte immobilier : 2 500 centimes additionnels
- Taxe parcelles non bâties : 20 e par mètre courant
- Taxe communale sur les panneaux d'affichage : 0,3 €/dm<sup>2</sup>
- Taxe communale sur l'enlèvement des immondices :
  - 70 € pour un ménage constitué d'une seule personne
  - 107 € pour les ménages constitués de deux à quatre personnes
  - 112 € pour les ménages constitués de cinq personnes ou plus
  - 112 € pour les secondes résidences
- Redevance communale pour la délivrance de sacs poubelles :
  - 0,60 euro par sac d'une contenance de 30 litres
  - 1,20 euro par sac d'une contenance de 60 litres
- Redevance pour un dossier de certificat d'urbanisme n°1 : 30 €
- Redevance pour un dossier de certificat d'urbanisme n° 2 : 70 €
- Taxe sur la réalisation de raccordements particuliers à la canalisation de voirie et au placement d'aqueducs : forfait de 200 € + 100 € par mètre de canalisation
- Taxe communale à charge des occupants des immeubles raccordés à l'égout conduisant à la station d'épuration : 68 € / an.
- Redevance pour l'occupation d'une loge au columbarium :
  - Pour une loge d'une personne : 150 €
  - Pour une loge de deux personnes: 250 €
- Taxe communale pour l'occupation du caveau d'attente :
  - Redevance par corps et par mois : 10 € pour le 1<sup>er</sup> mois
  - 15 € pour le 2<sup>ième</sup> mois 25 € à partir du 3<sup>ième</sup> mois
  - Transfert : 25 €
- Taxes communales sur les inhumations, placement d'urne et la dispersion de cendres : 200 € par inhumation et/ou dispersion de cendres.
- Redevance sur les exhumations :
  - de caveau à caveau : 250 €
  - de caveau à terre ferme : 350 €
  - de terre ferme à caveau : 500 €

---

<sup>11</sup> Liste non exhaustive.



- de terre ferme à terre ferme : 500 €
- Taxes communales sur la délivrance de documents administratifs :
  - Carte d'identité : 7 € pour la délivrance de la carte d'identité électronique (y compris le coût de production).
  - Kids-ID : coût de production à charge du demandeur
  - Passeport : 10€ en procédure normale
- Carnet de mariage : 20 €

#### III.4.4.2 Primes et subventions communales

Il existe des primes pour les naissances, pour les associations et pour les écoles.

#### III.4.5 Budget communal

➤ **Annexe 7 : Rapport annuel budget 2019**

Le rapport reprend toute la synthèse du budget communal et de ses prévisions pour 2019.

## III.5 Mobilité

### III.5.1 Les réseaux de voiries régionales et communales

➤ **Carte n°10 : Voies de communication et espaces publics**

La commune de Héron présente plusieurs catégories de voiries avec des flux, des propriétaires et des gabarits et tailles différentes :

- Les voiries régionales : gérées par la DGO1 du Service Public de Wallonie :
  - les routes nationales à savoir la Chaussée de Wavre (N643) et la Chaussée d'Andenne (N921) ;
  - l'autoroute E42, autoroute de Wallonie reliant Liège à Mons.



Autoroute E42 © S&A, 2016

- Les voiries vicinales :
  - les chemins de grande communication ;
  - les autres chemins vicinaux ;
  - les voiries vicinales de terre qui regroupent à la fois des sentiers et des chemins de l'Atlas.
- Les voiries privées dont notamment l'Allée des Thuyas à Couthuin qui est néanmoins un sentier de l'Atlas.

La carte ci-dessous représente les voiries régionales :





Les voiries communales cumulent un total de 89,968 km, elles sont reprises sur la carte n°10, voies de communication et espaces publics

Les chemins de grande communication (inter-quartiers) passent par Héron et Couthuin. Au Nord, il s'agit de la route de Héron – Burdinne et, au Sud, des rues principales de Couthuin-centre, Marsinne et Sur-les-Trixhes, cette dernière se prolongeant en direction de Lamalle.

Ces voies de communication inter-quartiers constituent le maillage essentiel de chaque village. Elles connectent également chaque entité entre elles ainsi que chaque entité aux voiries régionales.

Avec une longueur totale de 29,488 km, les voiries régionales sont les deuxièmes en importance par rapport aux voiries vicinales :

- L'autoroute avec 21,718 km de longueur totale de voiries dans les deux sens y compris les bretelles et desserte des parkings ;
- la Chaussée de Wavre avec 6,609 km ;
- la Chaussée d'Andenne avec 1,161 km.

L'autoroute traverse la commune de part en part suivant un axe Est-Ouest divisant la commune en deux parties. Au Nord se trouvent les villages de Héron, Lavoir et Waret-l'Évêque et, au Sud de l'autoroute, se trouve le village de Couthuin.

La Chaussée de Wavre traverse le Nord de la commune reliant donc les villages de Waret-l'Évêque, Héron et Lavoir. Au Sud de l'autoroute, la chaussée longe la commune.

La Chaussée d'Andenne ne traverse la commune qu'à l'extrême Sud-Ouest de Waret-l'Évêque et de Héron. Les deux chaussées desservent l'autoroute aux entrées Est (sortie n°8) et Ouest (sortie n°9) de la commune.

L'allée des Thuyas est répertoriée comme sentier dans l'Atlas et comme voirie privée de la commune.

Elle se situe sur le village de Couthuin. Il s'agit d'une route constituant le maillage d'un lotissement. Elle est longue de 0,333 km.

La commune est parcourue par un réseau dense de chemins et sentiers repris à l'atlas des voies et chemins. Dans les faits, certains chemins ou certains tronçons de ceux-ci n'existent plus, soit parce qu'ils ont été absorbés par la végétation spontanée, soit par ce qu'ils ont été englobés dans les terres agricoles.

### **III.5.2 Le trafic routier journalier**

Les derniers comptages effectués par le SPW datent des années 2000 et nous renseignent sur les routes régionales. Vu l'ancienneté de ces données, elles seront à prendre avec beaucoup de précautions. En effet, ces chiffres datant d'une quinzaine d'années ne sont dès lors plus très significatifs et sont plus que probablement à revoir à la hausse. Cependant, ils nous permettent de nous faire une idée.



- Le trafic journalier moyen sur l'autoroute traversant l'entité est de 30.000 à 45.000 véhicules par jour ;
- Le trafic journalier moyen sur la N643 est de 2700 véhicules par jour ;
- Le trafic journalier moyen sur la petite partie de la N 921 est de 3400 véhicules par jour.

### III.5.3 Outils stratégiques en matière de mobilité

#### III.5.3.1 Plan communal de mobilité

La Commune de Héron a lancé un cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet afin de réaliser un Plan Communal de Mobilité (PCM). L'étude devrait démarrer, au plus tôt, en septembre 2019 et la rédaction durera probablement 10 à 15 mois.

#### III.5.3.2 Conseiller en mobilité

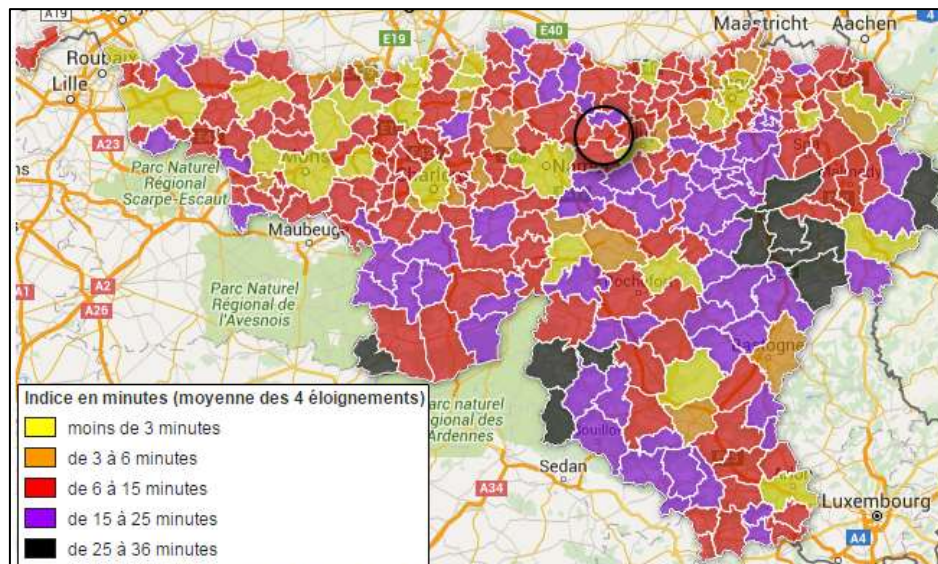
Une conseillère en mobilité a été engagée en juin 2017.

### III.5.4 Indice de proximité

Pour rappel, l'indice de proximité calcule la moyenne d'éloignement des habitants par rapport à un supermarché de plus de 1.500 m<sup>2</sup>, une gare générant des flux de plus de 1.170 voyageurs, un hôpital général et une école d'enseignement secondaire, soit le temps moyen qu'il leur faut pour rejoindre ces quatre services. Quand une commune dispose du service, le temps équivaut à 0. Les données couvrent la période 2007 – 2009. Elles peuvent peut-être avoir été modifiées suite à l'implantation d'une nouvelle infrastructure.

- L'indice de proximité est de 12 min ;
- L'éloignement d'un supermarché de plus de 1.500 m<sup>2</sup> est de 10 min ;
- L'éloignement d'une gare enregistrant plus de 1.170 voyageurs est de 10 min ;
- L'éloignement d'un hôpital général est de 14 min ;
- L'éloignement d'une école secondaire est de 10 min.



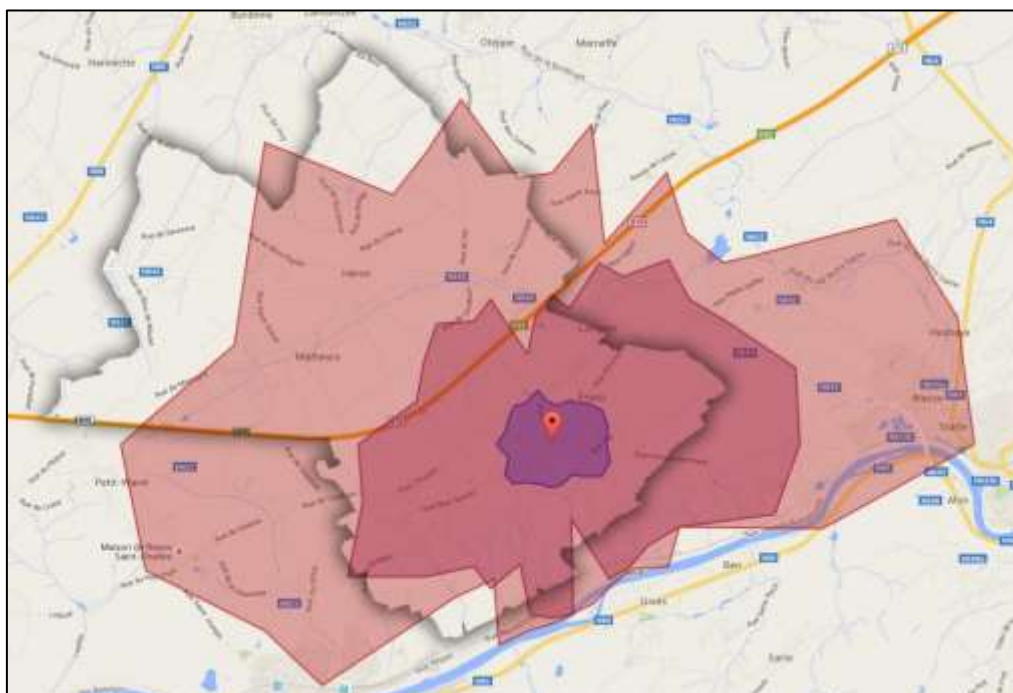


© Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité – CAPRU

Le graphique ci-après présente les distances parcourues en 10 minutes à partir du centre de Sur-Les-Trixhes et à l'aide de trois moyens de transports.

- En première couronne et en mauve, est présentée la distance parcourue à pied ;
- En deuxième couronne et en rouge, est présentée la distance parcourue en vélo ;
- En troisième couronne et en rose, est présentée la distance parcourue en voiture.

Nous pouvons remarquer que, après 10 minutes en voiture, on peut largement sortir de la commune. Huy et Andenne sont facilement atteignables en un peu plus de 10 min.



[www.odley.fr](http://www.odley.fr), 2015



### *III.5.5 Le stationnement dans la commune*

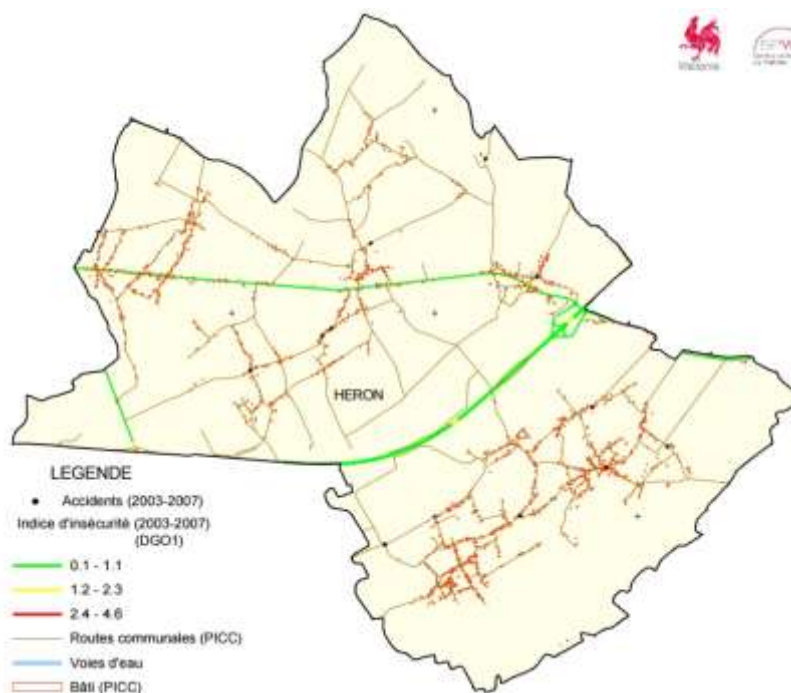
La commune ne présente pas de problèmes particuliers en termes de stationnement. A noter néanmoins quelques points divulgués lors de la visite de terrain :

- Problème de stationnement à l'école communale de Surlemoz ;
- Problème de stationnement à la sortie 8 de l'autoroute – Pas de Parking Relais ;
- Problème de parking saturé à la salle Heromnisport (projet d'extension du parking) ;
- Problèmes de stationnement aux abords de la place communale jusqu'à la pharmacie.

### III.5.6 Sécurité routière – voiries dangereuses

La carte ci-dessous reprend les voiries principales et décrit le type de zone en relation avec leur nombre d'accident. Nous pouvons y déceler :

- Les traits verts signifient une zone neutre, sans concentration d'accidents
- Les traits jaunes signifient une zone à moyen risque, à moyenne concentration d'accidents
- Les zones rouges sont des zones à haut risque, à forte concentration d'accidents.



Zone de police Hesbaye Ouest – Accidents (2008)

L'indice et sa représentation cartographique ont pour objectif de déterminer les zones récurrentes et localisées de concentrations d'accidents afin de fixer des priorités dans la réalisation des travaux de sécurisation.

- Le problème de mobilité douce et de sécurité majeur de l'entité est la Chaussée de Wavre.

De manière générale, peu d'accidents ont eu des conséquences mortelles, quatre entre 2006 et 2014 soit 5,4 % du total des accidents.

Statistiquement, l'idée que les accidents sont plus fréquents le week-end ne se vérifie pas dans la commune de Héron. En effet, chaque année entre 2006 et 2014, le nombre d'accidents en semaine fut plus important que durant le week-end. Seule exception, l'année 2008 où le nombre d'accidents est équivalent.

De manière plus détaillée, entre 2006 et 2014, 32 accidents ont eu lieu sur les deux routes nationales qui traversent la commune, la chaussée de Wavre (N643) et la chaussée d'Andenne (N921). Cela représente 43 %

des accidents sur cette période. Ce constat démontre le caractère accidentogène de ces deux voiries où la vitesse des véhicules est souvent excessive.

Sur le reste du réseau, la rue Chavée est celle comptabilisant le plus d'accidents sur la même période, soit 5 accidents.

### III.5.7 Les comportements modaux

#### III.5.7.1 Les déplacements globaux de la population

Plusieurs facteurs déterminants font que les flux de déplacement ne s'établissent pas entre le sud-est et le nord-ouest de la commune :

- La présence d'une barrière physique qu'est l'autoroute ;
- La présence d'un centre plus dense en commerces de part et d'autre de l'autoroute (sur Héron d'un côté et sur Couthuin).

Vu la présence des services administratifs sur Couthuin, nous pouvons toutefois supposer la présence de déplacements d'un côté à l'autre de l'entité.



Flux internes à la commune © S&A – 2016

#### III.5.7.2 Les déplacements scolaires

Les écoles constituent un élément fondamental de la vie locale, mais sont souvent sources de « conflits » aux heures de dépose-reprise : stationnement anarchique, sécurisation des traversées, etc.

Un Plan de Déplacements Scolaires a été élaboré en 2010.

On peut noter des problèmes de sécurité routière aux alentours des 2 écoles présentes sur Surlemez.



### III.5.7.3 Le printemps de la mobilité – Itinéraires vélos

Suite à un appel à projet du Service Public de Wallonie, l'école communale de Surlemez a été sélectionnée pour participer au premier Printemps de la Mobilité. Cette opération a permis aux élèves de 6<sup>ème</sup> primaire de mettre en place quatre itinéraires alternatifs pour rejoindre l'école à vélo en toute sécurité. Les tracés ont été définis suivant les quatre points cardinaux et sur base de la provenance des élèves et convergent tous jusqu'à l'école de Surlemez :

- Itinéraire 1 « au départ de l'Administration communale » ;
- Itinéraire 2 « au départ de Longpré » ;
- Itinéraire 3 « au départ de la rue Jottée » ;
- Itinéraire 4 « au départ de Seilles ».

De plus, afin de pérenniser le projet et qu'il soit utilisé par le plus grand nombre, un feuillet de présentation des itinéraires a été réalisé par les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire.

Cette utilisation accrue du vélo doit également permettre de désengorger quelque peu les abords de l'école des voitures des parents aux heures d'arrivée et de sortie.

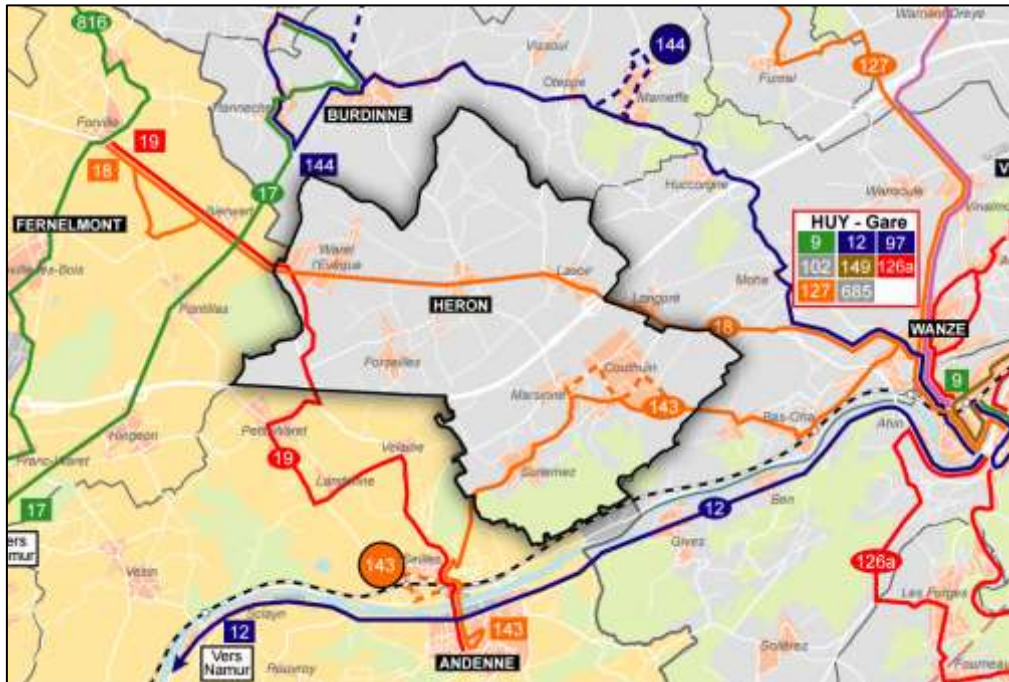
### III.5.7.4 Les déplacements des travailleurs

Ce point a été abordé au chapitre traitant de la de structure économique.

### III.5.8 Transports publics

#### III.5.8.1 Offre TEC

La carte ci-dessous présente les lignes TEC qui desservent l'entité. Les transports en commune font partie du TEC Liège-Verviers et plus particulièrement de la zone de la région de Huy.



www.infotec.be - 2016

La commune de Héron est desservie par 3 lignes de bus :

- La ligne 143 : Huy-Couthuin-Andenne (TEC Liège-Verviers)
- La ligne 18 : Huy-Forville (TEC Namur-Luxembourg)
- La ligne 19 : Andenne-Forville (TEC Namur-Luxembourg)

Les villages de Héron, Lavoir, Couthuin et Waret-l'Évêque sont reliés par la ligne 18 à la ville de Huy et Héron et Waret-l'Évêque par la ligne 19 à celle d'Andenne. Couthuin est relié à ces mêmes villes par la ligne 143.

Les lignes 18 et 19 sont desservies par le TEC Namur-Luxembourg tandis que la ligne 143 est desservie par le TEC Liège-Verviers.

#### Nombre de passages du bus 18 :

Pendant la période scolaire, il y a sept circuits organisés entre Huy et Forville dont un circuit circule uniquement pendant les examens de Noël et de juin identiquement à celui circulant le mercredi entre 12h35 et 13h19 et un circuit circule du lundi au vendredi sauf le mercredi de 16h05 à 16h44.

Sur les quatre circuits restant, deux circuits sont organisés début de matinée, un circuit fin d'après-midi et un circuit début de soirée.



L'organisation des circuits est différente dans le sens Forville-Huy. Dans ce sens il y a aussi sept circuits dont un circuit circule uniquement le mercredi entre 9h42 et 10h22 et un circuit circule du lundi au vendredi sauf le mercredi de 15h26 à 16h.

Sur les cinq circuits restant, trois font la navette en début de matinée, un en début d'après-midi et un en début de soirée.

Le samedi, la commune de Héron peut compter sur quatre circuits répartis le matin, à midi, l'après-midi et le soir.

A noter par contre que cette ligne ne circule pas le dimanche et jours fériés.

### **Nombre de passages du bus 19 :**

La ligne 19 est complexe. Le trajet Andenne-Forville est accompagné de nombreuses boucles desservant les villages. Ces boucles ne sont pas toujours effectuées de manière systématique.

Ainsi, sur la commune de Héron, nous distinguons deux boucles dont une se trouve sur le village de Héron et une sur Waret-l'Evêque.

Sur les quatorze circuits organisés, trois ne desservent pas la commune de Héron. Sur les onze autres, cinq passent par le village de Héron via Forseilles et tous passent par Waret-l'Evêque dont un circule tous les jours sauf le vendredi et un uniquement le vendredi en effectuant un itinéraire modifié. Ils ont tous les deux le même horaire pendant le temps de midi. Deux autres circuits circulent le matin et les deux restant le soir. Cinq circuits passent par le village de Héron dont deux uniquement les mercredis et un tous les jours sauf le mercredi et uniquement pendant les examens. Ils circulent pendant le temps de midi, les deux circuits restant circulent en fin d'après-midi.

Le samedi, il y a trois circuits qui passent uniquement par le village de Waret-l'Evêque.

Dans le sens Forville-Andenne, sur les quinze circuits, quatre ne traversent pas la commune de Héron, un seul passe par le village de Héron début de matinée et onze passent par Waret-l'Evêque, six le matin, deux début d'après-midi et trois début de soirée. Sur ces neuf derniers, deux ne passent que les mercredis, deux tous les jours sauf le mercredi, un tous les jours sauf le vendredi et trois uniquement le vendredi.

Le samedi, il y a trois circuits qui passent uniquement par le village de Waret-l'Evêque.

### **Nombre de passages du bus 143 sur Couthuin :**

Au départ de Huy vers Andenne, sept bus démarrent en direction de Couthuin dont un en matinée le vendredi seulement. Il y a deux départs le matin, deux à mi-journée, dont un uniquement le mercredi, deux dans l'après-midi et un début de soirée.

Dans l'autre sens, il y a huit trajets organisés entre Couthuin et Huy dont un en fin de matinée le vendredi seulement. Deux bus quittent Andenne le matin, deux démarrent de Surlomez et un autre part de Couthuin, également en début de matinée. Ensuite, un bus circule début d'après-midi et deux vers la fin d'après-midi.

Le samedi, deux bus partent de Huy et s'arrêtent à Couthuin en fin de matinée et d'après-midi et trois bus démarrent de Couthuin pour aller jusque Huy, le matin, à midi et en début d'après-midi.

Les dimanches et jours fériés, un seul circuit s'effectue l'après-midi entre Huy et Couthuin ainsi que dans l'autre sens.

- Comme la plupart des communes rurales, Héron est une commune faiblement desservie par le Transport en commun. Les bus effectuent leurs navettes aux heures de pointes stratégiques essentiellement scolaires. Le service ne s'adapte pas à tous les déplacements professionnels ou aux déplacements occasionnels de courte durée. Ceci se justifie bien sûr par le faible nombre d'usagers pendant les heures creuses. Les hameaux de Forseilles et de Boingt ne sont pas desservis.

### III.5.8.2 Offre SNCB

La commune n'est traversée par aucune ligne de chemin de fer et se trouve au nord de la ligne ferroviaire de la vallée de la Meuse Namur-Liège. Les gares les plus proches de la commune sont celles de Huy et Andenne. Ces gares sont régulièrement desservies.



© sncb.be - 2016

### III.5.9 Offre cyclable

#### III.5.9.1 Le RAVeL

La commune de Héron ne comprend pas de portion de RAVeL sur son territoire. Les tracés les plus proches sont les RAVeL 1 dans la vallée de la Meuse et la ligne 127 à l'Est. La commune ne comporte pas non plus de projet de Pré-Ravel ou autre.



© <http://cartocit2.wallonie.be/VoiesLentes>, 2015





### III.5.9.2 Pistes cyclables

La thématique liée aux pistes cyclables est en réflexion dans le cadre du Schéma de Structure Communal de Héron.

## III.5.10 Offre piétonne

### III.5.10.1 Utilitaire

Nous avons vu que le territoire commune était parcouru de plusieurs barrières physiques comme l'autoroute et différentes autres axes de circulation. Ces discontinuités pourraient être des obstacles non négligeables en termes de déplacements piétons utilitaires sur le territoire.

Il n'y a pas de problème marquant ou de nouveaux projets en cours d'étude sur l'entité.

### III.5.10.2 De loisir

Ce point a été abordé au chapitre traitant du tourisme. Il existe de nombreuses promenades.

## III.5.11 Transport alternatif

### III.5.11.1 Covoit'stop

Un nouveau service, Covoit'stop est occupé de se mettre en place sur l'entité. Il s'agira de :

- Un réseau d'utilisateurs responsables : tous les utilisateurs sont inscrits et ont signé une charte qu'ils s'engagent à respecter.
- Un système prévu pour des trajets ponctuels vers des destinations variées ou des trajets réguliers mais selon des horaires flexibles. Il ne nécessite pas d'arrangement préalable entre utilisateurs.
- Un complément idéal des transports publics : il permet de rejoindre facilement une gare ou un arrêt de bus.
- Un réseau d'arrêts qui sont des zones privilégiées pour pratiquer l'auto-stop.
- Un système économique, convivial et écologique.
- Un numéro de GSM (0475 54 12 32) auquel les utilisateurs peuvent envoyer un SMS avec le numéro de membre du piéton et de l'automobiliste quand ils pratiquent le COVOIT'STOP (recommandé aux moins de 18 ans).

Une carte est disponible sur le site internet de la commune pour trouver les points d'arrêts.

Un grand parking de covoiturage d'environ 80 places se trouve à la sortie 9 de l'autoroute.



© S&A , 2015

### III.5.11.2 Taxistop

Taxistop, ASBL créée en 1978, a comme devise de « faire plus avec moins ». Depuis sa création, elle a mis sur pied différents services tels que le covoiturage à l'étranger, les voitures partagées, le covoiturage domicile-travail Carpoolplaza, le gardiennage de maisons, le bed & breakfast, la Centrale des Moins Mobiles.

### III.5.11.3 Carpoolplaza

Ce service est un portail de covoiturage où les futurs utilisateurs peuvent s'inscrire et réaliser des trajets en commun avec d'autres voyageurs de l'entité ou des environs.



### III.5.12 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Commune traversée par des grands axes routiers (nationaux et autoroutiers).</li><li>➤ Indice de proximité de la commune relativement bon.</li><li>➤ De nombreux points sont atteignables après 10 minutes en voiture à partir du centre administratif de Héron.</li><li>➤ Nombreuses promenades sur l'entité.</li><li>➤ Un réseau développé de voiries communales desservant l'entité.</li><li>➤ 3 services de mobilité alternative.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pas de comptage de véhicules récent permettant d'établir un diagnostic pertinent.</li><li>➤ L'autoroute E42 crée une barrière infranchissable et coupe la commune en deux parties.</li><li>➤ Absence de Plan Communal de Mobilité ou de Plan Intercommunal de Mobilité.</li><li>➤ Quelques points noirs sont existants sur la commune au point de vue du stationnement.</li><li>➤ Chaussée de Wavre = problème majeur de sécurité routière pour la mobilité douce.</li><li>➤ Absence de plan de déplacement scolaire.</li><li>➤ Les travailleurs engendrent de nombreux déplacements.</li><li>➤ Commune faiblement desservie par les Transports en commun.</li><li>➤ Les hameaux de Forseilles et de Boingt ne sont pas desservis.</li><li>➤ Pas d'arrêt SNCB sur l'entité.</li><li>➤ Pas de passage du Ravel sur l'entité.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Participation de l'école de Surlemez au premier Printemps de la Mobilité (projet cyclable).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Intensification de la tendance du Tout à la voiture.</li></ul>